



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 092 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 18 octobre 2016

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 octobre 2016

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Traduction]

LA LOI SUR L'AGENCE PARCS CANADA

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC) demande à présenter le projet de loi C-315, Loi modifiant la Loi sur l'Agence Parcs Canada (Compte de conservation des lieux historiques nationaux).

— Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à modifier la Loi sur l'Agence Parcs Canada afin de créer un compte de conservation des lieux historiques nationaux. J'avais présenté ce projet de loi au cours de la législature précédente suivant la suggestion de certains résidents de ma circonscription.

Le projet de loi permettrait aux lieux historiques nationaux exploités par Parcs Canada de maintenir un compte distinct pour les dons qui rapporterait des intérêts. Ces intérêts seraient ensuite utilisés pour assumer les coûts de restauration et de préservation des lieux en question.

Ma circonscription compte un certain nombre de lieux historiques nationaux, dont ceux de la Bataille-du-Moulin-à-Vent et du Canal-Rideau, ainsi que Fort-Wellington. L'adoption du projet de loi par le Parlement profiterait à tous ces lieux historiques nationaux.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE 150^E ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

L'hon. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, à l'évidence, les libéraux continuent de nier l'histoire puisque le gouvernement prend la position absurde de n'inclure ni la Confédération ni l'histoire comme thème du 150^e anniversaire de la Confédération.

La présente pétition vient de la région de Niagara. Elle a été lancée par des membres de la Bertie Historical Society, qui s'y connaissent en matière d'histoire puisque se trouvent sur le territoire de cet organisme des lieux où se sont déroulées de grandes batailles de la guerre de 1812, de même que la bataille de Ridgeway, qui a fait suite

à une invasion des fœniens et qui constitue l'un des événements à l'origine de la Confédération elle-même.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de revenir sur sa décision incroyable de ne pas faire de la Confédération un des thèmes du 150^e anniversaire de la Confédération alors qu'il s'agit de célébrer ce moment incontournable de notre histoire.

LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AÎNÉS

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition concernant une stratégie nationale pour les aînés du Canada.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de nommer un ministre chargé du dossier des aînés et d'élaborer une stratégie nationale pour ce segment de la population.

L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par de nombreux Canadiens.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement d'appuyer le projet de loi C-237, la Loi sur l'équité hommes-femmes chez les candidats. Les signataires soulignent que les femmes ne détiennent encore que 26 % des sièges à la Chambre des communes et que le Canada se situe au 64^e rang mondial pour ce qui est de la représentation des deux sexes au Parlement.

Les résidents de ma circonscription aimeraient que cette mesure législative soit adoptée, ce que nous aurons la possibilité de faire demain soir lorsqu'elle sera mise aux voix.

LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AÎNÉS

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition en faveur d'une stratégie nationale pour les aînés canadiens. Dans ma circonscription, il s'agit d'un enjeu très important dont il est souvent question. Nos aînés s'inquiètent de ne pas avoir de voix au gouvernement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de nommer un ministre des Aînés et d'élaborer une stratégie nationale pour les aînés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Jody Wilson-Raybould (ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.) propose que le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je suis très fière que le 17 mai dernier, nous ayons présenté le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel. Ce projet de loi porte sur une question fondamentale d'égalité et de droits de la personne, soit la discrimination et les crimes haineux subis par des Canadiens transgenres et de diverses identités de genre.

J'aimerais maintenant déposer, dans les deux langues officielles, un énoncé des répercussions possibles liées à la Charte du projet de loi C-16.

J'aimerais aussi souligner les efforts de certains collègues visant à soumettre cet enjeu à l'attention des législatures précédentes. Je songe au député de Esquimalt—Saanich—Sooke, à la députée de Vancouver-Centre ainsi qu'à l'ancien député de Burnaby—Douglas, M. Bill Siksay. Leur travail acharné dans ce dossier a contribué à démarrer une importante discussion nationale sur l'identité et l'expression de genre. Je les remercie tous du leadership dont ils ont fait preuve.

Les Canadiens savent que les personnes trans contribuent à la société canadienne tout autant que les autres. Pourtant, leur cheminement dans la vie est souvent plus difficile, car elles doivent surmonter l'incompréhension, les préjugés et de l'hostilité à cause de leur identité ou expression de genre. Avec ce projet de loi, nous affirmons sans équivoque que le Canada peut faire mieux. Comme le premier ministre l'a déclaré, le Canada est plus fort non pas en dépit de sa diversité, mais bien grâce à elle.

Le projet de loi C-16 témoigne de l'importance que nous accordons à cette diversité et assure à tous les Canadiens, quelle que soit leur identité de genre, l'égalité et la protection contre la discrimination et la violence. Avec cette mesure législative, nous proclamons haut et fort que, à l'égard des personnes transgenres, la simple tolérance est dépassée et doit céder la place à l'acceptation totale et à l'inclusion complète dans la société canadienne.

Le projet de loi C-16 nous rapprocherait de cet objectif en modifiant deux lois d'une importance primordiale, la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, qui affirment les droits fondamentaux à l'égalité de tous les Canadiens et rendent ces derniers moins vulnérables aux préjudices. Il améliorerait la protection juridique offerte aux personnes transgenres et de diverses identités de genre en mettant à jour les lois contre la discrimination, la propagande haineuse et les crimes haineux. Il favoriserait l'inclusion et le respect des personnes transgenres, qui ont si souvent été tenues à l'écart et ont dû se battre pour être reconnues et participer pleinement à la vie de la société.

Il se peut que certains mots et certaines notions utilisés dans le débat sur le projet de loi C-16 ne soient pas connus de tout le monde. C'est pourquoi je vais expliquer certains éléments de la terminologie employée. L'expression « identité de genre » se rapporte à l'expérience personnelle ou intime d'une personne par rapport à son genre. Il s'agit du sentiment profond d'être un homme ou une femme ou de se situer quelque part sur le spectre des genres.

L'identité de genre est une question fondamentale de perception de son identité propre qui façonne la compréhension qu'on a de soi.

À l'inverse, le terme « expression de genre » signifie la manière dont une personne exprime ou présente ouvertement son sexe. Il s'agit de l'apparence d'une personne et cela peut comprendre ses choix vestimentaires, sa coiffure, le port de maquillage, son langage corporel et sa voix. Les personnes transgenres et de diverses identités de genre figurent parmi les personnes les plus vulnérables de la société. En tant que parlementaires, nous avons l'occasion de faire en sorte que ces personnes puissent vivre plus librement et dans une plus grande sécurité. Le projet de loi C-16 permettrait de veiller à ce que nos lois prévoient des mesures de protection claires et explicites afin de protéger ceux qui en ont le plus besoin.

J'aimerais d'abord parler des modifications proposées à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le Parlement a adopté cette loi en 1977 afin de promouvoir l'égalité des chances dans les milieux de travail fédéraux et de favoriser l'accès aux biens et services. La loi prévoit:

[...] le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations [...]

• (1010)

Le Canada a adopté au cours des années des lois qui reconnaissent la discrimination et cherchent à y remédier. Au cours de ces années, on a observé une tendance, c'est-à-dire une plus grande sensibilisation aux obstacles qui existent dans notre société et qui réduisent les perspectives d'avenir.

Lorsque des assemblées législatives partout au pays se sont rendu compte des torts causés par la discrimination contre les femmes, elles ont interdit la discrimination fondée sur le sexe. Par la suite, les législateurs ont de nouveau élargi la portée de ces lois afin d'offrir une protection juridique aux personnes handicapées. D'autres motifs de distinction illicite sont maintenant courants dans les diverses lois canadiennes portant sur les droits de la personne, notamment l'état matrimonial et l'orientation sexuelle.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre histoire et nous devons agir de nouveau. Nous devons renouveler notre engagement en ce qui concerne l'égalité des chances et étendre la protection de la loi aux Canadiens vulnérables qui font l'objet de discrimination. Au cours des dernières années, de nombreuses assemblées législatives au Canada ont pris des mesures afin de protéger les droits des personnes transgenres et de diverses identités de genre. On voit maintenant qu'il ne s'agit pas seulement de protections juridiques symboliques; ces protections sont absolument nécessaires. D'importants sondages menés au Canada dressent un portrait inquiétant.

En 2009 et 2010, les responsables du projet Trans Pulse ont étudié les expériences vécues par environ 500 personnes transgenres en Ontario. Ils ont relevé d'importants obstacles à l'emploi. Leur rapport révèle que 13 % des personnes interrogées avaient été congédiées et 18 % s'étaient vu refuser un emploi parce qu'ils étaient transgenres. Étant donné ces obstacles, il n'est pas surprenant qu'un grand nombre de personnes transgenres soit sans emploi et que le revenu médian chez ces personnes soit de 15 000 \$ par année, malgré des niveaux d'instruction supérieurs. En fait, 44 % des personnes transgenres en Ontario ont un diplôme d'études postsecondaires.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, en Ontario, plus de la moitié des personnes transgenres affichent des symptômes de dépression clinique. Au total, 43 % des adultes transgenres de la province ont déjà fait une tentative de suicide, une statistique consternante, et 10 % d'entre eux ont fait une telle tentative au cours de la dernière année. Les personnes transgenres se heurtent à des difficultés importantes et elles méritent que nous leur accordions notre attention. L'expérience vécue par les jeunes transgenres et de diverses identités de genre est particulièrement troublante.

En 2011, Egale Canada a effectué sa toute première étude visant à tâter le pouls relativement à l'homophobie, à la biphobie et à la transphobie dans les écoles canadiennes et a ainsi recueilli des renseignements auprès de plus de 3 700 lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres inscrits à l'école secondaire. Les résultats ont révélé que 23 % des élèves transgenres auraient entendu les professeurs faire des observations négatives liées au genre ou des commentaires motivés par la transphobie toutes les semaines, et parfois même tous les jours. L'étude a aussi révélé que le harcèlement verbal, physique et sexuel est extrêmement présent. Plus précisément, 74 % des élèves transgenres ont signalé avoir été victimes de harcèlement verbal, 49 %, de harcèlement sexuel, et 37 %, de harcèlement physique, et ils ont déclaré que ce harcèlement était lié au fait qu'ils sont transgenres.

Il n'est donc pas étonnant que 52 % des jeunes transgenres affirment ne pas se sentir en sécurité dans les vestiaires et les salles de bain. C'est tout à fait inacceptable. Un trop grand nombre de personnes transgenres et de diverses identités de genre n'ont pas l'occasion de contribuer comme il se doit à notre société et de s'épanouir. Les données que je viens de présenter montrent à quel point le projet de loi C-16 est nécessaire, et c'est grâce à celui-ci que nous, les parlementaires, pouvons prendre des mesures pour améliorer la triste situation de ces personnes.

Il va sans dire que la discrimination est un problème 'intéressant public. Quand une personne se voit nier des occasions de travail ou subit constamment de la discrimination, nous perdons tous la contribution qu'elle aurait pu apporter à notre société, à nos lieux de travail et à l'économie canadienne. Priver les gens de la liberté de vivre la vie qu'ils peuvent et souhaitent avoir nuit à leur capacité de participer à la société.

En ajoutant l'identité de genre à la liste des motifs de distinction illicite aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne, le projet de loi C-16 vise à garantir que les personnes de toutes les identités de genre sont protégées contre la discrimination. Des personnes transgenres et de diverses identités de genre nous ont dit qu'elles faisaient souvent l'objet de discrimination à cause de leur expression de genre. Les normes de genre sont souvent renforcées par la société. Pourtant, nous ne correspondons pas tous à ces normes. En effet, la façon dont les Canadiens s'habillent et parlent, leur apparence et leur conduite varient grandement. Personne ne devrait être désavantagé uniquement parce qu'il ne correspond pas aux attentes fondées sur le genre des autres.

Il faut aussi comprendre ce que ces modifications signifieraient pour la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cette loi définit un certain nombre de pratiques discriminatoires, comme le refus d'embaucher ou de promouvoir un employé ou le refus de servir un client en raison de motifs de distinction illicite. En ajoutant « l'identité de genre et l'expression de genre » à la liste des motifs de distinction illicite, il deviendra clair que la discrimination fondée sur ces motifs ne sera pas permise.

●(1015)

Les personnes victimes de discrimination peuvent porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, qui fait enquête et tente de résoudre le conflit en servant de médiatrice entre les parties en cause. Si elle est d'avis qu'un conflit doit faire l'objet d'une audience et d'une décision, elle peut en référer au Tribunal canadien des droits de la personne. Si ce dernier conclut qu'il y a bel et bien eu discrimination, il peut ordonner une série de mesures de redressement, comme la réintégration au travail ou une sanction pécuniaire. Il peut aussi ordonner que cesse le comportement discriminatoire.

La Loi a pour but de faire cesser et de corriger les pratiques discriminatoires. Elle fournit déjà certaines protections aux transgenres. Divers tribunaux et cours du pays ont conclu que la discrimination contre les transgenres équivaut à de la discrimination fondée sur le sexe, qui constitue déjà un motif de distinction illicite. Or, la Loi telle qu'elle est écrite ne suffit pas. Les droits et les obligations des Canadiens devraient être énoncés clairement et explicitement. Le droit des transgenres à l'égalité ne devrait pas être implicite; il devrait être écrit noir sur blanc.

En clarifiant la Loi, nous ferons deux choses: primo, les personnes victimes de discrimination à cause de leur identité ou leur expression de genre pourront invoquer le nouveau libellé pour leur défense. Porter officiellement plainte pour discrimination peut s'avérer intimidant. En incluant explicitement l'expression et l'identité de genre dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, nous ferons en sorte que celle-ci soit plus facile à interpréter lorsque des personnes seront victimes de discrimination pour l'un de ces deux motifs, alors que présentement, elles doivent expliquer en quoi les dispositions législatives sur la discrimination fondée sur le sexe s'appliquent à elles. Secundo, ces modifications feront connaître les protections et les obligations inscrites dans la Loi.

Le projet de loi C-16 ne définit pas les expressions « identité de genre » et « expression de genre ». La majorité des motifs de distinction illicite figurant dans la Loi ne le sont d'ailleurs pas non plus, et de nombreuses raisons justifient que l'on continue de procéder de la sorte.

Bon nombre des motifs de distinction énoncés dans la Loi, comme la race et la religion, ne peuvent être entièrement circonscrits dans une simple définition. Certains concepts subtils et complexes sont susceptibles d'évoluer avec le temps et avec les causes tombant sous le coup de la Loi. Ce qui ne veut pas dire pour autant que ces notions sont vagues ou obscures.

L'identité de genre et l'expression de genre sont des termes de plus en plus courants à la signification suffisamment subtile pour permettre à la Commission et au Tribunal de les interpréter. On retrouve maintenant l'identité de genre dans huit codes provinciaux et territoriaux des droits de la personne, tandis qu'on retrouve l'expression de genre dans cinq. Aucune de ces lois ne définit ces termes.

La Commission canadienne des droits de la personne peut également fournir des conseils détaillés sur la façon de respecter la loi. La Commission possède un important mandat de politique et d'éducation, qui consiste notamment à interpréter la loi et à en favoriser le respect. Elle continue de s'acquitter de son rôle qui consiste à aider les employeurs et les fournisseurs de services à comprendre la loi et à s'y conformer.

Parlons maintenant des modifications au Code criminel proposées dans le projet de loi C-16.

Initiatives ministérielles

Les personnes transgenres au Canada sont exposées à un risque considérable de crime violent. Même si les données officielles des services de police sont rares, le sondage de Trans PULSE révèle que 20 % des répondants ont été agressés physiquement ou sexuellement, quoique beaucoup n'ont pas signalé ces agressions à la police.

Un rapport de l'Organisation nationale de la santé autochtone publié récemment indique que les jeunes autochtones appartenant à la communauté LGBTQ sont deux fois plus susceptibles de subir des attaques que les jeunes hétérosexuels.

Le Code criminel interdit précisément la propagande haineuse depuis 1970. L'encouragement et la fomentation au génocide d'un groupe identifiable, l'incitation à la haine contre un groupe identifiable par la communication de déclarations en un endroit public lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix et la fomentation volontaire de la haine contre un groupe identifiable autrement que dans une conversation privée y sont érigés en infractions criminelles. On les retrouve aux articles 318 et 319 du Code criminel. Les trois infractions protègent les groupes identifiants.

Jusqu'à récemment, le Code criminel définissait la notion comme désignant « toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle ». La liste a été prolongée avec le temps pour inclure l'origine nationale, l'âge, le sexe, et la déficience mentale ou physique.

• (1020)

Le projet de loi C-16 propose une modification du Code criminel visant à ajouter « l'identité ou l'expression de genre » à la liste. S'il est adopté, il étendra les protections prévues aux groupes qui se différencient des autres en fonction de l'identité ou de l'expression de genre et qui ne sont actuellement pas protégés contre la propagande haineuse. Il offrira une protection égale en vertu de la loi, que l'on attendait depuis longtemps.

Le projet de loi propose enfin une modification du sous-alinéa 718.2a(i) du Code criminel, qui ordonne aux juges de considérer comme facteur aggravant lors de la détermination de la peine tout élément de preuve établissant que l'infraction est motivée par des facteurs tels que des préjugés ou de la haine fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, la couleur, le sexe, la langue, l'âge, la déficience mentale ou physique, ou l'orientation sexuelle.

Si l'expression « des facteurs tels que » n'est pas limitative, la protection a pour but de dénoncer les crimes motivés par la haine. En ajoutant à la liste l'identité ou l'expression de genre, nous signifierons clairement que les actes criminels qui sont motivés par des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre n'ont pas leur place dans la société canadienne.

Au Canada, nous célébrons l'ouverture à l'autre et la diversité. Les Canadiens ne doivent pas avoir peur d'être eux-mêmes. Lorsque j'ai présenté le projet de loi en mai dernier, Charlie Lowthian-Rickert, une jeune et formidable militante que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous aujourd'hui, était fièrement à mes côtés. Elle a déclaré en conférence de presse que, depuis la présentation de cette mesure législative, elle se sent davantage en sécurité. Charlie n'est d'ailleurs pas la seule.

Le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, est une étape cruciale. Il témoigne de l'attachement du Canada à l'égalité et à la libération de la discrimination et de la violence. Il affirme l'égalité fondamentale

de tous les Canadiens et il offre une protection juridique explicite à l'une des communautés les plus vulnérables de la société.

Il est temps pour le Parlement de faire en sorte que les lois canadiennes offrent une protection explicite aux personnes trans et de diverses identités de genre. Je me réjouis à la perspective du dialogue que nous allons avoir à ce sujet et j'espère que tous les députés appuieront le projet de loi C-16.

• (1025)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je remercie la députée de son discours passionné, et je crois certainement que tous les Canadiens devraient être protégés contre la discrimination, mais je crois comprendre que ces libertés sont déjà garanties par les lois provinciales et par la Charte.

Au comité de la condition féminine, nous avons entendu parler des difficultés et de la discrimination subies par les personnes transgenres. Cependant, le problème est-il attribuable à des lacunes dans les lois ou plutôt dans l'application des lois et la sensibilisation du public? J'aimerais connaître l'avis de la députée.

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, il y a évidemment de nombreuses protections dans notre pays, y compris celles prévues dans la Charte des droits et libertés.

Il s'agit de reconnaître explicitement la nécessité de protéger l'identité de genre et l'expression de genre dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne. C'est une mesure que réclament les défenseurs des droits des personnes transgenres depuis un certain temps.

Ce projet de loi vise à inscrire clairement l'identité de genre et l'expression de genre comme des motifs de distinction illicite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à donner plus de précision lorsqu'il s'agit de traiter d'éventuels cas de discrimination de cette nature. Il protégera tous les Canadiens afin qu'ils puissent se sentir suffisamment en sécurité pour être eux-mêmes au quotidien.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Madame la Présidente, je voudrais remercier la ministre d'amorcer ainsi le débat sur le projet de loi ministériel visant à protéger les Canadiens transgenres, et je la remercie également d'avoir souligné le travail fait antérieurement par d'autres personnes aux Communes, en particulier le député Bill Siksay, le premier à avoir abordé la question dans cette enceinte.

La ministre se joindra sans doute à moi pour féliciter la communauté trans du pays, qui a eu le courage de revendiquer les mêmes droits et la même dignité que les autres Canadiens.

Le gouvernement a-t-il l'intention, comme moi et les autres députés de mon parti, de privilégier une adoption rapide du projet de loi? C'est un projet de loi a été adopté pour la première fois par la Chambre des communes il y a six ans et demi. Mon projet de loi à moi a été adopté il y a plus de trois ans. Alors, il est vraiment temps que nous agissions.

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, je remercie infiniment mon collègue d'en face de sa question et je voudrais de nouveau souligner la somme colossale de travail que vous et M. Siksay avez accomplie. Je crois avoir mal prononcé son nom dans mon discours...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je demanderais à la députée de bien vouloir s'adresser à la présidence lorsqu'elle parle.

Initiatives ministérielles

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, je félicite les députés actuels et passés qui ont oeuvré dans ce dossier à la Chambre et je n'hésite pas un instant à souligner le travail accompli vaillamment par la population trans du pays pour que le dossier aboutisse dans cette enceinte.

Je suis tout à fait d'accord pour que le projet de loi C-16 soit adopté le plus rapidement possible, afin que nous puissions protéger les personnes se distinguant par l'identité ou l'expression de genre et que nous puissions inclure ces caractéristiques dans les motifs de distinction interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue d'avoir présenté le projet de loi. Je me réjouis de l'ardeur qu'elle a manifestée durant son intervention.

En introduction, elle a parlé de discrimination en général, dont sont victimes notamment les personnes avec un handicap physique ou mental, les femmes et les personnes trans. À quel point est-ce important que la Chambre des communes continue d'encourager la liberté et l'égalité, des valeurs si chères aux Canadiens? Il s'agit d'un projet de loi qui fait avancer le Canada. J'aimerais entendre les observations de la députée là-dessus.

• (1030)

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, je fais miennes les paroles du député sur l'égalité et l'importance d'un cadre juridique pour soutenir le bon fonctionnement de notre société. Selon moi, il est rassurant pour les Canadiens de savoir qu'ils vivent dans une société bienveillante et compatissante, certes, mais aussi que celle-ci est régie par un cadre juridique et politique qui les protégera, peu importe leur race, leur sexe, leur expression de genre ou leur foi. Le projet de loi C-16 s'inscrit dans cette veine, car il vise à assurer l'égalité partout au pays, à permettre aux gens d'être eux-mêmes et à leur fournir des protections qui leur donneront l'assurance que rien ne les empêchera de se réaliser s'ils y mettent les efforts nécessaires.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Madame la Présidente, je souscris pleinement à une bonne partie des propos tenus par la ministre. Personne à la Chambre, moi y compris, ne cautionnerait un crime ou des paroles haineuses, l'intimidation ou toute autre forme de violence. Toutefois, certains groupes de notre société, des groupes ethniques ou religieux, voient peut-être la chose un peu différemment.

Les personnes appartenant à ces groupes auront-elles le loisir de pratiquer leur religion et d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions sans se voir accusées de tenir un discours haineux ou de porter atteinte aux droits de la personne?

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, nous vivons dans un pays qui respecte les droits et les libertés. Tous les Canadiens ont le droit fondamental d'être eux-mêmes et d'être protégés en étant eux-mêmes.

Pour contrer toute fomentation volontaire de la haine contre des personnes trans ou d'expression de genre différente, nous présentons le projet de loi C-16, dont la Cour suprême a affirmé la constitutionnalité. Je reconnais la liberté de religion. Il est important non seulement de respecter les libertés et les droits prévus dans notre Constitution, mais de veiller à ce que tous aient la possibilité de se sentir en sécurité, d'être eux-mêmes, d'exprimer leur identité et de prospérer comme tous les Canadiens dans notre pays.

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, je reconnais que certains s'inquiètent des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir, mais je m'inquiète plus encore des répercussions de l'absence

d'un tel texte législatif. Je sais que la ministre est au courant de la situation des personnes trans, qui souvent se retrouvent sans abri. C'est particulièrement le cas des Autochtones transgenres, qui comptent parmi les personnes qui subissent le plus de discrimination dans notre société.

Je demanderais de nouveau à la ministre de m'appuyer pour dire aux députés que ce projet de loi inquiète que les personnes les plus marginalisées de notre société subissent quotidiennement des menaces réelles.

L'hon. Jody Wilson-Raybould: Madame la Présidente, je m'engage de surcroît à souligner l'importance de reconnaître les personnes qui, parmi nous, sont les plus marginalisées et les plus vulnérables afin de faire tout notre possible pour les protéger et pour les soutenir.

En rédigeant et en concevant le projet de loi C-16, nous avons consulté de nombreux intervenants de la communauté trans et de nombreux organismes et particuliers qui se retrouvent marginalisés afin d'obtenir leurs commentaires, qui nous sont très importants. Si la Chambre décide d'adopter cette loi, cette conversation se poursuivra pour déterminer les meilleures façons de l'appliquer. À titre de gouvernement et de pays, nous nous devons d'aller de l'avant de manière appropriée afin de reconnaître les intérêts, les besoins et les préoccupations de ces populations marginalisées.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec mon collègue le député de Kitchener—Conestoga.

• (1035)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, je prends la parole ce matin pour intervenir au sujet du projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, afin d'ajouter l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Depuis plusieurs années, les gens sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes auxquels se heurtent les Canadiens transgenres. Par conséquent, la compréhension et la sensibilité face aux personnes transgenres prennent de l'ampleur.

Il n'y a encore pas très longtemps, la vie des personnes transgenres au Canada était très difficile, et j'ajouterais qu'encore aujourd'hui, ces personnes doivent faire face à de grandes difficultés. Je dirai franchement que je suis certain que la grande majorité des Canadiens ne veulent pas que les personnes transgenres subissent de la discrimination. Je m'y oppose moi-même. Dans ce contexte et dans un esprit d'opposition à la discrimination contre les Canadiens transgenres, j'appuie l'intention sous-jacente du projet de loi C-16.

Initiatives ministérielles

Toutefois, bien que je souscrive à l'intention de fond du projet de loi C-16 et que je l'appuierai pour qu'il passe au moins à l'étape de l'étude en comité, je reconnais que certains se demandent légitimement s'il s'agit d'une mesure nécessaire du point de vue juridique. Je souligne que mon argument est purement juridique et que je ne mets aucunement en question la discrimination que subissent les personnes transgenres et à laquelle nous nous opposons. Je me demande, d'un point de vue général, si ce projet de loi C-16 ajouterait un aspect juridique qui contribuerait à mieux protéger les Canadiens transgenres. Je suppose que ce ne serait probablement pas le cas.

La Loi canadienne sur les droits de la personne et plusieurs codes provinciaux des droits de la personne interdisent toute distinction illicite en raison du genre et de l'orientation sexuelle. Le Tribunal canadien des droits de la personne, les commissions provinciales des droits de la personne et les tribunaux interprètent le genre et l'orientation sexuelle dans un sens très large. Grâce à cette interprétation générale, la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit à l'heure actuelle toute distinction illicite contre les Canadiens transgenres. Par conséquent, le projet de loi C-16 n'ajouterait et ne supprimerait rien. En fait, du point de vue juridique, il maintiendrait le statu quo.

Plusieurs décisions du Tribunal canadien des droits de la personne montrent que la Loi canadienne sur les droits de la personne protège les Canadiens transgenres. Je songe notamment aux affaires Kavanagh contre le Service correctionnel du Canada, Montreuil contre les Forces armées canadiennes et à l'affaire Nixon dont a été saisie la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui a confirmé la décision prise par la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique en 2005. Ces trois causes portées devant le Tribunal canadien des droits de la personne faisaient suite à une allégation de distinction illicite en raison de l'identité de genre. Comme ces affaires se sont produites dans des milieux de travail sous réglementation fédérale, les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne s'y appliquaient.

● (1040)

Dans ces trois affaires, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute distinction illicite fondée sur le sexe et que cela s'applique aussi aux Canadiens transgenres. Comme le projet de loi C-16 n'ajoute rien de substantiel sur le plan juridique, on peut s'interroger sur son objectif réel. À mon avis, ce projet de loi est symbolique. Je reconnais qu'un grand nombre de personnes estiment qu'il s'agit d'une mesure importante. Je sais que les mots sont importants pour bien des membres de la communauté transgenre et que l'inclusion expresse de l'identité de genre et de l'expression de genre, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, les reconforte. Je comprends parfaitement cela. Toutefois, bien que je reconnaisse cela et que je sympathise à la cause, j'estime qu'il n'est pas judicieux de légiférer sur des bases symboliques.

De plus, je soutiens que le libellé du projet de loi C-16 ne correspond pas à celui des lois sur les droits de la personne adoptées partout au Canada. Ces lois traitent de façon très large des motifs de distinction illicite. Elles portent sur des délits civils généraux. On y invoque des motifs de distinction illicite comme le sexe et l'orientation sexuelle, dont j'ai déjà parlé, ainsi que l'âge, les handicaps, la race et l'ethnie. Ces dispositions s'appliquent à de nombreux groupes et sous-groupes. Mais on n'y dresse pas une liste complète de tous ces groupes et sous-groupes; ce serait impossible. Du point de vue juridique, ce n'est pas nécessaire, parce que ces groupes et sous-groupes sont déjà protégés du fait qu'ils sont inclus

dans ces vastes catégories. Dans certains cas, une telle liste pourrait même causer des problèmes juridiques, car on risquerait de déclencher des conséquences imprévues en dressant une liste détaillée de différents groupes. Voilà en quoi le libellé du projet de loi C-16 diffère de celui des autres lois sur les droits de la personne.

Cela dit, je reviens à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que plusieurs personnes dans la communauté transgenre affirment que ce serait très important pour elles. En ce sens je m'oppose à la discrimination contre les Canadiens transgenres. Dans la mesure où l'intégration de l'identité de genre et de l'expression de genre lèverait toute ambiguïté pouvant éventuellement exister, ce dont je doute, mais dans la mesure où cela peut exister, je suis prêt à appuyer le projet de loi C-16 parce que j'en appuie le principe et qu'il pourra être renvoyé au comité. En ma qualité de membre du comité de la justice et des droits de la personne, je suis impatient d'examiner ce projet de loi de plus près lorsqu'il sera soumis au comité.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de ses commentaires. J'ai trouvé intéressant qu'il parle des intentions qui sous-tendent le projet de loi C-16, intentions qu'il comprend, lui, un représentant du Parti conservateur. Il comprend pourquoi l'engagement en faveur de cet enjeu est d'une importance capitale.

Ma question au député concerne les bases symboliques auxquelles il a fait allusion. Je ferai remarquer que la ministre, qui a parlé avant lui, a proposé de solides arguments pour montrer que ce n'est pas que symbolique. Le député a affirmé que lui et les conservateurs appuieraient le renvoi du projet de loi au comité, ce dont je me réjouis. Ma question pour le député est la suivante: s'il croit que ce projet de loi va plus loin que le symbolisme, lui et le Parti conservateur seront-ils en mesure de l'appuyer à la fois à l'étape du comité et à celle de la troisième lecture?

● (1045)

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, permettez-moi de préciser qu'il y aura un vote libre de notre côté. Les députés auront l'occasion d'examiner le projet de loi et de prendre une décision. Toutefois, sur la question plus générale de savoir si les conservateurs s'opposent à la discrimination contre les personnes transgenres, je peux affirmer que les conservateurs sont unis dans leur opposition à la discrimination, comme le sont la majorité des Canadiens.

Je crois que le projet de loi part d'une bonne intention, mais il est important de l'étudier et de l'examiner attentivement. Je comprends qu'il a déjà été débattu, mais je maintiens que nous devons examiner très attentivement toutes les répercussions qu'il pourrait entraîner et nous assurer que ses effets seront bien ceux que la ministre a dit qu'ils seraient et qu'il n'y aura pas de conséquences imprévues.

J'ai bien sûr entendu des membres de la communauté transgenre déclarer leur appui ferme à ce projet de loi. Je prends leur opinion au sérieux, c'est pourquoi je veux appuyer le projet de loi, afin qu'il puisse être renvoyé au comité pour une étude plus approfondie.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de son intervention et de son appui au principe du projet de loi et je respecte la sincérité avec laquelle il a offert ses commentaires.

Initiatives ministérielles

Il a essentiellement fait valoir que le projet de loi est à proprement parler inutile, ce que nous avons entendu chaque fois qu'il a été débattu à la Chambre. Je me demande s'il connaît bien la position de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne, qui ont affirmé, à maintes reprises, qu'il y a des lacunes dans la législation actuelle et qu'il y a de bonnes raisons juridiques de modifier la partie du Code criminel traitant des crimes haineux ainsi que la Loi canadienne sur les droits de la personne pour que les Canadiens transgenres soient explicitement couverts par la loi. Ce sont les arguments juridiques que les deux organismes ont invoqués.

Le député a également affirmé qu'apporter des changements symboliques au Code criminel n'est pas une bonne idée. Toutefois, le précédent gouvernement conservateur a passé beaucoup de temps à dire qu'il est important que le Code criminel dénonce les comportements inacceptables dans notre société. Je soutiens que ce projet de loi est très semblable aux nombreuses mesures législatives présentées par le précédent gouvernement, qui cherchaient à cataloguer certains comportements comme non acceptables dans notre société.

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de sa question et du leadership dont il a fait preuve dans ce dossier.

Certes, la question des lacunes dans le Code criminel, à la lumière des lois existantes, est une question que le comité sur la justice devra étudier très sérieusement. Toutefois, je conclus de mon examen de jugement rendu par le Tribunal canadien des droits de la personne et des affaires soumises à différents paliers du système judiciaire, y compris à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, que la formulation actuelle protège les Canadiens transgenres. Évidemment, la question des lacunes potentielles devra faire l'objet d'un examen très approfondi par le comité sur la justice, si le projet de loi est adopté, ce à quoi je m'attends.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui à propos du projet de loi C-16.

Je ne peux pas appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle, pour un certain nombre de raisons. Je vais rassurer tous mes collègues et tous les Canadiens. Je ne m'oppose pas à ce projet de loi parce que je ressentirais de la haine, de la peur ou de la méchanceté envers quiconque est au prise avec un problème d'identité de genre.

Avant d'exprimer mon inquiétude quant à d'éventuelles conséquences négatives liées au projet de loi C-16, j'aimerais d'affirmer clairement que je soutiens toutes les initiatives qui visent à protéger les personnes contre les discours haineux. Je crois dans la nécessité de garantir des droits égaux. Je reconnais également qu'on ne peut tolérer l'intimidation ou la violence sous quelque forme et pour quelque raison que ce soit.

Les parlementaires et tous les Canadiens ont le devoir d'empêcher l'intimidation, le discours haineux, la violence ou de tels comportements, mais je me méfie des systèmes de valeurs imposés par le gouvernement qui permettraient de modifier des définitions fondamentales et des principes de société. L'imposition de changements fondamentaux de cette ampleur dans le système de valeurs doit être considéré avec un certain scepticisme. L'enjeu est très important pour que nous allions de l'avant sans tenir compte des répercussions possibles, si nous allons de l'avant.

Je suis favorable à l'égalité des droits pour tous, mais à mon avis, ce projet de loi va bien au-delà de l'égalité des droits en s'engageant dans l'attribution de droits supplémentaires ou de droits spéciaux à

certaines, et ce faisant, en diminuant et niant automatiquement les droits traditionnels légitimes de nombreuses autres personnes.

Concernant le projet de loi C-16, j'ai un certain nombre d'inquiétudes. Certaines ont trait à de possibles répercussions négatives immédiates, alors que d'autres sont liées aux effets et aux résultats potentiels à long terme de l'adoption de ce projet de loi.

Mes préoccupations sont de quatre ordres. J'ai peur que ce projet de loi suscite des craintes chez de nombreux Canadiens, craintes selon lesquelles ils ne pourraient discuter de questions de politique publique, telles que celle-ci, à propos desquelles ils seraient en désaccord avec le programme imposé du gouvernement. Je suis préoccupé par le préjudice potentiel causé à des enfants et à de jeunes innocents par suite d'une atteinte possible à leur vie privée. Je suis inquiet parce que les termes « identité de genre » et « expression de genre » sont des termes très subjectifs, beaucoup trop subjectifs pour être utilisés dans des documents juridiques, particulièrement dans la Loi canadienne sur les droits de la personne ou dans le Code criminel canadien.

Enfin, lorsque le gouvernement adopte des changements draconiens aux politiques publiques en matière d'identité de genre et de sexualité, qui ne reposent que sur des recherches minimales, je crains que cela nuise à l'ensemble de la société, et particulièrement à ceux qu'on essaie d'aider, en l'occurrence les enfants et les jeunes transgenres.

Qu'on me permette d'aborder la question de façon différente. Ce projet de loi risque-t-il de nuire, par inadvertance, aux personnes qu'on souhaite aider? De nombreux universitaires, médecins praticiens, psychologues, psychiatres et représentants d'organisations professionnelles ont soulevé des préoccupations légitimes au sujet du traitement actuel des personnes transgenres et s'inquiètent particulièrement des effets négatifs à long terme des traitements hormonaux et des interventions chirurgicales de réassignation sexuelle.

L'American College of Pediatricians exhorte les éducateurs et les législateurs à rejeter toutes les politiques qui conditionnent les enfants à accepter de prendre des médicaments pendant toute leur vie et à subir des chirurgies pour devenir une personne du sexe opposé. Cette organisation médicale souligne les dangers médicaux biologiques associés à l'utilisation d'hormones bloquant la puberté et l'utilisation consécutive de traitements hormonaux pour marquer le sexe — soit la testostérone, soit les estrogènes — qui sont nécessaires à la fin de l'adolescence. Il a été établi que ces traitements peuvent entraîner des risques de santé graves y compris, mais sans s'y limiter, l'hypertension artérielle, des caillots de sang, des AVC et le cancer.

D'autres chiffres font également réfléchir; je songe entre autres à l'augmentation du nombre de suicides. Depuis les 10 années que je siège au Parlement, la prévention du suicide constitue probablement la question à laquelle je me suis le plus intéressé. La motion M-388, qui porte sur les cyberprédateurs, et le projet de loi C-300, Loi concernant l'établissement d'un cadre fédéral de prévention du suicide sont des initiatives parlementaires que j'ai présentées et sur lesquelles j'ai travaillé avec diligence pendant de nombreuses années.

Les recherches révèlent clairement que chez les adultes qui ont pris des hormones pour changer de sexe et qui ont subi des interventions chirurgicales de réassignation sexuelle, le taux de suicide est 20 fois plus élevé, même en Suède, un des pays qui reconnaissent le plus ouvertement la réalité LGBTQ.

L'American College of Pediatricians a déclaré ceci:

Initiatives ministérielles

Le fait d'amener des enfants à croire qu'il est normal de prendre des médicaments pendant toute sa vie et de subir des chirurgies pour devenir une personne du sexe opposé constitue de la violence à leur égard. Le fait de traiter la discordance sexuelle comme normale dans des initiatives de sensibilisation du public et des politiques légales engendrera de la confusion chez les enfants et les parents et amènera davantage d'enfants à se présenter à des cliniques de réassignation sexuelle où on leur donnera des médicaments pour bloquer la puberté. Or, ces traitements entraînent presque automatiquement la prise d'hormones de réassignation sexuelle, par ailleurs toxiques et cancérigènes, pendant toute une vie, de même que des mutilations chirurgicales inutiles sur certaines parties du corps de ces jeunes adultes.

● (1050)

Selon une recherche rapportée par l'American Psychiatric Association dans la cinquième édition de l'ouvrage *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, il est clair que la vaste majorité des jeunes garçons et filles qui éprouvent une dysphorie sexuelle ne l'éprouveront plus après l'adolescence.

J'exhorte également mes collègues à écouter les propos du professeur Ken Zucker, du département de psychiatrie et de psychologie de l'Université de Toronto, et de la Dre Susan Bradley, psychiatre en chef à l'Hôpital pour enfants, chef de la division de pédopsychiatrie et professeure émérite à l'Université de Toronto. Voici ce qu'ils ont déclaré:

Selon notre expérience, un grand nombre d'enfants et leur famille peuvent parvenir à un profond changement. Dans ces cas, le trouble d'identité de genre disparaît complètement et rien dans le comportement ou l'imaginaire de l'enfant ne permet de croire qu'il reste des problèmes d'identité de genre.

À la lumière de l'avis de ces groupes et de ces experts en psychiatrie et en psychologie, il est important qu'à tout le moins le gouvernement ne consacre pas dans la loi une certaine conformité idéologique. Nous devons défendre les bonnes politiques publiques en matière de genre et de sexualité et fonder nos décisions sur des recherches scientifiques qui contribueront à assurer une protection contre des conséquences négatives dévastatrices à vie.

Un autre aspect majeur qui m'indispose dans le projet de loi C-16 est que les termes « identité de genre » et « expression de genre » sont des termes très subjectifs, beaucoup trop subjectifs pour être utilisés dans le contexte de documents juridiques. Les politiques visant à protéger les personnes contre la distinction fondée sur des motifs d'identité et d'expression de genre consisteraient-elles seulement à offrir sécurité et protection — c'est à dire, à fournir un bouclier contre les mauvais traitements — ou serviraient-elles à ouvrir la voie à un plus large éventail d'activités? À titre de législateurs, essayons-nous tout simplement de protéger une minorité sexuelle contre la violence verbale et physique, ou envisageons-nous en même temps d'imposer un changement culturel dans notre manière de concevoir la sexualité humaine et l'expression de genre? Quelle incidence un tel changement aurait-il sur les collectivités immigrantes et les groupes confessionnels qui s'opposent déjà aux concepts de fluidité des genres? Ces groupes seront-ils libres de pratiquer leurs croyances et d'éduquer leurs enfants selon leurs principes sans être accusés de tenir des discours haineux ou de violer les droits de la personne?

Pour moi comme pour des millions de Canadiens qui reconnaissent la suprématie de Dieu, comme l'indiquent les premiers mots de notre Charte, la réalité est que nos convictions religieuses sont le fondement même de notre vision du monde. Si l'on adhère au principe de la liberté de culte, il est dès lors de la plus haute importance que le projet de loi C-16 ne porte pas atteinte à cette liberté fondamentale. Il importe que le gouvernement clarifie la nature de la protection qu'il souhaite accorder et qu'il explique quelle interprétation il convient de donner aux termes « identité de genre » et « expression de genre ». Les implications sont trop imprévisibles. Beaucoup trop d'aspects restent ouverts à l'interpré-

tation. Ce manque de clarté pourrait donner lieu à d'inutiles accusations de violation des droits de la personne et aboutir à des litiges et des poursuites sans fin, qui ne feraient que paralyser davantage notre système judiciaire.

Une autre de mes préoccupations est le préjudice que pourraient subir les enfants. Comme je l'ai mentionné auparavant, j'appuie totalement l'égalité des droits. Il convient donc de se poser la question suivante: De quelle égalité des droits parle-t-on? Parle-t-on de l'égalité des droits des garçons ou des filles, de celle des jeunes hommes ou des jeunes femmes qui s'attendent à trouver uniquement des personnes du même sexe qu'eux dans leurs vestiaires? Est-il juste que ces personnes voient leurs droits bafoués par l'imposition de droits supplémentaires accordés à certaines personnes? Le simple bon sens veut que la possibilité de mauvais traitements que recèle cette nouvelle liberté de pouvoir entrer dans le vestiaire de son choix puisse très bien mener à l'intimidation, au harcèlement, voire à la violence sexuelle, dans ces espaces publics. Un des pièges du projet de loi C-16 est son incapacité à reconnaître la possibilité que des prédateurs hétérosexuels n'étant pas eux-mêmes transgenres profitent de la protection de ce projet de loi pour laisser cours à leur comportement de prédateur.

Oui, je suis inquiet pour la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes, qui méritent le droit à leur intimité.

En terminant, je suis inquiet, car je pense que ce projet de loi pourrait susciter des craintes chez de nombreux Canadiens. J'ai bien peur qu'ils ne puissent même pas discuter d'enjeux de politique publique comme celui-ci, étant donné qu'ils n'appuient peut-être pas le programme du gouvernement. Toute loi qui limite les discussions et les débats légitimes sur des convictions profondes menace la liberté d'expression, une valeur fondamentale très importante pour beaucoup de gens, quelle que soit leur allégeance politique. Le droit d'être en désaccord devrait être considéré comme un droit sacré au sein de notre société, car il est à la base des nouvelles idées et des mesures de protection de longue date.

Je demande tout simplement à ceux qui appuient ce projet de loi de respecter mon droit et le droit de millions de Canadiens de ne pas être accusés de porter atteinte aux droits de la personne parce que nous faisons connaître notre point de vue ou parce que nous sommes en désaccord avec l'opinion d'autres personnes. Nous pouvons et devons nous respecter les uns les autres, même si nous avons des points de vue différents. J'espère que nous pourrions exprimer ouvertement notre désaccord sans nous étiqueter mutuellement.

● (1055)

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Madame la Présidente, tout d'abord, j'ai eu le privilège de devenir le député de Burnaby-Sud après Bill Siksay, qui a travaillé sur ce dossier pendant de nombreuses années. J'ai aussi eu le grand privilège d'appuyer le projet de loi présenté par mon ami le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke, au cours de la dernière législature. C'est un enjeu qui est très important pour moi et pour beaucoup d'autres députés.

J'aimerais que le député nous dise s'il connaît des personnes transgenres et s'il a discuté avec elles des difficultés auxquelles elles se heurtent au quotidien et cherché à savoir en quoi ce projet de loi contribuerait à atténuer ces difficultés.

M. Harold Albrecht: Madame la Présidente, je ne m'attends pas, je le répète, à ce que tous les députés ni même que tous les Canadiens soient d'accord avec moi sur ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Oui, je connais des transgenres et oui, j'ai parlé à des personnes confrontées à ces problèmes. Cependant, comme je viens de l'expliquer dans mon allocution aujourd'hui, je crois que, si nous voulons vraiment aider les personnes aux prises avec ces problèmes, nous devons être ouverts et honnêtes avec elles au sujet des dangers potentiels auxquels elles sont exposées.

Une phrase célèbre de la Bible dit « la vérité vous rendra libre ». Je crois qu'il nous revient à nous, députés, d'autant plus que le Parlement doit représenter tous les points de vue, d'entendre et de respecter les opinions de tous.

• (1100)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, il y a, dans notre pays, de nombreuses personnes de toutes les croyances qui pensent que les deux identités de genre sont l'homme et la femme. Dans un pays de liberté, il devrait être correct de croire qu'il existe diverses identités de genre, tout comme il devrait être correct de ne pas y croire.

Le député a-t-il peur que ce projet de loi affaiblisse la protection accordée à la liberté de religion dans notre pays?

M. Harold Albrecht: Madame la Présidente, j'ai déjà mentionné dans mon allocution certains points préoccupants sur lesquels nous devons probablement nous pencher.

J'apprends, au cours des nombreuses conversations que j'ai eues avec les gens, même la fin de semaine dernière, que certains groupes s'inquiètent des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur les groupes confessionnels ou les communautés immigrantes qui, dans l'ensemble, ne sont pas ouverts à cette idée de la fluidité des genres. En ma qualité de chef d'un groupe confessionnel et de parent, je crois que nous devons être libres de partager nos croyances avec nos enfants et nos petits enfants, sans avoir peur, si nous ne sommes pas d'accord avec le plan d'action imposé par le gouvernement, d'être accusés de tenir un discours haineux ou de violer la Charte des droits et libertés.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Madame la Présidente, le député de Kitchener—Conestoga m'a toujours traité avec un grand respect malgré ses réserves à l'égard de ma propre identité d'homosexuel. Il est toutefois dans l'erreur lorsqu'il dit que les groupes confessionnels et la majorité de leurs membres rejettent les personnes transgenres. En fait, la grande majorité des groupes confessionnels de notre pays ont clairement exprimé leur soutien à ce projet de loi. Cela est clairement ressorti au cours de la précédente législature.

La question de la liberté de religion et de la liberté d'expression pourrait être soulevée dans n'importe quel contexte. Le projet de loi ne restreindrait nullement la liberté de croyance des gens et ne les empêcherait pas de transmettre leurs croyances à leurs propres enfants. Son objectif est simplement de protéger les Canadiens transgenres contre les manifestations de haine et toute autre forme de discrimination dont ils font l'objet quotidiennement.

M. Harold Albrecht: Madame la Présidente, je tiens à clarifier quelque chose que je crois avoir entendu de mon collègue. Je ne crois pas avoir dit que la grande majorité des groupes confessionnels ou des groupes d'immigrants étaient opposés aux transgenres. Ils ne le sont certainement pas. Les transgenres sont des personnes humaines, et nous sommes ouverts à eux. Nous pouvons tout simplement être en désaccord concernant certains points du projet de loi C-16 qui ont trait à la subjectivité du terme « identité ou expression de genre ». Je vais certainement m'opposer en ce lieu à toute forme de discrimination fondée simplement sur l'identité de genre ou l'identité sexuelle, et j'espère que tous mes collègues

voudraient en faire autant. Toutefois, nous n'approuvons pas nécessairement toutes les implications que le projet de loi peut comporter.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre afin de partager avec la députée d'Hochelaga le temps qui m'est imparti pour la première série d'interventions.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-16 et je suis heureux cette fois d'appuyer un projet de loi d'initiative ministérielle pour garantir aux Canadiens transgenres les mêmes droits et les mêmes mesures de protection que ceux dont le reste d'entre nous jouit déjà.

Je remercie la ministre de la Justice d'avoir adopté mon projet de loi d'initiative parlementaire comme projet de loi gouvernemental et de m'inviter à sa conférence de presse. Je veux également la remercier d'avoir communiqué avec la communauté transgenre avant de présenter le projet de loi et d'avoir consulté les personnes qui sont au cœur même du débat.

Toutefois, je ne peux m'empêcher d'être déçu de parler de cette question encore aujourd'hui, plus de cinq ans après avoir présenté mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-279. Je sais que beaucoup d'entre nous sont encore contrariés par les retards accusés dans l'adoption de ce projet de loi. C'est un projet de loi important du fait qu'il permet de corriger la plus grande lacune qui demeure dans les dispositions législatives canadiennes sur les droits de la personne.

Au cours des cinq dernières années, j'ai eu le privilège de voir mon nom associé à ce projet de loi, mais je veux être clair: les progrès réalisés ne résultent pas de mes efforts, mais de ceux des personnes transgenres qui se sont levées pour exiger d'être traitées avec la même dignité et le même respect que tous les autres Canadiens.

J'ai beaucoup appris au cours des cinq dernières années, et il convient bel et bien de dire encore une fois que les hommes gais n'ont pas toujours été les meilleurs amis de nos frères et de nos sœurs transgenres. J'ai beaucoup appris d'une sœur des Premières Nations, une transgenre qui a dû surmonter de nombreuses difficultés, mais qui a maintenant une petite entreprise prospère à Vancouver. J'ai beaucoup appris d'un homme transgenre devenu un thérapeute respecté qui travaille maintenant auprès de personnes confrontées à des problèmes de changement de sexe. J'ai appris d'une femme transgenre qui a dû reconstruire sa carrière comme pianiste de concert après avoir changé de sexe. J'ai appris d'un ami qui occupe maintenant la première chaire d'étude sur les transgenres à l'Université de Victoria, la seule université au monde à avoir des archives sur les transgenres et la première à offrir un programme d'études sur les transgenres. J'ai beaucoup appris également d'un ami et allié politique qui s'active sans relâche dans son milieu, à Toronto. J'ai appris de beaucoup d'autres personnes, dont des étudiants, des experts-conseils, des employés de bureau, des ouvriers d'usine, des travailleurs du sexe et des enfants de la rue.

Initiatives ministérielles

Même si le projet de loi traîne au Parlement fédéral depuis quelque temps, certains progrès ont été accomplis. J'aimerais bien que le débat mené ici fasse avancer les choses ailleurs, mais il est clair que le Parlement a perdu la chance de jouer un rôle de leadership pour l'égalité des droits. Entretemps, sept provinces ont adopté des lois correspondantes sur les droits de la personne: l'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse en 2012; Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard en 2013; la Saskatchewan en 2014 ainsi que la Colombie-Britannique et le Québec, cette année, en 2016.

Les droits des personnes trans ne constituent pas une question partisane, Dieu merci. Des gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, un gouvernement libéral de l'Île-du-Prince-Édouard et des gouvernements conservateurs de la Saskatchewan et de Terre-Neuve ont tous proposé des modifications aux lois pour empêcher que les gens soient victimes de discrimination fondée sur leur identité de genre. Ces modifications ont été adoptées avec l'appui de tous les partis en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les droits des personnes trans ne sont pas limités au seul contexte canadien. Plus de 18 pays ont maintenant mis en œuvre des mesures de protection explicites comme celles du projet de loi C-16, et la liste pourrait étonner des députés. L'Argentine a été un chef de file mondial dans la protection des droits des citoyens transgenres, mais la liste comprend entre autres l'Uruguay, la Bolivie, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Estonie, la Croatie, le Monténégro, l'Albanie, Israël, Chypre, le Népal, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Aux États-Unis, 16 États, en plus du district de Columbia, fournissent des protections explicites aux habitants transgenres, mais, malheureusement, certains États permettent également la discrimination, comme le montre la loi adoptée dernièrement en Caroline du Nord.

Au Canada, certaines institutions publiques et certaines sociétés privées ont choisi d'agir sans attendre une loi. Ainsi, le Congrès du travail du Canada a produit, à l'intention de tous les organismes qui y sont affiliés, des guides pour faciliter l'intégration dans les milieux de travail syndiqués des personnes qui choisissent de changer de sexe. D'autres sont également allés de l'avant, dont les grandes banques comme la Toronto-Dominion et la Banque Royale.

Je reviens maintenant au Parlement. Le projet de loi a été présenté par un ancien député de NPD, Bill Siksay, en 2005, en 2007 et encore une fois en 2009. Au printemps 2010, au troisième essai, Bill a réussi à le faire adopter par la Chambre, mais il est ensuite mort au *Feuilleton* au Sénat lorsque des élections ont été déclenchées.

Mon projet de loi, le projet de loi C-279, a été adopté par la Chambre en mars 2013, et avant les élections de 2015, il avait passé toutes les étapes au Sénat, sauf une.

J'exhorte donc la Chambre aujourd'hui à traiter ce projet de loi le plus rapidement possible. J'ai bonne confiance que le projet de loi sera adopté à l'étape de la deuxième lecture pour la troisième fois aujourd'hui, et j'espère qu'il reviendra à la Chambre rapidement pour l'approbation finale.

Ce ne sera possible que si le comité de la justice détermine qu'une autre série d'audiences ne lui apprendra probablement rien de nouveau au sujet du projet de loi. Entre 2013 et 2015, il y a eu trois séries distinctes d'audiences parlementaires; 17 témoins ont comparu devant le comité de la justice de la Chambre des communes et 18 ont comparu devant deux comités sénatoriaux différents.

●(1105)

En fait, si on en juge par l'expérience, de nouvelles audiences à la Chambre et à l'autre endroit ne feraient que risquer de fournir une tribune à la transphobie. C'est particulièrement vrai quand il est question du faux problème le plus souvent invoqué — et il l'a été aujourd'hui d'ailleurs — concernant les droits des transgenres, soit la question des toilettes et des vestiaires.

J'hésite à même mentionner cette question, mais elle continue à faire surface, même après qu'il ait été prouvé qu'elle n'est en fait aucunement fondée. Je pense franchement que le fait de toujours y revenir est un signe de la véritable transphobie que nous essayons d'aborder dans ce projet de loi. Nous savons tous qu'en réalité les seules personnes à risque aux toilettes sont les transgenres, qui donnent toujours l'impression de se trouver au mauvais endroit.

Nous devons adopter le projet de loi C-16 le plus rapidement possible si nous voulons éviter de permettre aux personnes qui sont contre le projet de loi d'avoir recours au sensationnalisme des médias pour mousser la haine contre la communauté transgenre à leurs propres fins politiques. Il n'y a qu'à regarder au sud de la frontière, dans des états comme la Caroline du Nord, pour ne pas oublier que le risque est bien réel.

Il est plus que temps d'ajouter l'identité de genre et l'expression de genre au Code canadien des droits de la personne et au Code criminel.

Même si certains ont prétendu, pour des motifs techniques, que le projet de loi est inutile, la Commission canadienne des droits de la personne et le Tribunal canadien des droits de la personne nous ont clairement fait entendre qu'il est nécessaire pour combler des lacunes techniques et à des fins de dénonciation. L'adoption du projet de loi C-16 ne laissera aucun doute sur le fait que la discrimination et la violence à l'endroit de la communauté transgenre ne s'inscrivent pas dans les valeurs canadiennes.

En réalité, bien entendu, la preuve que le projet de loi est nécessaire passe par la discrimination soutenue dont font l'objet les Canadiens transgenres et à genre variable. Nous n'avons pas de statistiques exhaustives sur la communauté transgenre au Canada, précisément, en partie du moins, parce qu'elle est exclue de la législation sur les droits de la personne. Cependant, la seule étude menée il y a un certain temps en Ontario et à laquelle la ministre a fait allusion dans son allocution ce matin, démontre que nous pouvons tous voir si nous choisissons d'ouvrir les yeux.

Le taux de chômage chez les Canadiens transgenres est deux fois plus élevé que le taux moyen et le taux de pauvreté dans la communauté est parmi les plus élevés, tous groupes confondus, un peu plus de la moitié des transgenres recevant un salaire annuel de moins de 15 000 \$ même s'ils sont très scolarisés. Quand il est question de marginalisation et d'itinérance, il y a un manque de statistiques fiables, mais nous savons que 40 % des jeunes itinérants s'identifient à la communauté LGBTQ et que beaucoup d'entre eux sont à genre variable.

Quant à la violence, nous connaissons les histoires même si, à ce chapitre aussi, les statistiques officielles se font rares. Les policiers qui patrouillent les rues vont nous dire qui sont les plus vulnérables à la violence, et ce sont les personnes trans, et à l'intérieur de la communauté trans, ceux qui font partie des minorités visibles ou qui sont des Autochtones.

Initiatives ministérielles

Aux États Unis, nous savons qu'à ce jour en 2016, 20 femmes trans ont été assassinées et 80 % d'entre elles étaient des Noires. La Journée du souvenir trans rappelle qu'à l'échelle internationale, 269 personnes trans ont été assassinées l'an dernier, dont une au Canada, une jeune femme trans somalienne à Toronto.

Il est urgent de passer à l'action. Même si la plupart des provinces l'ont fait, il y a des domaines de compétence fédérale importants, que ce soit d'offrir une meilleure protection contre les crimes haineux, de se pencher sur la dangereuse politique correctionnelle fédérale qui fait que les détenus sont incarcérés dans les mauvais établissements et donc plus exposés à la violence, de mettre fin aux processus de vérification discriminatoires et humiliants de Transports Canada ou de faire en sorte que des pièces d'identité appropriées, comme un passeport, soient plus faciles à obtenir. En fait, dans la plupart de ces cas, nul besoin pour le gouvernement fédéral d'attendre un projet de loi avant de poser le bon geste. Rien n'empêche les organismes gouvernementaux de faire la bonne chose quand il est question des droits des personnes trans, mais nous avons constaté que ces initiatives stagnent au niveau fédéral. L'adoption de ce projet de loi permettra de mettre fin à cette pratique.

Au cours de la dernière année, nous aurions pu en faire beaucoup plus pour stopper la véritable épidémie de crimes haineux contre des Canadiens transgenres et, en particulier envers les plus marginalisés de notre société, comme les Autochtones et les travailleuses et les travailleurs du sexe. Au cours de la dernière année, les progrès réalisés pour modifier les politiques gouvernementales discriminatoires auraient dû être plus importants.

Pour l'instant, ce sont les conseils scolaires et les collectivités qui prennent les initiatives les plus innovatrices. Je tiens à souligner les efforts déployés par des organisations comme Enfants transgenres à Montréal et le programme de développement de l'enfant de l'Hôpital de Montréal pour enfants, un programme pour les enfants à genre variable, et le travail d'organisations comme PFLAG.

Enfin, je veux remercier les nombreux parents courageux qui soutiennent leurs enfants transgenres et se battent pour obtenir les mesures d'appui dont ils ont besoin pour réussir dans ce pays.

Le projet de loi C-16 nous demande d'agir pour offrir aux Canadiens transgenres et à genre variable les mêmes droits et protections dont nous jouissons déjà, rien de moins, rien de plus. Je souhaite que nous nous unissions pour le faire rapidement. À l'Île-du-Prince-Édouard, la loi a été adoptée en trois semaines et en Colombie-Britannique, en une seule journée. Le moment ne pourrait pas être mieux choisi pour adopter une loi inclusive dont tous les Canadiens pourront être fiers.

Comme je l'ai demandé en mettant un terme au débat à la Chambre des communes à propos du projet de loi C-279, il y a environ trois ans, si ce n'est pas maintenant, quand alors?

•(1110)

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député non seulement de son travail à l'égard du projet de loi, mais aussi de la position qu'il défend depuis longtemps dans ce dossier et des efforts qu'il y consacre.

Pour de jeunes Canadiens comme Charlie Lowthian-Rickert, qui est présent à la tribune et qui était aux côtés...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ne peuvent pas faire allusion aux personnes qui se trouvent à la tribune.

M. Michael Levitt: Madame la Présidente, qu'est-ce que le projet de loi va changer dans la vie des jeunes Canadiens qui en arrachent

et qui doivent composer avec les préjugés et la discrimination, ainsi que des 20 % des Canadiens transgenres qui ont été agressés physiquement ou sexuellement?

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, je remercie le député de ses bons mots et de son appui à l'égard du projet de loi. Je lui répondrai en rapportant une expérience personnelle. Chaque année, j'organise un brunch à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie. Lors du dernier brunch, des parents ont amené leurs enfants parce qu'ils cherchaient un endroit où ceux-ci seraient acceptés et pourraient obtenir le soutien dont ils ont besoin. Le projet de loi est important non seulement sur le plan symbolique, mais aussi dans les faits, puisqu'il fera en sorte que tous les programmes du gouvernement fassent une place à ces enfants pour qu'ils puissent se bâtir un bel avenir au pays.

•(1115)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député de St. Albert—Edmonton pour dire que le projet de loi C-16 n'ajouterait rien au cadre législatif actuel et qu'il ne lui enlèverait rien non plus. Ce qui me préoccupe, c'est que, en dépit des lois provinciales et fédérales en vigueur, les personnes transgenres continuent de faire l'objet de discrimination et de persécution. Le député pense-t-il que la mise en application du projet de loi C-16 permettra vraiment de régler le problème?

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Je sais qu'elle aborde avec sérieux le sujet dont la Chambre est saisie. À sa question, je réponds oui, absolument. Le projet de loi n'est certes pas une solution parfaite. L'adoption de mesures législatives n'a jamais tout réglé, mais l'adoption du projet de loi C-16 témoigne de la volonté collective des Canadiens de faire mieux pour assurer l'inclusion sociale de tout le monde.

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Madame la Présidente, je tiens à signaler combien je me suis senti privilégié de siéger à côté de mon collègue qui a consacré énormément d'efforts à cette grande cause. Je le remercie de son travail acharné. Pourrait-il nous en parler, nous dire brièvement ce qu'il a fait pour que nous soyons saisis de cette question aujourd'hui et comment il entrevoit la suite des choses une fois le projet de loi adopté?

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, je remercie le député de Burnaby-Sud de son appui au projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté antérieurement et du travail qu'il a accompli dans ce dossier. Je tiens à répéter que ce n'est pas mon travail qui a permis que le sujet soit abordé ici, mais celui de Canadiens transgenres très courageux qui ont osé se battre pour leurs droits en public, entreprendre des démarches devant les tribunaux et exiger des organismes et des établissements qu'ils fassent de la place à tous les Canadiens. Ce n'est ni mon travail, ni celui de la ministre de la Justice, ni celui de la Chambre des communes que nous célébrons ici aujourd'hui, mais celui de Canadiens transgenres qui n'ont pas craint d'être qui ils sont. Je rappellerai le célèbre conseil d'Oscar Wilde, qui recommande aux gens d'être eux-mêmes, car tous les autres sont déjà pris.

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Madame la Présidente, ma question porte sur le processus.

Initiatives ministérielles

N'aurait-il pas été avantageux d'adopter ce projet de loi beaucoup plus tôt? Que pense mon collègue du processus parlementaire, qui fait en sorte qu'on étudie encore cela, bien que la Chambre ait adopté ce projet de loi jusqu'à l'étape de la troisième lecture lors de la dernière session? N'aurait-il pas été préférable d'adopter le projet de loi plus tôt et de consacrer notre temps à étudier d'autres enjeux, au lieu de revenir continuellement sur les mêmes questions à cause du processus parlementaire, qui fait défaut?

[Traduction]

M. Randall Garrison: Madame la Présidente, la députée a raison. Je travaille sur ce dossier depuis cinq ans. Le projet de loi a été adopté pour la première fois par la Chambre des communes il y a six ans et demi, et s'il y a un méchant dans cette histoire, c'est le Sénat non élu qui, à deux reprises, n'a pas adopté ce projet de loi. Autrement, la loi serait déjà en vigueur au Canada.

J'hésite à m'en prendre vertement à l'autre endroit, car je ne sais pas du tout ce que les sénateurs feront des projets de loi d'initiative ministérielle qui leur seront renvoyés à l'avenir, mais j'espère qu'ils adopteront rapidement le projet de loi actuel et qu'ils respecteront la volonté de la Chambre des communes, de manière à ce que la loi entre en vigueur dès que possible.

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Madame la Présidente, voici un gars, voici une fille. C'est facile, n'est-ce pas? Eh bien, non! Disons seulement que c'est un petit peu plus compliqué que cela. L'attribution d'un sexe ou d'un autre n'est pas si simple. Par exemple, en génétique, on dit qu'une personne est une femme lorsqu'elle a deux chromosomes X, et qu'une personne est un homme si elle a un chromosome X et un chromosome Y. Or certaines personnes ont seulement un chromosome X, tandis que d'autres en ont trois. Certaines autres personnes ont deux ou trois chromosomes X et un chromosome Y, tandis que d'autres encore ont même deux chromosomes Y et un chromosome X. Comme on peut le constater, c'est loin d'être simple.

Dans le projet de loi C-16 dont on débat aujourd'hui, on ne parle pas de génétique. Toutefois, on y aborde un sujet tout aussi complexe, soit l'identité et l'expression de genre.

Déjà dans les années 1950, on commençait à comprendre qu'on ne pouvait pas définir une personne simplement par ses caractéristiques sexuelles physiques. C'est à ce moment qu'on a commencé à faire une distinction entre les termes « sexe » et « genre ». En 1994, le juge Antonin Scalia, de la Cour suprême des États-Unis, a écrit dans un avis:

• (1120)

[Traduction]

Le mot genre a acquis une connotation nouvelle et utile pour décrire des caractéristiques culturelles ou attitudinales (par opposition aux caractéristiques physiques) propres aux sexes. Ainsi, par rapport au mot sexe, le mot genre est l'équivalent de féminin par rapport à femme et de masculin par rapport à homme.

[Français]

Ce que dit clairement le juge Scalia est que « sexe » et « genre » sont deux choses différentes.

Une personne transgenre est une personne dont l'identité sexuelle ne correspond pas aux caractéristiques sexuelles physiques avec lesquelles elle est née. Elle ne se sent littéralement pas bien dans sa peau dans le corps que la nature lui a donné. Elle sent qu'elle est féminine mais physiquement, elle est mâle. Il sent qu'il est masculin, mais physiquement, il est femelle.

À partir de là, c'est facile d'imaginer la discrimination, les préjugés, le harcèlement et la violence dont ces personnes peuvent être victimes. Une ado timide, un homme de petite taille et un enfant plus intelligent que la moyenne sont souvent harcelés. Imaginons une personne transgenre maintenant.

Les statistiques sont très utiles pour démontrer la discrimination dont peuvent être victimes les personnes transgenres. En Ontario par exemple, 71 % des transgenres ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$. Mon collègue de Esquimalt—Saanich—Sooke donnait tout à l'heure des statistiques sur la pauvreté des personnes transgenres, qui étaient encore pires que ce que je viens de mentionner.

Selon Egale Canada, 90 % des étudiants transgenres signalent être victimes d'intimidation tous les jours ou toutes les semaines. C'est beaucoup. Par ailleurs, il y a quelques mois, une clinique médicale de Montréal, pratiquant des chirurgies de réassignation de genre, a été la proie d'un incendie criminel.

Les préjugés et la violence sont donc fort réels. C'est pour cette raison que les députés néo-démocrates ont présenté depuis plusieurs années à la Chambre des communes du Canada des projets de loi pour défendre les droits des personnes transgenres et les protéger contre la discrimination au pays.

Ces projets de loi visaient notamment à intégrer à la Loi canadienne sur les droits de la personne et au Code criminel des mesures de protection relatives à l'identité et à l'expression de genre. C'est ce qu'a fait en 2005, Bill Siksay, le député néodémocrate de Burnaby—Douglas, en Colombie-Britannique. Parce qu'il attachait une très grande importance à la cause, il a présenté le projet de loi deux fois à la Chambre des communes, soit en 2006-2007 et en 2008-2009.

Parce que la cause est d'une telle importance pour les néo-démocrates, mon collègue d'Esquimalt—Saanich—Sooke, à côté de moi, a repris la balle au bond et il a presque réussi à faire de son projet une loi au Parlement. Le Parti vert, le Bloc québécois et plusieurs députés libéraux et conservateurs l'ont appuyé.

Toutefois, le Sénat, cette Chambre non élue qui n'a pas à rendre de comptes, a cru bon de laisser mourir au *Feuilleton* ce projet de loi pourtant approuvé par des députés dûment élus par la population.

Nous voilà donc toujours sans protection, après plus de 10 ans de débats, pour ces personnes trop souvent la proie de harcèlement et de violence. Parmi les rangs du NPD, nous sommes donc ravis que le gouvernement présente le projet de loi C-16. Cela fait longtemps que nous demandons la même chose. Toutefois, j'ai peur que ce ne soit que de la poudre aux yeux.

Étant de nature optimiste, je veux croire que le gouvernement a vraiment l'intention de protéger cette tranche vulnérable de la population. Après tout, la dernière fois, tous les députés libéraux présents lors du vote ont voté en faveur du projet de loi C-279 présenté par mon collègue d'Esquimalt—Saanich—Sooke.

Par contre, cette fois, le contexte est différent. Aujourd'hui, les libéraux forment le gouvernement et détiennent la majorité des sièges à la Chambre des communes. Ils peuvent donc s'assurer que le projet de loi C-16 sera adopté en deuxième lecture et en troisième lecture. D'ailleurs, je les mets au défi de le faire.

Ce projet de loi a déjà été adopté à deux reprises par la Chambre, et le gouvernement peut s'assurer qu'il passe rapidement toutes les étapes du processus législatif. Ensuite, il restera une étape importante, dont on se passerait volontiers, au sein de ma formation politique. Cependant, puisque le Sénat existe encore, on va devoir faire avec. Je mets donc aussi les libéraux au défi de parler à leurs collègues du Sénat, ceux que le premier ministre a exclus du caucus libéral, mais qui se sentent encore libéraux, et de les convaincre de la justesse des modifications apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne et au Code criminel par le projet de loi C-16, et de leur importance pour les personnes trans.

Quant à mes collègues conservateurs, lors du vote de mars 2013, 18 d'entre eux ont appuyé un projet de loi similaire présenté par mon collègue néo-démocrate d'Esquimalt—Saanich—Sooke, dont un certain nombre de ministres du Cabinet. Récemment, d'autres députés et députées parmi leurs rangs, dont leur chef, ont déclaré qu'ils appuieraient le projet de loi C-16. J'ose espérer que plusieurs autres se joindront à eux afin de s'assurer que le projet de loi sera finalement adopté.

Je fais le voeu que, tout comme pour les libéraux, ces députés conservateurs, convaincus du bien-fondé de cette cause, travailleront eux aussi à ce que leurs collègues du Sénat ne laissent pas mourir ce projet de loi, encore une fois, sur les bancs de la Chambre haute. Selon moi, ce serait une honte pour le pays que ce projet de loi ne soit pas dûment adopté.

Le projet de loi C-16 vise à intégrer l'identité et l'expression de genre à la liste des motifs de discrimination illicite de l'article 2 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il vise aussi à modifier le Code criminel afin d'intégrer l'identité et l'expression de genre à la liste des caractéristiques distinctes protégées par l'article 318 et à celle des circonstances aggravantes dont il faut tenir compte pour déterminer la peine à infliger en application de l'article 718.2, qui traite des crimes haineux.

Depuis 1970, 948 personnes transgenres ont été assassinées dans le monde. En fait, ce nombre est probablement beaucoup plus élevé, mais la plupart des pays, incluant le Canada, n'identifient pas le statut de transgenre dans les dossiers impliquant de la violence.

Cependant, la preuve est quand même claire: les personnes transgenres sont victimes de discrimination, de préjugés, de harcèlement et de violence. Alors, oui, ce serait une honte de laisser tomber les Canadiens transgenres encore une fois. Les transgenres et les personnes non binaires attendent de jouir de droits légaux depuis beaucoup trop longtemps au Canada.

Unissons-nous pour cette cause humanitaire et assurons-nous que le projet de loi C-16 passera rapidement à la Chambre des communes, rapidement en comité et tout aussi rapidement au Sénat, afin qu'il devienne une loi dont le Canada pourra être fier.

• (1125)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai pu écouter un certain nombre de députés qui se sont exprimés sur ce projet de loi jusqu'ici, et c'est vraiment encourageant d'entendre leurs propos, notamment ceux de la députée d'en face.

Nous savons qu'au fil des ans, les Canadiens se sont mis à mieux comprendre la question de l'identité de genre. C'est un signe encourageant. On entend maintenant des gens militer pour le refus total de l'intimidation, de la propagande haineuse et de la

Initiatives ministérielles

discrimination. Ils soulignent l'importance de reconnaître à tous des droits égaux.

Ma collègue d'en face pourrait-elle nous dire comment elle voit la transformation qui s'est produite au fil des ans et qui fait que les gens comprennent mieux l'idée de garantir des droits égaux à tous?

• (1130)

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet: Madame la Présidente, je pense que le fait que la chef du Parti conservateur, entre autres, entende appuyer le projet de loi est une indication que la façon de penser des gens évolue de façon positive avec le temps. Cependant, il faut aussi l'aider un peu à évoluer. Il faut modifier les lois en conséquence, parce que les lois sont toujours matière à interprétation. Il faut donc s'assurer qu'il y a moins d'interprétation et moins de flou dans les lois pour que les gens sont protégés dans les faits.

De plus, il faut faire comprendre à la population en général ce que vivent les personnes trans et la difficulté avec laquelle celles-ci vivent au quotidien. Comme je le disais tout à l'heure, 90 % des étudiants trans font face à des problèmes tous les jours ou toutes les semaines. C'est encore beaucoup. Il faut donc qu'on poursuive le processus qui démontre aux gens les vrais problèmes des personnes trans.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, j'adhère tout à fait à l'objectif d'éliminer la discrimination contre les personnes transgenres. Je partage en outre la frustration de la députée à l'égard du gouvernement libéral, qui a tendance à faire de beaux discours sans y donner suite.

La députée pourrait-elle nous dire quelles mesures elle voudrait voir mises en oeuvre une fois que le projet de loi C-16 sera en vigueur, afin de veiller à ce qu'il soit le plus efficace possible pour éliminer cette discrimination?

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet: Madame la Présidente, toutes sortes de choses me viennent en tête. On a parlé plus tôt de la pauvreté des personnes trans, mais il y a le fait que c'est très difficile pour un homme qui veut devenir une femme ou pour une femme qui veut devenir un homme d'avoir les moyens de subir ce genre d'opération. Il s'agit d'aider financièrement les personnes à obtenir des services médicaux. Ce sera déjà une grande aide. On parle de coûts qui se situent entre 7 000 \$ et 20 000 \$ et probablement beaucoup plus que cela. Si une personne gagne moins de 30 000 \$ par année, comment sera-elle capable de se permettre une opération de 20 000 \$?

Il y a déjà là une façon dont le gouvernement canadien pourrait démontrer que les bottines suivent les babines, comme le dit mon chef régulièrement. Il faudrait non seulement s'assurer que les personnes trans ont des droits, mais aussi leur permettre de poursuivre leur vie de façon plus facile.

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Madame la Présidente, je salue le travail de mon collègue sur cet enjeu depuis plusieurs années. Je trouve déplorable qu'on doive voter encore une fois sur cette question. Toutefois, à titre de nouvelle députée, ce sera un honneur pour moi de voter en faveur de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Ma collègue d'Hochelaga a mentionné, dans son discours, que le gouvernement libéral pourrait agir rapidement dans ce dossier. À titre de nouvelle députée, j'aimerais qu'elle m'éclaire sur ce que peut vouloir dire pour un gouvernement « agir rapidement » dans le cadre d'un tel projet de loi.

Mme Marjolaine Boutin-Sweet: Madame la Présidente, nous pourrions notamment envoyer cela tout de suite au comité, où nous pourrions l'étudier très rapidement. Une journée serait probablement suffisante. Nous avons déjà eu beaucoup d'études et de témoignages. Nous n'en avons pas besoin d'autres. Nous connaissons les faits.

Il s'agit donc de l'envoyer au comité, de revenir l'étudier ici en troisième lecture, de voter rapidement, de l'envoyer au Sénat et de convaincre les collègues libéraux et conservateurs du Sénat de faire la même chose.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Condition féminine, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager le temps dont je dispose avec le député d'Edmonton-Centre.

[Français]

Je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel.

[Traduction]

Le projet de loi est conçu pour soutenir et faciliter l'inclusion des personnes transgenres et de diverses identités de genre dans la société canadienne. La diversité et l'inclusion sont des valeurs qui nous sont chères en tant que Canadiens, mais les témoignages souvent entendus de Canadiens transgenres et de diverses identités de genre nous révèlent qu'ils ne se sentent pas en sécurité, ni totalement intégrés à la société canadienne. Des études en sciences sociales nous indiquent également que de nombreux Canadiens transgenres et Canadiens de diverses identités de genre ne sont pas encore en mesure de jouer un rôle actif dans notre société. Ils doivent faire face à des stéréotypes négatifs, à diverses formes de harcèlement et de discrimination, et ils sont parfois victimes de violence.

Nous savons que la discrimination et la violence influent grandement sur la participation sociale et sur le sentiment de sécurité personnelle dans la sphère publique. Des études provenant d'une enquête menée dans le cadre du projet Trans PULSE indiquent qu'environ les deux tiers des transgenres en Ontario ont évité des situations ou des endroits publics par crainte d'y être harcelés ou perçus ou identifiés comme des transgenres. L'enquête révèle également que la plupart des Ontariens transgenres ont évité d'utiliser les toilettes publiques à cause de ces craintes. Les transgenres de l'Ontario ont aussi évité de se rendre à l'étranger, d'aller au gymnase, de se rendre au centre commercial et de sortir au restaurant. Bon nombre d'entre nous peuvent jouir confortablement de ces activités et de ces plaisirs communs en public. Cependant, pour bien des personnes trans, ces activités peuvent être angoissantes en raison de leurs expériences passées de harcèlement ou de discrimination.

L'enquête indique également que les personnes transgenres et de diverses identités de genre doivent surmonter des obstacles de taille pour obtenir un emploi. Ce n'est pas par manque de qualifications. Les résultats de l'enquête du projet Trans PULSE que je viens de mentionner précisent que 44 % des transgenres possèdent un diplôme d'études postsecondaires, mais ils sont nettement sous-employés et nombreux sont ceux qui ont été licenciés ou à qui on a

refusé un emploi en raison de leur identité de genre. D'autres estiment avoir dû refuser un emploi qu'on leur avait offert en raison d'un environnement de travail non accueillant ni sécuritaire pour un transgenre.

Il ne fait aucun doute que trop de personnes transgenres et de diverses identités de genre n'ont pas l'occasion d'apporter leur contribution à la société ni de s'y épanouir. Cela est important non seulement pour les transgenres, mais pour nous tous. Lorsqu'une personne n'a pas d'occasion de travailler ou craint d'aller magasiner ou de faire une sortie au restaurant, nous faisons tous les frais de ce manque de contribution potentielle au milieu de travail, à l'économie et à la vie sociale collective. La discrimination est une source d'inquiétude pour nous tous. Elle porte atteinte à la liberté de ces personnes de réaliser leur plein potentiel et leur espoir de mener leur vie comme bon leur semble et cela nous prive tous de leur participation à notre société.

Le projet de loi ne serait que la première étape, mais elle est cruciale. C'est un pas de plus vers l'acceptation et l'inclusion. En ajoutant l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite fournie aux articles 2 et 3 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, nous pourrions protéger la liberté d'être ouvertement soi-même.

Les modifications proposées dans le projet de loi préciseraient clairement que la discrimination en matière d'emploi qui vise les personnes transgenres est inacceptable et va à l'encontre de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Un employeur ne peut pas refuser d'offrir un emploi ou une promotion à une personne simplement parce qu'elle est transgenre ou de diverses identités de genre. Ces modifications indiqueront clairement que les employeurs et les fournisseurs de services assujettis à la réglementation fédérale doivent prendre des mesures pour répondre aux besoins des personnes transgenres ou de diverses identités de genre lorsque c'est nécessaire et traiter ces personnes d'une manière qui correspond à leur identité de genre. Cette reconnaissance explicite de leurs droits facilitera également les efforts de sensibilisation sur les droits des personnes transgenres.

J'aimerais maintenant parler de l'une des modifications que le projet de loi propose d'apporter au Code criminel, c'est-à-dire élargir la portée des dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse afin de protéger les personnes ciblées en raison de leur identité de genre ou de leur expression de genre. Pour situer cette proposition dans son contexte, il convient de présenter un bref rappel historique au sujet de ces infractions.

Créées en 1970, les infractions des articles 318 et 319 du Code criminel couvrent trois types de propagande haineuse: encourager au génocide envers un groupe identifiable; inciter à la haine envers un groupe identifiable dans un endroit public lorsque cette infraction est susceptible d'entraîner une violation de la paix; et fomenter volontairement la haine envers un groupe identifiable autrement que dans une conversation privée.

● (1135)

Comme on peut le constater, un élément clé de ces infractions est le terme « groupe identifiable ». Lorsque les infractions de propagande haineuse ont été créées et pendant de nombreuses années par la suite, la définition du terme « groupe identifiable » était très restreinte. Selon le Code criminel, « groupe identifiable » signifiait toute section du public qui se différenciait des autres notamment par la couleur, la race, la religion et l'origine ethnique.

Initiatives ministérielles

En 2001, le député de Burnaby—Douglas a présenté à la Chambre le projet de loi C-415, qui a été présenté de nouveau par la suite en tant que projet de loi C-250, intitulé « Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse) ». Le projet de loi proposait d'ajouter l'orientation sexuelle à la définition du terme « groupe identifiable » dans le Code criminel. À l'appui de son projet de loi, le député avait cité la Cour suprême du Canada qui, en 1990, dans l'affaire *R. c. Keegstra*, avait confirmé la constitutionnalité de l'infraction de propagande haineuse, infraction consistant à fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable. La Cour avait déclaré ce qui suit:

Le tort causé par [la propagande haineuse] est en conflit direct avec les valeurs essentielles à une société libre et démocratique et, en restreignant la fomentation de la haine, le Parlement cherche donc à renforcer la notion de respect mutuel, indispensable dans une nation qui vénère le principe de l'égalité de tous.

En 2004, le projet de loi C-250 a été adopté. En conséquence, la définition de « groupe identifiable » a été élargie afin d'inclure l'orientation sexuelle comme groupe identifiable dans les cas de propagande haineuse.

Je vais maintenant faire un saut rapide dans le temps jusqu'en 2014, lorsque le projet de loi C-13, Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité, a reçu la sanction royale. L'un des articles de ce projet de loi modifiait la définition de « groupe identifiable » en ce qui a trait aux délits pour propagande haineuse en y ajoutant d'autres groupes, plus précisément en fonction des critères de l'origine nationale, du sexe, de l'âge et de la déficience mentale ou physique. Nous avons vu que la définition de « groupe identifiable » a été élargie considérablement depuis 1970. Cet élargissement reflète un engagement envers l'égalité et le désir des Canadiens de protéger de plus en plus de groupes vulnérables de notre société des atteintes graves à la dignité humaine suscitées par le type de discours haineux et vicieux qu'interdisent ces dispositions du Code criminel.

Le projet de loi C-16 propose d'ajouter deux nouveaux termes à la définition de « groupe identifiable »: l'identité de genre et l'expression de genre. Cet élargissement est éminemment justifiable pour deux motifs.

Premièrement, cet élargissement accorderait aux personnes de notre société qui sont identifiées sur la base de l'identité de genre et de l'expression de genre les protections dont bénéficient déjà d'autres groupes de la société canadienne, comme les personnes identifiées sur la base de leur sexe et de leur orientation sexuelle. Cela aiderait à promouvoir l'égalité des personnes trans devant la loi et dans toute la société canadienne.

Deuxièmement, cet élargissement reconnaîtrait expressément que les personnes identifiées sur la base de leur identité de genre et de leur expression de genre ont besoin de protection en droit pénal. Par exemple, le sondage Trans PULSE que j'ai mentionné plus tôt indique que les personnes trans sont la cible de violence les visant expressément; 20 % ont été agressées physiquement ou sexuellement parce qu'elles sont des transgenres, et une autre tranche de 34 % a été menacée ou harcelée, mais sans être agressée.

Ici, au Canada, nous criminalisons la propagande haineuse, en partie parce qu'elle porte atteinte à la dignité et au respect du groupe visé. Elle porte atteinte à son sentiment d'appartenance à la société et d'inclusion. L'ajout de l'identité de genre et de l'expression de genre à la liste enverrait le message clair que la propagande haineuse à l'égard des personnes transgenres et de diverses identités de genre n'est pas acceptable.

• (1140)

[Français]

J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Madame la Présidente, je remercie la ministre pour son travail très important sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des personnes transgenres. Au sein du comité de la condition féminine, nous avons entendu beaucoup de témoignages selon lesquels même là où il existe des lois adéquates, elles ne suffisent pas à éliminer la violence. Quelles autres mesures le gouvernement doit-il prendre, selon elle, pour éliminer la violence à l'égard des personnes transgenres?

L'hon. Patty Hajdu: Madame la Présidente, c'est une excellente question. Je crois que ce projet de loi est la forme de leadership dont nous avons besoin pour montrer à notre pays que ces droits sont inaliénables et que les gens ont le droit de vivre en sécurité dans leurs collectivités.

La députée soulève toutefois un très bon point. Le leadership est le premier pas. La prochaine étape est d'amener les Canadiens à collaborer avec nous pour créer une culture dans laquelle nous en viendrons à comprendre que la diversité est notre force, que nous sommes plus forts grâce à notre diversité et non en dépit de celle-ci, et que lorsque les gens peuvent prospérer et vivre dans leurs collectivités en contribuant à l'économie, c'est tout le Canada qui en ressort plus fort.

• (1145)

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son discours.

Comme on l'a entendu plus tôt dans ce débat, cela fait plusieurs années que la Chambre des communes se penche sur cette question. Des témoins ont été entendus en comité.

Étant donné que ce serait la troisième fois qu'on adopterait ce projet de loi, ma collègue n'est-elle pas d'avis que le gouvernement libéral devrait en expédier l'étude en comité, de sorte que celle-ci soit complétée en une journée et que le projet de loi revienne à la Chambre rapidement, et prendre les démarches nécessaires pour qu'il soit adopté par le Sénat, qui l'a rejeté les deux dernières fois? Ainsi, les droits seront enfin respectés.

[Traduction]

L'hon. Patty Hajdu: Madame la Présidente, je crois que nous voulons tous que cette loi soit adoptée rapidement, afin que les transgenres, les personnes qui ont une identité et une expression de genre différentes, puissent jouir des mêmes protections que les autres Canadiens.

Je ne connais pas le calendrier de travail du comité, mais je peux dire que le gouvernement a le sincère désir de faire de cette mesure une loi dans les plus brefs délais.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je crois que l'une des choses sur lesquelles il nous faut revenir est l'importance qu'Ottawa fasse preuve de leadership à l'échelle nationale sur cette question. Nous savons que les provinces ont également un rôle à jouer. Si Ottawa intervient ainsi, non seulement nous renforçons une fois de plus notre leadership sur la scène internationale dans un dossier fort important, mais nous donnons également, je crois, la possibilité aux provinces d'examiner ce qui se passe, car la situation varie d'une province à l'autre. C'est en bonne partie une question de leadership également.

Je demanderais à la ministre de nous en dire plus à ce sujet.

L'hon. Patty Hajdu: Madame la Présidente, en fait c'est une importante démonstration de leadership. Lorsque les représentants élus se rassemblent et qu'ils déterminent qu'un groupe de personnes mérite les mêmes protections que tous les autres Canadiens, c'est là une forte indication de leadership. Cependant, nous emboîtons le pas à des provinces qui ont également agi et pris des mesures pour s'assurer que les plus vulnérables d'entre nous, y compris les personnes qui ont une identité de genre différente, ont le droit et la possibilité de vivre dans leurs collectivités, d'y contribuer et d'y participer pleinement. Je crois que nous nous joignons à leurs efforts.

Absolument, le leadership est essentiel. C'est pourquoi nous sommes tellement fiers de nous pencher sur cette question aujourd'hui.

M. Brad Trost (Saskatoon—University, PCC): Madame la Présidente, permettez-moi d'illustrer précisément dans ma question ce pour quoi je n'appuierai pas ce projet de loi.

Il y avait un groupe d'aide aux victimes de viol dans la région de Vancouver qui a été traîné en justice parce qu'il a refusé de compter au nombre de ses intervenantes un homme qui était devenu une femme. L'organisation a déclaré que cela contrevenait à ses principes. Pour l'organisation, une intervenante auprès des victimes de viol devait avoir été une femme toute sa vie.

Pourquoi des organisations comme les groupes d'intervention auprès des victimes de viol devraient-elles être victimes de discrimination en vertu d'une loi comme celle que le gouvernement se propose d'adopter?

L'hon. Patty Hajdu: Madame la Présidente, je pense que la prémisse de la question est fautive. Je pense qu'elle suscite le genre de crainte que ce projet de loi essaie de combattre. Nous avons un rôle à jouer en montrant et en démontrant aux organisations de tout le pays que cela peut être fait, et bien fait. On le constate dans ma province, l'Ontario. Je suis tellement fière que ma province ait pris des mesures pour que ce soit obligatoire dans les organismes provinciaux: je suis fière que des accommodements soient proposés et que les gens soient soutenus dans leur parcours.

Je rejette la prémisse de la question.

M. Randy Boissonnault (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, le mardi 17 mai était une journée importante, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. C'était une journée pour saluer les efforts de quiconque s'est battu pour l'égalité, la liberté et le respect des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, intersexuées, non binaires et bispirituelles. C'était une journée pour célébrer les réalisations des défenseurs de cette cause ainsi que de leurs amis et partisans, qui ont fait du Canada un lieu de vie où il y a moins d'exclusion. C'était une journée pour exprimer le vœu que toutes les sociétés arrivent un jour à célébrer leur diversité et à en tirer force et vitalité.

Le 17 mai est aussi le jour où la ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-16 à la Chambre des communes. La mesure propose de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y ajouter deux motifs de distinction illicite: l'identité de genre et l'expression de genre. Par suite de cette modification, désavantager des personnes en raison de leur identité de genre ou de leur expression de genre serait un acte discriminatoire en matière d'emploi et de fourniture de biens, de services, d'installations ou d'hébergement dans les secteurs de compétence fédérale.

La mesure propose aussi de modifier le Code criminel afin d'allonger la liste des groupes identifiables protégés contre la propagande haineuse en y ajoutant l'identité de genre et l'expression de genre. Enfin, elle rend explicite que la haine fondée sur l'identité ou l'expression de genre doit constituer une circonstance aggravante lors de la détermination des peines à infliger aux auteurs d'infractions criminelles. Il s'agit là de modifications très importantes.

La Loi canadienne sur les droits de la personne donne effet au principe du droit de tous les individus à l'égalité des chances d'épanouissement sans qu'une discrimination y fasse obstacle. Tous les Canadiens doivent pouvoir consulter la Loi et y trouver leurs droits et obligations énoncés clairement. Toutefois, le libellé actuel de la Loi ne précise pas clairement que les personnes transgenres et de diverses identités de genre ont droit à l'égalité de traitement.

Il est vrai que le Tribunal canadien des droits de la personne a donné à la Loi une interprétation qui interdit la discrimination à l'égard des personnes transgenres dans certaines affaires, mais ces interprétations ne sont pas aisément accessibles pour la communauté trans, les employeurs et les fournisseurs de services qui ont besoin de savoir qui la Loi protège. De surcroît, ces décisions concernent des individus particuliers dans des situations particulières. L'étendue de la protection dont bénéficient les personnes transgenres et de genres diversifiés n'est pas claire, en particulier en ce qui concerne l'expression du genre.

L'expression de genre s'entend des moyens par lesquels les gens expriment leur genre par des choix tels que les vêtements, la façon de se présenter, le nom, l'emploi de pronoms et d'autres formes d'expression. L'ajout de ce motif à la Loi canadienne sur les droits de la personne offrirait une protection claire contre la discrimination par des employeurs et des fournisseurs de services qui pourraient bafouer la dignité de Canadiens simplement parce qu'ils expriment leur genre différemment.

Les personnes trans qui ont subi des discriminations ne devraient pas avoir à acquérir une expertise en matière d'interprétation des lois ou de droit criminel pour défendre leurs droits fondamentaux. Espérer que les employeurs et les fournisseurs de services iront au-delà du libellé de la Loi n'est pas suffisant. Comme le projet de loi le propose, il faut que le Parlement ajoute ces motifs à la Loi canadienne sur les droits de la personne ainsi qu'au Code criminel pour que tout le monde puisse les voir dans le recueil des lois.

Ne nous y trompons pas: il ne fait aucun doute que les personnes trans et de diverses identités de genre ont un risque accru de subir des violences commises par d'autres personnes. Le projet Trans PULSE a étudié le vécu d'environ 500 Ontariens transgenres. Cette étude a conclu ce qui suit:

Les personnes trans sont la cible de violences dirigées spécifiquement contre elles; 20 % avaient subi une agression physique ou sexuelle parce qu'elles étaient trans et 34 % avaient été menacées verbalement ou harcelées [...]

En 2011, une étude menée par Egale Canada a indiqué des degrés très élevés de harcèlement verbal, physique et sexuel à l'encontre des personnes transgenres.

Les Canadiens transgenres sont souvent frappés de discrimination par les membres de leur propre famille. Aucun groupe de personnes ne devrait être exposé à ce type de menace quotidienne. Vu le degré élevé de violence et de menaces de violence à l'encontre des personnes transgenres, il est clair que nos lois doivent comprendre des mesures pour dénoncer spécifiquement la violence et la discrimination motivées par la haine d'une identité de genre ou d'une expression de genre.

• (1150)

[Français]

Notre devoir de parlementaire va au-delà du maintien du bon ordre établi par les textes de loi. Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que nous parlions pour eux, à ce que nous reconnaissons leurs qualités et vulnérabilités et à ce que nous affirmions et protégeons leurs droits fondamentaux et leur dignité.

Ce projet de loi n'est donc pas seulement une occasion pour nous de réitérer notre soutien aux transgenres canadiens, c'est aussi une occasion pour la Chambre d'affirmer à l'ensemble des Canadiens qu'ils peuvent désormais se sentir en sécurité et libres d'être eux-mêmes.

Le 17 mai, quand je me suis joint à ma collègue la ministre de la Justice pour annoncer ce projet de loi, nous étions en compagnie de nombreuses personnes conscientes de la nécessité d'une telle loi.

[Traduction]

Ces personnes ont vu dans ce projet de loi, et nous avec elles, un signe réel d'acceptation et d'unité. Ce projet de loi dit à toutes les personnes transgenres et de diverses identités de genre qu'elles n'ont pas à choisir entre être en sécurité et être elles-mêmes. Ce projet de loi dit aux jeunes de tout le pays qui ont du mal à se comprendre, qui se rendent compte qu'ils sont un peu différents de leurs pairs, qu'il n'y a pas de mal à être différent, qu'ils sont uniques et qu'ils ont leur place.

Ce projet de loi signale clairement aux personnes transgenres et de diverses identités de genre que le gouvernement ne tolérera pas la discrimination et que nous sommes avec elles, côte à côte. Aux députés qui envisageraient de voter contre cette mesure importante, je dois demander pourquoi. Ce projet de loi concerne l'égalité. Il concerne le respect de la diversité. S'ils ne peuvent pas comprendre pleinement les vies dans la communauté transgenre, ils peuvent certainement comprendre qu'aucun groupe de personnes ne devrait être exposé à une telle menace de violence dans notre pays.

• (1155)

[Français]

Je m'adresse à chacune et à chacun de mes collègues ici présents, en demandant leur appui à cet enjeu important.

[Traduction]

Je suis aux côtés de toutes les personnes transgenres et de diverses identités de genre. Je demande à la Chambre d'affirmer leur égalité au Canada et je lutterai chaque jour pour qu'elles soient protégées et libres de vivre leur vie en sécurité et sans crainte. Je le fais en tant que député fier de son homosexualité et ouvertement gai. J'ai pu gagner un siège à la Chambre grâce au travail acharné de ceux qui m'ont précédé et qui ont pris position, de personnes qui se sont opposées à la discrimination, qui se sont battues pour les droits individuels, qui ont lutté contre l'exclusion et pour l'acceptation, qui

Initiatives ministérielles

ont subi des intimidations et que les lois du passé frappaient de discrimination.

Aujourd'hui, je suis et nous sommes aux côtés de la communauté trans pour dire « Cela suffit » et pour affirmer que nous continuerons à lutter et à défendre les personnes qui ont encore besoin de notre protection.

Pour conclure, les changements proposés à la Loi canadienne sur les droits de la personne et aux dispositions du Code criminel relatives à la détermination des peines aideraient à créer un Canada meilleur et plus sûr, ouvert à toutes les formes de diversité. J'exhorte tous les députés à soutenir l'adoption de cet important projet de loi.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, la question que je désire poser a trait à l'importance symbolique du projet de loi et même du débat en cours sur ce projet de loi pour l'affirmation du droit des personnes à la protection contre l'intimidation et la violence.

La semaine dernière, j'ai participé à une discussion avec des jeunes dans une école secondaire à Timmins. Ils ont débattu du droit des personnes transgenres à l'école. Cette discussion m'a estomaqué parce qu'elle m'a remis en mémoire mes années de fréquentation de l'école secondaire, le mépris et les manifestations quotidiennes de violence et d'intimidation dont étaient la cible les garçons le moins efféminés, les filles un peu trop masculines et tout jeune soupçonné d'homosexualité. Des gens de mon entourage, des personnes que j'ai connues, se sont suicidés à cause de ce genre d'intimidation.

On demande aujourd'hui au Parlement d'affirmer l'importance de chaque personne, l'importance des choix que chacun doit faire et doit être en droit de faire.

Au-delà des conséquences juridiques de ce projet de loi, je vois la dimension symbolique d'un Parlement du Canada rassemblé pour affirmer que les personnes transgenres seront accueillies, aimées, soutenues. Qu'en pense mon collègue?

[Français]

M. Randy Boissonnault: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de sa question.

[Traduction]

Au Canada, pays fondé sur la primauté du droit, il n'existe pas d'entité législative ou délibérante supérieure à cette auguste assemblée qui vote les lois nationales, qui traite de liberté et en fait la promotion et qui affirme l'égalité entre les personnes de toutes les races, religions, croyances, orientations sexuelles et, bientôt, je l'espère, de toutes les expressions de genre.

J'ai grandi à une époque où, à l'université, une chemise trop voyante suscitait immédiatement des remarques désobligeantes sur l'orientation sexuelle.

Nous organisons une journée de soutien aux LGBTQ sur le campus et, ce jour-là, la moitié des étudiants se faisaient un devoir de ne pas porter de jeans, les mêmes jeans qu'ils portaient à longueur d'année.

Le monde a changé. Les lois de notre pays ont évolué.

Initiatives ministérielles

Pour répondre à la question de mon collègue, c'est lorsque cette auguste Chambre a adopté la loi sur l'égalité d'accès au mariage que j'ai ressenti pour la première fois que j'étais citoyen à part entière de ce pays. Le travail que nous accomplissons ici est important. Les personnes transgenres sont importantes.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'approuve les observations de mon collègue et la conviction avec laquelle il s'exprime sur un sujet d'une telle importance.

Je souhaite revenir sur une de ses observations. Au fur et à mesure que les choses changeaient, j'ai constaté l'émergence au fil des ans du concept de tolérance zéro envers l'intimidation et les comportements déplacés, de même que l'importance de reconnaître que la discrimination persiste aujourd'hui et se manifeste de manière très explicite. Est-ce que mon collègue pourrait dire quels changements il a constatés sur le degré de tolérance des Canadiens et sur l'émergence d'un leadership plus affirmé envers la protection des droits de chacun?

● (1200)

M. Randy Boissonnault: Madame la présidente, la société pluraliste du Canada constitue l'une de ses plus grandes qualités. Dès son origine — qu'on pense aux autochtones qui ont accueilli les pionniers venus d'Europe, au contrat social conclu entre les Anglais et les Français, à l'adoption d'une politique officielle de bilinguisme, lesquels ont mené à notre formidable société multiculturaliste —, notre société s'est fondée sur le respect des droits, notamment les droits de la personne. Si nous avons élargi ces droits pour inclure les membres de la communauté LGBTQ, il y a encore du travail à faire pour les personnes trans.

Les personnes transgenres comptent parmi les plus vulnérables, marginalisées et incomprises de notre société. Comme bien des députés le savent, il s'agit d'aller au-delà de la tolérance pour en arriver à l'ouverture. Voilà pourquoi la loi est si importante.

[Français]

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Thornhill.

Je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-16, qui m'apparaît être une mesure législative importante pour éviter toute forme de discrimination envers tous les Canadiens, peu importe leur couleur, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur identité ou expression de genre, les transgenres.

Beaucoup de choses ont été accomplies en matière de progrès et d'acceptation sociale au fil des années, et des changements de mentalités ont été constatés. Ce qui nous apparaissait inimaginable il y a 20 ans fait maintenant partie intégrante de notre vie de tous les jours.

Nous ne sommes plus simplement centrés sur qui nous sommes, mais nous devons maintenant regarder l'ensemble de qui nous sommes. La société est composée de personnes, mais aussi de personnalités différentes.

Je vais utiliser une analogie bien simple pour décrire le progrès social; on se rappellera du jeu où on faisait une course en équipe et où on s'attachait les jambes sur une planche de bois. Eh bien, le progrès social fonctionne de la même façon. Si tout le monde marche du même pas et accepte de travailler les uns avec les autres, l'équipe avance.

Chaque député de la Chambre est différent, a sa propre histoire et sa propre voie. Chacun d'entre nous a eu à faire face à différentes situations et chacun d'entre nous a réagi différemment. Notre différence ne devrait jamais être un frein, mais bien un envol pour définir la suite des choses.

La justice a une importance primordiale dans ma vie. C'est pourquoi il m'apparaît important d'avoir une discussion ouverte et respectueuse à ce sujet. Je suis plutôt du genre « vivre et laisser vivre ». Mon expérience personnelle m'a obligée à m'ouvrir sur d'autres réalités que la mienne, ce qui m'a amenée à une ouverture sur les différences. Sur le coup, on est confronté et tirailé par ce qu'on ne connaît pas, mais au fil du temps, on apprend, on essaie de comprendre et on ne juge pas.

Comme le disait mon père: « Ne juge jamais quelqu'un sans avoir d'abord porté ses souliers ». Il avait raison. De plus, nous avons été élus par vote secret. Nous ne connaissons pas l'identité de ceux qui ont voté pour nous. C'est une raison de plus pour nous de gouverner pour tous les Canadiens, en nous assurant que le respect et l'égalité régissent.

Le Canada, notre pays, mon pays, a toujours été et est toujours chef de file en matière de progrès et de droits de l'individu. Je ne pourrais pas être plus fière de mon pays, le Canada, sur le plan du progrès social. L'acceptation sociale et la réduction des crimes ou des paroles haineuses en sol canadien progressent plus que n'importe où ailleurs sur la planète.

Depuis maintenant 100 ans, sous la gouvernance du Parti conservateur de Robert Borden, les femmes ont le droit de vote; les personnes de toute origine sont accueillies chaque année dans notre pays, depuis des siècles; et le mariage gai a été légalisé il y a maintenant plus de 10 ans. Protéger les minorités a toujours été une priorité pour faciliter leur intégration dans une société. Il faut faire de même et protéger les gens de toutes les identités sexuelles, afin qu'ils soient une partie importante de notre société et qu'ils puissent y contribuer sans limitation due à des préjugés ainsi qu'à des propos désobligeants et intolérants.

En 1982, l'application de la Loi constitutionnelle nous garantissait plusieurs droits, dont le droit démocratique, le droit à l'égalité, des garanties juridiques et surtout les libertés fondamentales suivantes, soit la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Certains ne parleront de cette liberté d'expression en disant qu'elle devrait prendre tout le sens qui lui revient. Je suis d'accord, mais revoyons d'abord le sens de chacun de ces mots.

Le mot « expression » signifie dire ou écrire ce qu'on pense et ressent. Le mot « liberté » représente l'absence d'une soumission et le fait d'agir comme on le veut.

● (1205)

Cependant, la liberté n'équivaut pas à l'absence de frontières, de barrières ou de limites. La liberté d'expression, comme toutes les libertés que nous avons, doit comprendre des lignes rouges à ne pas dépasser. Par exemple, nous avons tous le droit de conduire, mais cela ne nous donne pas le droit de rouler à une vitesse excessive et de mettre à risque la vie de ceux qui nous entourent. On a aussi le droit de fumer, mais on ne peut pas le faire dans un restaurant, car on nuirait à la santé des gens qui nous entourent. Il en est de même pour la liberté.

Initiatives ministérielles

Bref, nous sommes libres de faire ce que nous désirons, tant et aussi longtemps que cela ne cause pas de mal à ceux qui nous entourent. J'admets toutefois qu'il est difficile de tracer des limites autour de la liberté, puisque ce n'est pas mesurable et que ce n'est pas noir et blanc. C'est pourquoi il est excellent que nous tenions ce genre de débat à la Chambre aujourd'hui.

Au nom de l'égalité et des droits individuels de toutes et tous à faire respecter, je vais voter en faveur du projet de loi. En tant que conservatrice, je représente les gens qui prônent le maintien de l'ordre et le respect de la loi. Je crois sincèrement que, dans un monde où on se respecte les uns les autres, on peut mieux avancer en tant que société.

M. Randy Boissonnault (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon honorable collègue de son allocution.

Je suis un homme ouvertement gay et un élu de l'Alberta, et je sais que la société québécoise est une société très tolérante et ouverte.

Selon ma chère collègue la députée de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, pourquoi est-il important que la Chambre arrime les droits de la personne et cette extension des droits des personnes transgenres?

Mme Sylvie Boucher: Monsieur le Président, je remercie mon confrère de l'Alberta de sa question.

En tant que fille d'un directeur de prison, fille d'une gardienne de prison et petite-fille d'un chef de police, je pense que tous les Canadiens ont le droit d'être respectés. Ce n'est pas à moi de les juger. Tous ceux qui sont en sol canadien devraient avoir les mêmes droits juridiques. C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur du projet de loi.

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours empreint d'ouverture, et je la remercie également de nous avoir fait part des valeurs et du vécu qui l'ont menée à prendre position.

Comme on l'a dit plus tôt dans le débat, ce ne sera pas la première fois que la Chambre des communes adoptera un projet de loi semblable. Malheureusement, chaque fois, il a été bloqué par le Sénat.

Quelles démarches ma collègue prendra-t-elle pour convaincre le plus grand nombre de ses collègues possible et les conservateurs présents au Sénat de voter en faveur de ce projet de loi?

• (1210)

Mme Sylvie Boucher: Monsieur le Président, je remercie ma consœur du NPD de sa question.

Je crois qu'il est important de respecter mes collègues. Nous pouvons avoir des idées différentes, mais cela doit se faire dans le respect mutuel.

J'ose espérer que le Sénat fera preuve de la même ouverture que nous, à la Chambre des communes. Je sais que certaines personnes voteront contre ce projet de loi, ce qui est correct, puisque nous vivons dans un monde démocratique.

Toutefois, j'ose espérer qu'ils prendront en considération ce premier élément que l'on doit soulever dans le cadre de l'élaboration d'un tel projet de loi, soit la justice pour tous. Je trouve cela extrêmement important, car toutes les personnes en sol canadien, peu importe leur orientation sexuelle, qu'elles soient transgenres, hétérosexuelles, noires, blanches ou asiatiques, devraient être égales devant la loi.

M. Randy Boissonnault: Monsieur le Président, il fut un temps, il n'y a pas si longtemps, où je subissais moi-même de la discrimination de la part de notre propre gouvernement et de notre pays.

Puisque nous devons voter sur ce projet de loi, que pouvons-nous faire, comme députés, pour que les gens aient vraiment un sentiment d'appartenance à l'égard de leur pays et qu'ils s'y sentent chez eux?

Mme Sylvie Boucher: Monsieur le Président, il me sera difficile de répondre en une seule phrase.

Toutefois, je dirais que j'ai appris. J'étais très intolérante auparavant, mais j'ai dû vivre avec certaines choses, et aujourd'hui, je pense qu'il faut éduquer les gens à la différence. Ce n'est pas parce qu'on est différent qu'on vaut moins ou plus que les autres; on est seulement différent.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de son discours.

[Traduction]

Je prends moi aussi la parole pour prendre part au débat sur le projet de loi C-16, un projet de loi d'initiative ministérielle qui tend à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel.

Comme l'indique le sommaire du projet de loi de la ministre :

Le texte modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'ajouter l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite.

Il modifie également le Code criminel afin d'étendre la protection contre la propagande haineuse prévue par cette loi à toute section du public qui se différencie des autres par l'identité ou l'expression de genre et de clairement prévoir que les éléments de preuve établissant qu'une infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre constituent une circonstance aggravante que le tribunal doit prendre en compte lorsqu'il détermine la peine à infliger.

Mes collègues se souviendront que ces éléments essentiels du projet de loi découlent de la législature précédente, où ils avaient été présentés sous la forme du projet de loi d'initiative parlementaire C-279. Les députés se souviendront également que le projet de loi avait été adopté à raison de 149 voix pour et 137 voix contre, puis renvoyé à la Chambre haute. Toutefois, il est mort au *Feuilleton* de la Chambre rouge.

Je me suis opposé au projet de loi C-279 le 20 mars 2013 et je m'opposerai également à celui qui le remplace, le projet de loi C-16. Je suis ravi qu'on m'accorde cette occasion d'expliquer pourquoi.

Je suis profondément convaincu que les Canadiens, quels qu'ils soient, méritent d'être protégés par la loi contre toutes les formes de discrimination et contre les crimes haineux. Je suis fier de la manière dont les lois ont évolué au fil des ans et du fait que le Canada est reconnu dans le monde pour avoir intégré la diversité et l'égalité à ses lois.

Je suis fier de la manière dont la version actuelle de la Loi canadienne sur les droits de la personne défend le grand principe que voici:

[...] le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne gracée.

Je suis fier de la version actuelle du Code criminel, qui précise que: « [...] groupe identifiable s'entend de toute section du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou la déficience mentale ou physique. »

Initiatives ministérielles

De son côté, l'article 718.2 du Code criminel prévoit que:

Le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants:

[...] la peine devrait être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes liées à la perpétration de l'infraction ou à la situation du délinquant [...] [en fonction d']éléments de preuve établissant que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle [...]

Quand la version initiale du projet de loi a été débattue au cours de la législature précédente, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice de l'époque, M. Robert Goguen, a expliqué avec éloquence la redondance des modifications, similaires à celles proposées dans l'actuel projet de loi, visant à inclure l'identité ou l'expression de genre. Il a rappelé aux parlementaires que le Tribunal canadien des droits de la personne avait déjà accepté et pris en considération diverses plaintes présentées par des transsexuels et fondées sur la discrimination sexuelle. En fait, M. Goguen a soutenu que cette notion était interprétée très largement dans les lois contre la discrimination, que son interprétation avait évolué au fil des ans et qu'elle s'appliquait généralement aux plaintes qui ne sont pas fondées uniquement sur la discrimination sexuelle, mais également sur la grossesse, l'accouchement et le transsexualisme.

• (1215)

Les cas où le tribunal s'est fondé sur les dispositions qui se trouvent déjà dans la Loi canadienne sur les droits de la personne montrent clairement et immanquablement que, sous sa forme actuelle, la Loi reconnaît déjà qu'une discrimination fondée sur le transsexualisme constitue une discrimination fondée sur le sexe ou le genre, de même qu'une discrimination fondée sur une déficience.

Puis, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a dit ceci:

Pour les mêmes raisons, il faut se demander s'il est nécessaire d'ajouter ces motifs aux dispositions du Code criminel concernant la détermination de la peine. L'article en question énumère des circonstances jugées aggravantes à prendre en considération au moment de la détermination de la peine, notamment des éléments de preuve établissant que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, ou autres facteurs du genre. Je le répète: la liste comprend le sexe et parle de « facteurs tels que ». Les juges sont donc déjà en mesure d'imposer des peines plus lourdes quand les circonstances s'y prêtent, en cas de crime haineux commis contre les personnes transsexuelles.

J'estime qu'il est évident, pour toutes les raisons citées aujourd'hui, que les modifications proposées à la Loi canadienne sur les droits de la personne et au Code criminel sont injustifiées.

Je le répète, je suis farouchement pour la protection juridique de tous les Canadiens contre les crimes haineux. Je suis fier de l'évolution de nos lois au fil des ans et du fait que le Canada soit reconnu dans le monde entier pour son acceptation de la diversité sous toutes ses formes. Je suis fier du travail accompli par mes collègues de la Chambre pour protéger et respecter les personnes transgenres vivant au Canada et améliorer leur sort.

Je suis fermement convaincu que les personnes trans qui font l'objet de discrimination dans les lieux de travail régis par l'administration fédérale ou dans leurs recours à des services relevant cette même administration sont déjà protégées par la Loi et par le Code actuels, et j'y souscris sans réserve. Je suis également fermement convaincu que les modifications proposées par le projet de loi C-16 sont superflues et injustifiées. Pour ces motifs, je m'opposerai à l'adoption de ce projet de loi.

• (1220)

M. Randy Boissonnault (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président,

je remercie le député pour son travail en faveur des droits de la personne et pour ses commentaires sur le présent projet de loi.

À titre de député ouvertement homosexuel et de représentant de la circonscription d'Edmonton-Centre et après avoir suivi avec un immense intérêt personnel les débats entourant le mariage pour tous, je rappelle que, sans le leadership de la Chambre et de la société civile, je serais probablement encore en train d'espérer obtenir la possibilité d'épouser la personne que j'aime le plus au monde.

Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui n'est nullement superflu. Il aidera des personnes à se sentir protégées par toute la rigueur de la loi. Si le député estime que ces modifications sont superflues, les personnes transgenres, elles, ne se voient pas comme « superflues ».

Donc, la question que je désire poser à mon collègue est la suivante: « Quel mal y a-t-il à ajouter ces termes au Code criminel et à la Loi? »

L'hon. Peter Kent: Monsieur le Président, je respecte l'opinion de mon collègue, de même que les difficultés qu'il a dû surmonter. Je suis fier de l'évolution qu'ont connue les lois canadiennes vers la reconnaissance de la pleine égalité de tous, peu importe le sexe ou l'orientation sexuelle.

Je ne suis pas avocat, mais la simple lecture de la Loi canadienne sur les droits de la personne et du Code criminel me révèle que les nombreux motifs de discrimination jugés inacceptables par le gouvernement du Canada et par le Tribunal des droits de la personne ne portent pas exclusivement sur le sexe, qui est un motif général, mais également sur l'origine et la religion.

En matière d'origines et de religions, nous savons que les fidèles de certaines religions font l'objet d'une plus grande discrimination, d'irrespect et de haine que d'autres, mais aucune tentative n'a été faite pour inclure spécifiquement ces religions ou ces autres origines. Le Tribunal des droits de la personne et les tribunaux canadiens ont démontré à de multiples occasions que les motifs relatifs au sexe et à l'orientation sexuelle précisés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et dans le Code criminel couvrent tous les motifs possibles de discrimination et de crime haineux.

J'estime que ces améliorations à la loi, ces modifications, sont superflues et injustifiées.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Thornhill pour le sérieux et le respect qu'il manifeste à propos de tous les enjeux débattus à la Chambre, même si nous avons très souvent des points de vue opposés.

Avec tout le respect que je lui dois, je dirais qu'il se trompe quand il affirme que les modifications proposées sont superflues. En effet, si, dans certaines affaires, on a réussi à faire valoir que la discrimination à laquelle se heurtent les personnes transgenres ressemble à celle fondée sur le sexe ou sur un handicap, le Tribunal canadien des droits de la personne et la Commission canadienne des droits de la personne ont affirmé qu'il y a une réelle possibilité que certaines affaires soient déboutées parce qu'on juge qu'elles n'ont pas rapport avec une discrimination fondée sur ces motifs. Pour la plupart d'entre nous, il est clair que la discrimination à l'égard d'une femme transgenre, par exemple, n'est pas la même que celle que l'on peut avoir à l'égard d'une femme. À bien des égards, elles sont différentes.

Ce que nous disent ces deux instances c'est que, si l'on a eu gain de cause dans certaines affaires, il y a une lacune, et que des affaires de ce genre pourraient être déboutées à l'avenir.

Initiatives ministérielles

L'hon. Peter Kent: Monsieur le Président, le sentiment est réciproque et je respecte mon collègue pour sa contribution à la Chambre, à la cause des droits de la personne et à ce débat particulier.

Ce que nous constatons ici, que nous avons constaté par le passé et que nous constaterons certainement encore au sujet de l'application des dispositions actuelles de la Loi canadienne sur les droits de la personne et du Code criminel, c'est que, très souvent, les services de police et les tribunaux ne sont pas suffisamment outillés pour faire la distinction entre des infractions qui relèvent de généralités. Quand je parle de redondance et de particularité, je veux faire valoir que nous pourrions forger une série de règlements et de lois beaucoup plus contraignants que ceux, déjà conséquents, que prévoient le Code criminel et la Loi canadienne sur les droits de la personne, et qui protégeraient tous les Canadiens.

Je dirais que si, globalement, la société doit être mieux informée, les tribunaux en général et les tribunaux s'occupant des droits de la personne en particulier doivent bien saisir les éléments que vous faites valoir concernant la discrimination et la haine à l'encontre des personnes trans.

•(1225)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je suis certain que le député voulait dire le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke, et pas le Président. Je suis sûr que tout le monde l'a compris.

Nous reprenons le débat. La secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole aujourd'hui avec le député de Richmond Hill.

C'est un honneur pour moi de me lever ici aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-16, qui modifierait à la fois la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel en ajoutant l'identité et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite.

Les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que leur gouvernement et leurs lois respectent leurs valeurs fondamentales. C'est un domaine où le Canada réussit très bien à bien des égards, mais nous savons tous que nous pourrions faire mieux.

Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous dire pourquoi je crois que ce projet de loi profitera grandement aux Canadiens en rendant nos lois actuelles plus conformes aux valeurs qui nous tiennent à cœur.

Nous, Canadiens, avons la chance de vivre dans un pays qui prône la diversité. Pour nous, la diversité est une force et nous avons lieu d'être fiers de célébrer les personnes de tous horizons qui forment la mosaïque et la société canadiennes.

Nous savons aussi que la diversité qui caractérise notre société n'est pas due au hasard. L'octroi et la protection des droits sont une chose à laquelle nous travaillons depuis plus d'un demi-siècle. Les deux lois que nous nous proposons de modifier aujourd'hui — la Loi canadienne sur les droits de la personne et l'article du Code criminel qui traite des propos haineux — sont des éléments fondamentaux de ce travail.

Les modifications proposées aujourd'hui constituent une autre étape vers notre objectif d'avoir une société sans préjugés et sans discrimination où chaque Canadien est estimé et protégé. La Loi canadienne sur les droits de la personne — ainsi que les lois provinciales et territoriales sur les droits de la personne — a joué et continue de jouer un rôle crucial en permettant de s'assurer que les

Canadiens, quel que soit leur sexe, leur race, leur religion, leur orientation sexuelle ou autres facteurs, peuvent participer pleinement et de façon égale à tous les aspects de la vie canadienne.

Malheureusement, nous savons que les personnes transgenres et de diverses identités de genre ont été et continuent d'être touchées de façon disproportionnée par la discrimination et les crimes haineux. C'est tout simplement inacceptable.

Nous pouvons et nous devons en faire plus pour veiller à ce que les Canadiens de diverses identités de genre soient traités sans discrimination et soient protégés contre la propagande haineuse et les crimes haineux. Le projet de loi C-16 jouerait un rôle critique dans la lutte contre la discrimination réelle et dangereuse à laquelle font face les personnes transgenres et de diverses identités de genre.

J'aimerais d'abord parler des modifications que ce projet de loi apporterait à la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Loi est cruciale, car elle permet de veiller à ce que les Canadiens aient des chances égales de vivre, de travailler et de vaquer à leurs activités quotidiennes sans discrimination, mais elle ne fonctionne pas pour tout le monde. Dans une enquête menée en Ontario, en 2010, auprès de 500 personnes transgenres, 13 % des répondants ont dit qu'ils s'étaient fait renvoyer, et 18 % s'étaient vu refuser un emploi à cause de leur statut de personne transgenre.

Là encore, c'est inacceptable.

En ajoutant l'expression et l'identité de genre à la liste des motifs de discrimination illicite, nous veillerions à ce que tous les Canadiens, sans égard à leur identité de genre, aient des chances égales de participer à toutes les facettes de la vie canadienne.

L'inclusion de l'identité de genre comme motif de discrimination illicite irait plus loin que des mots sur du papier. Cette mesure permettrait aux personnes qui veulent déposer une plainte d'avoir accès au Tribunal canadien des droits de la personne. Elle leur assurerait en outre un processus équitable et complet pour garantir la protection de leurs droits et leur donner une possibilité de recours si ces droits ne sont pas respectés.

Je suis fermement convaincue qu'en élargissant et en protégeant les droits de certains Canadiens, nous rendons un grand service non seulement à ces personnes, mais à l'ensemble de la population canadienne.

Le respect des droits de la personne est tellement au cœur de notre identité en tant que Canadiens que chaque fois que nous pouvons intervenir pour mieux protéger et consacrer les droits dans ce pays, nous avons le devoir d'agir.

•(1230)

Le projet de loi C-16 entraînerait aussi des modifications importantes au Code criminel en ajoutant l'expression et l'identité de genre à la liste des traits distinctifs d'un groupe identifiable pour assurer une meilleure protection contre les propos haineux et les crimes motivés par la haine.

Le même sondage dont j'ai fait mention plus tôt a révélé que 20 % des personnes transgenres y ayant répondu avaient été agressées physiquement et sexuellement. Qui plus est, un trop grand nombre de ces crimes n'ont pas été signalés à la police.

Initiatives ministérielles

La violence et la propagande haineuse ne doivent jamais être tolérées dans un pays juste et pacifique comme le Canada, mais quand ces crimes sont motivés par la haine envers des groupes particuliers ou identifiables, il nous incombe d'en faire davantage pour protéger les personnes ciblées et de tenir les individus qui commettent de tels crimes responsables de leurs actions. Les modifications au Code criminel proposées dans ce projet de loi prévoient d'autres mécanismes de protection pour les personnes de diverses identités de genre ainsi que des peines plus longues pour les crimes motivés par des préjugés ou la haine.

Nous ne nourissons pas l'illusion que les modifications au projet de loi mettront fin à toute discrimination contre les personnes transgenres et de diverses identités de genre, mais il s'agit d'une mesure importante qui fait fond sur le travail d'intervention et de défense des droits accompli depuis de nombreuses années par la communauté LGBTQ+ et ses alliés. Je suis fier que le gouvernement du Canada emboîte maintenant le pas. Ces modifications prévoient des mécanismes de protection fondamentaux pour assurer un niveau de protection de base.

Nous devons en faire plus. Nous devons assurer l'équité pour les Canadiens de diverses identités de genre, mais il faut d'abord commencer par les inclure dans le Code criminel.

Sur une note plus personnelle, il est particulièrement important pour moi de parler du projet de loi parce qu'en tant que femme noire, il y a eu des époques dans l'histoire canadienne où des personnes comme moi n'étaient pas considérées comme des personnes. Au cours du Mois de l'histoire des femmes, et surtout aujourd'hui, en cette Journée de la personne, il est important de le reconnaître. N'ayant pas connu ces luttes, je reconnais que le privilège qui m'est accordé de servir la Chambre des communes m'oblige — et c'est mon devoir — à faire tout mon possible pour que tous et à toutes bénéficient de ces droits.

En outre, j'ai trois enfants à la maison et chaque fois que je pose un geste, je ne peux m'empêcher de penser à l'effet qu'il aura sur leur vie. Il est important pour moi qu'ils sachent qu'ils grandissent dans un Canada où le mariage entre personnes de même sexe a force de loi. Ce projet de loi en particulier est une prolongation des valeurs qui nous tiennent à cœur, à nous et à mes enfants, aussi jeunes soient-ils.

J'espère que dans 20 ans, il y aura une génération d'enfants pour qui l'idée même de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle ou toute autre forme de discrimination sera impensable. Le projet de loi C-16 est essentiel à cette fin.

Je tiens à féliciter ma collègue, la ministre de la Justice, de son travail acharné dans ce dossier. Son engagement manifeste à l'égard de la diversité et de l'inclusion est un exemple pour nous tous ici à la Chambre. Je la remercie du leadership dont elle a fait preuve. Je suis fier d'être à ses côtés aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi et j'invite tous mes collègues de la Chambre à en faire autant.

• (1235)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, l'une des craintes que soulève chez moi la mise en œuvre du projet de loi C-16 s'appuie sur un témoignage livré récemment au comité de la condition féminine dans le cadre de l'étude sur la violence faite aux femmes. Ce témoin nous a dit qu'à un endroit, 40 % des femmes qui se sont présentées au poste de police pour se plaindre d'avoir été agressées sexuellement ont été renvoyées.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour garantir que le projet de loi C-16, s'il est adopté, sera mis en place de façon à

prendre au sérieux les signalements de discrimination ou de violence à l'endroit des transgenres?

Mme Celina Caesar-Chavannes: Monsieur le Président, la violence, peu importe à quel niveau, est inacceptable. Le projet de loi C-16 permettrait de garantir des protections adéquates aux transgenres.

Si les membres de groupes de diverses identités savent qu'ils peuvent invoquer des motifs inscrits dans le Code criminel du Canada et dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, ils ont la capacité de les faire valoir quand ils portent plainte et sont renvoyés ou qu'ils ne sont pas traités avec respect et avec l'attention qu'ils méritent pour l'injustice dont ils sont victimes. Ils peuvent faire front commun avec leurs alliés pour que cela n'arrive à personne d'autre dans l'avenir.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Esquimalt—Saanich—Sooke et Bill Siksay, qui ont mené ce combat il y a bien des années. Bill Siksay m'a appris beaucoup parce que, durant le débat sur le mariage de personnes de même sexe, il avait souligné l'importance de donner de l'espoir aux jeunes homosexuels, ce qui m'avait marqué. J'avais alors pris conscience de l'importance de voter.

Quand j'ai dit que je voterais en faveur de ces droits, j'ai été ciblé. Le diocèse de la région que je représente m'a fait savoir que la communion me serait refusée à l'église où je travaillais, où je venais en aide à des enfants et où je dirigeais la chorale. Mes enfants ont arrêté de fréquenter l'église à cause des attaques prononcées en chaire. Le diocèse a même publié un communiqué pour empêcher ma réélection si je ne modifiais pas mon vote.

Cependant, je croyais qu'il était important de voter et de défendre les droits de la personne. Je ne parle jamais de ce qui s'est passé à cette époque. Si je le fais maintenant, c'est pour souligner les encouragements que j'ai alors reçus de la part de nombreuses personnes religieuses qui m'ont dit qu'elles croyaient à l'égalité des transgenres et des gais, ainsi qu'à l'entraide, des prêtres qui sont descendus de leur voiture pour me serrer dans leurs bras, des sœurs qui m'ont appelé et des gens ordinaires qui m'ont dit que nous devrions être habités par des sentiments meilleurs que la peur. Lorsque, par la suite, je suis retourné dans ma circonscription, je m'attendais à des réactions virulentes, mais ce ne fut pas le cas. Des gens m'ont dit que j'avais fait ce qui s'imposait, car lorsqu'on agit en son âme et conscience, on adopte toujours une position solide.

Selon ma collègue, quel genre de message le projet de loi enverrait-il à la prochaine génération de jeunes qui auront besoin d'être reconnus? Voilà le rôle qui nous incombe en tant que parlementaires. Nous disons haut et fort que ces jeunes sont appréciés et aimés et qu'ils occupent une place de choix au cœur de la société canadienne. Que pense ma collègue du caractère symbolique de ce que nous faisons aujourd'hui?

Mme Celina Caesar-Chavannes: Monsieur le Président, en premier lieu, je sympathise avec mon collègue au sujet des difficultés dont il a fait mention. J'interviens à la Chambre pour appuyer ce projet de loi, en pensant à mes enfants et, en tant que mère, je tiens à envoyer un message d'inclusion et de valorisation. Nous sommes tous des humains et il est absolument insensé d'affirmer que des choses sont inacceptables pour certains mais acceptables pour d'autres.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, nous faisons un pas en avant pour que ces droits et protections soient inscrits dans la loi. Cette mesure fait savoir à nos jeunes que le Parlement doit intervenir lorsqu'il faut lutter pour ceux qui trop souvent ne peuvent se défendre. Si, à titre de députée, je n'intervenais pas, je rendrais un mauvais service à mes enfants et aux nombreuses générations d'enfants qui les suivront.

• (1240)

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, je suis très honoré de participer au présent débat et d'appuyer une mesure législative très importante et attendue depuis longtemps, en l'occurrence le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel.

Ce projet de loi propose de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en ajoutant l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite. Cette mesure modifierait également le Code criminel pour ajouter l'identité et l'expression de genre à la définition de groupe identifiable visés par de la propagande haineuse de même qu'à la liste des circonstances aggravantes lors de la détermination de la peine à infliger pour crime haineux. Qui plus est, elle permettrait d'imposer des peines plus longues aux délinquants motivés par la haine liée à l'identité de genre et à l'expression de genre.

Bref, le projet de loi reconnaîtrait que les personnes trans méritent autant que les autres Canadiens d'être à l'abri de la discrimination fondée sur l'identité de genre, au même titre que la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale, la situation de famille, les déficiences, et la commission d'une infraction à l'égard de laquelle un pardon a été accordé.

Je suis également fier que ce projet de loi soit proposé par un gouvernement libéral, car en 1996, c'est aussi un gouvernement libéral qui a modifié la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'orientation sexuelle dans cette liste. Il y a maintenant 20 ans que cet aspect de la Loi canadienne sur les droits de la personne a été modifié. Nous sommes maintenant en 2016 et il est temps de moderniser nos lois afin qu'elles soient à l'image de notre société et de notre diversité. Bien entendu, je salue les efforts déployés par mes collègues du NPD au cours de la précédente législature, et je les félicite vivement. Ils ont informé la Chambre au sujet des lacunes de la loi et nous ont sensibilisés à ce sujet.

Comme les députés l'ont déjà mentionné à maintes reprises, et j'estime qu'il convient de le souligner de nouveau, les personnes trans et de diverses identités de genre ont été beaucoup plus touchées par la discrimination et les crimes haineux que le reste de la population. En effet, un sondage effectué en 2010 par le projet Trans Pulse a révélé que, parmi les 500 personnes transgenres qui y ont participé en Ontario, 13 % avaient été congédiées et 18 % n'avaient pas été embauchées parce qu'elles étaient transgenres. Au total, 20 % d'entre elles ont signalé avoir été agressées physiquement ou sexuellement, mais malheureusement, bon nombre de ces agressions n'ont pas été signalées aux policiers.

Ce n'est pas tout. Les personnes trans sont aussi victimes d'intimidation tous les jours, que ce soit à la maison, à l'école, dans la rue, dans les centres commerciaux ou ailleurs. Selon un sondage mené partout au pays par Egale Canada auprès de membres de la communauté LGBTQ, 68 % des étudiants trans ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement verbal en raison de leur identité de genre perçue. Qui plus est, en 2011, 49 % d'entre eux avaient été victimes de harcèlement sexuel à l'école au cours de la dernière année, et 90 % des jeunes trans ont signalé avoir entendu chaque jour des

commentaires motivés par la transphobie qui leur étaient destinés. Le plus triste, c'est que 20 % d'entre eux ont déclaré que ce sont leurs professeurs qui ont fait de tels commentaires.

En adoptant cette mesure législative, nous montrerions aux personnes transgenres et de diverses identités de genre qu'elles ont le droit d'être protégées, qu'elles sont reconnues par le gouvernement et que les lois du pays protègent et représentent tous les Canadiens, quelles que soient leur identité ou leur expression de genre. De plus, en reconnaissant dans nos lois les personnes trans et de diverses identités de genre comme un groupe distinct, nous facilitons la tâche aux organismes chargés de l'application de la loi.

• (1245)

Je m'explique. À l'heure actuelle, les responsables de l'application de la loi ne sont pas formés comme ils le devraient pour comprendre les crimes liés à l'identité de genre et prendre les mesures voulues. En outre, comme les personnes trans et de diverses identités de genre ne font pas l'objet d'une reconnaissance distincte dans nos lois, nous ne pouvons obtenir du gouvernement les renseignements nécessaires pour mieux saisir l'ampleur du problème dans notre société. Sans données pertinentes et sans compréhension du problème, il sera difficile d'apporter la solution appropriée.

En outre, les répercussions de l'intimidation et des crimes haineux ne cessent pas une fois l'acte posé. Elles se font sentir beaucoup plus fortement sur la santé mentale des victimes. Selon un sondage réalisé en 2014 par les responsables du projet Trans Pulse en Ontario, des personnes qui ont subi une agression physique, 56 % ont sérieusement songé au suicide et 29 % ont tenté de s'enlever la vie. Le même sondage révèle que 35 % des personnes victimes d'agression verbale ont sérieusement envisagé le suicide et 8 % ont essayé de se suicider. Ce qui est préoccupant, c'est que 28 % des personnes ont sérieusement pensé au suicide et que 4 % ont attenté à leurs jours, même si elles n'avaient été agressées ni physiquement, ni verbalement.

Cela laisse croire que les problèmes de santé mentale sont omniprésents parmi ce segment de la population canadienne. Nous devons agir maintenant pour les contrer. Aujourd'hui, nous franchissons une première étape en présentant cette mesure législative. Il faudra toutefois franchir d'autres étapes, ce que l'adoption de ce projet de loi aidera à accomplir. Il pourrait s'agir d'offrir une formation adéquate à nos fournisseurs de soins de santé afin qu'ils puissent évaluer les signes avant-coureurs possibles de problèmes de santé mentale et y réagir rapidement, repérer les causes profondes des problèmes de santé mentale, et aider les victimes à trouver des recours juridiques appropriés.

Les prochaines étapes pourraient inclure des campagnes de promotion et de publicité destinées à sensibiliser les gens à ces questions, à offrir une formation appropriée à tous les intervenants, et qui démontrent aux Canadiens trans et de diverses identités de genre qu'ils sont acceptés, respectés, protégés et soignés.

Je suis fier de provenir d'une circonscription qui possède déjà une politique en matière d'expression et d'identité de genre. Par exemple, en 2014, grâce à une procédure d'accommodement en matière d'emploi, Richmond Hill a harmonisé sa politique d'emploi avec le Code des droits de la personne de l'Ontario et a inclus l'identité et l'expression de genre dans la définition des groupes protégés, de telle sorte que les personnes trans et de diverses identités de genre peuvent présenter un recours pour discrimination en matière d'emploi.

Initiatives ministérielles

L'Ontario a adopté un projet de loi semblable. Richmond Hill a inclus une politique semblable dans ses règlements. Il est temps que le gouvernement fédéral en fasse autant. J'ai hâte de faire partie d'une société tolérante et inclusive, et l'adoption de ce projet de loi y contribuerait.

J'invite tous mes collègues à appuyer ce projet de loi.

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais applaudir mon collègue pour son discours. Nous vivons un jour très important à la Chambre des communes.

Mon collègue pourrait-il ajouter une touche personnelle à son discours, par exemple en nous parlant de personnes trans qu'il connaît et des défis qu'elles ont dû surmonter?

• (1250)

M. Majid Jowhari: Monsieur le Président, je connais beaucoup de personnes qui se questionnent sur leur identité et hésitent encore à se dire transgenres. J'ai pris conscience de ce phénomène dès mon jeune âge à cause de certains de mes amis. À l'école secondaire et à l'université, j'avais aussi des amis qui étaient aux prises avec ce conflit intérieur.

Toutefois, j'aimerais faire ressortir la raison pour laquelle nous voulons adopter ce projet de loi. Deux arguments importants sous-tendent notre démarche. Le premier est un désir d'harmonisation et le second est la nécessité de voir à ce que ceux qui sont encore incertains de leur identité de genre sachent qu'ils bénéficient de toute la protection nécessaire s'ils souhaitent demander de l'aide. Sur la question de l'harmonisation, je dirais que ce projet de loi permettra de la poursuivre à tous les échelons. J'ai parlé de ma circonscription, Richmond Hill, et de la grande fierté que j'éprouve à son sujet. J'ai parlé de l'Ontario. Il est temps que le gouvernement fédéral emboîte le pas pour harmoniser les lois.

Par ailleurs, comme il est question de personnes transgenres, qui peuvent l'être à divers degrés et qui ont besoin de cheminer pour se sentir bien, nous devons leur fournir un environnement où elles peuvent cheminer en toute sérénité et où elles sont protégées.

Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Richmond Hill de nous avoir expliqué en détail et avec éloquence les raisons pour lesquelles il appuie le projet de loi C-16.

À la fin de son discours, il a souligné les changements d'ordre législatif adoptés en Ontario et à Richmond Hill. Pourrait-il nous en dire davantage sur ce qui se fait sur le plan législatif dans les autres provinces et les territoires pour que progresse la cause de l'identité et de l'expression de genre?

M. Majid Jowhari: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue et à la féliciter de ses efforts dans le dossier des jeunes et de la santé mentale. Je suis sûr que j'aurai l'occasion de collaborer très étroitement avec elle dans ce dossier et sur le projet de loi.

Dans mon allocution, j'ai tenté de faire ressortir le fait que nombre de provinces et de territoires au Canada ont adopté des mesures visant à protéger les droits des personnes trans et de diverses identités de genre au Canada. Dans la plupart des provinces et des territoires, l'identité de genre, ainsi que l'expression de genre, dans certains cas, figurent maintenant parmi les motifs de distinction illicite dans les lois relatives aux droits de la personne.

Les lois sur les droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et de la Saskatchewan interdisent la discrimination fondée sur l'identité de genre, alors que les lois sur les droits de la personne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la

Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador interdisent la discrimination fondée tant sur l'identité de genre que sur l'expression de genre.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à maintes reprises que le Canada est plus fort du fait de sa diversité. Je suis tout à fait d'accord. Ce qui fait du Canada un grand pays, c'est le pluralisme et l'inclusivité. Cependant, ce qui me préoccupe profondément, c'est la déclaration qui a été faite, puis qui a été reprise par la ministre de la Justice ce matin, c'est-à-dire qu'il faut passer de la simple tolérance des différences à l'acceptation de ces différences.

Je ne suis pas d'accord avec cette façon de voir les choses parce qu'elle élimine ce qui fait du Canada une grande démocratie. Dans ce pays, nous avons tous le droit de penser de façon différente, de faire des choix différents et d'exprimer des points de vue contraires sans crainte de persécution. Ce que l'on doit faire, c'est accepter tous les gens. Ce que l'on ne doit pas accepter, c'est la perte de respect à l'égard des différences, des points de vue et des choix. Nous devons accepter les gens et respecter les différents points de vue et les différents choix.

J'ai oublié de mentionner que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo.

Aujourd'hui, on nous demande d'envisager la possibilité d'élargir les mesures de protection afin d'inclure l'identité de genre et l'expression de genre. En tant que représentants élus, nous avons le devoir de prendre la meilleure décision possible pour continuer de protéger les personnes qui sont déjà protégées au titre de la loi, tout en tenant compte des besoins des personnes qui demandent la prise de mesures supplémentaires.

En quoi les dispositions sur l'identité de genre et l'expression de genre sont-elles différentes des protections déjà offertes grâce aux modifications qui ont été apportées en 1996 afin d'inclure l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne? Normalement, le genre d'une personne s'accorde avec ses caractéristiques sexuelles biologiques et sa façon de s'habiller ou de se comporter en fonction des normes culturelles généralement acceptées par la société en ce qui a trait au genre. Or, on nous dit aujourd'hui que le genre n'est plus seulement fondé sur les caractéristiques sexuelles biologiques, mais plutôt sur ce que la personne pense être ou sur le genre auquel elle s'identifie. Les options incluent donc les hommes, les femmes, les agenes, les intergenres, les hommes trans, les femmes trans, les transgenres, les personnes non binaires et même les personnes qui s'interrogent ou qui ne sont pas sûres de leur identité. Le vocabulaire continue d'évoluer afin d'inclure les personnes qui se cherchent un nouveau rôle ou une nouvelle identité.

L'expression de genre se rapporte aux façons dont une personne peut choisir de manifester ou d'exprimer sa masculinité ou sa féminité. L'orientation sexuelle peut inclure, entre autres, les hétérosexuels, les gais, les lesbiennes, les bisexuels, les asexuels, les pansexuels, les queers, les personnes qui s'interrogent ou qui ne sont pas sûres de leur orientation et les personnes qui aiment les personnes de leur genre. Si les façons de s'identifier s'étendent au point d'inclure même les personnes qui s'interrogent ou qui ne sont pas sûres de leur identité, comment peut-on protéger cela? Comment savoir si une personne correspond à l'une ou l'autre de ces catégories? Comment un employeur est-il censé savoir à quelle catégorie elle appartient? Qu'en est-il des législateurs et des services d'application de la loi?

Pour ce qui est des autres dispositions législatives, nous fournissons des définitions claires aux citoyens, aux entreprises, aux fournisseurs de services et aux législateurs, comme nous en avons le devoir. La nouvelle loi protégera-t-elle les personnes qui ont changé d'identité? celles qui s'y sont engagées? celles qui veulent changer? celles qui y songent? ou alors qui y songent depuis quelques semaines, ou peut-être depuis une heure seulement? La gamme des options qu'on nous demande d'étudier aujourd'hui est extrêmement étendue et va de l'homme qui se sent femme telle ou telle journée à la personne qui s'est formellement engagée à changer de sexe en passant par celle qui a subi une chirurgie transformatrice et qui veut maintenant être protégée contre la discrimination.

Je suis à la tête d'une entreprise: si un de mes employés qui utilise les toilettes des hommes depuis 10 ans décide soudain d'utiliser celles des femmes et qu'on entend une femme crier, fais-je de la discrimination si je lui demande de sortir? Et si cet homme faisait simplement tâter le terrain, pour ainsi dire, comme il en a dorénavant le droit? Et si c'était un pervers, pourrait-on le jeter dehors? À qui revient la responsabilité de déterminer la nature exacte des circonstances? Ne met-on pas un énorme fardeau sur les épaules des employeurs, des entreprises et des fournisseurs de services? Les femmes en cause ont aussi des droits, non? Tout comme les entreprises et les fournisseurs de services, non?

L'entreprise que je dirige est située dans une petite localité familiale. Nous avons donc respectueusement signifié aux clients que nous étions dans l'incapacité de fournir les services qu'ils nous demandaient. Heureusement, ils ont compris. L'avocat que nous avons consulté nous a confirmé que nous avons le droit de choisir notre clientèle, au même titre qu'il peut, lui, choisir les causes qu'il défend. Voici où le bât blesse: différents outils servent aujourd'hui à faire régresser la diversité au lieu de la faire progresser. Aussitôt qu'on pense différemment, on se fait attaquer et affubler de qualificatifs haineux: « Si tu n'es pas d'accord avec moi, c'est que tu me hais », voilà ce qu'on nous dit. Or, ce comportement-là aussi compromet les libertés et les choix d'autrui.

• (1255)

J'ai appris à mes enfants à connaître leurs valeurs et à faire des choix judicieux en fonction de ces valeurs. Je leur ai aussi appris à valoriser toutes les personnes, même si leurs valeurs et leurs choix sont différents des leurs.

Dans la localité où nous habitons il y a six ans, il y a des mosquées, des gurdwaras, des temples et des églises. À l'église où mon mari était pasteur, l'histoire de la Nativité était racontée dans 13 langues différentes. Mes enfants, qui sont de race blanche, étaient minoritaires dans leur école, où l'on trouvait des élèves de 83 groupes ethniques. Ils ont des amis de différentes confessions, origines ethniques et orientations sexuelles. Les différences des autres ne les empêchent pas de nouer des relations avec eux. C'est cela la diversité et l'acceptation véritables.

Je respecte énormément le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke et la façon dont il a tendu la main à la communauté gaie de réfugiés arrivant au Canada. Lors de la première séance d'information du ministre de l'Immigration, le député a demandé comment la communauté gaie canadienne pourrait établir des liens avec les membres de la communauté gaie syrienne venant au Canada, qui étaient couramment victimes de discrimination, blessés et assassinés. Je lui ai dit que j'appuyais entièrement sa volonté de garantir que leur nouvelle vie au Canada sera positive et sans danger.

Personne ne devrait faire l'objet de persécution ou de discrimination en raison de ses choix ou de ses croyances. Soulignons que

Initiatives ministérielles

cela s'applique aussi aux yézidis et aux chrétiens, deux des quatre groupes désignés les plus vulnérables par les Nations unies. Les membres de ces communautés ne sont pas présents dans les camps, soit parce qu'ils y seront assassinés ou parce qu'ils ont été jetés par-dessus bord et se sont noyés avant leur arrivée en lieu sûr.

Force est de se demander quoi faire lorsque se heurtent les valeurs, les croyances et la foi des individus au Canada. Doit-on appuyer un camp et s'opposer à l'autre?

C'est ce qui est en train de se produire et je crains que le problème ne prenne de l'ampleur lorsque la Commission des droits de la personne recevra des plaintes. C'est la coexistence qui donne sa richesse à la diversité et non une inclusion artificielle qui donne l'illusion d'un progrès en écartant quiconque exprime son désaccord en qualifiant de haineux tout point de vue, croyance ou expression de ces perspectives.

Tandis que nous nous engageons dans cette voie, sommes-nous prêts à accorder des droits à toutes les formes d'expression de genre, tant celles qui existent actuellement que celles qui se manifesteront dans le futur? Est-il souhaitable que des textes aussi importants que la Charte des droits de la personne et le Code criminel soient si fluides?

J'aurais aimé qu'on me dise le nombre exact de personnes pour qui les protections en matière d'identité de genre et d'expression de genre sont nécessaires. Malheureusement, tout comme on ne définit pas les termes, on ne nous présente pas d'études ou de statistiques solides qui pourraient servir de référence.

Le pourcentage de la population concernée par l'identité et l'expression de genre serait de l'ordre de 1 % à 3 %. Chaque groupe est important et ne doit pas faire l'objet de discrimination. Mais est-ce que les besoins d'une petite minorité de 1 % à 3 % définie au sens large devraient peser davantage que les inquiétudes de l'ensemble de la population qui bénéficie de ces mêmes droits?

Comme on l'a dit, les désignations de ce groupe se transforment et évoluent sans cesse et le nombre de gens qui s'identifient à ce groupe est pour le moins contestable. Dans notre souci de justice et d'ouverture, il me semble que nous oublions ceux dont les droits à l'égalité existent également. Si nous sommes prêts à adopter cette loi et à laisser chacun faire ce que bon lui semble, n'avons-nous pas en fait la responsabilité de nous assurer que nous n'allons pas maintenant faire preuve de discrimination, sur les plans de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie, à l'encontre de la majorité de la population?

Les défenseurs de ce projet de loi n'auraient pas d'inconvénient — ou ne devraient pas en avoir —, je suppose, à voir un homme adulte venir prendre sa douche dans un vestiaire de femmes, puisque c'est ce qu'un homme faisant valoir son identité ou son expression sexuelle pourrait faire aux termes de ce projet de loi. Toutefois, mis à part ceux que cela ne dérange pas, cela mettrait mal à l'aise un pourcentage important de la population.

Traditionnellement, les salles de toilette et les vestiaires pour femmes sont des endroits familiaux. En adoptant le projet de loi, sommes-nous en train de dire que le besoin d'une personne d'exprimer son genre ou son identité sexuelle supplante le besoin de la mère de protéger son enfant de la vue d'un homme nu à un cours de natation au YMCA, disons? Sommes-nous réellement rendus aussi loin dans notre société? Est-ce vraiment dans ce sens que la majorité des Canadiens veulent évoluer, ce à quoi ils aspirent?

Initiatives ministérielles

Alors qu'augmentent les taux de violence contre les femmes, les enfants et oui, les hommes, et qu'augmentent le nombre de prédateurs sexuels, d'enlèvements d'enfants, et ainsi de suite, comme on le voit sans cesse dans l'actualité, est-il prudent que les législateurs responsables étendent ce générique de manière aussi irresponsable?

Demander à la majorité des Canadiens de renoncer à leurs propres droits à la vie privée et à leur propre identité et expression de genre, et d'en assumer les coûts, c'est trop demander. Je suis convaincue qu'une bonne partie de notre société partage mon avis.

• (1300)

J'accepte, j'approuve et j'appuie le droit de chacun de vivre sans discrimination fondée sur ses valeurs, ses croyances et ses choix au Canada. Alors, pour ces raisons, je ne peux appuyer le projet de loi C-16.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en écoutant ma collègue, je me suis mis à penser qu'il faut bien reconnaître qu'Ottawa a une certaine responsabilité. Nous abordons cette question dans le projet de loi que nous proposons aujourd'hui.

Des autorités provinciales ont déjà accepté des lois de nature similaire sur la question du genre et sont allées de l'avant, et je ne parle pas que d'une province ou d'un territoire.

Je me demande si ma collègue pourrait commenter le fait que certaines provinces semblent avoir appliqué les valeurs canadiennes de tolérance zéro à l'égard de la discrimination, de l'intimidation. Nous avons vu des membres de tous les partis politiques parler en termes relativement positifs du projet de loi.

Ne croit-elle pas qu'il y aurait peut-être là une occasion pour le Canada, le gouvernement national, d'aller de l'avant dans ce dossier très important, pour lequel d'autres gouvernements sont déjà passés à l'action, au moins en partie?

• (1305)

Mme Cathay Wagantall: Monsieur le Président, honnêtement, je m'en remets au bon sens pour me guider et m'aider à discerner ce qui constitue une réponse appropriée ici. Je dis souvent à mes enfants: « Si ton ami se jette à l'eau, vas-tu le faire aussi? »

La réalité, c'est qu'il y a beaucoup d'inquiétude partout au pays dans de nombreux secteurs, pas à l'égard de l'acceptation des gens, mais plutôt parce qu'on nous impose de changer la dynamique de l'acceptation d'autres personnes reconnues dans la Charte alors qu'un tel changement n'est pas nécessaire, parce que ces gens, nous tous, devrions être protégés en vertu de cette Charte contre la discrimination, et nous le sommes d'ailleurs.

Pour ce qui est de l'intimidation, je dirai que mon petit-fils autiste va à l'école. C'est extraordinaire tout ce qui se fait dans les écoles de nos jours pour prévenir l'intimidation.

J'ai déjà vu une jeune fille qui m'est chère arriver à la maison, en larmes, me demandant de passer la prendre parce que les filles qui avaient été ses amies toute sa vie jusqu'à la sixième année lui disaient maintenant qu'elle devait perdre du poids et suivre la mode pour continuer de faire partie de leur groupe.

C'est un problème qui transcende la question de l'homosexualité et de l'identité de genre. Ce sont des problèmes qui ont tous des répercussions sur l'ensemble de la population canadienne. C'est pourquoi je crois que notre Charte des droits et libertés doit refléter le fait que les gens qui ont un point de vue différent du mien ont le

droit de vivre et de jouir de ces libertés dans notre pays tout comme moi.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer ma collègue qu'elle n'a aucun souci à se faire si elle doit aller aux toilettes. C'est un enjeu de compétence provinciale. Personne ne lui retirera ce droit.

Je veux la convaincre que ce projet de loi ne vise pas, comme elle le prétend, à permettre aux gens d'aller où ils veulent, quand ils le veulent et comme ils le veulent.

Il vise à protéger un groupe très vulnérable de la société.

Elle me dit que ce groupe ne représente que 3 % de la société. Elle se demande ce que nous faisons du reste de la population, si nous protégeons ces 3 %, et si nous sommes en quelque sorte injustes à l'égard de la majorité? Cela fait 20 ans que j'entends les groupes religieux répéter ce faux argument, à savoir que si c'est bien pour la majorité, la minorité peut s'en accommoder.

Je me souviens de ce que subissait la minorité lorsque j'étais en 9^e année et que mon ami Terry devait rentrer chez lui tous les jours en courant. À l'époque, nous n'avions pas de mot pour désigner les transgenres, mais nous savions ce qui leur arrivait. Mais pour la majorité, c'est à dire les costauds, les sportifs et les jolies filles, tout allait bien.

Nous discutons ici d'un simple projet de loi qui ferait en sorte que ces actes de violence ne seront plus permis, qu'il ne sera plus permis de refuser un emploi à une personne parce qu'elle est trans. Ma collègue est propriétaire et elle ne souhaite peut-être pas louer un appartement à un couple trans, mais ce n'est pas à elle de leur dire qu'ils ne peuvent pas louer chez elle, comme elle ne peut pas agir de la sorte avec un couple noir ou un couple homosexuel. Elle n'en a pas le droit, tout comme la majorité n'a pas le droit de les priver de leur droit de vivre leur vie.

C'est un projet de loi plutôt simple, mais lorsque j'entends parler ma collègue, j'ai l'impression que c'est la fin de la civilisation occidentale. La civilisation occidentale n'a pas toujours été très juste envers de nombreuses personnes qui, au fil des années, ont été victimes de harcèlement et de violence. Lorsque je l'entends parler des prédateurs sexuels qui s'invitent dans les toilettes, je lui réponds que nous avons vu des prédateurs sexuels circuler en toute liberté dans nos écoles et nos églises depuis des décennies parce que personne n'osait les confronter.

J'aimerais demander à ma collègue pourquoi elle a peur que nous protégions ces 3 % de la population contre les actes de harcèlement.

Mme Cathay Wagantall: Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous que ces personnes doivent être protégées. Ce n'est pas le sujet de la discussion. Il va sans dire que ces personnes doivent être protégées en vertu de la Charte des droits et libertés, comme tout le monde. Ce qui me préoccupe, c'est que le fait d'inscrire leur droit dans la charte risque d'encourager indûment les écrits haineux.

Vous avez laissé entendre que cela devait jouer dans les deux sens, monsieur. Je conviens avec vous que la question de l'homosexualité n'est pas nouvelle. Il y a des églises chrétiennes qui sont en fait des communautés gaies et je respecte ça. Là n'est pas la question. Nous parlons ici de protéger les droits et les libertés de tout le monde.

Initiatives ministérielles

• (1310)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Avant de reprendre le débat, je voudrais rappeler aux honorables députés qu'ils doivent passer par la présidence au lieu de s'adresser directement les uns aux autres. Cette manière de prendre la parole est beaucoup plus respectueuse et plus facile à gérer.

Reprise du débat. La députée de Kamloops—Thompson—Cariboo.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le président, je m'efforcerai de ne pas oublier de passer par la présidence pour adresser mes remarques à la Chambre.

Je prends moi aussi la parole au sujet du projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel. Ce titre est assez anodin pour un projet de loi qui contraint les parlementaires à réfléchir sérieusement à certaines valeurs personnelles fondamentales. Soulignons aussi qu'il recevra le soutien de la majorité de la Chambre, alors que plusieurs de mes collègues et un grand nombre de Canadiens s'inquiètent de la signification réelle de ce document.

J'appuierai ce projet de loi en deuxième lecture. J'espère cependant que mes observations contribueront à façonner un dialogue réfléchi, surtout pour ceux que ce sujet met un peu mal à l'aise. J'espère aussi répondre à des préoccupations précises que j'ai entendues au cours du débat mené à la Chambre aujourd'hui.

Tout d'abord, parlons des aspects techniques de ce document. Le projet de loi C-16 vise à apporter trois modifications à la loi. Il modifierait la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute distinction fondée sur des motifs d'identité et d'expression de genre. Cette modification protégerait explicitement les personnes transgenres et de diverses identités de genre contre toute distinction illicite dans le cadre d'un emploi et de l'accès à des biens et à des services, notamment.

Ce projet de loi modifierait aussi le Code criminel de deux façons. Il interdirait la propagande haineuse contre des groupes qui se différencient des autres par l'identité ou par l'expression du genre. On en trouve des exemples dans des textes au discours extrémiste qui les ciblent tout particulièrement.

Enfin, ce projet de loi modifierait le Code criminel en précisant que les peines imposées seraient plus sévères si le délit criminel était motivé par des préjugés ou par la haine.

Comme l'a expliqué la ministre, ce projet de loi vise à reconnaître et à réduire la vulnérabilité des personnes transgenres et de diverses identités de genre à la distinction illicite, à la propagande haineuse et aux crimes haineux. Il vise aussi à affirmer leur égalité de statut en tant que Canadien.

À mon avis, les statistiques prouvent irréfutablement que les personnes transgenres sont aux prises avec de graves problèmes de discrimination et risquent fortement d'être victimes d'actes criminels violents. Selon les résultats d'études de recherche menées récemment par l'organisme Egale Canada, 95 % des étudiants transgenres se sentent menacés en milieu scolaire, et 9 sur 10 ont subi du harcèlement verbal dû à leur expression de genre.

En révisant mes observations aujourd'hui, j'ai fait quelques recherches et je suis tombée sur un document publié par l'Organisation mondiale de la santé. C'est un document très intéressant qui parle de l'identité de genre et du sexe, en ajoutant que les gens ont souvent tendance à confondre ces deux aspects. Les auteurs de ce document définissent le sexe de la façon suivante: les femmes portent clairement le chromosome XX, et les hommes le

XY, mais de nombreux bébés naissent avec des anomalies chromosomiques — le syndrome de Turner, les femmes qui portent le triple chromosome XXX, les hermaphrodites ainsi qu'une multitude de troubles. Il est cependant clair que le sexe est déterminé par toute une gamme de compléments chromosomiques, par l'équilibre hormonal et par des variantes phénotypiques.

Les auteurs de ce document présentent le genre comme un concept social qui, dans les cultures occidentales, est plutôt binaire tandis que, dans les autres cultures, il est considéré comme étant beaucoup plus fluide. Il est certain qu'en pensant aux sexes, nous pensons surtout aux hommes et aux femmes, aux XX et aux XY, mais nous reconnaissons que le sexe comporte tout un éventail de variantes. Nous devrions tenir compte du fait que nous ne suivons pas une philosophie aussi binaire des genres que le font de nombreuses autres cultures.

Cette discussion n'a rien d'abstrait. Je pense que nous avons tous connu des élèves du secondaire qui se sentaient bien plus à l'aise avec leur cercle d'amis. Nous venons d'entendre l'un de mes collègues parler de Terry, qui devait rentrer de l'école à la course pour échapper à des actes d'intimidation et de mauvais traitements. Je pense qu'un grand nombre d'entre nous ont eu des amis comme Terry à l'école secondaire. Ou alors la tante de notre mère, que nous aimions quand nous étions enfants, mais qui nous semblait légèrement différente sans que nous puissions définir cette différence.

• (1315)

Nous avons défini un peu le contenu de ce projet de loi. Nous avons présenté un peu la définition de l'OMS. Je vais aussi discuter de certains arguments que j'ai entendus aujourd'hui contre l'adoption de ce projet de loi.

Le premier soutenait que le Code des droits de la personne protège déjà les transgenres. Le débat mené sur cette question a été très approfondi, et je suis convaincue que le Code ne les protège pas entièrement. Il comporte des lacunes et les catégories de sexe et d'orientation sexuelle n'assurent pas toute la protection nécessaire. Cet argument est très valable. En écoutant les deux côtés, je suis convaincue que la protection présente des failles.

On a aussi soutenu que ce projet de loi constitue une affirmation symbolique. Il comble une lacune, et il est aussi important et symbolique. Je vais présenter un exemple de situation survenue dans ma région.

Un éditorialiste s'est demandé à notre radio locale s'il faut même encore avoir des défilés de la fierté gaie, si ces défilés ne sont pas dépassés. « Passons à autre chose, tout le monde est accepté maintenant. » Une autre journaliste locale a répondu de façon très claire que si certains croient qu'il n'y a plus d'homophobie ni de transphobie au Canada, c'est peut-être parce qu'ils n'ont jamais été queers. Elle a ensuite parlé de ce que cela avait été pour elle de déménager dans une autre ville, de se demander si elle allait être acceptée et des difficultés qu'elle devait surmonter dans sa vie de tous les jours.

Initiatives ministérielles

Nous entendons également dire qu'il pourrait y avoir des prédateurs hétérosexuels qui profiteraient du projet de loi pour s'en prendre à nos jeunes filles et à nos jeunes fils. J'ai examiné des crimes horribles commis dernièrement. Nous entendons parler aujourd'hui du clown Klutzy, en Nouvelle-Écosse. Nous avons entendu parler la semaine dernière d'un enseignant, d'un entraîneur sportif. Il y a des prédateurs hétérosexuels contre lesquels nous devons protéger nos enfants, mais je ne crois pas qu'une personne transgenre se servirait de toilettes communes aux deux sexes pour perpétrer ce genre de crimes.

C'est assez intéressant. J'y ai beaucoup réfléchi parce que je crois que ceux que cela préoccupe sont très inquiets. Nous avons un parc où une toilette mixte a été aménagée pour les personnes handicapées, pour les transgenres et pour d'autres personnes. Il s'agit d'une toilette individuelle. La réaction que nous avons obtenue parce que nous avions aménagé une toilette commune aux deux sexes a été stupéfiante. Or, dans les avions, les toilettes sont mixtes.

L'expérience a été très intéressante. Ma fille allait à l'université et vivait en résidence sur le campus. J'avais été très étonnée d'apprendre que non seulement l'étage était mixte, mais que les toilettes et les douches l'étaient également. Je trouvais cela très étrange et je me demandais ce qui allait advenir de tout cela. J'ai demandé à ma fille ce qu'il en était et elle m'a répondu que cela avait été étrange la première semaine, mais qu'ensuite, c'était devenu normal pour les étudiants de cohabiter de la sorte. Nous nous inquiétons peut-être plus que nous le devrions au sujet des toilettes mixtes.

En terminant, je sais que nous entendrons parler davantage de la question lorsque nous l'étudierons en comité et que nous en reparlerons à la Chambre. En appuyant le projet de loi au Parlement toutefois, nous enverrions collectivement un message clair et réconfortant aux nombreux Canadiens transgenres et de diverses identités de genre qui ont eu un parcours très difficile dans leur vie. Encore une fois, je dirai que j'ai bien hâte de poursuivre ce débat.

• (1320)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté un certain nombre de députés parler du projet de loi très important dont nous sommes saisis aujourd'hui et je remercie sincèrement ma collègue de ses observations.

J'aimerais poser une question à la députée au sujet des pourcentages. Le pourcentage d'agressions et d'actes de violence commis à l'endroit des personnes dont il est question aujourd'hui a augmenté considérablement. Le pourcentage semble être beaucoup plus élevé maintenant. Je vais revenir là-dessus dans mon discours.

La députée pourrait-elle nous parler de la prévalence des agressions commises dans le contexte de la tolérance dont les Canadiens font preuve et de leur volonté de voir le gouvernement en faire plus pour mettre fin à la discrimination et à la violence?

Mme Cathy McLeod: Monsieur le Président, j'ai fait allusion à certaines des recherches qui ont été réalisées. Elles sont certainement très convaincantes. Cependant, je suis aussi consciente que ce sujet particulier n'a pas fait l'objet d'un grand nombre de recherches. En tout cas, il devrait peut-être en exister plus.

Encore une fois, on peut examiner les exemples, qu'il s'agisse de Terry ou d'autres personnes. Ces gens doivent faire face à de la violence et à de l'intimidation et se voient certainement offrir trop peu de possibilités. Certaines personnes connaissent probablement mieux les résultats des recherches que moi, et je pense aussi que d'autres travaux de recherche s'imposent en la matière.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD):

Monsieur le Président, je me demande si la députée est d'accord avec moi pour dire que, parfois, les gens pensent à tort que les transgenres ne sont que des citadins, qu'ils ne vivent que dans les centres-villes.

Tous les ans, j'assiste au festival de la fierté gaie de l'Okanagan. L'an dernier, j'ai rencontré un homme transgenre qui vit dans la circonscription de la députée. Selon ce que j'ai pu constater, il y a des transgenres dans toutes les collectivités du pays. Il ne s'agit pas simplement d'un phénomène urbain ou propre aux centres-villes.

Mme Cathy McLeod: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de toutes les recherches qui ont été faites dans ce domaine. J'imagine néanmoins qu'il y a des personnes transgenres et de diverses identités de genre partout au Canada. Certaines d'entre elles sont peut-être plus à l'aise et trouvent davantage d'appui dans les grands centres, parce que dans les petites localités rurales, il est parfois très difficile de recevoir le soutien souhaité.

Cela me ramène à la journaliste dont j'ai parlé. Elle devait déménager dans une petite localité et elle n'était pas certaine de l'appui qu'elle allait obtenir à cet endroit plus petit que celui d'où elle venait.

M. Brad Trost (Saskatoon—University, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie les observations de ma collègue et son discernement.

Certains problèmes pratiques se posent. J'aimerais savoir si la députée a entendu parler de l'affaire Vancouver Rape Relief Society c. Nixon. Dans un premier temps, cet organisme d'aide aux victimes de viol a perdu devant la Commission des droits de la personne mais a ensuite eu gain de cause devant les tribunaux. Il avait refusé d'embaucher un homme devenu femme en lui disant: « Pour conseiller les victimes de viol, nous voulons uniquement des personnes nées femmes et élevées comme tel ».

Si la députée connaît ce cas, comprend-elle les préoccupations des organismes comme la Vancouver Rape Relief Society et les députés qui s'opposent à ce projet de loi parce qu'il empiètera sur les droits de personnes qui, partout au Canada, veulent proposer quelque chose de différent et ne souscrivent pas nécessairement à certains des principes philosophiques que le gouvernement met de l'avant dans cette mesure législative?

Mme Cathy McLeod: Monsieur le Président, quand le projet de loi sera renvoyé au comité, il sera possible d'en examiner de plus près les points forts et d'étudier à fond les défis qu'il pourrait poser.

Il ne fait aucun doute que le comité verra tout cela quand il se penchera sur le projet de loi. Il aura peut-être des suggestions judicieuses à faire à la Chambre après avoir étudié attentivement toutes les ramifications de la mesure législative.

Initiatives ministérielles

●(1325)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une importante mesure législative. Je félicite en particulier la ministre de la Justice, qui a présenté deux projets de loi d'une importance considérable dans un laps de temps relativement court. J'admire les efforts et le travail fournis par l'intermédiaire de son ministère pour présenter le projet de loi C-16 à la Chambre. Je sais que celui-ci faisait partie de la lettre de mandat que le premier ministre a remise à la ministre. Cela montre l'importance que le premier ministre, le Cabinet, le gouvernement dans son ensemble et tous les partis politiques accordent à cette mesure législative.

J'ai écouté les nombreuses allocutions prononcées aujourd'hui et j'ai constaté que tous les partis politiques appuient le projet de loi C-16. Il est rare que nous obtenions un tel appui, et il vaut la peine de le faire remarquer.

Je tiens à souligner encore une fois le travail réalisé par la ministre de la Justice et son équipe dans ce dossier. Le projet de loi n'a pas été créé du jour au lendemain. Les mesures législatives présentées sont le fruit d'un apport considérable de nombreux intervenants d'à peu près toutes les régions du pays. Il importe de reconnaître les efforts des nombreuses personnes qui ont fait en sorte que nous puissions débattre en ce moment du projet de loi C-16.

Il est important de souligner qu'Ottawa a joué un important rôle de chef de file à l'égard de cette mesure législative. Je reparlerai de ce rôle, mais il importe également de souligner l'apport des autres pouvoirs publics.

J'ai demandé au député de Richmond Hill si je pouvais citer sa réponse une question, car elle est pertinente dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Il a dit ceci: « nombre de provinces et de territoires au Canada ont adopté des mesures visant à protéger les droits des personnes trans et de diverses identités de genre au Canada. Dans la plupart des provinces et des territoires, l'identité de genre, ainsi que l'expression de genre, dans certains cas, figurent maintenant parmi les motifs de distinction illicite dans les lois relatives aux droits de la personne. » Le député a dit encore ceci: « Les lois sur les droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et de la Saskatchewan interdisent la discrimination fondée sur l'identité de genre, alors que les lois sur les droits de la personne de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador interdisent la discrimination fondée tant sur l'identité de genre que sur l'expression de genre. »

Lorsque les députés réfléchissent au projet de loi C-16 et se demandent s'ils voteront pour ou contre, ils doivent se dire que le gouvernement fédéral n'est pas seulement un acteur important, mais aussi un chef de file qui doit assumer son rôle. Soulignons aussi que, bien que la plupart des provinces aient modifié leurs lois sur les droits de la personne pour que celles-ci prévoient explicitement la protection nécessaire, comme le député de Richmond Hill l'a indiqué, l'identité et l'expression de genre avaient déjà été implicitement incluses, à certains endroits, dans les motifs illicites de discrimination, comme le sexe, en raison des politiques ou des décisions des tribunaux résultant des lois en vigueur.

Il est important de souligner que même si le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et le Yukon n'ont pas modifié leurs lois afin d'y inclure spécifiquement les notions d'identité ou d'expression sexuelles, les commissions des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et du Yukon ont publié des lignes directrices précisant que la discrimina-

tion fondée sur l'identité sexuelle est une forme de discrimination fondée sur le sexe.

Il est également important de reconnaître que la société canadienne dans son ensemble devient de plus en plus moderne et inclusive. Cette mesure législative serait conforme aux souhaits des Canadiens et les représenterait vraiment.

●(1330)

En tant que représentant de la merveilleuse circonscription de Winnipeg-Nord, j'estime représenter tous ses habitants. Je tiens à ce qu'ils sentent que je défends leurs intérêts d'abord et avant tout, ce que je fais de diverses façons. Par exemple, dans les discussions de caucus, nous savons que nous pouvons dire ce que nous voulons. Nous savons qu'il existe parfois à la Chambre certaines limites concernant ce qu'un député peut dire ou ne pas dire. Je tiens toutefois à ce que mes électeurs comprennent bien que peu importe leur origine ethnique, leur religion ou leurs croyances, lorsqu'ils viennent me voir, je ne ferai aucune discrimination et que je défendrai leurs intérêts, peu importe le segment de la population auquel ils disent appartenir. Je dis cela parce que le présent débat ne devrait pas porter sur les croyances ou la religion d'une personne. Nous débattons plutôt d'un droit fondamental.

En 1948, les Nations unies ont présenté une déclaration universelle soulignant l'importance des droits de la personne. Depuis, les politiciens du monde entier ont montré leur volonté et leur intention de la respecter en proposant des idées, des résolutions et des mesures législatives visant à concrétiser les principes qui y sont énoncés.

Nous entendons souvent les gens dire qu'il n'y a pas suffisamment d'études et de rapports sur cette question. Dans un tel cas, le moteur de recherche Google est bien utile, car il nous aide à savoir rapidement ce qui existe à ce sujet. J'aimerais parler d'un rapport que j'ai trouvé. J'invite les députés qui ont des réserves par rapport à cette question à essayer de mieux comprendre les difficultés que de nombreux Canadiens tentent de surmonter. Bon nombre de députés essaient de changer les choses, par exemple en veillant à ce que certaines mesures législatives, comme le projet de loi C-16, soient adoptées.

Il s'agit d'un rapport rédigé par l'équipe du projet Trans PULSE, de l'Ontario. J'aimerais en lire certains extraits.

Je vais commencer par la page 1, où on souligne que ce rapport a été très efficace. Il l'est encore, d'ailleurs.

Voici ce qu'on peut y lire:

À ce jour, le projet a donné lieu à 14 articles rédigés par des chercheurs du milieu universitaire, qui ont été publiés dans des revues à comité de lecture, à cinq rapports rédigés à la demande du gouvernement ou d'organismes de services communautaires et à huit bulletins électroniques présentant un résumé des principales constatations, dans un format facilement accessible.

Je tiens à souligner que ce rapport provient de la province la plus peuplée du Canada, l'Ontario.

Le rapport pose la question suivante: qui sont les personnes transgenres en Ontario? J'adore la réponse à cette question, et je pense qu'il est approprié que je la lise.

La voici:

Les transgenres de l'Ontario sont des gens de tous âges, qui exercent des professions très variées, et on les retrouve aux quatre coins de la province, en proportion de la population.

●(1335)

Les députés en ont d'ailleurs parlé. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène exclusivement urbain. Le rapport poursuit ainsi:

Initiatives ministérielles

Ils appartiennent à tous les groupes ethno-raciaux, et 7 % d'entre eux se disent Autochtones. Nul besoin de préciser que les trans forment aussi des familles: 44 % entretiennent une relation stable et 24 % ont des enfants.

Même s'ils n'avaient peut-être pas les mots pour le dire à l'époque, 59 % des trans savaient avant d'avoir 10 ans que leur identité de genre ne correspondait pas à leur corps, et 80 % le savaient avant l'âge de 14 ans. L'identité de genre devient souvent claire des années avant que s'opère la transition sociale vers le sexe réel. Même si environ 80 % des trans de l'Ontario ont fait cette transition et vivent leur vie sociale selon leur sexe réel, la plupart à temps plein, seulement 8 % disent l'avoir fait dès l'âge de 14 ans. Il est important de signaler que la diversité des sexes et des genres est grande au sein de la communauté trans. À peu près les trois quarts des personnes trans disent avoir besoin d'une transition médicale, qui peut prendre différentes formes d'une personne à l'autre et combiner différentes hormones et inclure ou non la chirurgie. Même si les femmes trans ont davantage retenu l'attention des médias, l'Ontario compte sensiblement le même nombre d'hommes trans devenus femmes que de femmes trans devenues hommes.

C'est important.

Environ une personne trans sur cinq ne s'identifie ni comme un homme, ni comme une femme, ni même comme principalement masculin ou féminin. Elles peuvent au contraire s'identifier aux deux sexes, à aucun des deux ou encore à tout autre chose (p. ex. un autre genre traditionnellement reconnu par les Autochtones ou d'autres groupes culturels).

Le rapport s'appuie sur de vastes sondages, que j'ai trouvés extrêmement intéressants. On y parle beaucoup de la discrimination et de la violence dont les personnes trans sont victimes.

Dans notre société, les préjugés et la discrimination contre les personnes trans sont monnaie courante, et elles en subissent les contrecoups au quotidien. Outre les actes de discrimination et de violence constituant une violation aux droits de la personne, les trans de l'Ontario déclarent presque à l'unanimité faire l'objet d'une forme ou d'une autre de « transphobie quotidienne ». Par exemple, 96 % d'entre eux ont entendu quelqu'un dire que les trans n'étaient pas normaux; 73 % ont été ridiculisés parce qu'ils sont trans; et 78 % disent que leur famille a souffert ou s'est sentie embarrassée. Ces irritants quotidiens finissent pas s'accumuler: 77 % des personnes trans ressentent de la crainte en songeant à leurs vieux jours et 67 % croient qu'elles vont mourir jeunes.

Le rapport fait état de certains chiffres très intéressants, mais contentons-nous de dire qu'il est très fréquent que les personnes trans subissent de la discrimination et de la violence ou doivent surmonter des obstacles structurels.

Je poursuis ma lecture du rapport. Voici ce qu'on y lit au sujet de la violence:

Les trans sont la cible d'actes de violence directement dirigés contre eux: 20 % ont été agressés physiquement ou sexuellement parce qu'ils sont ce qu'ils sont, et 34 % ont été verbalement menacés ou harcelés sans être nécessairement agressés. Nombreux sont ceux, toutefois, qui ne sont pas allés voir la police. En fait, 24 % des personnes trans disent avoir été harcelés par des policiers. Elles sont aussi victimes de violence dans un contexte institutionnel, comme en prison: 6 % des participants au projet Trans PULSE ont déjà été en prison et les tiers d'entre eux disent avoir déjà subi de la violence en raison de leur genre [...]

Je continue:

La majorité (57 %) des trans de l'Ontario évitent les toilettes publiques parce qu'ils craignent pour leur sécurité [...]

Parmi ceux qui disent avoir subi de la violence physique ou sexuelle parce qu'ils sont trans, 97 % disent éviter au moins un type d'espace public [...]

La discrimination et la violence peuvent avoir de lourdes conséquences sur la participation sociale et la santé.

● (1340)

On ne badine pas avec la santé mentale et le suicide. J'ai ici un graphique très intéressant qui nous apprend que la proportion de personnes trans ontariennes qui disent avoir eu des idées suicidaires au cours de la dernière année parce qu'elles ont été victimes d'agressions ou de harcèlement transphobiques par le passé est en hausse.

Nous devons réfléchir aux objectifs poursuivis par le projet de loi C-16. Le Canada célèbre la diversité et l'inclusion. Aucun Canadien ne devrait avoir peur d'être lui-même. Comme il l'avait promis, le gouvernement a présenté une mesure législative proposant d'inclure

l'identité de genre aux motifs de distinction illicite figurant dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la liste des caractéristiques qui distinguent les groupes identifiables protégés par les dispositions du Code criminel sur les crimes haineux.

Le gouvernement est d'avis que chaque personne devrait pouvoir vivre selon l'identité de genre qui est la sienne et être protégée contre la discrimination, la propagande haineuse et les crimes haineux. Nous ferons tout pour que les Canadiens trans et de diverses identités de genre soient protégés contre la propagande haineuse et les crimes haineux. Grâce au projet de loi C-16, la protection contre la discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'expression de genre sera inscrite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La Loi canadienne sur les droits de la personne a été adoptée par le Parlement en 1977. En la parcourant, je suis tombé sur un passage — celui qui en énonce l'objet — qui mérite d'être lu à haute voix. Le voici:

La présente loi a pour objet de compléter la législation canadienne en donnant effet, dans le champ de compétence du Parlement du Canada, au principe suivant : le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement et à la prise de mesures visant à la satisfaction de leurs besoins, indépendamment des considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne graciée.

Je crois que tous les Canadiens comprennent l'importance de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Certains organismes, comme la Commission canadienne des droits de la personne, mènent des enquêtes sur des questions, puis renvoient ces questions au Tribunal des droits de la personne. Nous disposons de mécanismes, qu'il s'agisse de lois ou de formalités administratives, qui visent à ce que la discrimination soit marginalisée dans notre pays.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure législative qui renforcerait la Loi canadienne sur les droits de la personne, loi acceptée par une grande majorité de Canadiens. C'est ce que le gouvernement se propose de faire, c'est-à-dire reconnaître que les personnes transgenres font l'objet d'une discrimination qui va bien au-delà de ce que vit le Canadien moyen. Il faut inclure ce type de discrimination dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Les députés qui ont écouté les discours de ce matin savent que ce débat transcende les allégeances politiques. Je remercie tous les députés qui ont exprimé leur opinion, mais je tiens à souligner que ce débat ne devrait pas porter sur les convictions religieuses, mais sur les droits de la personne. Il devrait porter sur la discrimination et sur le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour la combattre.

Il est question de la façon dont le Canada peut être un chef de file dans ce dossier qui remonte à 1948, année de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le premier ministre a demandé à la ministre de la Justice de faire de ce projet de loi une priorité afin qu'il soit adopté pendant la première année du mandat du gouvernement actuel.

● (1345)

En tant que parlementaires, nous savons à quel point il est important de dénoncer la violence, l'intimidation et la discrimination. Lorsque l'occasion se présente, nous n'hésitons pas à adopter des mesures législatives qui permettent de protéger ces droits et de promouvoir l'égalité.

Initiatives ministérielles

Je remercie tous les députés de donner leur avis, que je respecte, mais je crois que ce débat porte d'abord et avant tout sur les droits de la personne. Nous avons le devoir de bien représenter l'ensemble des résidents de nos circonscriptions, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions. Lorsque nous devons nous prononcer sur un projet de loi qui permettrait de promouvoir l'égalité, nous avons le devoir de l'appuyer.

Je crois comprendre que certains députés de l'opposition ont certaines réserves. Essayons d'y répondre en permettant au projet de loi d'être renvoyé à un comité, qui se penchera sur ces questions, en vue de prendre une décision finale à l'étape de la troisième lecture. J'encourage tous les députés à appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé à un comité qui écouterait ce que des gens du public et d'autres intervenants ont à dire à ce sujet. Ce serait une façon formidable de souligner l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a de nombreuses décennies.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je peux rassurer mes collègues sur le fait que tout le monde de ce côté de la chambre réprovoque toutes les formes de propagande haineuse, de discours haineux, de manifestation de violence et d'intimidation, sous quelque forme que ce soit. Là n'est pas la question dans le cadre du débat sur ce projet de loi. Toutefois, une observation de mon collègue a particulièrement retenu mon attention. Il a déclaré que ce n'était pas une question de convictions religieuses.

La religion occupe une grande place dans la vie de millions de Canadiens. C'est une valeur importante pour les Canadiens de souche, et une valeur tout aussi importante pour nombre d'immigrants qui se sont établis dans ce pays en partie parce qu'il reconnaît la liberté de religion.

Comment réagiront les immigrants, les groupes culturels et les groupes confessionnels, dont la majorité pourrait s'opposer à certaines des valeurs que nous épousons aujourd'hui? Auront-ils la liberté d'enseigner leur religion à leurs enfants et de la pratiquer sans être accusés de tenir des discours haineux ou de contrevenir aux droits de la personne?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'ai la prétention d'être moi-même un homme de foi. Je suis convaincu que les députés connaissent William Wilberforce et les nombreux efforts qu'il a déployés devant le Parlement britannique. À l'occasion, il s'est montré assez révolutionnaire. C'est la raison pour laquelle j'affirme que ce débat ne doit pas nécessairement se transformer en débat sur la religion. Si forte que soit ma foi, ce débat, au bout du compte, demeure un débat sur les droits de la personne.

En adoptant ce projet de loi, nous dirons à l'ensemble des Canadiens que nous avançons dans la bonne voie. Je n'affirme rien de neuf. J'ai déjà parlé de la déclaration des Nations Unies de 1948. Je suis fermement convaincu que cette déclaration a mis le monde sur la bonne voie en reconnaissant qu'il ne fallait jamais tenir les droits de la personne pour acquis.

Comment pourrions-nous refuser d'admettre la persistance de certaines formes de discrimination abusive dans notre société? Le présent projet de loi nous permettra de progresser et de prévenir ces formes de discriminations. C'est pourquoi nous devons l'adopter. Je demeure convaincu qu'il s'agit d'une question de droits de la personne.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, je souscris aux observations du député de Winnipeg Nord, mais je souhaite revenir sur les propos du député de

Kitchener—Conestoga. Il a affirmé un peu plus tôt que la majorité des groupes confessionnels s'opposaient à ce projet de loi. Lorsque je l'ai interrogé sur ce point, il a affirmé qu'il n'avait pas tenu de tels propos. Par contre, il vient de les répéter, déclarant que la majorité des groupes confessionnels et des groupes d'immigrants s'opposaient à ce projet de loi.

Je n'ai aucune preuve de la véracité de ce qu'il avance. En fait, j'ai constaté la preuve du contraire. Le député de Winnipeg Nord pourrait-il nous renseigner sur ce point?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je le répète, je ne veux pas faire du débat un enjeu religieux. Je tiens à souligner que l'important, ce sont les droits de la personne.

À mes yeux, les groupes confessionnels sont des communautés qui ne tolèrent pas l'intimidation, la violence et la discrimination en général.

Le projet de loi a pour objet la protection des droits de la personne et la grande majorité des Canadiens le percevront ainsi. Je veux que les habitants de ma circonscription sachent que leurs origines m'importent peu. Je tiens à leur dire qu'ils peuvent me communiquer leurs idées et leurs réflexions. Ils peuvent se fier au fait que je vais les représenter.

C'est au Parti libéral que l'on doit la Charte des droits et libertés. Les droits et les libertés revêtent une importance cruciale pour nous, tout comme l'égalité. Nous ferons tout en notre pouvoir pour réduire au minimum la discrimination, l'intimidation et les gestes de cette nature.

Beaucoup diront que le projet de loi dont nous sommes saisis s'impose depuis longtemps. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. J'espère qu'il passera prochainement à l'étape de l'étude en comité.

• (1350)

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations réfléchies.

Le *Toronto Life* a rapporté les propos d'une personne dans ma collectivité. Je la cite:

[...] Vers l'âge de huit ans, je savais avec certitude quel était mon genre. Mon esprit me répétait sans cesse « Tu es une fille, tu es une fille, tu es une fille. », mais, quand j'agissais comme tel, on m'infligeait une punition.

Ces paroles me touchent. Je suis une mère et je veux pouvoir croire que les enfants sont libres d'être fidèles à eux-mêmes et de mener une vie qui reflète qui ils sont, d'où l'importance du débat d'aujourd'hui et de la présentation du projet de loi.

J'ai été heureuse d'entendre évoquer la foi. Dans ma communauté, nous avons la MCC Toronto, la Metropolitan Community Church, qui a joué un rôle vital comme lieu de foi qui soutient les gens de notre communauté. En fait, l'équipe T.R.E.A.T., pour Trans Resource, Education, and Advocacy Team, qui est un groupe de personnes trans et d'alliés, fait partie de la MCC Toronto. C'est un lieu où les gens peuvent trouver une position dans leur foi d'où appuyer l'égalité dans notre communauté pour que chacun se sente soutenu dans son identité. C'est tellement important à l'approche de la Journée du souvenir trans, le 20 novembre. Cette journée met en lumière les problèmes stupéfiants que les trans rencontrent dans tout le pays. Le fait qu'une Journée du souvenir trans soit nécessaire est tellement important et en dit long sur ce qu'il nous reste à faire.

Initiatives ministérielles

Dans le contexte de cette nécessité qui subsiste d'une Journée du souvenir trans, en sachant qu'il y a des gens dans notre communauté qui redoutent d'être punis à cause de leur identité, le député pourrait-il dire en quoi ce projet de loi aidera cette communauté et toutes ces personnes à être vraiment elles-mêmes?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question. Son appréciation est tout à fait juste. Nous devons avoir conscience que la mesure dont nous débattons aujourd'hui envoie un message très puissant. Nous ne changeons pas seulement une loi, ce qui aura un effet assez considérable sur la vie de nombreuses personnes. Il y a aussi un certain symbolisme dans cette mesure. Cela ne veut pas dire qu'elle n'est que symbolisme. Elle aura un effet profondément favorable pour ceux qui croient véritablement en l'égalité et qui veulent lutter contre la discrimination.

Pour revenir à la jeune fille que la députée a mentionnée, de nombreuses personnes dans notre société ont beaucoup de mal à comprendre la discrimination et les difficultés que les personnes trans doivent surmonter. C'est une des raisons pour lesquelles on constate que le taux de suicide est plus élevé ou du moins que les gens pensent au suicide.

En tant que législateurs, nous pouvons agir pour régler ce problème. Aujourd'hui, nous débattons d'une mesure législative qui aura un effet bénéfique à de nombreux égards, et pas uniquement de la manière la plus manifeste, en changeant la loi. Il s'agit aussi d'éducation. Il s'agit de tolérance. Cette mesure aboutira directement à un dialogue permanent.

Ottawa doit faire preuve de leadership. Des provinces sont déjà passées à l'action, et certaines doivent en faire un peu plus. Le Canada a déjà joué un rôle de premier plan sur la scène internationale. L'adoption de cette mesure législative modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne donnera au Canada beaucoup plus d'influence quand il se prononcera sur des enjeux de cette nature sur la scène internationale.

C'est une mesure avantageuse sur bien des plans. Nous savons que la discrimination existe. Les vrais gagnants seront les personnes victimes de discrimination. Je crois que cette mesure améliorera leur vie. C'est pour cela que je suis venu à Ottawa, et je sais que c'est pour cette raison que mes collègues sont ici eux aussi. Nous voulons contribuer à un débat plus vaste.

Nous sommes très chanceux d'avoir une ministre de la Justice, qui a présenté une telle mesure législative, et ce n'est pas son premier projet de loi majeur, mais son deuxième. Le projet de loi à l'étude invite les députés à penser à ce qu'ils veulent accomplir. En votant en sa faveur, nous avons la chance de faire quelque chose de positif.

Les projets de loi de cette nature ont des répercussions profondes sur l'ensemble de la société. Lorsque je siégeais dans l'opposition, la plupart des projets de loi présentés apportaient des modifications mineures. Puisque nous avons un premier ministre qui s'intéresse à des questions comme celle-ci, nous avons vu, en très peu de temps, des projets de loi substantiels être présentés qui, selon nous, changeront la société. Nous devrions tous en être très reconnaissants. Je crois que nous servons bien nos concitoyens quand nous tenons des débats de cette nature.

J'encourage les députés à envisager d'adopter cette mesure législative et de la renvoyer au comité.

● (1355)

M. Brad Trost (Saskatoon—University, PCC): Monsieur le Président, le débat prenant fin dans moins de deux minutes, je me

permets d'annoncer officiellement mon opposition au projet de loi C-16 et d'affirmer très clairement que je m'y oppose parce qu'il n'est pas pratique, qu'il est inapplicable et qu'en tant que député prônant le conservatisme social et libertarien favorable à la liberté de parole, je m'y oppose.

Bien que je ne n'y sois pas vraiment bien préparé, je vais énoncer les arguments qui sous-tendent mon point de vue.

Dans mes questions et commentaires, j'ai souligné quelques situations qui illustrent les problèmes que me pose ce projet de loi, notamment le cas de la Vancouver Rape Relief Society qui s'y oppose et qui pour cela a eu des problèmes d'ordre juridique. Cet organisme aurait encore plus de problèmes juridiques si le projet de loi était adopté.

Je ferais aussi remarquer qu'il y a des problèmes liés à la liberté de parole, comme dans le cas de Jordan Peterson, professeur de psychologie clinique à l'Université de Toronto, qui s'est prononcé sur ce projet de loi.

Nous devons comprendre et discuter du fait que ce projet de loi aurait une incidence sur l'ensemble des Canadiens, pas seulement sur les personnes qui y sont visées et mentionnées de façon spécifique. Je veux que les choses soient bien claires. En tant que conservateurs, moi y compris, nous nous opposons à toute discrimination à l'encontre de toute personne au Canada, mais ce projet de loi peut avoir des répercussions qui ne sont pas toujours perceptibles et qui favoriseront en fait la discrimination contre des gens qui souhaitent appuyer des valeurs plus traditionnelles ou qui veulent avoir la liberté de parole.

Je vois que le temps est presque écoulé, de sorte que je résumerai mes quelques brèves observations sur ce projet de loi. J'y vois une grande solution gouvernementale à un problème qui n'existe pas. En tant que conservateurs, nous devrions nous opposer aux grandes solutions gouvernementales. Somme toute, une loi sur les droits de la personne devrait avoir pour objectif de freiner le gouvernement, pas de créer en fait de nouvelles mesures discriminatoires contre d'autres personnes. Je réalise que ce n'est ni l'intention ni l'argument avancé par les députés d'en face, mais je suis convaincu que ce serait une des répercussions de ce projet de loi. Je suis prêt à répondre à vos questions et commentaires.

● (1400)

Le Président: Questions et commentaires.

Comme personne ne souhaite intervenir, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Question.

Le Président: La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

L'hon. Andrew Leslie: Monsieur le Président, je demande que le vote soit reporté à la fin de la période prévue pour les questions orales aujourd'hui.

Le Président: Il en est ainsi ordonné.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE PARTI QUÉBÉCOIS

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le Parti québécois a élu son nouveau chef, et il en a désigné tout un en la personne de Jean-François Lisée.

Après avoir été le bras droit de certains de nos plus illustres chefs d'État, il est le choix tout indiqué pour prendre ce flambeau. C'est un homme de tête, un homme de mots, un homme de convictions. Avec Jean-François Lisée, le mouvement indépendantiste va en faire, du chemin.

C'est avec Jean-François Lisée, mais aussi avec Martine Ouellet, Alexandre Cloutier, Paul Saint-Pierre Plamondon, Véronique Hivon et avec tous ceux et celles qui travaillent sur le terrain à concrétiser le projet indépendantiste de la plus grande formation militante du Québec.

Avec Jean-François Lisée et le Bloc québécois à ses côtés, nous allons former le rassemblement gagnant dont le Québec a besoin. Nous prenons aujourd'hui le même chemin, le bon chemin, le chemin des victoires.

* * *

[Traduction]

FARLEY MOWAT

Mme Kim Rudd (Northumberland—Peterborough-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour saluer la vie et l'oeuvre du célèbre auteur canadien Farley Mowat. Légende de la littérature et résident de longue date de Port Hope, en Ontario, une localité située dans la circonscription que je représente, M. Mowat a fait récemment l'objet d'un hommage de la collectivité, à l'occasion du dévoilement d'un buste en bronze, en reconnaissance de ses contributions indéniables à la culture canadienne.

Auteur d'ouvrages légendaires tels que *Mes amis les loups* et *Perdus dans le grand Nord*, M. Mowat a vendu de son vivant plus de 17 millions de livres dans le monde. Son oeuvre témoigne de l'humilité de l'homme face à la force brute et indomptable de la nature.

À l'occasion de cet hommage spécial qui lui est rendu, je tiens à féliciter la famille de M. Mowat, son épouse Claire, son fils Sandy, son petit-fils Justin et son frère John.

* * *

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la loi du gouvernement sur l'euthanasie était censée restreindre la pratique à un ensemble de cas limité, et non simplement légaliser la mort sur demande. Or, le *Huffington Post* vient de publier le compte rendu poignant d'un médecin qui raconte les abus de la loi sur l'euthanasie, montrant très clairement que les mesures de protection prévues dans la loi ne fonctionnent pas.

Déclarations de députés

Dans un des cas racontés, un médecin de Vancouver a déclaré une personne en dépression admissible à l'euthanasie avant même de l'avoir examinée, parce qu'elle « pourrait facilement avoir des plaies de lit puis mourir d'une infection ». Avant tout examen, sa mort a été déclarée raisonnablement prévisible parce que la personne pourrait théoriquement mourir d'une infection de plaies de lits qu'elle n'a pas encore contractées. Voilà la réalité de l'euthanasie légale en ce moment au Canada: des gens qui ne répondent à aucun critère de manière crédible consultent médecin après médecin jusqu'à ce qu'ils en trouvent un qui accepte de leur fournir l'aide médicale à mourir.

Une chose aussi simple que de meilleures définitions ferait beaucoup pour réduire ce genre de cas extrême que nous observons déjà. À la lumière de ces comptes rendus, je demande au gouvernement de corriger ce problème alarmant dès que possible.

* * *

[Français]

KATHLEEN GAGNON

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Monsieur le Président, en ce Mois de l'histoire des femmes, je désire souligner la contribution remarquable d'une personnalité de ma belle circonscription, Marc-Aurèle-Fortin.

Ces derniers mois, j'ai eu l'immense privilège de rencontrer des personnes soucieuses d'influencer positivement le quotidien de tous et chacun. Aujourd'hui, je me lève pour reconnaître l'implication de Mme Kathleen Gagnon, qui était jusqu'à tout récemment directrice générale de Moisson Laval.

Depuis plus de 30 ans, Mme Gagnon s'investit au sein de cet organisme en ayant l'objectif bien précis d'accroître le bien-être de la communauté lavalloise. Comme tant d'autres, Mme Gagnon contribue depuis des décennies à aider ceux qui sont dans le besoin.

À elle et à toutes celles grâce à qui l'entraide et la compassion s'inscrivent dans le quotidien, je tiens à dire merci et bravo!

* * *

● (1405)

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'intervenir à la Chambre pour souligner l'affaire « personne », qui a tant contribué à l'égalité des femmes.

À pareille date, en 1929, grâce aux efforts de cinq femmes courageuses, la Cour suprême a statué que les femmes étaient bel et bien des personnes au Canada. Qui l'eût cru?

Ce fut une victoire historique pour les Canadiennes. Toutefois, 87 ans plus tard, la situation des femmes ne progresse plus. Le Canada se classe au 60^e rang à l'échelle mondiale pour ce qui est de la parité hommes-femmes au Parlement. Comme la Chambre ne compte que 26 % de femmes, nous ne répondons pas au critère établi par les Nations unies quant au pourcentage de législatrices nécessaire pour que les enjeux touchant les femmes puissent se trouver à l'avant-plan du processus d'élaboration des politiques.

J'exhorte mes collègues à voter demain en faveur du projet de loi sur l'équité hommes-femmes. Finies les bonnes intentions, il faut maintenant adopter des mesures concrètes.

Déclarations de députés

Poursuivons le travail amorcé par les Célèbres cinq et d'innombrables Canadiennes qui ont fait oeuvre de pionnières. Faisons en sorte que le Parlement reflète la diversité canadienne.

* * *

[Français]

L'AFFAIRE «PERSONNE»

M. Marc Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous commémorons l'affaire « personne », et nous reconnaissons les femmes innombrables qui, par leurs contributions, ont changé le cours de l'histoire de notre démocratie.

Il y a 87 ans aujourd'hui, le plus haut tribunal de notre pays a reconnu aux femmes le statut juridique de « personne » au sens de la Loi constitutionnelle, grâce aux efforts de cinq femmes courageuses. Ce n'était que le début du combat.

[Traduction]

J'ai un faible pour une héroïne méconnue, Isabel Dawson, qui fut l'une des premières femmes à obtenir un diplôme en droit de l'Université McGill. La loi a interdit à Mme Dawson de devenir membre du Barreau jusqu'en 1941 et le Code civil de 1936 lui ordonnait d'obéir à son mari, ce qu'elle faisait rarement. De surcroît, en tant que femme mariée, elle ne pouvait pas conclure de contrats, à l'instar des mineurs et des aliénés.

En fait, ces dispositions n'ont été entièrement révoquées qu'au milieu des années 1960. Nous avons fait beaucoup de progrès. C'est grâce aux luttes menées par ma grand-mère, qui me manque encore tous les jours, que je peux intervenir ici aujourd'hui et reconnaître le travail qui a été réalisé et celui qu'il reste encore à faire.

* * *

SHIRLEY RYAN

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Monsieur le Président, la communauté des affaires de Saskatoon pleure la perte d'une pionnière, Shirley Ryan. L'ex-directrice générale de la North Saskatoon Business Association est décédée lundi dernier.

Shirley était à la barre de l'organisme depuis 19 ans quand elle a pris sa retraite en 2009. Selon le directeur général actuel, Keith Moen, la ténacité et le leadership de Shirley Ryan ont fait avancer l'Association.

Shirley disait toujours exactement et très clairement ce qu'elle pensait. Elle était également l'une des personnes les plus aimables, les plus charmantes et les plus franches qu'on puisse rencontrer. Elle avait un coeur d'or. Elle a touché bien des gens de notre collectivité et sera regrettée, c'est certain.

Shirley Ryan laisse dans le deuil son époux, Bill, et ses fils, Robert et Peter. Un service commémoratif aura lieu dimanche prochain à 14 heures au centre Prairieland Park.

* * *

LES PHARMACIENS

M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner le travail et la contribution des quelque 40 000 pharmaciens du Canada, qui sont des chefs de file en matière de soins de santé innovateurs d'un océan à l'autre.

Les pharmaciens sont les fournisseurs de soins de santé les plus accessibles au pays. Ils constituent un point de contact essentiel entre la population canadienne et le système de santé.

Comme les députés le savent, les pharmacies locales sont essentielles à la santé de toute collectivité et, en tant que petits entrepreneurs, les pharmaciens font partie de l'épine dorsale de l'économie canadienne.

[Français]

Partout au pays, les pharmaciens fournissent des services médicaux de base, y compris des vaccins, des examens et des conseils sur les médicaments. En outre, certains pharmaciens peuvent même prescrire des médicaments pour des maux communs. Le rôle joué par les pharmaciens dans le système de santé du Canada est important.

[Traduction]

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Association des pharmaciens du Canada qui sont à Ottawa aujourd'hui. Rendons-leur hommage pour tout ce qu'ils font pour assurer la santé des Canadiens.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en cette Journée de l'affaire « personne », qui nous donne l'occasion de souligner l'importance de la décision historique, prise le 18 octobre 1929, d'inclure les femmes dans la définition de « personne » au regard de la loi.

De nos jours, il est difficile de croire que l'ont ait dû promulguer une loi pour que les contributions remarquables des femmes au sein de notre démocratie et de notre société soient reconnues légalement.

Lorsque je songe aux femmes incroyablement talentueuses de ma circonscription et à leurs réalisations, je trouve qu'elles ne sont rien de moins qu'inspirantes. Je tiens tout particulièrement à féliciter Janine Purves, Anne Marie Dean, Marj Andre, Kathleen Mochnecki, Sherry Bennett, Heather Skoll, Fatima Sajan, Mahnaz Shahbasi, et Amy Tam de leur travail acharné et du dévouement dont elles ont fait preuve afin d'améliorer les choses dans ma circonscription, Richmond Hill.

Dans ma circonscription, elles ont apporté une contribution dans des domaines essentiels comme la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement communautaire.

Les choses vont mieux à Richmond Hill *Grâce à elle*.

* * *

● (1410)

LA SANTÉ

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, en tant que chiropraticien, je sais qu'il est très important pour les Canadiens de voir à la santé de leur colonne vertébrale. Plus de 11 millions de Canadiens souffrent chaque année d'au moins un trouble musculo-squelettique. Au Canada, les douleurs au bas du dos et les autres troubles musculo-squelettiques sont même la cause d'un tiers de l'absentéisme au travail. Seul le rhume cause plus d'absences.

Nous avons des douleurs au dos parce que nous nous assoyons trop longtemps. Nous avons mal au cou parce que nous passons des heures à fixer nos écrans d'ordinateur. Par conséquent, des millions de Canadiens passent leurs journées à endurer des maux de dos et de cou, des migraines et des maux de tête. Mais, grâce au bon travail des chiropraticiens, il existe des remèdes formidables.

Dimanche dernier a eu lieu la Journée mondiale de la colonne vertébrale. Nos amis de l'Association chiropratique canadienne ont alors lancé leur campagne intitulée « La chiropratique s'attaque à la douleur », afin de sensibiliser les Canadiens aux changements importants que les chiropraticiens peuvent apporter dans leur vie.

J'encourage tous mes collègues à mettre la main à la pâte pour favoriser la santé musculosquelettique et à diffuser cette information indispensable au moyen d'un lien avec le site de l'Association chiropratique canadienne ou du mot-clic #chirosattaquealadoulleur.

* * *

[Français]

SHEFFORD SUR LE COLLINE

M. Pierre Breton (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de faire part du dynamisme des gens de ma circonscription, Shefford.

Je suis très heureux de voir l'intérêt qu'ont manifesté les maires, les directeurs généraux et les dirigeants d'entreprises à participer aujourd'hui à l'événement que j'ai nommé « Shefford sur la Colline ». Il s'agit en effet d'une réponse unanime de la part des 20 municipalités de ma circonscription à cette occasion de venir rencontrer des intervenants de différents ministères pour en apprendre davantage sur les programmes et le soutien qu'offre le gouvernement fédéral pour les projets et les priorités. Il s'agit en effet d'une façon différente et efficace de faire des liens durables entre ma circonscription et le gouvernement fédéral. S'il y a une chose des plus importantes pour moi en tant que député, c'est bien de faciliter les échanges entre nos leaders locaux et notre gouvernement.

Je tiens donc à remercier chaleureusement ces partenaires de travailler avec moi à la poursuite du rayonnement de notre circonscription.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, le week-end dernier, j'ai souligné la Journée mondiale de l'alimentation, un moment de l'année qui vise à sensibiliser et à mobiliser les gens par rapport au problème de la faim et aux politiques alimentaires.

[Français]

Il nous rappelle aussi que nous devons veiller à la sécurité alimentaire et à l'alimentation nutritive pour tous les Canadiens.

[Traduction]

J'ai passé la journée dans Toronto—Danforth, plus précisément au marché public de Leslieville, afin de m'entretenir avec les habitants de ma circonscription sur des questions d'ordre alimentaire et d'entendre leurs préoccupations.

Dimanche après-midi, notre collectivité s'est rassemblée pour participer à une marche anti-pauvreté intitulée « Chew on this » sur l'avenue Danforth, afin de souligner la Journée mondiale de l'alimentation et la Journée internationale pour l'élimination de la

Déclarations de députés

pauvreté. L'Église Unie de Glen Rhodes, l'Église Unie d'Eastminster, la Neighbourhood Unitarian Universalist Congregation, le centre communautaire pakistanais, le masjid Madinah et le Danforth Jewish Circle avaient organisé la marche.

[Français]

Je voudrais saluer ma communauté pour ses efforts de sensibilisation à la sécurité alimentaire.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, tous les députés ont eu l'occasion de retourner dans leur circonscription et d'entendre directement les Canadiens leur dire ce qu'ils pensent de la taxe sur le carbone des libéraux.

Puisque nous sommes tout juste de retour après l'Action de grâces, je pense qu'il est approprié de citer le ministre des Finances du roi Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, qui a déclaré ceci:

L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris.

Je tiens à signaler à la Chambre que les contribuables de ma circonscription, qui travaillent d'arrache-pied, ne poussent pas seulement des cris; ils sont enragés. La taxe sur le carbone des libéraux fera grimper tous les prix. Les Canadiens des régions rurales et les exploitants de fermes familiales ressentiront tout le poids de cette taxe sur le carbone, qui nuira indûment à leur mode de vie. Par conséquent, j'invite le gouvernement à repartir à zéro, à réfléchir sérieusement et à se demander si cette importante ponction fiscale qu'il souhaite imposer aux Canadiens, qui coûtera des milliers de dollars aux exploitants de fermes familiales et aux autres familles du Canada et mettra notre économie en péril, est la meilleure façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

* * *

●(1415)

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Monsieur le Président, le 10 octobre, nous soulignons la Journée mondiale de la santé mentale. C'est l'occasion de sensibiliser la population et de mettre fin aux préjugés qui sont encore trop souvent liés à la maladie mentale. C'est aussi l'occasion de souligner le travail extraordinaire effectué par certaines personnes auprès de Canadiens qui ont besoin d'aide.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail accompli par Patty MacDonald, qui est directrice des activités de la filiale de Sudbury/Manitoulin de l'Association canadienne pour la santé mentale depuis 2002. Depuis plus de 25 ans, Patty travaille sans relâche pour offrir des services et sensibiliser les gens au sujet de la santé mentale à Sudbury.

Je remercie Patty, ses collègues et de nombreuses autres personnes partout au pays qui font de leur mieux pour améliorer la vie des gens qui doivent lutter pour surmonter des problèmes de santé mentale.

La Journée mondiale de la santé mentale, c'est aussi l'occasion de favoriser le débat à la Chambre sur les problèmes de santé mentale et de réfléchir aux mesures à prendre pour faire en sorte que des soins de santé mentale soient offerts à l'échelle mondiale.

Il faut espérer qu'une stratégie nationale sur la santé mentale sera élaborée sous peu.

Questions orales

[Français]

LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, dans son appel à l'action n° 43, la Commission de vérité et réconciliation du Canada demandait aux gouvernements du Canada, des provinces, des territoires et des municipalités de pleinement adopter et de mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Cet été, j'ai eu l'immense privilège de parcourir le pays pour parler aux Canadiens du projet de loi C-262, ce cadre législatif que je propose pour la réconciliation, et je peux témoigner de leur enthousiasme indéniable.

En effet, la réconciliation concerne chacun d'entre nous. À l'aube du 150^e anniversaire du Canada, n'est-il pas le temps de non seulement en parler, mais également d'agir?

J'ai le plaisir de citer en exemple le noble geste de la Ville de Val-d'Or qui, le 6 septembre dernier, a adopté une résolution d'appui au projet de loi C-262.

Tout comme Val-d'Or et plusieurs communautés du pays, agissons ensemble pour la réconciliation car elle ne peut exister en l'absence de justice pour les peuples autochtones.

* * *

[Traduction]

JIM PRENTICE

M. Len Webber (Calgary Confederation, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de mes concitoyens de Calgary Confederation. Notre collectivité a perdu un ami, un voisin et notre ancien représentant avec la disparition de l'honorable Jim Prentice.

Jim a été notre député, notre représentant à l'Assemblée législative de l'Alberta et notre premier ministre provincial, et il nous a représentés avec dévouement et détermination. Il se comportait toujours comme un homme d'État, et notre collectivité lui sera éternellement reconnaissante. Jim trouvait toujours du temps pour ses concitoyens et il a gagné l'affection de nombreuses personnes.

Sa disparition est une grande perte pour le Canada et notre province, mais surtout pour notre collectivité. Il nous manquera beaucoup, mais nous ne l'oublierons jamais.

Au revoir, mon ami.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE DE L'AFFAIRE «PERSONNE»

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Monsieur le Président, le 18 octobre 1929 a marqué notre histoire alors qu'on reconnaissait officiellement les femmes et leur droit à siéger au Sénat.

[Traduction]

Grâce à leurs efforts acharnés, cinq Albertaines ont réussi à faire changer la définition du mot « personne » pour qu'elle ne se limite plus aux hommes, mais englobe aussi les femmes. C'est ainsi qu'il est devenu possible pour les Canadiennes de siéger au Sénat. Le changement a également ouvert la voie à leur participation accrue à la vie publique et politique, en plus de créer de nouvelles possibilités

pour des générations de Canadiennes. Sans les efforts et les sacrifices de ces cinq femmes, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

[Français]

Cette année, à l'occasion de la Journée de l'affaire « personne », renouvelons notre engagement à changer les choses pour les femmes et les filles afin que notre pays continue son incroyable cheminement vers l'égalité pour toutes et tous.

[Traduction]

Heureuse Journée de la personne.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA FISCALITÉ

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis de ne pas alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne. Or, il a brisé cette promesse en imposant de nouvelles taxes sur le carbone, en annulant le compte d'épargne libre d'impôt et le crédit d'impôt pour les leçons de musique et les séances d'entraînement de hockey, et en faisant augmenter le prix des manuels scolaires et des outils dont se servent les gens de métier. Il a augmenté les taxes de la classe moyenne, qui aura ainsi plus de mal à économiser et, dernièrement, il a rendu plus difficile l'achat d'une première maison.

Quand le premier ministre va-t-il finalement donner un répit aux Canadiens?

● (1420)

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. L'une des premières choses que le nouveau gouvernement a faites a été de réduire les impôts de la classe moyenne. Ainsi, neuf millions de Canadiens paient cette année moins d'impôts que l'an dernier. Cela aide ainsi les familles à vivre mieux.

Mais ce qui est encore plus important, nous avons mis en place l'allocation pour enfants qui aide neuf familles sur dix en leur accordant en moyenne 2 300 \$ libres d'impôt. Cette situation, dans laquelle les gens paient moins d'impôts qu'auparavant, est bien meilleure pour les Canadiens de la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en cette Semaine de la PME, il est temps que le premier ministre défende les intérêts des près de 70 % des Canadiens qui travaillent dans des petites entreprises. Malheureusement, ses priorités sont ailleurs. Il se rend à Davos, en Suisse, pour côtoyer des célébrités et des gens parmi les plus riches au monde; il se rend à Sun Valley pour se mêler aux milliardaires américains; et en pleine Semaine de la PME, il décide de se rendre au lac Meech pour frayer avec des milliardaires chinois.

Plutôt que de se prêter aux exigences des milliardaires et des célébrités, le premier ministre annulera-t-il sa hausse de l'impôt des petites entreprises?

Questions orales

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que le taux d'imposition des petites entreprises cette année est bel et bien inférieur à celui de l'an dernier. C'est la réalité.

Ce que je peux dire hors de tout doute, c'est que nous travaillons à améliorer l'économie. Nous sommes fiers des déplacements du premier ministre. Grâce à eux, Thomson Reuters emménage au Canada, General Motors réinvestit au Canada, General Electric investit au Canada, Microsoft investit au Canada. Toutes ces choses aident la communauté des affaires. Les petites, moyennes et grandes entreprises se portent mieux aujourd'hui qu'il y a un an.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il est de plus en plus évident que le premier ministre n'accorde pas la priorité aux inquiétudes des travailleurs canadiens ordinaires. Il est complètement déconnecté des problèmes auxquels ils doivent faire face, et ce n'est pas en rencontrant des milliardaires étrangers au lac Meech qu'il va trouver une solution à leurs problèmes. La solution, c'est d'accorder un répit aux familles, d'alléger leur fardeau fiscal et de leur donner la possibilité d'épargner et d'investir.

Quand le premier ministre va-t-il revenir sur terre et commencer à s'occuper des préoccupations des travailleurs ordinaires?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours agréable de se voir de nouveau offrir la possibilité de dire ce que fait le gouvernement pour les familles canadiennes de la classe moyenne. Nous sommes très heureux de constater que les familles s'en tirent beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a un an. Nous savions qu'il fallait bonifier l'Allocation canadienne pour enfants pour les familles inquiètes de la classe moyenne, et c'est ce que nous avons fait. Ainsi, elles disposeront de beaucoup plus d'argent pour élever leurs enfants et faire ce qui s'impose pour mener une vie satisfaisante.

Nous mettons l'accent sur les mesures nécessaires pour améliorer le sort de tous les Canadiens, dont ceux de la classe moyenne, et pour offrir des débouchés aux personnes qui s'efforcent d'en faire partie.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Denis Lebel (Lac-Saint-Jean, PCC): Monsieur le Président, si nous faisons cela, nous aurons un déficit de plus de 40 milliards de dollars — en fait, bien plus que cela.

[Français]

Hier, le premier ministre a affirmé à la Chambre que les provinces ne faisaient pas ce qui devait être fait en santé et que l'argent n'était pas investi de façon correcte.

C'est le retour à l'ingérence du gouvernement centralisateur qui ramène toutes les décisions ici, à Ottawa. Or la façon simple de travailler à cela pour qu'il n'y ait pas de chicane, c'est de respecter les compétences des provinces. C'est aussi simple que cela. Les soins de santé sont de compétence provinciale.

Si le premier ministre a dit hier que des provinces utilisaient mal l'argent transféré en santé...

Le Président: À l'ordre.

L'honorable ministre des Affaires autochtones et du Nord a la parole.

[Traduction]

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que nous travaillions ensemble pour améliorer le système de soins de santé, et c'est exactement pour cela que la ministre de la Santé rencontre aujourd'hui ses homologues provinciaux et territoriaux. Les Canadiens s'attendent aussi à ce que les investissements dans les soins de santé soient effectivement affectés aux soins de santé et se traduisent par des améliorations concrètes.

Nous donnons l'exemple en appuyant, par exemple, l'amélioration de l'accès aux soins à domicile grâce à un investissement de 3 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Nous avons hâte de voir les résultats des réunions d'une importance capitale tenues aujourd'hui.

[Français]

L'hon. Denis Lebel (Lac-Saint-Jean, PCC): Monsieur le Président, maintenant, les gens s'aperçoivent que ce gouvernement est revenu aux bonnes habitudes des anciens gouvernements libéraux. Il centralise tout, il abolit le rôle des ministres régionaux et celui des ministres des agences de développement économique de toutes les régions du pays, et il dit aux provinces qu'elles gèrent mal l'argent en matière de santé et que lui, il sait quoi faire avec. Hier, on a dit qu'elles utilisaient mal cet argent.

Selon le gouvernement actuel, quelles provinces utilisent mal l'argent qui leur est transféré en matière de santé?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à l'un des candidats à la chefferie du Parti conservateur, le gouvernement croit en l'investissement dans les soins de santé. Nous pensons qu'il est important d'investir 3 milliards de dollars en quatre ans dans les soins à domicile et qu'il en résultera une amélioration des soins pour les Canadiens ainsi que pour les provinces et les territoires. C'est pour cela que la ministre de la Santé rencontre aujourd'hui ses homologues provinciaux et territoriaux et réitère l'engagement du gouvernement à assurer un financement stable et prévisible des soins de santé.

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre prétend qu'il est possible de remédier au sous-financement des services de santé en dictant aux provinces la manière d'utiliser l'argent destiné aux services de santé. Les chiffres disent toutefois autre chose.

En maintenant les compressions de Harper dans les transferts pour la santé, le gouvernement fera en sorte que la contribution fédérale aux dépenses de santé ne soit plus que de 18 % dans 10 ans, alors qu'au départ, il était convenu qu'elle serait de 50 %. Le gouvernement n'est-il pas capable de comprendre que la réduction du financement qu'il prévoit pour la santé est le seul véritable problème dans ce domaine?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, il n'y aura pas de réduction du financement des services de santé.

Le parti du député a le culot de tenir ce langage et pourtant, lors de la dernière campagne électorale, après avoir promis d'injecter de l'argent dans le système de santé, il s'est engagé à équilibrer le budget, ce qui aurait entraîné des coupes importantes dans tous les programmes fédéraux.

Questions orales

Le gouvernement actuel est résolu à investir dans la santé des Canadiens et...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés de se calmer et d'écouter les réponses.

Le député d'Outremont a la parole.

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, les libéraux s'étaient engagés à changer le climat des relations avec les provinces, mais le premier ministre refuse même de s'asseoir dans la même salle que les premiers ministres provinciaux pour négocier un nouvel accord sur les services de santé. Il a promis de ne jamais réduire le financement du système de santé sans avoir au préalable négocié de bonne foi. Malgré cela, il a décidé d'appliquer les compressions de Harper de toute façon.

Comment peut-on s'attendre à ce que les provinces fournissent de meilleurs services de santé alors qu'elles voient le financement diminuer?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, il n'y aura pas de compressions dans les services de santé

Il y aura davantage d'argent pour les soins à domicile, et les gens nous disent très clairement qu'ils veulent que plus d'argent soit consacré, par exemple, à la prévention et à la santé mentale. Il sera très important que le premier ministre rencontre les premiers ministres des provinces pour discuter de leurs priorités. La ministre de la Santé rencontre ses homologues...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Les députés, y compris le député de New Westminster—Burnaby, savent qu'il ne faut pas interrompre les autres députés lorsqu'ils ont la parole à la Chambre. Je demanderais donc aux députés de s'abstenir d'interrompre leurs collègues.

Le député d'Outremont a la parole.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, dans ce débat sur la santé, le mot « compétence » a deux sens.

Le fédéral donne des soins de santé aux forces armées, dans les réserves autochtones et dans les pénitenciers. Du côté du savoir-faire, c'est zéro. Du côté des compétences, les soins de santé pour l'ensemble de la population sont du ressort exclusif des provinces.

De quel droit le fédéral se permet-il de donner des leçons de morale au Québec en matière de soins de santé, alors qu'il n'en a aucune compétence?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, la santé des Canadiens et Canadiennes relève vraiment d'une compétence partagée entre les niveaux de gouvernement. C'est très important pour notre gouvernement de jouer un rôle de premier plan pour les Autochtones.

[Traduction]

Nous devons faire mieux. Nous devons faire plus pour les militaires, les anciens combattants, les Autochtones, les gens des services correctionnels et les fonctionnaires, mais pour le moment, nous déployons conjointement des efforts et ensemble, nous allons faire mieux.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, c'est de plus en plus curieux car, hier, le premier ministre lui-même a dit que la santé était du ressort exclusif des provinces, au Canada. En même temps, il refuse de s'asseoir avec ses homologues provinciaux, qui lui demandent une rencontre sur la santé depuis le mois de juin.

Le gouvernement peut-il enfin s'engager à rencontrer les premiers ministres des provinces pour discuter du financement des soins de santé. Je demande une simple réponse: oui ou non?

• (1430)

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est très important que le leader du troisième parti de reconnaissance la grande différence entre la santé et les soins de santé. La santé, c'est la responsabilité de tous les niveaux de gouvernement.

Le premier ministre rencontrera bientôt les premiers ministres des provinces et des territoires.

* * *

[Traduction]

LES PETITES ENTREPRISES

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont commencé par éliminer la baisse d'impôt pour les petites entreprises. Ensuite, ils ont décidé d'abolir le crédit à l'embauche et d'augmenter les cotisations au RPC. Par conséquent, les employeurs auront maintenant plus de difficulté à embaucher de nouveaux employés. Comme si ce n'était pas assez, la nouvelle taxe des libéraux, qui fera grimper tous les prix, nuira à la survie des petites entreprises. Les libéraux sont déterminés à refiler les coûts de leurs dépenses effrénées aux créateurs d'emplois.

Comment le ministre peut-il justifier le traitement qui est réservé aux petites entreprises canadiennes?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. J'aimerais aborder à un aspect précis de celle-ci, en l'occurrence le Régime de pensions du Canada.

Nous sommes très fiers d'avoir travaillé en collaboration avec neuf provinces pour présenter des améliorations au Régime de pensions du Canada. Nous savons que les petites entreprises pourront mettre graduellement en oeuvre l'augmentation des cotisations pour les employés et les employeurs, qui s'échelonnent de 2018 à 2025. Nous avons mis en place un long plan de mise en oeuvre qui nous permettra d'accroître le montant versé aux Canadiens à la retraite et leur sécurité, tandis que les petites entreprises, elles, pourront aider leurs employés à vivre dans le confort à long terme.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Monsieur le Président, avec leurs politiques, les libéraux s'en prennent aux propriétaires de petite entreprise, qui font partie de la classe moyenne.

En cette Semaine de la petite entreprise, la ministre peut-elle assurer aux propriétaires de petite entreprise que les libéraux prendront la bonne décision en rétablissant la baisse d'impôt pour les petites entreprises?

Questions orales

L'hon. Bardish Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, Lib.): Monsieur le Président, en cette Semaine de la petite entreprise, je suis particulièrement fière de répondre à la question de la députée aujourd'hui. L'idée de désigner une semaine de la petite entreprise est une initiative lancée il y a 37 ans par la Banque de développement du Canada, une institution bancaire qui se dévoue exclusivement aux propriétaires de petite entreprise.

Le gouvernement a réduit les impôts des Canadiens de la classe moyenne, ce qui inclut les propriétaires de petite entreprise, les consommateurs et les personnes qui constituent la base de l'économie canadienne.

Le gouvernement a investi 11,9 milliards de dollars dans les infrastructures ainsi que 500 millions de dollars dans l'amélioration des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées, et la liste des investissements ne s'arrête pas là.

[Français]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, au moment où l'on se parle, 10 500 000 Canadiens travaillent dans les petites et moyennes entreprises. Pour nous, les conservateurs, les PME sont le cœur du développement économique. Ce sont elles qui créent l'emploi, et ce sont elles qui créent la richesse.

La pire chose que l'on peut faire contre les PME, c'est imposer la taxe libérale sur le carbone, ou pire, ne pas tenir ses promesses électorales.

Monsieur le Président, puisque vous étiez vous-même un candidat, vous vous souviendrez certainement que, il y a un an à peine, le Parti libéral avait pris cet engagement à la page 89 de sa plateforme: « nous réduirons le taux d'imposition des petites entreprises de 11 à 9 pour cent ».

Le ministre des Finances peut-il s'engager aujourd'hui à tenir sa promesse électorale?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue à mon collègue au nouveau poste qu'il occupe. Je sais que nous aurons de bonnes questions.

Notre but est d'avoir une économie atteignant un plus haut niveau de croissance. C'est pour cela que nous avons décidé d'investir dans l'avenir. Nous avons investi en infrastructure. Ces investissements aideront notre économie et constitueront une amélioration pour les petites et moyennes entreprises. Ce sera mieux pour les familles canadiennes, et ce sera mieux pour l'économie du pays.

[Traduction]

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses bons mots, mais ce n'est pas parce qu'il répond en français que sa réponse est bonne, loin de là.

[Français]

Ce que nous demandons, c'est que le Parti libéral respecte son engagement. Le fait de maintenir la taxe pour les petites entreprises à 11 % plutôt qu'à 9 %, contrairement à son engagement, coûte 800 millions de dollars aux petites entreprises. C'est 800 millions de dollars de plus dans les poches du gouvernement — ce qui n'est pas une bonne chose — et 800 millions de dollars de moins pour les entreprises afin qu'elles développent vraiment l'emploi.

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas son engagement électoral?

• (1435)

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que la chose la plus importante est d'avoir une bonne économie, une économie qui fonctionne, et un niveau de croissance économique qui offre des possibilités aussi bien aux petites et moyennes entreprises qu'aux grandes compagnies. C'est cela notre but.

Nous avons fait des investissements pour l'avenir, qui vont aider notre économie à être dans une meilleure position que celle dans laquelle elle se trouvait auparavant, pendant la dernière décennie.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, les petites entreprises font travailler 8,2 millions de personnes. Ces emplois permettent aux jeunes, aux personnes défavorisées et aux personnes handicapées de faire partie de la classe moyenne. Malgré cela, le premier ministre a non seulement rompu sa promesse et augmenté l'impôt des petites entreprises, mais il a aussi décidé d'accabler les petites entreprises de camionnage, d'aménagement paysager et de construction de milliers de dollars en taxes sur le carbone.

S'il ne s'agit pas de ponctions fiscales, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas en sorte qu'il n'y ait aucune incidence sur les recettes? Pourquoi ne réduit-il pas les impôts des petites entreprises, de sorte que les créateurs d'emplois puissent récupérer chaque sou versé en taxes sur le carbone?

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole en cette Journée de l'affaire « personne ». Il s'agit d'une journée importante, et je suis ravie qu'il y ait autant de femmes à la Chambre des communes. J'espère en voir encore davantage.

J'aimerais expliquer au député d'en face pourquoi une taxe sur le carbone, une tarification de la pollution, est pleine de bon sens. Il y a différentes façons de procéder. On peut imposer une tarification directe, comme le fait la Colombie-Britannique, qui n'a aucune incidence sur les recettes, puisque les sommes recueillies sont versées aux provinces et aux territoires, ou on peut mettre en place un système de plafonnement et d'échange, comme celui de l'Ontario.

C'est aux provinces et aux territoires d'établir ce qui leur convient le mieux et ce qu'ils vont faire des recettes, et...

Le Président: Le député de Carleton a la parole.

* * *

LA PAUVRETÉ

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'incidence sur les recettes simplement parce qu'on fait dépenser l'argent par Kathleen Wynne.

Aujourd'hui, au comité des ressources humaines, un fonctionnaire de Statistique Canada a reconnu que toute politique faisant hausser le prix des aliments et de l'essence réduit plus de gens à la pauvreté. C'est logique. Les ménages pauvres consacrent à ces produits de consommation une proportion de leur revenu supérieure d'un tiers à celle que les ménages riches y allouent. Durant la même séance du comité, des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et du Développement social ont indiqué que le premier ministre n'a même pas chargé son gouvernement de mener une étude sur l'impact qu'aura la taxe sur les ménages pauvres.

Comment le premier ministre peut-il imposer une taxe aussi lourde et régressive sans...

Questions orales

Le Président: La parole est à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je suis très heureuse d'intervenir dans le débat.

Soyons clairs. Les provinces peuvent concevoir un système qui leur convient et qui n'a pas d'incidence sur les recettes. Il leur revient de déterminer s'il est souhaitable d'accorder des réductions fiscales aux consommateurs ou aux petites entreprises, comme l'a fait la Colombie-Britannique.

Précisons également que c'est en faisant ce genre d'investissements que nous allons stimuler notre économie et placer le Canada en bonne position pour prospérer au XXI^e siècle. Nous devons établir une tarification de la pollution et investir pour obtenir ce que nous souhaitons, c'est-à-dire un avenir propre et viable, où l'économie prospérera et où les générations futures jouiront d'une planète propre et saine afin...

Le Président: La députée de Berthier—Maskinongé a la parole.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, hier, la ministre du Commerce international a démontré qu'elle continuait à rejeter les préoccupations des Québécois sur les répercussions de l'accord de libre-échange.

Après avoir promis la transparence et la consultation, elle continue de faire la sourde oreille. Ce n'est pas étonnant qu'elle rencontre des difficultés dans ses négociations en Europe. Les producteurs laitiers du Québec ont exprimé de grandes inquiétudes par rapport à cet accord et il n'y a toujours aucun signe de compensation.

La ministre va-t-elle finalement corriger cet accord pour les Québécois et les Canadiens une fois pour toutes?

L'hon. Chrystia Freeland (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement travaille pour conclure cet accord progressiste mené par le Québec. Cet accord a l'appui des provinces.

Le mois dernier, j'ai pris la parole au congrès du Parti social-démocrate allemand dont les membres ont voté majoritairement en faveur de l'AECCG. En outre, Manuel Valls, le premier ministre socialiste de la France, a dit que l'accord était équilibré, gagnant-gagnant et mutuellement bénéfique.

Y a-t-il un accord de libre-échange que le NPD peut soutenir?

• (1440)

[Traduction]

Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD): Monsieur le Président, le seul pays que la ministre a omis de mentionner est le Canada.

L'Union européenne a repoussé son vote sur l'AECCG, alors que les Belges inquiets ont refusé de céder aux pressions. On ne devrait pas faire fi des préoccupations relatives aux règles permettant à des entreprises de poursuivre les gouvernements locaux. Or, la ministre continue de minimiser la gravité de ces préoccupations et de réprimander l'Europe, alors qu'elle devrait chercher une solution qui nous avantagerait tous.

Au lieu de tenter d'intimider les Européens, la ministre admettra-t-elle que les Canadiens partagent ces inquiétudes et s'attellera-t-elle à corriger l'accord?

L'hon. Chrystia Freeland (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très fier des efforts qu'il déploie pour conclure cet accord progressiste. Cet accord bénéficie de l'appui des provinces, et spécialement du Québec qui, aux dernières nouvelles, fait partie intégrante du Canada.

Le mois dernier, après que j'ai pris la parole au congrès du Parti social-démocrate allemand, ses membres ont voté majoritairement en faveur de l'AECCG. En outre, Manuel Valls, le premier ministre socialiste de la France, a dit que l'accord était équilibré, gagnant-gagnant et mutuellement bénéfique.

Si le NPD ne peut pas appuyer un accord commercial avec l'Europe, y a-t-il un accord commercial qu'il peut soutenir?

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont en train d'empirer la situation de l'Alberta, qui est déjà catastrophique. Par rapport à l'an dernier, le recours aux banques alimentaires à Medecine Hat a augmenté de plus de 300 % cette année. Pendant la même période, la clientèle d'un programme destiné aux nouvelles mères a explosé, passant de 10 à 256 personnes. Les libéraux imposent une taxe nuisible qui renchérit le prix des aliments, des couches, du lait maternisé et de tout le reste.

Pourquoi les libéraux ne se rendent pas compte qu'ils choisissent le pire moment pour mettre à mal les Albertains qui sont déjà en difficulté?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'encourage la députée à parler à certains des Albertains auxquels elle fait allusion. Elle constaterait qu'ils ont bénéficié cette année d'une réduction d'impôt, qui a permis d'aider leur famille...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Les députés savent qu'ils ne doivent pas interrompre un collègue qui a la parole, mais attendre leur tour. Cette règle s'applique également au député d'Abbotsford.

Le ministre des finances a la parole.

L'hon. Bill Morneau: Monsieur le Président, cette année, nous avons réduit l'impôt des Albertains. Nous avons fait en sorte que les gens disposent de plus d'argent cette année que l'année précédente.

Ainsi, nous avons fait en sorte que 300 000 enfants de tout le pays puissent sortir de la pauvreté, grâce à l'Allocation canadienne pour enfants. C'est un changement énorme pour ceux qui sont en difficulté et qui doivent s'adresser aux banques alimentaires. Les mesures que nous avons prises améliorent vraiment la situation des gens qui ont du mal à joindre les deux bouts. Pour les gens qui vivent des situations catastrophiques dans les régions, nous avons modifié le régime de l'assurance-emploi...

Le Président: La députée de Lakeland a la parole.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci pour l'explication condescendante.

Monsieur le Président, répéter les mêmes réponses toutes préparées ne suffit pas.

Questions orales

À Lloydminster, qui a déjà été prospère, les gens n'ont plus les moyens de garder leur maison et encore moins de s'en payer une autre. Les entreprises ont fermé leurs portes, les projets sont sur la glace, et les gens ont perdu leur emploi. Deux millions de pieds carrés d'espace industriel sont vacants, alors qu'il n'y en avait pratiquement pas il y a à peine quelques années.

Une Alberta forte signifie un Canada fort. Quand les libéraux cesseront-ils d'aggraver la situation des familles de travailleurs albertains?

L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement comprend l'importance de l'Alberta pour l'économie canadienne. C'est pourquoi, sous la direction du ministre des Finances, nous avons prévu un fonds de stabilisation de 250 millions de dollars, de l'aide pour l'assurance-emploi, des investissements historiques dans les infrastructures, du leadership dans le dossier de Fort McMurray, un investissement de 225 millions dans les établissements d'enseignement postsecondaire et un investissement de 500 millions de dollars par l'entremise de la Banque de développement du Canada, pour améliorer l'accès et le soutien des petites entreprises.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le travail exceptionnel des quatre députés de l'Alberta.

* * *

L'EMPLOI

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, alors que les libéraux sont occupés à créer des taxes sur tout, du chauffage à Netflix, les chômeurs albertains ont du mal à subvenir aux besoins de leur famille. Dans des endroits comme Medicine Hat, le taux de chômage a atteint plus de 11 %. C'est ahurissant. Pourtant, les libéraux continuent de faire la sourde oreille et de dire aux travailleurs albertains de faire la file pour toucher de l'assurance-emploi et de tenir bon.

Ma question à l'intention du ministre est simple. Reconnait-il qu'il y a une crise de l'emploi en Alberta?

L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons que l'Alberta connaît de véritables difficultés. La chute du cours des ressources naturelles frappe durement les Albertains. Voilà pourquoi nous sommes conscients de la nécessité de faire des investissements qui amélioreront concrètement le sort des gens de l'Alberta et de partout au pays.

Nous avons amélioré la situation financière des familles de la classe moyenne et de celles qui travaillent dur pour en faire partie. Nous effectuons maintenant des investissements qui amélioreront la prospérité économique à long terme. Nous maintiendrons le cap pour que les gens de l'Alberta et de partout au pays aient un avenir meilleur.

• (1445)

M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que pour pouvoir payer des impôts, les gens doivent d'abord avoir un emploi.

Le fait est que l'Alberta est le moteur économique du Canada, et que ce moteur a calé. Les familles de Fort McMurray ont de la difficulté à refaire leur vie. Des petites entreprises de ma ville, Edmonton, ferment leurs portes. À Medicine Hat, des parents doivent choisir entre payer leur facture de chauffage ou inscrire leurs enfants à une ligue de hockey.

Le ministre croit-il qu'il est juste que les Albertains se retrouvent face à de telles situations, tandis que les libéraux continuent de dépenser à tout va et d'ajouter d'autres taxes à une province qui en arrachait déjà?

L'hon. Amarjeet Sohi (ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que les familles albertaines en arrachent, et nous nous efforçons d'améliorer leur situation. Depuis ma nomination à titre de ministre, j'ai approuvé pour l'Alberta plus de 70 projets d'infrastructure totalisant plus de 3 milliards de dollars d'investissements, soit beaucoup plus que ce que le gouvernement précédent a fait ces cinq dernières années.

Nous travaillons vraiment très fort. Nous comprenons la situation en Alberta. Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités provinciales et municipales pour construire les infrastructures nécessaires.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, le 8 octobre, un bombardement de la coalition menée par l'Arabie saoudite au Yémen a frappé une cérémonie funéraire et fait des centaines de victimes parmi la population civile.

J'ai deux questions pour le gouvernement: le Canada va-t-il appuyer la demande de l'ONU pour une enquête internationale sur ce qui apparaît comme des crimes de guerre commis par la coalition saoudienne au Yémen? Le gouvernement peut-il nous assurer qu'aucune arme fabriquée au Canada n'est utilisée par cette coalition, au Yémen, en ce moment?

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons parlé très fortement contre cette intervention de la coalition menée par l'Arabie saoudite au Yémen. Nous avons fait une déclaration très claire, et je peux bien la répéter à la Chambre et dire à quel point nous condamnons ce qui s'est passé.

Nous demandons une enquête et nous surveillons toujours la situation de très près, afin de s'assurer que les armes vendues par des compagnies canadiennes sont utilisées conformément aux droits de la personne et aux intérêts du Canada et de ses alliés.

[Traduction]

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, les libéraux prétendent ne rien faire pour faciliter la vente de véhicules blindés à l'Arabie saoudite. Pourtant, le ministre des Affaires étrangères a lui-même signé les permis d'exportation, et nous apprenons maintenant que le ministère de la Défense nationale va vérifier la qualité des véhicules blindés avant qu'ils ne soient exportés. Il est clair que le gouvernement non seulement appuie cette vente d'armes, mais qu'il offre aussi aux Saoudiens formation et garanties de qualité.

Pourquoi le ministère de la Défense nationale participe-t-il à la vérification de ces véhicules destinés à l'Arabie saoudite? Est-ce pour cette raison que les libéraux ont si peur de la surveillance des ventes d'armes?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale offre ce service afin d'appuyer les entreprises canadiennes qui oeuvrent dans le secteur de la défense.

*Questions orales***L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE**

M. Darshan Singh Kang (Calgary Skyview, Lib.): Monsieur le Président, les producteurs de boeuf et les propriétaires de ranchs du Canada sont les meilleurs du monde. Les 68 000 exploitations bovines et plus du pays offrent des produits d'une qualité sans pareille dans le monde, en plus de contribuer à l'économie à hauteur de 30 milliards de dollars.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Que fait le gouvernement pour améliorer la rentabilité des exploitations bovines de classe mondiale du Canada?

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary Skyview de son intérêt.

Le gouvernement sait que les producteurs de boeuf et les propriétaires de ranchs du Canada sont les meilleurs du monde. Nous sommes fiers de leur avoir ouvert les portes des marchés taïwanais, sud-coréen, mexicain et chinois, en plus d'avoir supprimé l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis. Ces bons coups permettront de créer des emplois et d'aider un plus grand nombre d'Albertains et de Canadiens à faire partie de la classe moyenne.

Je peux assurer à mon collègue que le gouvernement sera toujours là pour les agriculteurs de l'Alberta et des quatre coins du pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, cet été, l'opposition officielle a organisé plus de 50 tables rondes et reçu au-delà de 700 mémoires sur la politique de défense du pays. Ce matin, nous avons présenté nos constatations au ministre de la Défense nationale.

Les Canadiens qui ont pris part à ces consultations ont dit voir d'un mauvais oeil que les libéraux aient décidé d'avance à quoi ressemblerait leur politique de défense. Ils se sont déjà réengagés les yeux fermés dans la voie des opérations de maintien de la paix, ils se sont retirés de la mission de combat contre l'EIIS et ils ont sabré massivement dans le budget de la défense.

Le gouvernement va-t-il enfin renverser la tendance et commencer à écouter les Canadiens en mettant en oeuvre une politique de défense à l'image de leurs priorités?

• (1450)

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je le dis depuis le début, mon bureau est toujours ouvert. Je suis ravi que le député d'en face m'ait remis les suggestions de l'opposition, que j'ai avec moi et que je suis impatient de lire.

J'ai sillonné le Canada dans le cadre de l'examen de la politique de défense, et j'ai écouté ce que les Canadiens avaient à dire. Ils sont notamment très fiers du travail qu'accomplissent les Forces armées canadiennes. Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, les Canadiens n'ont pas cessé de nous répéter qu'ils y sont favorables. Selon un sondage, 70 % d'entre eux les appuient.

Je suis impatient de pouvoir collaborer avec le député, et j'espère qu'une partie de ce qui se trouve ici se retrouvera dans l'examen. Les députés auraient pu...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Selkirk—Interlake—Eastman a la parole.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, les consultations concernant l'examen de la politique de défense ont montré très clairement que les Canadiens souhaitent que le ministre dépolitise le processus d'approvisionnement militaire. Pourtant, lors de la campagne électorale, les libéraux se sont engagés à exclure une entreprise du processus de remplacement des CF-18 de l'armée canadienne.

Le ministre va-t-il annuler la promesse électorale du premier ministre visant à exclure les F-35 des options possibles et va-t-il permettre à Lockheed Martin de participer à un appel d'offres juste et équitable? Le ministre va-t-il éliminer l'ingérence politique de tous les projets d'approvisionnement militaire?

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous allons veiller à ce que les Forces armées canadiennes disposent des aéronefs qui répondent à leurs besoins. Nous suivons un processus très rigoureux, lequel aurait d'ailleurs dû être corrigé il y a longtemps par le gouvernement précédent.

J'ai bien hâte d'annuler bon nombre des compressions qui ont été faites par le passé — des compressions d'une valeur totale de plus de 4 milliards de dollars — et de travailler en collaboration avec tous les députés afin d'appuyer les Forces armées canadiennes et les missions qu'elles mènent à l'étranger.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, comme mon collègue le disait, nous avons tenu plus de 50 tables rondes et reçu plus de 700 soumissions en ligne. Nous avons consulté les Canadiens.

Partout, le son de cloche était le même: les Forces canadiennes doivent servir à la protection du Canada et de nos intérêts. Le Canada doit maintenir une force de combat. Les Canadiens ne veulent pas que les Forces canadiennes deviennent un département des Nations unies.

Malgré la nostalgie des libéraux quant aux missions de paix, le ministre peut-il confirmer qu'il entend conserver une force de combat prête?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis que le député et tous les députés aient pu tenir des consultations sur la défense. Nous avons une responsabilité envers le monde. Nous nous sommes engagés à travailler dans un contexte multilatéral. Les Forces armées canadiennes ont certainement aussi un rôle crucial à jouer sur le plan de notre politique étrangère.

Les Forces armées canadiennes seront toujours prêtes au combat. Je l'ai dit quand j'ai entamé la consultation. Il en sera toujours ainsi, et nous veillerons à ce que les forces armées disposent de l'équipement voulu pour accomplir leur travail n'importe où dans le monde.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, tout au long du processus, les Canadiens avec qui nous avons parlé et que nous avons écoutés ont été clairs. Ils sont tannés de voir certains gouvernements, par pur profit politique, saigner le budget des Forces armées canadiennes. Ils veulent que le budget des Forces canadiennes soit stable et prévisible à long terme.

Questions orales

Les libéraux vont-ils agir différemment des libéraux de Jean Chrétien en respectant le souhait des Canadiennes d'accorder un budget stable et prévisible aux Forces canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, après les compressions du gouvernement précédent, nous comprenons la nécessité d'un financement prévisible. Je suis entièrement d'accord avec le député sur ce point.

Dans le cadre de l'examen de la politique de défense, nous étudions les différents moyens de soutenir les Forces armées grâce à une augmentation appropriée et prévisible des fonds qui leur seront accordés afin qu'elles puissent faire des plans pour les 10 à 20 prochaines années.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la Journée de l'affaire « personne ». Cette journée marque le moment où la définition juridique d'une personne a finalement été élargie pour inclure les femmes.

Malheureusement, encore aujourd'hui, seulement 26 % des députés à la Chambre des communes sont des femmes. Pour cette raison, le NPD a présenté un projet de loi qui mettra en place des mesures pour encourager davantage la participation des femmes en politique.

Quatre-vingt-sept ans plus tard, est-ce que ce gouvernement va appuyer notre projet de loi et enfin mettre en place ces mesures?

[Traduction]

L'hon. Maryam Monsef (ministre des Institutions démocratiques, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand privilège que de prendre la parole sur ce territoire traditionnel algonquin en cette Journée de l'affaire « personne » en présence de mes collègues. Je tiens à remercier le parti d'en face, et plus particulièrement le député qui a présenté le projet de loi d'initiative parlementaire sur l'équité hommes-femmes. Le gouvernement s'est clairement engagé sur cette voie. Notre premier ministre est d'ailleurs un féministe convaincu où qu'il aille dans le monde.

Nous ne sommes pas intéressés à ce qu'il y ait simplement plus de candidates. Nous voulons que davantage de femmes soient élues, et que davantage de femmes réussissent une fois au Parlement. La Chambre peut y contribuer de diverses façons, notamment grâce à des initiatives favorisant la famille et en améliorant la civilité et la courtoisie en ses murs.

Cela dit, j'ai hâte de travailler avec la députée d'en face.

• (1455)

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, les libéraux doivent faire plus que se qualifier de féministes. Ils doivent agir. Par exemple, en 1929, la définition juridique d'une « personne » a été élargie pour inclure les femmes. On pourrait croire qu'après 87 ans on aurait atteint l'équité entre les sexes dans tous les aspects de la vie publique, y compris ici même, à la Chambre des communes, mais seulement 26 % des députés sont des femmes. Cela place le Canada au 64^e rang mondial, derrière des pays comme l'Irak et l'Afghanistan.

Si les libéraux sont sérieux lorsqu'ils disent vouloir davantage de femmes en politique, vont-ils appuyer mon projet de loi sur l'équité hommes-femmes chez les candidats, oui ou non?

L'hon. Maryam Monsef (ministre des Institutions démocratiques, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son engagement. C'est vraiment grâce au travail des personnes qui nous ont précédés que d'autres personnes, moi par exemple, ont la possibilité non seulement de participer, mais aussi de créer des lois ici même. Le gouvernement a agi en matière d'équité entre les sexes. Le Cabinet est paritaire. Dans toutes les lettres de mandat, on demande aux ministres de mettre l'accent sur l'équité entre les sexes et de mener une analyse comparative entre les sexes.

Même si je ne peux appuyer le projet de loi du député, je crois qu'il est important d'attendre que le Comité spécial sur la réforme électorale propose des changements au système électoral. Nous pourrions alors aborder cette conversation sous un angle différent.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères affirme être très inquiet du risque de cyberattaque russe contre le Canada après que les États-Unis ont accusé le Kremlin de tenter de corrompre la vie politique chez eux. Le ministre dit craindre que le Canada soit la prochaine cible.

Au moment où la Russie bombarde des hôpitaux civils à Alep, où les États-Unis et le Royaume-Uni envisagent de nouvelles sanctions contre la Russie, où la Russie militarise l'Arctique et où le ministre s'aperçoit tout à coup du danger d'un piratage informatique russe, pourquoi pense-t-il pouvoir raisonner le régime Poutine?

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nos alliés et l'OTAN ont tous deux des politiques concernant la Russie: forte dissuasion et dialogue. Le Canada fera de même.

Le Canada a commis l'erreur, pendant 10 ans, d'interrompre le dialogue. Nous devons poursuivre le dialogue. C'est ce que nous avons fait dans le passé, avec de bons résultats, et nous en obtiendrons encore. Cela fait partie de la solution. Évidemment, l'attitude de la Russie dans le monde nous inquiète beaucoup. Nous condamnons son attitude dans les dossiers ukrainien et syrien, et nous le ferons savoir directement à la Russie.

L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ne saurait être plus militant que les pays qui la composent. Pourtant, aujourd'hui encore, des pays qui sont bien connus pour leurs violations des droits de la personne et qui ont corrompu et compromis le travail du Conseil ainsi que sa réputation posent leur candidature pour en faire partie. Le vote est secret, et le marchandage des voix en retour de faveurs à venir mine la démarche de sélection des membres.

Les libéraux ont-ils l'intention de manifester les qualités de chef de file qu'il faut pour ramener sur le droit chemin cet organe de l'ONU qui s'est égaré? Feront-ils savoir publiquement aux Canadiens et au monde entier pour qui le Canada a l'intention de voter?

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement cherche à maximiser le nombre de pays membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui ont un solide bilan chez eux et à l'étranger en matière de respect des droits de la personne. Nous souhaitons renforcer et améliorer le Conseil, une institution qui aurait tout à gagner à opérer les changements pour lesquels nous comptons militer.

Questions orales

[Français]

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, certains des pires violeurs des droits de la personne font campagne pour obtenir un siège au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le gouvernement refuse jusqu'ici de nous dire comment il va voter lors de la prochaine réunion du Conseil, le 28 octobre. Plusieurs organisations de défense des droits de la personne ont indiqué que certains pays ne devraient pas y être admissibles en raison de leurs abus sérieux contre les droits de la personne.

Le gouvernement libéral peut-il nous confirmer qu'il ne votera pas pour que la Russie, Cuba, l'Arabie saoudite ou la Chine obtienne un siège au Conseil des droits de la personne de l'ONU?

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada fait en sorte que le Conseil des droits de la personne de l'ONU soit meilleur et plus efficace dans sa lutte aux abus contre les droits de la personne, qui sont des droits universels. Chaque être humain a la même dignité et le Canada sera là pour améliorer en toute circonstance la performance du Conseil.

* * *

● (1500)

[Traduction]

L'AIDE AUX SINISTRÉS

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, de nombreuses collectivités de la Nouvelle-Écosse ont été durement touchées par la tempête dévastatrice qui a frappé le Canada atlantique la semaine dernière. Même si certaines régions sont plus touchées que d'autres, toutes les collectivités ressentiront les effets de cette tempête, que ce soit à court ou à long terme. De nombreuses maisons, entreprises et infrastructures ont subi des dommages très importants et ne pourront pas être réparées. Les dommages sont estimés à plus de 10 millions de dollars.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre des mesures que le gouvernement prendra pour aider les habitants de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Ralph Goodale (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, j'ai rencontré de nombreux habitants du Cap-Breton en compagnie des deux députés fédéraux qui représentent l'île, des quatre députés de l'Assemblée législative et du premier ministre de cette province et de certains ministres. Nous avons ainsi pu constater par nous-mêmes les dommages causés par l'ouragan Matthew. De nombreux habitants de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ont été durement touchés, mais ce sont des gens résilients. Les voisins s'entraident et ils sont prêts pour la reconstruction.

Le gouvernement a reçu des demandes d'aide financière de ces deux provinces et il y a donné suite. Nos fonctionnaires déterminent en ce moment quels sont les coûts admissibles. Une fois qu'ils auront terminé, nous prendrons les mesures nécessaires pour que les deux provinces reçoivent le plus rapidement possible tous les fonds auxquels elles ont droit.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Kelly Block (Carlton Trail—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, des entreprises canadiennes de services de traiteur se voient refuser l'accès à l'aéroport international de Vancouver sans explication. Seuls deux traiteurs étrangers se sont vu accorder un permis d'exploitation. Il est insensé qu'un aéroport

canadien ne permette pas à une entreprise canadienne de mener ses activités dans son établissement. Le Bureau de la concurrence est du même avis, mais l'aéroport refuse de céder.

Le ministre des Transports va-t-il faire écho au bureau en aidant les entreprises canadiennes qui se font exclure par l'aéroport de Vancouver?

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de la question, et je vais me pencher sur le dossier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Monsieur le Président, les Inuits du Labrador et les Innus qui les appuient soulèvent de vives préoccupations sur les effets de l'inondation prévue dans le cadre du projet de Muskrat Falls. Si on n'enlève pas la végétation, on risque d'empoisonner leurs cours d'eau, et la situation s'envenime. Hier, neuf personnes ont été arrêtées, y compris des aînés, et deux d'entre elles font la grève de la faim. Les libéraux ont dit vouloir rétablir le respect dans les relations avec les peuples autochtones. Ils doivent joindre le geste à la parole.

Que fait le gouvernement pour remédier à la situation à Muskrat Falls?

L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador collabore avec les peuples autochtones et les intervenants concernés par ce projet. Nous attendons de la province qu'elle assume ses responsabilités envers les collectivités en ce qui a trait à la santé et à la sécurité.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, les citoyens de ma circonscription, Brome—Missisquoi, sont préoccupés par la sécurité ferroviaire, notamment dans l'axe Montréal-Sherbrooke.

Le ministre des Transports peut-il nous informer du progrès effectué dans son mandat qui consiste à améliorer la sécurité ferroviaire?

L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Brome—Missisquoi de sa question importante.

Comme il le sait, la sécurité ferroviaire est ma priorité. C'est pourquoi cela m'a fait plaisir, la semaine dernière, d'annoncer un investissement de 55 millions de dollars sur trois ans dans la sécurité ferroviaire, afin d'améliorer la sécurité des passages à niveau, ainsi qu'un programme de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, puisque 46 personnes sont décédées sur nos chemins de fer l'an dernier.

La sécurité ferroviaire est la priorité absolue de ce gouvernement.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Len Webber (Calgary Confederation, PCC): Monsieur le Président, la crise liée au fentanyl ne fait qu'empirer, et les libéraux refusent de se rendre à l'évidence. La Chine est la principale source de fentanyl illégal au Canada. Les libéraux préfèrent s'occuper des drogues dangereuses une fois qu'elles sont dans la rue et entre les mains des Canadiens plutôt que de s'attaquer à la source. Ce matin, nous avons tenté de faire témoigner l'ambassadeur de Chine devant le comité afin qu'il puisse expliquer ce que fait son gouvernement pour aider le Canada à lutter contre cette épidémie de drogue.

Pourquoi les libéraux accordent-ils plus d'importance au fait de plaire au gouvernement chinois plutôt qu'au fait de sauver la vie de Canadiens?

Mme Kamal Khera (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très préoccupé par le nombre croissant de surdoses et de décès causés par les opioïdes. Nous avons élaboré un plan d'action en cinq points pour remédier aux abus d'opiacés, et, en novembre, la ministre de la Santé accueillera un sommet sur les opiacés. Des experts, des groupes de patients et des représentants de gouvernements et d'organismes de réglementation se réuniront pour discuter de la crise actuelle et pour cerner les mesures à prendre. Nous allons continuer de collaborer avec nos partenaires afin de mettre en oeuvre le plan d'action et lutter contre l'abus de cette drogue partout au Canada.

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, combien de fois faudra-t-il le répéter? La santé ne relève pas d'Ottawa. Cela ne devrait pas être difficile à comprendre.

Cela aura pris moins d'un an aux libéraux pour recommencer les chicanes avec Québec concernant les champs de compétence. Cette fois-ci, cela se fait sur le dos des patients du Québec. C'est indécent.

Est-ce que le gouvernement libéral va enfin cesser son *power trip* arrogant immédiatement et laisser le Québec gérer le système de santé, qui est sous sa seule et unique responsabilité?

● (1505)

[Traduction]

Mme Kamal Khera (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements travaillent de concert et à ce que les investissements pour les soins de santé soient véritablement affectés aux soins de santé. En ce moment même, la ministre de la Santé discute avec ses homologues provinciaux et territoriaux, et elle collabore avec tous nos partenaires en vue de favoriser l'innovation en matière de santé, d'accroître l'accessibilité et de veiller à rendre le prix des médicaments d'ordonnance plus abordable pour les Canadiens.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Monsieur le Président, avec quelle expertise le premier ministre vient-il faire des leçons d'administration de la santé au Québec? Combien d'hôpitaux Ottawa gère-t-il? De quel gouvernement les CLSC, les cliniques et les hôpitaux relèvent-ils? Qui paient les médecins et les infirmières qui soignent les malades?

Ottawa se comporte comme un gérant d'estrade. Il ne sait pas de quoi il parle ni comment se joue la partie.

Le premier ministre peut-il arrêter son *power trip*, transférer l'argent que lui demande le Québec et se mêler de ses affaires une fois pour toutes?

[Traduction]

Mme Kamal Khera (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que les investissements en santé aillent directement aux soins de santé. Les augmentations que prévoit le gouvernement fédéral pour les transferts en santé dépassent la croissance projetée des dépenses des gouvernements provinciaux.

La ministre de la Santé est présentement en réunion avec ses homologues de tout le pays afin de réaffirmer la promesse du gouvernement d'assurer un financement stable et prévisible en matière de santé.

Nous poursuivons notre collaboration avec les provinces et les territoires en vue de bâtir un système de soins de santé qui fera la fierté de tous les Canadiens.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Tom Osborne, Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador.

Des voix: Bravo!**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Comme il est 15 h 7, conformément à l'ordre adopté le vendredi 7 octobre 2016, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement du député de Lévis—Lotbinière à la motion portant troisième lecture du projet de loi C-4.

Convoquez les députés.

[Après l'appel de la sonnerie:]

La mise aux voix porte sur l'amendement.

● (1515)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 124)

POUR

Députés

Albrecht	Allison
Ambrose	Anderson
Arnold	Barlow
Bergen	Bernier
Berthold	Bezan
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Block
Boucher	Brassard
Brown	Calkins
Carrie	Chong
Clement	Cooper
Deltell	Diotte

Travaux des subsides

Doherty
Eglinski
Fast
Gallant
Genuis
Godin
Harder
Jeneroux
Kent
Kmiec
Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Liepert
MacKenzie
McColeman
Nater
Nuttall
Paul-Hus
Raitt
Reid
Richards
Saroya
Schmale
Shipley
Sorenson
Strahl
Sweet
Van Kesteren
Vecchio
Warawa
Waugh
Wong
Zimmer — 85

Dreeshen
Falk
Finley
Généreux
Gladu
Gourde
Hoback
Kelly
Kitchen
Lake
Lebel
Lobb
Maguire
McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)
Nicholson
Obhrai
Poilievre
Raves
Rempel
Ritz
Scheer
Shields
Sopuck
Stanton
Stubbs
Trost
Van Loan
Wagantall
Warkentin
Webber
Yurdiga

CONTRE

Députés

Aldag
Alleslev
Anandasangaree
Arseneault
Ashton
Ayoub
Bagnell
Barsalou-Duval
Beech
Benson
Bittle
Blair
Boissonnault
Boudrias
Boutin-Sweet
Breton
Brosseau
Cannings
Carr
Casey (Charlottetown)
Champagne
Chen
Christopherson
Cullen
Dabrusin
Dhaliwal
Di Iorio
Donnelly
Dubourg
Duncan (Etobicoke North)
Ehsassi
Ellis
Eyolfson
Fillmore
Fisher
Foote
Fragiskatos
Fraser (Central Nova)
Fuhr
Garrison
Gill
Goodale
Graham
Hardcastle
Harvey
Holland
Hughes
Hutchings
Johns
Jones
Jowhari
Kang

Alghabra
Amos
Angus
Arya
Aubin
Badawey
Bains
Baylis
Bennett
Bibeau
Blaikie
Blaney (North Island—Powell River)
Bossio
Boulerice
Bratina
Brison
Caesar-Chavannes
Caron
Casey (Cumberland—Colchester)
Chagger
Chan
Choquette
Cormier
Cuzner
DeCoursey
Dhillon
Dion
Drouin
Duguid
Duvall
El-Khoury
Erskine-Smith
Fergus
Finnigan
Fonseca
Fortin
Fraser (West Nova)
Fry
Gameau
Gerretsen
Goldsmith-Jones
Gould
Hajdu
Hardie
Hehr
Housefather
Hussen
Iacono
Jolibois
Jordan
Julian
Khalid

Khera
Lametti
Lapointe
Laverdière
Lebouthillier
Lemieux
Levitt
Lockhart
Longfield
MacAulay (Cardigan)
Malcolmson
Masse (Windsor West)
Mathysen
May (Saanich—Gulf Islands)
McCrimmon
McGuinty
McKenna
McLeod (Northwest Territories)
Mihychuk
Soeurs)
Monsef
Morneau
Mulcair
Nantel
Nault
Oliver
Ouellette
Pauzé
Petitpas Taylor
Plamondon
Quach
Ramsey
Rioux
Rodriguez
Rota
Ruimy
Saganash
Saini
Samson
Sansoucy
Scarpaleggia
Schulte
Sgro
Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon)
Sikand
Spengemann
Stetski
Tabbara
Tassi
Trudeau
Vandal
Virani
Wilson-Raybould
Young

Kwan
Lamoureux
Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)
LeBlanc
Lefebvre
Leslie
Lightbound
Long
Ludwig
MacGregor
Maloney
Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)
May (Cambridge)
McCallum
McDonald
McKay
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
Mendès
Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-
Moore
Morrissey
Murray
Nassif
O'Connell
O'Regan
Paradis
Peterson
Picard
Poissant
Qualtrough
Rankin
Robillard
Romanado
Rudd
Rusnak
Sahota
Sajjan
Sangha
Sarai
Schieffe
Serré
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Sohi
Ste-Marie
Stewart
Tan
Thériault
Trudel
Vandenbeld
Wilkinson
Wrzesnewsjy
Zahid — 210

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

* * *

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — L'ACCORD SUR LE BOIS D'OEUVRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 17 octobre 2016, la Chambre procède maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion relative aux travaux des subsides.

Travaux des subsides

● (1525)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 125)***POUR**

Députés

Albrecht	Allison
Ambrose	Anderson
Angus	Arnold
Ashton	Aubin
Barlow	Benson
Bergen	Bernier
Berthold	Bezan
Blaikie	Blaney (North Island—Powell River)
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Block
Boucher	Boulerice
Boutin-Sweet	Brassard
Brousseau	Brown
Calkins	Cannings
Caron	Carrie
Chong	Choquette
Christopherson	Clement
Cooper	Cullen
Deltell	Diotte
Doherty	Donnelly
Dreeshen	Duvall
Egliniski	Falk
Fast	Finley
Gallant	Garrison
Généreux	Genuis
Gladu	Godin
Gourde	Hardcastle
Harder	Hoback
Hughes	Jeneroux
Johns	Jolibois
Julian	Kelly
Kent	Kitchen
Kmiec	Kwan
Lake	Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Laverdière	Lebel
Liepert	Lobb
MacGregor	MacKenzie
Maguire	Malcolmson
Masse (Windsor West)	Mathysen
May (Saanich—Gulf Islands)	McColeman
McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	Moore
Mulcair	Nantel
Nater	Nicholson
Nuttall	Obhrai
Paul-Hus	Poilievre
Quach	Raït
Ramsey	Rankin
Rayes	Reid
Rempel	Richards
Ritz	Saganash
Sansoucy	Saroya
Scheer	Schmale
Shields	Shipley
Sopuck	Sorenson
Stanton	Stetski
Stewart	Strahl
Stubbs	Sweet
Trost	Trudel
Van Kesteren	Van Loan
Vecchio	Wagantall
Warawa	Warkentin
Waugh	Webber
Wong	Yurdiga
Zimmer — 125	

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Alleslev	Amos
Anandasangaree	Arseneault
Arya	Ayoub
Badawey	Bagnell
Bains	Barsalou-Duval
Baylis	Beech
Bennett	Bibeau
Bittle	Blair
Boissonnault	Bossio
Boudrias	Bratina

Breton	Brisson
Caesar-Chavannes	Carr
Casey (Cumberland—Colchester)	Casey (Charlottetown)
Chagger	Champagne
Chan	Chen
Cormier	Cuzner
Dabrusin	DeCoursey
Dhaliwal	Dhillon
Di Iorio	Dion
Drouin	Dubourg
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Erskine-Smith
Eyolfson	Fergus
Fillmore	Finnigan
Fisher	Fonseca
Footo	Fortin
Fragiskatos	Fraser (West Nova)
Fraser (Central Nova)	Fry
Fuhr	Garneau
Gerretsen	Gill
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Graham
Hajdu	Hardie
Harvey	Hehr
Holland	Housefather
Hussen	Hutchings
Iacono	Jones
Jordan	Jowhari
Kang	Khalid
Khera	Lametti
Lamoureux	Lapointe
Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)	LeBlanc
Lebouthillier	Lefebvre
Lemieux	Leslie
Levitt	Lightbound
Lockhart	Long
Longfield	Ludwig
MacAulay (Cardigan)	Maloney
Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)	
May (Cambridge)	
McCallum	McCrimmon
McDonald	McGuinty
McKay	McKenna
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod (Northwest Territories)
Mendès	Mihychuk
Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs)	
Monsef	
Morneau	Morrissey
Murray	Nassif
Nault	O'Connell
Oliver	O'Regan
Ouellette	Paradis
Pauzé	Peterson
Petitpas Taylor	Picard
Plamondon	Poissant
Qualtrough	Rioux
Robillard	Rodriguez
Romanado	Rota
Rudd	Ruimy
Rusnak	Sahota
Saini	Sajjan
Samson	Sangha
Sarai	Scarpaleggia
Schiefke	Schulte
Serré	Sgro
Sheehan	Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon)
Sidhu (Brampton South)	Sikand
Sohi	Spengemann
Ste-Marie	Tabbara
Tan	Tassi
Thériault	Trudeau
Vandal	Vandenbeld
Virani	Wilkinson
Wilson-Raybould	Wrzesnewskyj
Young	Zahid — 170

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-16.

Le vote porte sur la question suivante. Puis-je me dispenser de la lire?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

[La présidence donne lecture de la motion.]

● (1535)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 126)

POUR

Députés

Aldag	Alghabra
Alleslev	Ambrose
Amos	Anandasangaree
Angus	Arnold
Arseneault	Arya
Ashton	Aubin
Ayoub	Badawey
Bagnell	Bains
Barsalou-Duval	Baylis
Beech	Bennett
Benson	Bernier
Berthold	Bibeau
Bittle	Blaikie
Blair	Blaney (North Island—Powell River)
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Boissonnault
Bossio	Boucher
Boudrias	Boulerice
Boutin-Sweet	Brassard
Bratina	Breton
Brisson	Brosseau
Brown	Caesar-Chavannes
Cannings	Caron
Carr	Casey (Cumberland—Colchester)
Casey (Charlottetown)	Chagger
Champagne	Chan
Chen	Chong
Choquette	Christopherson
Clement	Cooper
Cormier	Cullen
Cuzner	Dabrusin
DeCoursey	Deltell
Dhaliwal	Dhillon
Di Iorio	Dion
Diotte	Donnelly
Drouin	Dubourg
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Duvall	Egliniski
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Erskine-Smith
Eyolfson	Fergus
Fillmore	Finnigan
Fisher	Fonseca
Foote	Fortin
Fragiskatos	Fraser (West Nova)
Fraser (Central Nova)	Fry
Fuhr	Garneau
Garrison	Généreux

Gerretsen	Gill
Gladu	Godin
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Gourde
Graham	Hajdu
Hardcastle	Hardie
Harvey	Hehr
Holland	Housefather
Hughes	Hussen
Hutchings	Iacono
Jeneroux	Johns
Jolibois	Jones
Jordan	Jowhari
Julian	Kang
Kelly	Khalid
Khera	Kwan
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)
Laverdière	Lebel
LeBlanc	Lebouthillier
Lefebvre	Lemieux
Leslie	Levitt
Liepert	Lightbound
Lockhart	Long
Longfield	Ludwig
MacAulay (Cardigan)	MacGregor
Maguire	Malcolmson
Maloney	Masse (Windsor West)
Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)	
Mathysen	
May (Cambridge)	May (Saaneich—Gulf Islands)
McCallum	McCrimmon
McDonald	McGuinty
McKay	McKenna
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)
McLeod (Northwest Territories)	Mendès
Mihychuk	Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Soeurs)
Monsef	Moore
Morneau	Morrissey
Mulcair	Murray
Nantel	Nassif
Nater	Nault
Nicholson	Obhrai
O'Connell	Oliver
O'Regan	Ouellette
Paradis	Pauzé
Peterson	Petitpas Taylor
Picard	Plamondon
Poissant	Quach
Qualtrough	Raitt
Ramsey	Rankin
Rayes	Reid
Rempel	Rioux
Robillard	Rodriguez
Romanado	Rota
Rudd	Ruimy
Rusnak	Saganash
Sahota	Saini
Sajjan	Samson
Sangha	Sansoucy
Sarai	Scarpaleggia
Schieffe	Schmale
Schulte	Serré
Sgro	Sheehan
Shields	Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon)
Sidhu (Brampton South)	Sikand
Sohi	Spengemann
Stanton	Ste-Marie
Stetski	Stewart
Tabbara	Tan
Tassi	Thériault
Trudeau	Trudel
Vandal	Vandenbeld
Vecchio	Virani
Waugh	Webber
Wilkinson	Wilson-Raybould
Wrzesnewskyj	Young
Yurdiga	Zahid — 248

Décision de la présidence

CONTRE

Députés

Albrecht	Allison
Anderson	Barlow
Bergen	Bezan
Block	Calkins
Carrie	Dreeshen
Falk	Fast
Finley	Genuis
Hoback	Kent
Kitchen	Kmiec
Lake	Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Lobb	MacKenzie
McColeman	Nuttall
Paul-Hus	Richards
Ritz	Scheer
Shipley	Sopuck
Sorenson	Strahl
Trost	Van Kesteren
Van Loan	Wagantall
Warawa	Warkentin
Wong	Zimmer— 40

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

PRIVILÈGE

LES AMENDEMENTS À L'ÉTAPE DU RAPPORT — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 6 juin 2016 par la députée de Saanich—Gulf Islands concernant le droit des députés de partis non reconnus de proposer des amendements à des projets de loi à l'étape du rapport.

[Français]

Je remercie l'honorable députée d'avoir soulevé la question, de même que l'honorable secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes et le député de Beloeil—Chambly de leurs observations.

[Traduction]

Lors de son intervention, la députée de Saanich—Gulf Islands a souligné que les députés indépendants ont eu par le passé le droit de proposer des motions d'amendement à des projets de loi lors de l'étape du rapport. Elle a fait observer que cette situation a changé lorsque tous les comités ont adopté des motions au libellé identique obligeant plutôt les députés indépendants à présenter leurs amendements lors de l'étude article par article des projets de loi en comité. Parce qu'ils ont agi de concert, a-t-elle fait valoir, les comités ne sont plus maîtres de leurs travaux et ont supplanté le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a la mission d'examiner les procédures de la Chambre, y compris à l'étape du rapport. Du fait que différents projets de loi se retrouvent devant différents comités, la nouvelle procédure, en ses mots, « est peu pratique, inapplicable et elle nuit à mes droits ». Elle a affirmé que cette façon de faire avait pour résultat que les députés de partis non reconnus se trouvaient appartenir, quant à leurs droits et à leurs privilèges, à une catégorie différente de celles des autres députés.

[Français]

Le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes a avancé que, bien au contraire, la capacité de la députée à participer au processus d'amendement des projets de loi et d'ainsi exercer ses fonctions parlementaires avait été renforcée par l'adoption par les comités de motions permettant aux députés de partis non reconnus de proposer des amendements en comité.

● (1540)

[Traduction]

La question soulevée par la députée de Saanich—Gulf Islands met en doute la légitimité du processus d'amendement des projets de loi imposé aux députés de partis non reconnus. La députée demande à la présidence de reconnaître qu'il est plus légitime de permettre à ces députés de proposer leurs amendements à l'étape du rapport qu'à l'étape du comité.

[Français]

Comme ça a toujours été le cas, les députés ont deux occasions de proposer des amendements au libellé d'un projet de loi au cours du processus législatif: d'abord lors de l'étude article par article du projet de loi faite en comité, ensuite à l'étape du rapport. Cela dit, ces deux occasions ne sont pas identiques en tout point. En fait, au fil du temps, nos règles et nos pratiques ont évolué de telle manière que les comités sont devenus, et ce depuis un certain temps déjà, le principal véhicule de modification des projets de loi. Dans sa décision du 21 mars 2001, le Président Milliken a mis cette réalité en évidence lorsqu'il a affirmé, à la page 1993 des *Débats de la Chambre des communes*:

[...] je recommande fortement à tous les députés et à tous les partis de se prévaloir pleinement de la possibilité de proposer des amendements à l'étape du comité afin que l'étape du rapport retrouve sa vocation originale, celle de permettre à la Chambre d'étudier le rapport du comité et le travail accompli par celui-ci et d'effectuer tout travail supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour parfaire l'étude détaillée du projet de loi.

[Traduction]

En fait, les modifications apportées à l'article 76.1 du Règlement en 2001 prévoient que, lors de l'étape du rapport, le Président normalement ne choisit pas une motion qui a déjà été déclarée irrecevable en comité ou qui aurait pu être présentée en comité.

Plus récemment, dans une décision rendue le 9 juin 2015, à la page 14830 des *Débats*, mon prédécesseur, le député de Regina—Qu'Appelle, a rappelé aux députés que l'étape du rapport, et je cite:

[...] n'a pas pour but de permettre un nouvel examen en profondeur des dispositions des projets de loi. Voilà pourquoi la présidence choisit avec soin les types de motions qui peuvent être étudiées à l'étape du rapport. La présidence se fonde alors sur la présomption que le comité a amplement eu l'occasion d'examiner les dispositions du projet de loi lors de l'étude article par article ainsi que les amendements proposés.

[Français]

Par conséquent, on ne peut se méprendre sur l'intention de la Chambre ou le rôle du Président quant au but auquel tend l'étape du rapport comparativement à celui que visent les comités pour ce qui est des amendements aux projets de loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Bien qu'elle ait en principe reconnu cet état de fait, la députée de Saanich—Gulf Islands a soutenu que, dans la pratique, la procédure en cause pose un grand nombre de difficultés pour les députés de partis non reconnus, au point d'empêcher la députée de remplir ses fonctions parlementaires. Elle a conclu que l'adoption de motions identiques par tous les comités constitue la preuve qu'ils ne sont plus maîtres de leurs travaux.

Il est écrit ceci à la page 1047 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition:

[Français]

Cette notion renvoie, d'une part, à la liberté dont disposent habituellement les comités pour organiser leurs travaux comme ils l'entendent et, d'autre part, à la possibilité qu'ils ont de définir eux-mêmes certaines règles de procédure utiles au bon déroulement de leurs délibérations.

[Traduction]

Pas plus tard que le 9 mai 2016, dans une décision à l'étape du rapport, je me suis prononcé sur cette question. Il a alors été clairement établi que, puisque les comités continuent d'utiliser la souplesse que leur procure le fait d'être maîtres de leurs travaux pour fournir à tous les députés l'occasion de proposer des amendements, la présidence s'attend à ce que les députés, en contrepartie, mettent à profit cette occasion.

À la page 3045 des *Débats*, j'ai affirmé:

[...] la présidence se montrera plus stricte à l'étape du rapport. À moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, la présidence ne choisira pas, à l'étape du rapport, les motions qui auraient pu être présentées en comité. J'incite les députés à faire ce qu'il faut pour que les amendements soient étudiés en comité afin que l'étape du rapport ne devienne pas une répétition de l'étude article par article des projets de loi.

● (1545)

[Français]

Puisqu'on lui demande de se prononcer sur la validité procédurale de la décision des comités d'adopter ces motions, la présidence prend soin de garder à l'esprit la pratique de longue date voulant qu'elle s'abstienne d'intervenir dans les procédures internes des comités, sauf si un comité en fait la demande expresse dans un rapport à la Chambre.

En conséquence, en l'absence de rapport de l'un des comités à cet effet, la présidence doit présumer que la procédure correcte — notamment pour ce qui est du préavis, des débats, des amendements et de la décision — a été suivie et que la majorité des membres de chaque comité était favorable à l'adoption des motions en question.

[Traduction]

Qu'il revienne aux comités de déterminer quelle est la meilleure procédure à adopter pour l'exécution de leur mandat est un principe bien implanté. Dans une décision rendue le 6 juin 2013, au sujet d'une motion semblable adoptée par le Comité permanent des finances lors de la législature précédente, mon prédécesseur a fait remarquer, à la page 17797 des *Débats*:

Les députés ne s'étonneront pas d'apprendre que la Chambre et ses comités ont fréquemment recours à des motions de procédure afin de faciliter le déroulement des travaux. La procédure dans les comités est particulièrement souple et diverse, et de nombreux comités ont fréquemment recours à une grande variété de procédés afin d'organiser leur travail.

[Français]

En fait, les comités adoptent souvent des motions de fond dont le libellé est quasiment identique sur une panoplie de sujets. Par exemple, lors des séances d'organisation, de nombreux comités adoptent des motions de routine concernant la distribution de

documents aux membres des comités, le traitement des transcriptions des réunions à huis clos, la présence d'employés lors des réunions à huis clos, le dédommagement des témoins, etc. Le fait que ces motions soient souvent très semblables ou même identiques témoigne de la mise en place de pratiques exemplaires dans la procédure des comités et du besoin d'adapter la procédure aux circonstances.

[Traduction]

En outre, la présidence ne peut conclure que les différents comités, en adoptant ces motions, se sont arrogé d'une façon quelconque le rôle du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. En réalité, le rôle de ce comité est distinct et demeure intact, car son pouvoir de réviser les procédures et les pratiques continue d'exister de façon concomitante, bien qu'indépendante, du pouvoir des comités de décider de leur procédure interne. Seule la Chambre pourrait en décider autrement.

Le rôle du Président dans la protection des droits et des privilèges de tous les députés est sans conteste l'un des plus importants, et je le prends très au sérieux. Dans les circonstances qui nous occupent, la présidence est d'avis que le droit des députés des partis non reconnus d'amender les projets de loi n'a été ni restreint ni supprimé. Au contraire, il a été sauvegardé, bien que ce soit au moyen d'un processus qui, de toute évidence, déplaît à la députée de Saanich—Gulf Islands et qu'elle trouve difficile à gérer.

Par conséquent, je ne peux conclure qu'il y a de prime abord matière à question de privilège. Je remercie la Chambre de son attention sur cette question.

[Français]

Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal différés, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 27 minutes.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et apportant des modifications connexes à une autre loi, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

Le Président: Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

L'hon. MaryAnn Mihychuk (au nom de la ministre du Commerce international) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

● (1550)

Le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. MaryAnn Mihychuk (au nom de la ministre du Commerce international) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Initiatives ministérielles

M. David Lametti (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole en Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C-13, une loi qui permettrait au Canada de ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges, l'AFE, de l'Organisation mondiale du commerce.

Je commencerai par remercier le Comité permanent du commerce international pour avoir mené un examen rapide et complet du projet de loi C-13 à l'étape de l'étude en comité. Des associations commerciales ont comparu devant le comité et ont soulevé une inquiétude au sujet d'une disposition particulière du projet de loi. Je crois comprendre que les membres du comité ont, à juste titre, répondu à cette inquiétude en collaborant entre eux et avec l'association commerciale en question et ils l'ont fait en apportant un amendement et je les en félicite.

J'aimerais également remercier les députés d'en face pour avoir reconnu les avantages de l'AFE et pour avoir donc soutenu cet important projet de loi.

Le projet de loi qui nous est présenté doit être adopté rapidement afin de permettre au Canada de respecter ses engagements en vertu de l'AFE. Étant le premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'OMC il y a plus de vingt ans, l'AFE représente un pas de géant pour le système commercial mondial. À sa base, cet accord vise une amélioration, une libéralisation et une ouverture accrue des échanges commerciaux.

Les pays en développement et les pays moins développés profiteraient tout particulièrement de ces dispositions en matière de facilitation des échanges, tout comme les petites et moyennes entreprises au Canada et à l'échelle mondiale.

La facilitation du commerce est essentielle pour la compétitivité des exportations. Les avantages de faciliter la circulation des biens au niveau des frontières sont particulièrement importants dans le paysage commercial actuel. En effet, les industries qui, de par le monde, ont des chaînes de valeur, s'attendent à ce que leurs intrants franchissent rapidement les frontières.

Quelque 95 % de l'ensemble des entreprises à l'échelle mondiale sont des PME et celles-ci, en particulier, bénéficieraient de l'ouverture et de l'allègement de ces genres de restrictions.

[Français]

De même, ces entreprises représentent environ la moitié du PIB et 70 % des emplois dans le monde quand les PME des secteurs formel et informel sont prises en compte. Toutefois, l'accès aux nouveaux marchés s'avère particulièrement difficile pour les PME et les pays en voie de développement, qui sont touchés dans une mesure disproportionnée par les coûts commerciaux.

Les PME ne sont pas aussi bien outillées et elles ne disposent pas des mêmes ressources que leurs plus grandes rivales pour faire face aux procédures douanières lourdes et complexes. Les coûts afférents peuvent être très élevés. En fait, le retard d'une seule journée à la frontière peut ajouter 1 % au coût de la valeur d'un envoi.

L'accélération des processus de mainlevée et de dédouanement des marchandises aux frontières internationales est donc primordiale pour le commerce international. C'est là que l'Accord sur la facilitation des échanges intervient.

L'AFE contribuera à accroître le commerce mondial en mettant en place des mesures pour accélérer la circulation, la mainlevée et le dédouanement des marchandises à la frontière. Il renferme également des dispositions visant à favoriser une collaboration plus étroite entre les agents des services frontaliers.

Pour les entreprises exportatrices, l'AFE réduira le coût des activités commerciales sur la scène internationale en permettant un commerce transfrontalier plus rapide, plus simple et plus prévisible.

Pour les gouvernements, les améliorations apportées dans le cadre de l'AFE réduiront le risque de corruption et renforceront le processus de collecte des recettes douanières, plus particulièrement dans les économies en développement.

Pour les pays en développement, l'obtention de meilleures conditions pour le commerce international est non seulement une bonne cause, mais cela entraînerait également des avantages économiques concrets.

• (1555)

En fait, l'OMC estime que la mise en oeuvre complète de l'AFE pourrait faire augmenter les exportations mondiales de 1 billion de dollars duquel 730 milliards de dollars reviendraient aux pays en développement. En effet, l'AFE devrait favoriser le commerce entre les pays en voie de développement.

Les pays membres de l'OMC moins développés verraient leurs coûts liés au commerce diminuer de près de 17 % en moyenne, alors que, en général, les pays membres de l'OMC observeraient une baisse d'environ 14 %.

La diminution des coûts pour les pays en développement pourrait entraîner une hausse du commerce, ce qui contribuerait à améliorer la croissance économique et à réduire la pauvreté.

Ici, au pays, la réduction du fardeau administratif lié à l'exportation aiderait les entreprises canadiennes, en particulier encore une fois les PME, à exporter des produits vers les marchés en forte croissance de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

L'AFE représente manifestement une situation gagnante pour le Canada et pour les acteurs du commerce international. En raison des avantages de l'AFE, pour les pays développés tout comme pour les pays en développement, il n'est pas surprenant que la réaction des intervenants canadiens et étrangers ait été des plus positives. Le Conseil canadien des affaires, la Chambre de commerce du Canada, les Manufacturiers et exportateurs du Canada, un grand nombre d'associations commerciales agricoles et agroalimentaires, ainsi que le B20, un consortium de cadres supérieurs de 25 pays, s'entendent tous pour dire que l'AFE devrait être rapidement mis en oeuvre.

Le Canada est un pays commerçant dont l'économie est axée sur l'exportation. En ce moment, le commerce représente 60 % du produit intérieur brut annuel du Canada, et un emploi sur cinq au pays est tributaire des exportations. Nous savons que le commerce contribue à la hausse du niveau de vie des gens, ainsi qu'à la stimulation de la prospérité.

[Traduction]

Le commerce contribue à la croissance, à la prospérité, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises. En aval, il favorise la création d'emplois bien rémunérés pour la classe moyenne et pour les personnes qui travaillent dur pour en faire partie. Mais nous voulons assurer l'essor des échanges commerciaux de la bonne façon. Nous voulons nous assurer que tous les segments de la société peuvent profiter des débouchés économiques mondiaux. Voilà pourquoi notre gouvernement valorise la croissance économique inclusive et durable au Canada et sur la scène internationale au titre de son programme commercial progressif.

Initiatives ministérielles

La ratification de l'AFE s'inscrit de façon importante dans ces efforts. Cet accord permettrait de réduire les formalités administratives à la frontière et d'épauler les entreprises canadiennes ainsi que les pays en développement afin de tirer un meilleur parti des débouchés commerciaux à l'échelle mondiale. De plus, grâce à notre participation active aux initiatives de l'OMC, comme celle-ci, nous soulignons notre appui à des règles commerciales internationales plus solides et prévisibles ainsi qu'au recours à l'instrument multilatéral qu'est l'OMC.

L'AFE n'entrera pas en vigueur avant sa ratification par les deux tiers des membres de l'OMC. En date d'aujourd'hui, plus de 90 membres de l'OMC ont ratifié l'accord, y compris tous les grands partenaires commerciaux du Canada. Il en faut seulement 16 autres. Le Canada est le seul pays du G7 à ne pas encore avoir ratifié l'AFE. Nous sommes aussi parmi les quatre derniers pays du G20 à ne pas l'avoir encore ratifié. Lors du sommet des dirigeants du G20, qui a eu lieu le mois dernier, le Canada s'est engagé à ratifier l'AFE d'ici la fin de 2016. Le Canada doit faire sa part pour assurer l'entrée en vigueur de l'AFE dès que possible.

Le Comité permanent du commerce international vient de terminer son étude exhaustive du projet de loi C-13. Selon moi, ce projet de loi est prêt à être étudié par le Sénat. J'exhorte mes collègues à voter en faveur du projet de loi aujourd'hui afin que le travail qui permettra l'adoption rapide de cette mesure puisse se poursuivre. L'appui que les députés apporteront à ce projet de loi permettra au Canada de ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges et de se joindre à ses partenaires internationaux afin de libéraliser, de faciliter et de rendre plus prévisibles les échanges commerciaux.

• (1600)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député: les échanges commerciaux sont très importants pour créer des emplois et j'aimerais en apprendre davantage sur la réduction des formalités administratives aux frontières. J'habite dans une collectivité frontalière qui se débat avec des procédures mises en œuvre par le gouvernement fédéral, notamment des difficultés liées au système de préavis.

J'invite le député à me parler des plans visant à réduire la bureaucratie caractéristique de l'OMC.

M. David Lametti: Monsieur le Président, ce projet de loi comporte tout un ensemble de dispositions. Il me faudrait une éternité pour toutes les commenter.

Disons, pour l'essentiel, qu'il serait désormais plus facile de prédédouaner les marchandises et de dédouaner plus facilement les marchandises en transit au Canada ou ailleurs, à destination d'un pays tiers ou d'un autre pays membre. Tout est lié, ce qui explique que la mise en œuvre de cette loi aura une incidence sur différentes mesures législatives, dans divers domaines.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue.

Bien sûr, nous sommes plutôt favorables à cet accord sur la facilitation des échanges, mais l'unanimité à la Chambre est une chose relativement rare. Quand vient le temps d'appuyer les PME, cela peut être une avenue intéressante.

Il y en avait une autre sur laquelle les trois partis s'entendaient, soit celle de diminuer le taux de taxation des petites et moyennes entreprises, quoiqu'ils voulaient le faire à des vitesses différentes.

Certains voulaient le faire rapidement et d'autres voulaient y aller à dose homéopathique, pour ainsi dire.

Est-ce que le gouvernement fédéral entend aller plus loin, puisque la plupart des articles et des règles contenus dans cet accord sont déjà en place?

Est-ce que le gouvernement tente d'aller plus loin pour aider véritablement les petites et moyennes entreprises à se développer et à exporter à l'international, par exemple, en remettant de l'argent dans leurs poches?

M. David Lametti: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

Nous avons l'intention d'appuyer les accords de facilitation des échanges que nous venons de proposer à la Chambre et de travailler avec les PME pour les aider à voir les possibilités qui s'offrent à elles afin d'exporter leurs marchandises et leurs services. C'est le rôle que le ministère du Commerce international va jouer dans cette histoire.

[Traduction]

M. Kyle Peterson (Newmarket—Aurora, Lib.): Monsieur le Président, il se trouve que je siège au Comité sur le commerce international, comme le sait le secrétaire parlementaire, et je me demande si celui-ci ne pourrait pas nous en dire davantage au sujet du processus que nous avons suivi lors de l'examen article par article du projet de loi et s'il ne pourrait pas nous expliquer comment nous avons pu communiquer avec certaines parties prenantes qui s'inquiétaient du libellé technique dans la première ébauche de la loi.

• (1605)

M. David Lametti: Monsieur le Président, je remercie le député pour son travail au comité.

Les députés de l'opposition, qui siègent à ce comité, ont permis à un groupe de gens d'affaires d'intervenir très tard dans le processus. Je parle ici de deux ou trois interventions. Nous avons soigneusement étudié celles-ci et, entre le mardi et le jeudi, les membres du comité, les représentants des entreprises et les spécialistes du ministère sont parvenus à rédiger ou à reformuler certains règlements pour parvenir au résultat recherché par l'ensemble des membres du comité. Je les félicite tous. Ils ont travaillé fort, en très peu de temps, tout en faisant preuve d'ouverture d'esprit. Je les félicite.

Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD): Monsieur le Président, il est évident que les néo-démocrates appuient le travail effectué par le comité et qu'ils sont favorables à ce projet de loi à la présente étape.

Ma question concerne le transport de marchandises. Au comité, nous avons beaucoup parlé du fait que cette mesure permettrait de faciliter le transport de marchandises qui ne sont actuellement pas approuvées au Canada. Évidemment, nous avons des craintes pour les collectivités canadiennes en matière de santé publique, de sécurité publique et d'environnement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous faire part des garanties qu'il a reçues de Santé Canada et d'Environnement Canada quant au fait que ces collectivités canadiennes seront bel et bien protégées quand le transport de telles marchandises sera autorisé.

M. David Lametti: Monsieur le Président, je remercie la députée de son travail au comité.

Je ne peux que répéter que les divers ministères concernés nous ont donné l'assurance qu'aucun produit visé par le présent projet de loi qui entre au Canada dans le but d'être exporté à nouveau ne mettra les Canadiens, tout secteur de notre environnement ou tout secteur de notre société en danger.

Initiatives ministérielles

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, outre les marchandises dangereuses qui pourraient passer par le Canada, je m'inquiète des biens qui ne sont peut-être pas permis au Canada et dont nous préférerions ne pas encourager le commerce, comme l'ivoire, les ailerons de requin, et ce genre de choses. A-t-on songé à cela en rédigeant le projet de loi? Contient-il des dispositions pour prévenir le passage de ce genre de marchandises au Canada, même si la destination finale est un autre pays?

M. David Lametti: Monsieur le Président, si je comprends bien, ces marchandises sont interdites, point final. Elles ne sont aucunement visées ni permises par le présent projet de loi.

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais également remercier le secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international pour ses observations et l'explication convaincante qu'il a donnée sur les avantages qu'il y a à mettre en œuvre intégralement l'Accord sur la facilitation des échanges.

Nous avons certainement pu comprendre que la mise en œuvre de cet accord donnera la possibilité d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits canadiens, de faire croître nos entreprises et de créer des emplois dans notre pays.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous parler de la façon dont ces avantages pourront aider les entreprises et les sociétés canadiennes et faire croître notre économie, créer de nouvelles occasions d'affaires pour les Canadiens et améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens?

M. David Lametti: Monsieur le Président, je ne me concentrerai pas sur les grandes entreprises, parce qu'elles ont les moyens de se familiariser avec les règles commerciales et d'aller chercher l'aide dont elles ont besoin auprès des autorités douanières, des courtiers en douane, etc. Je crois que le projet de loi aiderait surtout les petites et moyennes entreprises qui n'ont peut-être pas les mêmes moyens que les grosses. Le projet de loi faciliterait le mouvement des marchandises et des services et permettrait à ces entreprises de concevoir des occasions d'affaires.

Il est à espérer que notre gouvernement pourra aider les entreprises à tirer profit des possibilités de cet accord et qu'il dissipera certaines craintes des entreprises, notamment en assouplissant les règles concernant le transport des marchandises et la prestation des services outre-frontière.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, ma question est peut-être un peu pointue, mais je suis curieuse de savoir. Puisqu'il est question de faire circuler certaines marchandises dans tout notre pays, il faut se rappeler que le Canada applique les exigences d'étiquetage très précises du SIMDUT pour le transport des marchandises dangereuses. Pour la sécurité des travailleurs qui pourraient entrer en contact avec ces marchandises, je me demande si les normes actuelles seraient appliquées, ou s'il y en aurait d'autres.

• (1610)

M. David Lametti: Monsieur le Président, j'ai bien peur de ne pas avoir de réponse toute prête à donner. Nous avons collaboré avec divers ministères, dont le ministère de l'Environnement, qui s'occupe des marchandises dangereuses. On nous a donné des assurances, mais, là encore, je me ferai un plaisir d'examiner la question plus en profondeur et de revenir avec une réponse pour ma collègue.

[Français]

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, je vais discuter du libre-échange en général, et plus spécifiquement du projet de loi C-13.

Dans notre caucus, nous sommes d'accord sur ce projet de loi. Nous sommes d'accord sur l'importance du libre-échange en général et nous croyons que ces accords présentent beaucoup d'avantages pour le Canada.

Ce projet de loi ratifie l'accord multilatéral qui concerne la facilitation des échanges. L'Accord sur la facilitation des échanges combat les barrières commerciales non tarifaires et les barrières informelles. L'enjeu est capital. Si tous les pays ratifiaient l'accord, le résultat serait estimé à 1 000 milliards de dollars de nouvelle activité économique.

[Traduction]

C'est avec plaisir que je parle aujourd'hui du projet de loi C-13. Je dois toujours faire une deuxième vérification lorsque je suis d'accord avec des députés du gouvernement pour m'assurer que quelque chose ne m'a pas échappé. Toutefois, c'est avec plaisir que j'interviens en faveur du projet de loi. Je ne sais pas si le gouvernement aimera tout ce que je vais dire dans mon allocution d'aujourd'hui, parce que j'ai des critiques à formuler sur certaines choses que le gouvernement fait dans le domaine des échanges commerciaux. Toutefois, lorsqu'il poursuit le bon travail entrepris par le gouvernement précédent, il vaut toujours la peine de reconnaître que tout n'est pas mauvais.

De façon générale, je veux aborder deux choses aujourd'hui. Tout d'abord, je veux parler précisément de certains points techniques concernant l'Accord sur la facilitation des échanges, le projet de loi C-13, et le commerce de façon plus générale. Je veux également me prononcer sur notre situation stratégique concernant le commerce, à savoir la direction que le gouvernement semble prendre et celle que nous devrions adopter en matière de commerce.

D'entrée de jeu, arrêtons-nous aux aspects techniques. Pour mettre les choses en contexte, le projet de loi C-13 mettrait en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges. La négociation de cet accord a été entamée en 2001 et s'est terminée en décembre 2013, à la Conférence ministérielle de l'OMC.

Il s'agit du premier accord multilatéral depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce. On négocie de temps à autre des accords de commerce bilatéraux, c'est-à-dire entre le Canada et un autre pays, ou encore des accords de commerce multilatéraux, qui unissent les divers pays d'une région ou même un groupe de pays aux visées semblables. Dans ce cas-ci cependant, il s'agit d'un traité véritablement multilatéral, car il pourrait lier l'ensemble des pays membres de l'OMC, si tant est qu'ils acceptent tous de le ratifier. C'est une étape importante.

Initiatives ministérielles

L'accord commercial porte sur la facilitation des échanges. Nous savons tous ce qu'est une barrière commerciale officielle, quelque chose qui empêche des pays de faire des échanges, ou une barrière tarifaire, par laquelle un pays taxe les importations. L'Accord sur la facilitation des échanges porte sur les barrières non tarifaires, c'est-à-dire les obstacles officieux au commerce, les incohérences réglementaires, voire les divergences entre les règlements ou les règles administratives qui ont pour effet d'ériger des barrières commerciales. Elles ne visent pas nécessairement à ériger de telles barrières et on ne les vante assurément pas en tant que telles, mais elles entravent néanmoins le commerce international. Pour beaucoup d'entreprises, c'est un gros problème. Lorsqu'une société entend étendre ses activités à l'étranger et qu'elle doit suivre un processus minutieux pour se familiariser avec une réglementation complètement différente en matière d'étiquetage, elle a beaucoup plus de mal à faire des affaires.

Quand le comité a étudié le projet de loi, il s'est fait dire ce que l'on savait déjà: les barrières non tarifaires, en particulier, imposent un fardeau additionnel et particulier aux PME. En effet, une grande entreprise a les moyens et les relations nécessaires sur place pour comprendre divers régimes réglementaires et leurs répercussions sur ses activités; elle a donc beaucoup moins de mal à tirer les choses au clair. Loin de moi l'idée de dire que la situation n'a aucune conséquence pour les grandes entreprises, qui fournissent du travail à d'innombrables personnes, au Canada comme dans le reste du monde, sauf que les PME ont souvent beaucoup plus de mal qu'elles à s'adapter aux barrières non tarifaires. Nous sommes conscients de l'importance de la petite entreprise. Elle est la locomotive de la croissance et de la création d'emplois au pays. Compte tenu des répercussions qui frappent en particulier ce secteur, il faut donc se soucier de toutes les barrières commerciales, qu'elles soient tarifaires ou non tarifaires.

● (1615)

Nous avons obtenu des estimations auprès de l'Organisation mondiale du commerce sur les répercussions de l'Accord sur la facilitation des échanges. Si tous les pays ratifient cet accord, les exportations de marchandises à l'échelle mondiale vont augmenter d'un billion de dollars, et les coûts commerciaux que doivent assumer les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce diminueront d'environ 14 % — 17 % dans le cas des pays les moins développés. L'Accord sur la facilitation des échanges produira donc des avantages considérables. Évidemment, si les pays ne ratifient pas tous l'Accord, les avantages seront moindres. C'est pourquoi nous espérons qu'ils le feront tous. Toutefois, l'Accord sera avantageux même si seulement les deux tiers des pays le ratifient, soit le seuil à atteindre pour qu'il entre en vigueur.

J'aimerais ajouter quelques mots sur la facilitation des échanges. Celle-ci rend les choses prévisibles pour les entreprises. Les barrières non tarifaires n'empêchent pas les échanges commerciaux, mais ces barrières ou les différentes structures de réglementation arbitraire peuvent créer de l'incertitude, ce qui complique la tâche des importateurs ou des exportateurs dans le contexte du commerce international. Par conséquent, l'Accord sur la facilitation des échanges permettra d'harmoniser la réglementation et d'uniformiser les choses, créant ainsi une prévisibilité dont ont besoin les entreprises pour favoriser au maximum les échanges commerciaux.

Je tiens également à faire remarquer aux députés que, pour que l'Accord entre en vigueur, il faudra que les deux tiers des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce le signent. Il s'agit en fait de 110 pays membres de l'OMC. Nous en sommes actuellement à 92. Certains de nos principaux partenaires com-

merciaux, comme les États-Unis, la Chine, l'Union européenne et le Japon, ont déjà ratifié l'Accord. Nous sommes donc tout près du seuil fixé à 110 pays. Le Canada a entamé les négociations en 2001, a signé l'Accord en 2013 et s'apprête maintenant à franchir une étape importante en le ratifiant. Cette étape procurera des avantages considérables à toutes les entreprises du pays, en particulier les PME.

La bonne nouvelle, c'est que la plupart de nos lois respectent déjà les exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges. Le projet de loi C-13 complète les modifications législatives voulues pour que cet accord soit totalement mis en oeuvre. Il prévoit notamment deux modifications qui donnent suite à différentes dispositions de l'Accord. L'une de ces dispositions est le paragraphe 10.8.1. Le projet de loi C-13 donnerait au Canada le pouvoir dont il a besoin pour traiter les marchandises entrées au Canada qui ne sont pas conformes. Cela nous permet de réagir aux problèmes qui se présentent et de mettre cet accord en oeuvre.

L'autre modification correspond au paragraphe 11.8 de l'Accord. Elle donne à Santé Canada et à Environnement et Changement climatique Canada le pouvoir d'exempter certains produits de certaines exigences canadiennes si ces produits ne sont pas destinés au Canada mais transiteront par le Canada. Donc, si certains produits qui doivent transiter par le Canada ne répondent pas exactement à nos critères, disons sur les plans de la santé ou de l'environnement, ils pourront passer par le Canada, mais seulement en fonction des règles et exceptions établies par ces ministères. Ainsi, il existe au moins une disposition prévoyant ces possibilités d'exclusion, mais elle n'altère pas les mesures de protection garantissant que ces produits n'aboutiront pas au Canada.

Cela procure un bon mécanisme de conformité aux exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges et nous permet de bénéficier de ses avantages pour notre économie et nos créateurs d'emplois, surtout les petites entreprises. Cela permet aussi d'éviter de nuire à la santé et à la sécurité des Canadiens ou de l'environnement. Par conséquent, nous avons là une bonne mesure législative, une mesure équilibrée, et mes collègues et moi allons l'appuyer.

● (1620)

Je veux aussi parler de l'importance du commerce international. Ce nouvel accord multilatéral est une percée dans ce domaine. En l'appuyant, notre parti réaffirme qu'il considère le Canada comme un pays commerçant ayant tout à gagner du commerce international, un type de commerce qui s'appuie sur de solides principes économiques. La plupart des économistes s'entendent pour dire que les échanges internationaux ont des avantages manifestes.

Il ne s'agit pas d'une promesse de faire du commerce ni d'un engagement des gouvernements à pratiquer des échanges commerciaux entre eux, mais d'une entente permettant aux particuliers, dans différents pays, de pratiquer librement des échanges commerciaux avantageux pour toutes les parties. Nous savons que ce type d'entente a souvent pour effet d'augmenter le degré de spécialisation et que cela favorise les partenariats entre pays, ce qui peut mener à une plus grande productivité, créer de nouveaux marchés et susciter une nouvelle richesse.

Initiatives ministérielles

Nous pays a vu nettement les avantages du commerce international. Bien sûr, lorsque c'était un gouvernement conservateur qui voulait obtenir le libre-échange avec les États-Unis, tant les libéraux que les néo-démocrates s'opposaient à l'idée. Depuis, il y a au moins les libéraux qui ont reconnu la sagesse de ce principe. Le précédent gouvernement, qui était conservateur, cherchait très activement à faire reconnaître les avantages du commerce international et à conclure des accords commerciaux.

Nous avons compris le principe économique fondamental des échanges commerciaux selon lequel il est bon pour tout le monde de donner aux gens la liberté de faire des échanges mutuellement avantageux. Il ne serait pas logique de m'interdire d'aller manger dans certains restaurants sous prétexte qu'ils ne se trouvent pas du même côté de la ville que moi. C'est exactement le même principe qui s'applique en commerce international.

D'une part, sur le plan technique, le principe du commerce international veut qu'on puisse prospérer tous ensemble, en tant que communauté mondiale, et qu'on puisse s'inspirer les uns des autres, sur le plan économique, pour en comprendre les avantages.

D'un autre côté, le commerce présente aussi une dimension stratégique. Nous ne faisons pas que nous ouvrir unilatéralement au commerce international, puisque nous avançons de façon méthodique, à coup de négociations avec d'autres pays, pour essayer d'ouvrir de nouveaux marchés, de façon réciproque, mais aussi pour nous aligner le plus possible sur les autres pays en matière de droits de la personne, de protection de l'environnement et de normes du travail. Il vaut la peine de souligner pourquoi nous faisons tout cela. C'est parce que nous sommes conscients que le commerce nous permet de prospérer, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale avec d'autres pays, mais aussi parce que le commerce est l'occasion de bâtir des partenariats stratégiques avec certains pays afin de resserrer nos liens d'amitié, d'approfondir les échanges d'idées et de commercer entre nations. Cela étant, il est important que notre approche en matière de commerce reflète nos valeurs.

En ce qui concerne l'Accord sur la facilitation des échanges, il est très positif, d'un point de vue stratégique, que nous puissions avancer ensemble en tant que communauté mondiale relativement unie sur cette question, ce qui reflète la position consensuelle de différents pays. Dans nos autres négociations commerciales, il sera également important que nous adoptions ce point de vue stratégique relativement aux échanges commerciaux, et je pense ici au Partenariat transpacifique.

Il est tout à l'honneur du gouvernement d'avoir permis la progression assez rapide de cette mesure à l'étape de l'examen en comité. Nous avons pu avancer assez rapidement, mais en procédant de façon réfléchie.

Par ailleurs, demain, il y aura un an exactement, soit depuis les élections, que le gouvernement ne fait rien au sujet du Partenariat transpacifique. Il n'a jamais pris position à cet égard. Il faut dire que d'autres députés et moi-même nous sommes déjà exprimés au sujet des retombées économiques et de l'aspect technique des avantages que procurerait le Partenariat transpacifique, lequel revêt également une grande importance sur le plan stratégique. Il a constitué un élément important de la politique étrangère du président Obama, dans son effort visant à s'aligner sur d'autres pays démocratiques, dans la région du Pacifique, qui partagent nos valeurs, en grande partie. Le président souhaitait mettre en œuvre un accord commercial qui permettrait d'aligner les échanges sur nos valeurs.

● (1625)

Le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre autres, en sont venus à un accord qui contient des dispositions de protection solides reflétant les valeurs canadiennes. Il s'agit effectivement d'un mécanisme visant la prospérité économique et un avantage stratégique correspondant à nos valeurs.

Évidemment, les valeurs que traduit le Partenariat transpacifique diffèrent de celles d'un pays comme la Chine qui, lui aussi, cherche à dominer la région Asie-Pacifique, mais en adoptant une autre approche en matière de droits de la personne, d'environnement et de droits du travail. J'affirme avec vigueur que notre approche est beaucoup plus conforme à la façon dont se conçoivent les valeurs humaines universelles et dont s'apprécie la dignité humaine universelle. Ce n'est ni une approche particulière à l'Occident ni exclusive sur le plan des valeurs humaines, ce n'est pas non plus une approche propre à une collectivité ou à une culture. Il s'agit d'un ensemble de valeurs qui nous représentent et que nous pouvons promouvoir dans la région par le truchement d'accords commerciaux.

Je préciserai, sans doute en anticipation d'une question de mes collègues du caucus néodémocrate, qu'ils ont eu raison de soulever le problème des droits de la personne à Brunéi, pays qui est intéressé au Partenariat transpacifique. Il ne fait aucun doute que des problèmes en matière de droits de la personne se posent dans certains des pays désireux d'adhérer au Partenariat transpacifique. Je pense que la situation à Brunéi mérite certainement l'attention des députés. Cependant, ce pays est un joueur relativement peu important dans toute la mécanique de cet accord qui correspond somme toute aux valeurs canadiennes, que nous partageons avec divers partenaires, alliés et nations.

Il est effectivement important, pour des raisons techniques et économiques, mais aussi pour des raisons stratégiques, d'accorder la priorité au Partenariat transpacifique. Il est important de signer ce partenariat pour fixer, dans la région Asie-Pacifique, des conditions d'échanges commerciaux qui refléteront nos valeurs. Certes, le gouvernement, comme nous le savons, entretient une vision différente relativement à la stratégie à appliquer dans le domaine des échanges commerciaux. Au cours de l'année qui s'est écoulée, il n'a formulé aucune position au sujet du Partenariat transpacifique, mais il a fait preuve d'une attitude plutôt cavalière en ce qui concerne la libéralisation des échanges bilatéraux avec la Chine.

J'estime que nous pouvons mieux défendre nos intérêts stratégiques quand nous travaillons de concert avec nos alliés. En revanche, quand tel n'est pas le cas, nous risquons d'être désavantagés dans nos négociations avec la Chine. Une telle situation pourrait lui donner l'occasion d'essayer d'établir les conditions commerciales, notamment en ce qui concerne les droits de la personne, l'environnement et les droits du travail.

Initiatives ministérielles

Il est indéniable que nous pouvons tirer des avantages économiques des échanges commerciaux à tous les niveaux. Cependant, d'un point de vue stratégique, ne serait-il pas plus avisé de conclure d'abord le Partenariat transpacifique et de poursuivre ensuite nos efforts par la signature d'accords commerciaux avec l'Europe? Espérons que nous assisterons bientôt à la ratification de l'accord de libre-échange Canada-Union européenne, qui avait été négocié avec succès par le gouvernement précédent et que le gouvernement actuel cherche à mener à terme, ce qui est tout à son honneur. Nous devrions commencer par garantir la signature d'accords commerciaux avec des pays ayant des vues similaires aux nôtres, puis collaborer avec ces mêmes pays pour en approcher d'autres comme la Chine, qui ne partagent pas nos valeurs fondamentales. Le Canada doit adopter une approche stratégique en matière de commerce international.

Je pense que l'Accord sur la facilitation des échanges reflète nos valeurs. C'est une étape positive autour de laquelle le monde entier peut se rallier, mais nous devons chercher avant tout à promouvoir nos valeurs et adopter une attitude stratégique. C'est pourquoi j'espère sincèrement que, à un moment donné, nous aurons au moins une réponse de la part du gouvernement au sujet du Partenariat transpacifique, préférablement dans un avenir assez proche, et qu'il reconnaîtra également les avantages techniques du commerce, les avantages économiques dont j'ai parlé, en particulier pour l'Accord sur la facilitation des échanges, mais également les avantages stratégiques.

Je suis heureux d'appuyer le projet de loi. J'espère qu'il sera adopté très bientôt et que nous pourrions passer à certaines des autres questions que j'ai soulevées relativement au commerce.

• (1630)

M. Kyle Peterson (Newmarket—Aurora, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'en face de sa contribution aujourd'hui et je lui suis très reconnaissant d'appuyer le projet de loi C-13. Je pense que nous sommes du même avis, à savoir que le libre-échange et le commerce équitable sont en réalité des choses très positives pour le Canada, pour les Canadiens, pour l'économie et pour la classe moyenne. Nous avons certainement ce point en commun et nous apprécions le soutien de l'autre côté de la Chambre.

J'aimerais parler un peu des commentaires qu'il a formulés au sujet du Partenariat transpacifique. Étant membre du comité du commerce et, à vrai dire, baignant dans le dossier du Partenariat transpacifique depuis que j'ai eu la chance d'être élu ici, il n'y a même pas un an, c'est une question qui figure en tête de ma liste de priorités.

Il y a certaines choses dont la Chambre doit impérativement être au courant. Nous menons des consultations auprès des Canadiens. Ce n'est pas un dossier qui accumule de la poussière sur un bureau. Des milliers de personnes se sont exprimées auprès du comité, par des mémoires et, bien sûr, par des témoignages en personne. Des représentants du ministère se sont déplacés d'un bout à l'autre du pays, et le comité en a fait de même. Nous voulons connaître les opinions des Canadiens, et ces opinions sont très diversifiées, ce qui ne devrait pas surprendre quiconque a parcouru le pays d'un bout à l'autre.

L'accord jouit d'un soutien énorme, cela ne fait aucun doute. Il soulève aussi quelques préoccupations, et certains s'y opposent. Nous essayons de trouver un juste équilibre, d'une manière raisonnable et objective. Je peux assurer au député d'en face qu'un rapport sera déposé à la Chambre en temps voulu. J'ai hâte de

prendre part à ce qui sera sans doute un débat vigoureux et dynamique sur ce point de vue.

Je prends à coeur les commentaires du député au sujet de la Chine et des pays membres du Partenariat transpacifique, mais pense-t-il qu'il faille obligatoirement choisir entre l'un ou l'autre? Si c'est le bon accord, devrions-nous être aussi inclusifs que possible pour ce qui est des pays avec lesquels nous concluons des accords de libre-échange?

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que le député est favorable au commerce. J'espère qu'il saura convaincre certains des députés de son parti, qui semblent un peu plus réservés à ce sujet.

Je reconnais le travail du comité du commerce au chapitre des consultations sur le Partenariat transpacifique et de l'écoute de la population. Il n'y a pas de quoi s'étonner que divers points de vue s'expriment, comme c'est le cas pour la plupart des grands enjeux stratégiques, et il importe d'en discuter.

C'est curieux de constater que les paramètres temporels sont flous. J'ai toujours des doutes lorsque j'entends des expressions comme « en temps voulu », car lorsqu'un député déclare que quelque chose se produira en temps voulu, il parle en fait pour ne rien dire. Le gouvernement devrait définir sa position à l'égard du Partenariat transpacifique. Une année aurait dû suffire, mais si ce n'était pas suffisant, il serait intéressant que le député, un ministre ou n'importe qui d'autre nous fasse savoir quand nous devrions connaître la décision du gouvernement. Naturellement, un jour ou l'autre, en temps voulu, le comité du commerce déposera un rapport, mais peut-être qu'il faudra ensuite attendre que, en temps voulu, la ministre aborde le sujet.

Je conviens avec mon collègue qu'en matière d'accords commerciaux, il ne s'agit jamais de choisir obligatoirement entre une option ou un autre. Nous discutons manifestement aujourd'hui de l'Accord sur la facilitation des échanges. J'ai déjà parlé du Partenariat transpacifique, et les discussions sur l'accord entre le Canada et l'Union européenne se poursuivent, mais il faut également aborder la question de notre approche à l'égard des échanges commerciaux avec la Chine.

Sous le gouvernement précédent, le commerce avec la Chine a augmenté. Même si nous sommes demeurés intraitables sur la question des droits de la personne, le commerce a augmenté. Toutefois, la question de notre approche face à la Chine demeure posée. Est-ce que nous adoptons une démarche commune avec nos alliés, une démarche qui tient compte de nos valeurs établies, des modalités commerciales définies aux termes du Partenariat transpacifique, ou est-ce que nous précipitons les choses en négociant un accord distinct avec la Chine, un accord susceptible d'influer sur notre approche pour d'autres accords commerciaux? Le député sait sans doute que les accords commerciaux peuvent avoir des répercussions les uns sur les autres, selon les modalités convenues dans chacun.

Je ne dis pas que c'est l'un ou l'autre; seulement, nous devons adopter une démarche rationnelle et stratégique.

Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Sherwood Park—Fort Saskatchewan de montrer autant d'enthousiasme pour le commerce. Comme vice-présidente du comité du commerce et comme porte-parole de notre parti dans ce dossier, je partage son enthousiasme.

Initiatives ministérielles

Certaines des observations du député sont très intéressantes. Je suis contente d'apprendre qu'il votera pour le projet de loi C-13. Le comité a fait un travail formidable, avec une grande diligence. Je félicite tous ses membres de ce qu'ils ont accompli dans ce dossier. Je suis d'accord avec le député et je suis heureuse de l'entendre dire que nous devons adopter une approche stratégique à l'égard du commerce. Il s'agit notamment d'écouter une multitude de points de vue qui, malheureusement, n'avaient pas été entendus par le gouvernement précédent. Un grand nombre des intervenants qui ont témoigné au comité relativement au Partenariat transpacifique n'avaient hélas pas pu s'exprimer sous le gouvernement conservateur. Je suis contente qu'ils soient maintenant représentés dans les consultations.

Je m'intéresse tout particulièrement au Partenariat transpacifique. Je suis d'accord pour dire que le NPD tient compte de l'impact du commerce sur les droits de la personne, qui englobent assurément la question du coût des médicaments pour les Canadiens. Nous savons que le Partenariat transpacifique et l'Accord économique et commercial global entraîneront tous deux une augmentation des coûts pour les Canadiens. Le Canada est déjà parmi les pays de l'OCDE où les médicaments coûtent le plus cher. Comme c'est là, les Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin.

Je suis curieuse. Plus tôt, le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan et moi discussions de la question à la Chambre, et je lui ai demandé s'il avait tenu une assemblée publique au sujet du Partenariat transpacifique. Peut-on dire que sa position officielle au sujet du Partenariat transpacifique et des autres accords dont il a parlé reflète celle de ses concitoyens? A-t-il même consulté ses concitoyens?

•(1635)

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi de parler de la façon dont je procède aux consultations dans ma propre circonscription.

Nous organisons régulièrement une table ronde sur toute une gamme de sujets, dont le Partenariat transpacifique. Honnêtement, je ne me souviens pas si on en a parlé dans le cadre d'une table ronde sur le commerce en général ou s'il y en a eu une sur la question précise du Partenariat transpacifique, mais il demeure qu'il en a certainement été question à l'une de ces tables rondes.

J'invite les personnes qui écrivent de temps à autre à notre bureau à participer à ces tables rondes, que nous organisons régulièrement. Je sais que mes concitoyens qui y ont participé ont beaucoup aimé qu'on leur donne l'occasion de discuter de toutes sortes de questions non seulement avec moi, mais aussi entre eux, et aussi de prendre connaissance de différents points de vue.

Pour répondre directement à la question de la députée, j'ai bel et bien l'impression que mes concitoyens appuient fortement le commerce international en général et le Partenariat transpacifique en particulier. Pour ma part, je suis heureux de pouvoir ainsi les consulter.

En ce qui concerne certains des commentaires de la députée relativement au Partenariat transpacifique et au gouvernement précédent, le fait que les négociations concernant ces accords commerciaux ne se déroulent pas en public est évidemment un point important. Il existe toutefois un processus selon lequel les parties intéressées ont l'occasion d'avoir accès à l'information et de participer aux discussions, à la condition de ne pas rendre cette information publique.

Je crois que tous les députés peuvent comprendre pourquoi nous ne pouvons diffuser un communiqué de presse chaque fois que des négociations compliquées prennent une nouvelle tournure. Si le Canada adoptait une telle approche, cela ne servirait tout simplement à rien que nous négocions des accords commerciaux. Toutefois, des parties intéressées participent à l'ensemble du processus.

En fait, lorsque l'entente sur le Partenariat transpacifique a été annoncée, un nombre impressionnant de parties intéressées l'ont approuvée, souvent des intervenants qui avaient précédemment émis de sérieuses réserves à son sujet. Par exemple, des agriculteurs qui s'étaient d'abord inquiétés des répercussions du Partenariat transpacifique ont ensuite été très enthousiasmés une fois l'entente publiée.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, je remercie les députés de leurs commentaires au sujet de l'accord commercial. Comme je ne fais pas partie du comité qui l'a étudié, j'aborde ce débat du point de vue d'un observateur intéressé.

On semble observer chez nos voisins du Sud une tendance protectionniste de plus en plus forte. C'est le cas dans le dossier de l'accord sur le bois d'oeuvre et cela pourrait bien être le cas au sujet du lait diafiltré.

Dans ce contexte et compte tenu de ce que les membres du comité ont entendu et débattu, le député est-il d'avis que toutes les analyses que nous menons actuellement au sujet des accords commerciaux, de la facilitation des échanges, pourraient en fait être inutiles, vu que le raisonnement sur lequel nous nous appuyons semble prendre la tangente compte tenu de l'attitude adoptée par les deux principaux candidats à la présidence des États-Unis?

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, le député d'en face pose assurément une question intéressante. Toutefois, je ferai remarquer que les États-Unis ont déjà ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges. Dans ce dossier-là, par conséquent, nous avons le feu vert.

Chaque fois qu'il est question de la montée du protectionnisme aux États-Unis, je rétorque que je n'ai vu aucun sondage qui laisserait entendre que ce phénomène existe vraiment au sein de la population en général. Il semblerait même que la population reconnaisse encore dans une large mesure la valeur du libre-échange.

Peut-être serait-il plus intéressant de s'interroger sur la nature du système des élections primaires qui, pour une raison quelconque, semble souvent amener les candidats des deux partis à se montrer sceptiques sur la question du commerce. Je demeure néanmoins optimiste; les esprits finiront bien par se calmer. Cela dit, la structure gouvernementale américaine est quand même plutôt fragmentée, mais bon nombre de politiciens et de citoyens comprennent bien la valeur du commerce.

Il nous incombe au Canada de faire valoir le concept de l'économie ouverte. Ma crainte, c'est que le gouvernement se contente d'attendre les résultats des élections américaines pour prendre position dans le dossier du Partenariat transpacifique. Les libéraux, eux, n'attendent pas la rétroaction des Canadiens. Ils attendent simplement de voir ce qui se passera aux États-Unis pour éviter de se retrouver du mauvais côté.

Je pense que nous avons l'obligation, compte tenu de l'importance de l'accord, de l'importance de l'économie ouverte, pour...

Initiatives ministérielles

●(1640)

[Français]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Burnaby-Sud, La condition féminine; l'honorable député de Trois-Rivières, L'industrie minière; l'honorable député de Drummond, Les langues officielles.

[Traduction]

Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-13, que le NPD a appuyé à l'étape de la deuxième lecture et à celle de l'étude en comité compte tenu des avantages qu'il pourrait procurer aux petites entreprises canadiennes qui exportent leurs produits dans le monde entier.

Le projet de loi C-13 modifierait la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation. Il s'agit d'une mesure d'ordre essentiellement technique qui a pour but de rendre la réglementation canadienne conforme à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

L'Accord vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit; c'est l'objet de la première section du document de 24 articles. Cette section contient deux paragraphes — le paragraphe 8.1, sur les marchandises refusées, et le paragraphe 11.8, sur les marchandises en transit —, qui nécessitent une intervention du Canada s'il entend ratifier l'Accord. Le projet de loi C-13 porte exclusivement sur ces deux paragraphes.

La section II de l'Accord sur la facilitation des échanges, c'est-à-dire les articles 13 à 22, a pour titre « Dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement membres et les pays les moins avancés membres ». Les deux derniers articles, à la section III, tracent les grandes lignes d'une structure de comité et traitent des dispositions finales.

Les pratiques douanières des pays développés, y compris le Canada, sont déjà essentiellement conformes à l'Accord. Pour les pays en développement, cependant, c'est un plus difficile, ce qui explique qu'une bonne partie des dispositions les visent expressément.

Le Conseil des Canadiens est l'un des rares groupes au Canada à avoir exprimé des réserves à propos de l'Accord sur la facilitation des échanges. Selon des fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada, l'organisme redoute que l'Accord ne profite qu'aux grandes sociétés agroalimentaires, au détriment des petites exploitations agricoles.

En 2013, la présidente du Conseil des Canadiens, Maude Barlow, a critiqué l'Accord en ces mots:

Ce n'est pas une victoire historique à l'OMC pour les pays en développement. Ceux-ci arrivent de peine et de misère à s'en sortir grâce à de modestes mesures temporaires de protection de leurs politiques relatives à la sécurité alimentaire, qui devraient être carrément soustraites aux règles régissant les échanges commerciaux [...]

Je comprends ses réserves. J'ai d'ailleurs appris avec inquiétude que, en pleine négociation de l'Accord sur la facilitation des échanges, l'Inde a dû défendre ses programmes de sécurité alimentaire.

L'OMC est manifestement loin d'être parfaite. Je suis très au fait des nombreuses critiques qu'elle s'attire.

Le Comité permanent du commerce international a très succinctement étudié le projet de loi C-13. J'ai été déçue que nous n'ayons pas du tout pris le temps de discuter de l'Accord en l'insérant dans le contexte général ni de tirer au clair les supposés avantages qu'il procurerait aux commerçants canadiens.

Des fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada ont répondu à des questions précises sur le projet de loi C-13 et les diverses lois qu'il modifierait.

Deux groupes ont demandé à comparaître: CropLife Canada et l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés. Il était important de les entendre parce que le projet de loi C-13 a des conséquences importantes pour eux et, plus particulièrement, pour l'industrie des produits antiparasitaires.

Ils étaient d'abord préoccupés par l'article 31 du projet de loi, qu'ils trouvaient inutile.

Ensuite, ils s'inquiétaient des changements qui allaient être apportés à la définition d'une étiquette en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Après quelques échanges entre les représentants des groupes, ceux du ministère et les membres du comité, nous avons convenu d'une définition modifiée qui a semblé satisfaire toutes les parties.

Comme je l'ai mentionné, il aurait été merveilleux d'explorer les avantages potentiels de l'Accord sur la facilitation des échanges pour le Canada.

Selon le gouvernement, l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait avantager les petites et moyennes entreprises en renforçant la prévisibilité des procédures douanières et frontalières pour les exportations vers les pays en développement. Il pourrait accroître la capacité de certaines PME canadiennes d'accéder aux marchés émergents. Mais il y a beaucoup de raisons pour lesquelles plus de petites entreprises n'exportent pas.

Le NPD croit fermement à l'importance d'appuyer les petites entreprises canadiennes pour qu'elles puissent prospérer, croître et embaucher. Comme par hasard, c'est la Semaine de la PME au Canada. C'est une occasion de reconnaître la précieuse contribution des petites entreprises aux collectivités de tout le Canada.

Ma circonscription d'Essex compte des centaines de petites entreprises. Il y a des fabricants de pièces d'automobiles, des outilleurs-ajusteurs, des entreprises de construction, des établissements vinicoles, des magasins de détail, des épiceries, des restaurants et bien d'autres encore. Ce sont les petites entreprises et les entreprises indépendantes qui soutiennent nos économies locales et créent des emplois locaux.

Mais les petites entreprises sont confrontées à des défis importants. Je suis déterminée à travailler avec la chambre de commerce régionale de Windsor-Essex et tous les groupes d'Essex pour aider nos petites entreprises à relever ces défis avec brio.

Il ne fait aucun doute que beaucoup de petites entreprises de ma circonscription font partie des 12 % de PME canadiennes qui exportent.

En ce qui concerne les PME et le commerce, le gouvernement fédéral devrait saisir l'occasion d'aider plus de PME à faire des affaires au-delà de nos frontières. Seule une fraction des petites entreprises vont exporter leurs produits, et la plupart de ces échanges sont avec les États-Unis.

Initiatives ministérielles

•(1645)

Les entreprises d'Essex me parlent souvent de leurs difficultés à faire passer leurs produits à la frontière. Il y a encore beaucoup de défis à relever pour rationaliser les pratiques et fournir une plus grande prévisibilité. Je songeais à leurs préoccupations en étudiant cette loi, le Partenariat transpacifique et d'autres accords commerciaux. Je suis convaincue que nous devons en faire plus pour appuyer les commerçants canadiens.

En ce qui concerne l'Accord sur la facilitation des échanges et des petites entreprises, je parle aussi du genre de commerce que le NPD appuie. À titre de porte-parole néo-démocrate en matière de commerce, je dois examiner les accords commerciaux d'un œil critique et considérer s'ils sont dans l'intérêt des Canadiens, non seulement pour nos entreprises, mais pour les générations actuelles et futures de Canadiens.

Le sujet de discussion favori de la ministre du Commerce ces jours-ci est la nécessité d'un programme commercial progressiste. Elle a parlé de changer la façon de négocier les accords commerciaux de manière à ce qu'ils servent l'intérêt public en général plutôt qu'uniquement la cupidité des entreprises. Qu'est-ce que ça veut dire?

Nous avons vu quelques-unes des grandes lignes de ce que le commerce progressiste signifie pour la ministre. Elle a déclaré que « nous devons également commencer dès maintenant à inclure dans les accords commerciaux des mesures efficaces de protection de la main-d'œuvre ainsi que des normes environnementales et nous assurer qu'elles font tout autant partie de ces accords que les mesures de protection destinées aux investisseurs ». Ces paroles de la ministre me font espérer une nouvelle manière de négocier des accords.

Comme mon amie Lana Payne l'écrivait récemment dans un article de la page éditoriale du *Telegram*, « Le libellé est bon, mais tout se jouera dans les détails [...] Il ne suffit pas de dire qu'une chose est progressive pour qu'elle le soit, mais la ministre s'est assurément avancée et son gouvernement aussi ».

J'ai reproché au gouvernement libéral d'avoir un programme commercial plutôt identique à celui des conservateurs. Par exemple, beaucoup de groupes progressistes au Canada ont réclamé des changements à l'Accord économique et commercial global, mais la ministre a fait fi de leurs préoccupations et ne pense qu'à tordre le bras de l'Union européenne pour qu'elle signe l'entente.

Les Canadiens s'inquiètent beaucoup du règlement des différends entre investisseurs et États et ne croient pas que les systèmes révisés en vertu de l'Accord économique et commercial global répondent à leurs principales préoccupations à l'égard de ce mécanisme.

Les Canadiens craignent aussi que la récente déclaration commune du gouvernement qui est censée renforcer les normes en matière de travail et d'environnement ne soit rien d'autre que des promesses en l'air sans aucun fondement juridique.

Les éléments d'une politique progressiste du commerce dont se réclame la ministre sont absents de son modèle d'excellence: l'Accord économique et commercial global.

Dans le même ordre d'idée, le Partenariat transpacifique n'est pas un accord commercial ordinaire. Traditionnellement, un accord commercial est négocié entre un pays « A » et un pays « B », et ils s'entendent pour réduire les barrières commerciales, en réduisant par exemple les droits de douane.

Le NPD a appuyé certains de ces accords par le passé après les avoir évaluées minutieusement, parce que, dans l'ensemble, ils servaient les intérêts du Canada.

Nous appuyons le projet de loi C-13 aujourd'hui parce qu'il faciliterait le commerce des marchandises, ce qui peut bien servir les petites entreprises qui exportent.

Le commerce est un concept qui évolue rapidement au XXI^e siècle. Il ne s'agit plus seulement de la circulation des marchandises. Il s'agit de la circulation des personnes et des services. Ce ne sont plus seulement le pays « A » et le pays « B » qui s'assoient pour négocier. À la place, les négociations sont largement motivées par les intérêts de grandes entreprises qui préconisent des règles favorables à leurs intérêts.

La raison de l'inclusion des grandes entreprises n'est pas un mystère. Les sociétés pharmaceutiques ont tout à gagner des deux années additionnelles du prix des médicaments brevetés. Elles évitent ainsi le marché générique tandis que les Canadiens payent plus cher en fin de compte. Comme tout le monde au Canada, les gens de ma circonscription subissent les conséquences du coût des médicaments et doivent souvent prendre des décisions difficiles en ce qui a trait à leur santé en fonction de leur capacité de payer leurs médicaments. Même les gens qui ont un régime d'avantages sociaux ne sont pas couverts pour tous les médicaments et le montant qu'ils peuvent réclamer est souvent plafonné. Je n'ai pas oublié une histoire semblable qui m'a été racontée durant la campagne de l'année dernière.

À Amherstburg, par une belle journée d'été, j'ai rencontré un couple charmant et leur fille. Ils vivent dans un quartier ouvrier où les maisons sont bien tenues, et la leur ne fait pas exception. Nous avons entamé la conversation et ils m'ont parlé des difficultés qu'ils ont eues récemment après que l'homme a été touché par une forme rare de cancer de la bouche. Il venait de prendre sa retraite après avoir eu un bon emploi assorti d'avantages sociaux. Ils étaient prêts à profiter pleinement de leur retraite quand ce diagnostic est tombé. Il avait un bon régime d'avantages qui comprenait le coût des médicaments, mais seulement à concurrence d'un maximum à vie de 75 000 \$. Cela semble une somme énorme, mais compte tenu du diagnostic et du plan de traitement qui était le sien, les fonds étaient déjà épuisés. Heureusement, il répondait bien au traitement, mais cela avait changé leur vie et ils se demandaient à juste titre s'ils pourraient payer d'autres médicaments maintenant que les fonds de leur assurance étaient épuisés.

Aujourd'hui, bon nombre de ce qu'on appelle des accords commerciaux ont des répercussions qui dépassent largement le commerce. Par exemple, 6 seulement des 30 chapitres du Partenariat transpacifique, le PTP, traitent de commerce au sens traditionnel du terme. Les 24 autres chapitres sont ceux qui contiennent les aspects controversés de l'accord, comme un nouveau système judiciaire dans lequel les investisseurs peuvent poursuivre en justice des gouvernements démocratiquement élus s'ils estiment avoir subi un traitement inéquitable.

Initiatives ministérielles

•(1650)

Les accords commerciaux doivent exclure de leur champ d'application les droits des gouvernements de légiférer sur des questions aussi élémentaires que les cigarettes. À mes yeux, il est absolument choquant que les Parlements doivent se battre pour protéger les droits des pays de réglementer des choses comme les cigarettes. Dans le PTP, il a fallu prévoir une dérogation spécifique. En comité, la Société canadienne du cancer nous a prévenus que l'industrie du tabac avait commis des abus dans le passé et avait cherché à tirer parti d'accords internationaux sur le commerce et sur l'investissement pour faire annuler des mesures de santé publique de bon aloi pour lutter contre le tabagisme qui s'appliquaient également aux entreprises locales et aux entreprises étrangères.

Il y a aussi des accords commerciaux qui imposent des règles pharmaceutiques largement favorables aux sociétés pharmaceutiques, au détriment des citoyens que les gouvernements ont pour mandat de servir. Le renforcement des brevets sur les produits pharmaceutiques dans les deux dernières ententes commerciales négociées par les gouvernements Harper est un élément très préoccupant et sujet à controverse de ces accords. Une autre femme avec qui j'ai parlé a dû aller vivre avec son fils pour pouvoir payer ses médicaments. Elle était reconnaissante que son fils puisse l'accueillir pour qu'elle puisse payer son propre traitement sans s'inquiéter du coût de la vie d'une personne vivant seule. Elle m'a dit qu'elle travaillait dur, mais qu'elle ne gagnait pas assez pour pouvoir ne serait-ce que payer ses propres médicaments. Ces témoignages ne sont pas uniques. Ils se répètent, porte après porte, dans toutes nos collectivités.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada nous a fait une présentation au comité et Carolyn Pullen nous a dit sans mâcher ses mots que les Canadiens font déjà des choix difficiles en sautant des doses de médicaments et des jours de traitement parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter leurs médicaments, même génériques. Ce n'est pas flatteur pour notre pays. Comment les plus vulnérables sont-ils traités dans notre société? Ce problème systémique continuera à se traduire par de mauvais résultats en matière de santé pour nous tous et par une hausse de la pauvreté pour les personnes qui doivent faire face au coût élevé des médicaments. Le Canada est deuxième au classement des pays de l'OCDE où les coûts des médicaments sont les plus élevés. Nous sommes le seul pays au monde à avoir un système public de santé n'incluant pas un programme d'assurance-médicaments.

Si les députés se demandent pourquoi je parle du coût des médicaments au Canada, c'est parce que, en vertu des dispositions de l'Accord économique et commercial global et du Partenariat transpacifique, les brevets des produits pharmaceutiques de marque seraient allongés. Personne ne sera surpris d'apprendre que ces extensions entraîneraient une hausse des coûts pour nous tous. D'un côté, on a des gens qui ne peuvent pas payer leurs médicaments et qui, avec le NPD, réclament au gouvernement un programme d'assurance-médicaments dans notre pays. De l'autre, le gouvernement signe des accords commerciaux qui aggravent la situation actuelle.

Certains diront peut-être qu'un allongement de la durée des brevets se justifie parce que cela encouragerait les entreprises pharmaceutiques à faire plus de recherche-développement au Canada. C'est un point de vue très répandu. Cependant, l'histoire nous montre que c'est plutôt l'inverse qui se produit. À la fin des années 1980, les entreprises pharmaceutiques ont demandé au gouvernement fédéral une extension des brevets précisément pour ces raisons. Elles se sont engagées à investir dans la R-D canadienne

à concurrence de 10 % de leur chiffre d'affaires. Le pourcentage investi a augmenté régulièrement pendant de nombreuses années, pour finir par culminer à 11 %. Ensuite, on a dégringolé la falaise. Notre R-D a chuté à 4 %, un niveau auquel elle se maintient depuis de nombreuses années. Cette promesse n'a pas été tenue et nous en avons tous payé le prix. Nous voici pourtant, avec l'AECG et le PTP, à donner aux entreprises pharmaceutiques une autre extension sur la base de l'unique argument qu'elle aboutira à une hausse de la R-D. Soyons honnêtes à propos des implications de tout cela.

Ce que je tiens à souligner, c'est que les accords commerciaux comme l'AECG et le PTP ne seraient pas si controversés s'ils portaient uniquement sur le commerce. Au lieu de cela, ce sont des accords omnibus qui, en toute franchise, ne sont pas étudiés et surveillés comme ils le méritent. Par contraste, nous examinons aujourd'hui une initiative assez simple qui porte sur les moyens pour des pays comme le Canada de traiter des marchandises aux frontières. Bien que ce soit un texte extrêmement technique, c'est le genre de recours commercial que le NDP peut soutenir et nous voterons en faveur du projet de loi C-13.

•(1655)

M. Kyle Peterson (Newmarket—Aurora, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue du comité du commerce international pour sa contribution d'aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-13. Je la remercie d'avoir formulé certaines de ses préoccupations et, franchement, certaines des préoccupations que nous avons entendues au comité. Je suis bien content de cela.

Je veux parler un peu du projet de loi C-13 dans le contexte du débat d'aujourd'hui. Étant donné que la députée est de Windsor, je me demande si elle ne pourrait pas nous en dire plus sur la façon dont des échanges commerciaux facilités grâce au projet de loi C-13 pourraient aider les gens de sa circonscription, étant donné l'importance des échanges transfrontaliers dans sa région.

Mme Tracey Ramsey: Monsieur le Président, je remercie le député de Newmarket—Aurora du travail qu'il effectue au comité et, assurément, de l'intérêt qu'il porte aux échanges commerciaux de notre pays, aux échanges commerciaux équitables, dont il est question dans le projet de loi C-13.

Pour répondre au député, j'aimerais dire que le commerce est extraordinairement important dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Nous avons le plus grand passage frontalier qui existe entre notre pays et notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

Entre autres préoccupations soulevées au comité, on craignait que l'Agence des services frontaliers du Canada ne puisse pas traiter tous les nouveaux échanges commerciaux que le projet de loi C-13 allait provoquer. Les membres du personnel auraient des responsabilités accrues lorsqu'ils retiendraient des marchandises. Ils auraient aussi des responsabilités accrues pour les marchandises en transit dans notre pays, étant entendu que ces marchandises ne feraient que transiter sans s'arrêter au Canada.

Naturellement, j'appuie les hommes et les femmes qui protègent nos frontières au Canada et qui facilitent également le commerce transfrontalier chaque jour. Je suis également en faveur d'une augmentation du nombre de personnes affectées à nos frontières, pour que nous puissions faciliter les échanges commerciaux qui découleraient du projet de loi C-13. Le député d'en face conviendrait, je crois, que nous aimerions donner tout le soutien possible de façon à ce que les hommes et les femmes qui travaillent à nos frontières soient suffisamment nombreux pour servir non seulement la frontière dans le Sud-Ouest de l'Ontario, mais également toutes nos frontières internationales.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellent discours.

J'entends beaucoup de choses, ces temps-ci, par rapport à la question du commerce international. Il est clair que l'ensemble des partis à la Chambre reconnaissent l'importance du commerce international pour l'économie canadienne, et le NPD ne fait pas exception. Cependant, le NPD a probablement la position la plus responsable en la matière parmi l'ensemble des partis à la Chambre.

Il faut réaliser qu'un traité, qu'il s'agisse de l'accord avec l'Union européenne ou du Partenariat transpacifique, est un contrat dans lequel les différentes parties s'entendent sur un ensemble de règles. Toutefois, pour être responsable, il faut lire le contrat et évaluer l'ensemble des conséquences qu'il peut représenter pour les deux parties.

Or, lorsque le Parti libéral était le troisième parti de l'opposition, il a approuvé l'accord de libre-échange avec l'Union européenne sans même l'avoir lu. En effet, un jour après la signature initiale de l'accord avec l'Union européenne, le premier ministre actuel, qui était auparavant le député de Papineau, a félicité M. Harper et lui a demandé quand on pourrait le lire. Il y avait donc une approbation tacite avant même de pouvoir lire le traité.

De notre côté, nous évaluons les différents accords selon leur contenu et leur incidence sur l'économie canadienne.

Ma collègue peut-elle parler de la différence entre cette manière de procéder en la matière et celle des autres partis à la Chambre?

[Traduction]

Mme Tracey Ramsey: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour la question très responsable et très juste qu'il a posée à tous les députés.

En qualité de parlementaires, nous avons la responsabilité non seulement de lire les rapports dont nous sommes saisis, mais également d'étudier réellement les répercussions qu'auront les accords commerciaux sur nous. Les accords commerciaux sont devenus beaucoup plus volumineux. L'Accord économique et commercial global compte environ 1 500 pages. Le Partenariat transpacifique en compte environ 6 000. Je comprends qu'il est difficile pour des parlementaires de prendre connaissance de tout cela, compte tenu de leur emploi du temps chargé, mais il est extrêmement important de le faire et d'écouter ce que les intervenants ont à dire, et ce, non seulement dans nos collectivités respectives, mais à la grandeur du Canada.

L'une des choses qui sont ressorties au comité du commerce, et tout particulièrement en ce qui concerne le Partenariat transpacifique, c'est que beaucoup de témoins qui se présentent devant le comité n'ont examiné qu'un ou deux chapitres de l'accord. Or, cet accord commercial déborde largement des simples questions commerciales traditionnelles.

Au NPD, il est clair que nous sommes favorables à un allègement des barrières tarifaires et non tarifaires. Nous appuyons les échanges commerciaux avec l'étranger pour les secteurs très désireux d'accéder à des marchés d'autres pays, si ces échanges peuvent être avantageux pour les Canadiens et créer du travail à valeur ajoutée chez nous. Nous aimerions qu'il en soit de même dans notre secteur primaire, de manière que nous ayons davantage de travail à valeur ajoutée au Canada au lieu de nous contenter d'exporter la matière brute dans d'autres pays qui profiteront des emplois créés aux fins de la transformation.

Pour revenir à ce que disait le député, il est essentiel de considérer cet accord dans son ensemble et de ne pas nous contenter de vérifier les effets des quelques chapitres portant sur les formes classiques de commerce. C'est ce que nous avons pu faire avec le projet de loi C-13, étant donné sa taille. Par rapport aux autres accords de libre-échange qui sont actuellement envisagés, celui-ci est assez petit. Nous avons donc pu nous consacrer pleinement à l'étude des deux dispositions qui allaient changer en raison de ce très important accord sur la facilitation des échanges que nous allons signer.

Je pense vraiment que, comme députés et membres d'un parti, nous avons la responsabilité d'examiner la totalité des dispositions d'un accord, dans le contexte de l'ensemble des échanges commerciaux, afin d'y détecter les éléments qui seraient avantageux pour les Canadiens et ceux qui risqueraient de leur nuire.

Il y a des secteurs qui en bénéficieraient, et je serais heureuse de voir les échanges se concrétiser ou augmenter dans ces secteurs, mais nous ne voulons pas, par exemple, voir augmenter le coût des médicaments pour les Canadiens dans le cadre d'ententes comme l'Accord économique et commercial global ou le Partenariat transpacifique.

Le chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre est un bon exemple. Un député a parlé plus tôt de consultations et du choix de ceux qui sont acceptés. La main-d'œuvre n'a jamais été un élément de la discussion, parce que c'est la première fois que nous voyons cette question abordée dans un accord commercial. Comment les travailleurs auraient-ils pu savoir que le gouvernement négociait un accord commercial et penser demander à participer aux discussions? Ces gens ne savaient pas qu'ils seraient visés par l'accord.

Cela en dit long sur le secret entourant la façon dont ces accords sont négociés. Ces groupes, même s'ils ont vu sur Internet que le gouvernement envisage de conclure un accord de libre-échange, n'ont jamais auparavant été visés par les dispositions d'un tel accord, alors ils n'ont pas pensé à exprimer le désir d'être consultés par le gouvernement.

Malheureusement, maintenant que nous voyons des accords commerciaux négatifs où tout est négociable, tous les Canadiens doivent faire part de leurs inquiétudes au gouvernement, puisqu'ils pourraient être visés par un accord commercial alors que cela n'a jamais été le cas auparavant. Nous avons tous la responsabilité de vérifier toutes les répercussions du Partenariat transpacifique, d'examiner chaque chapitre, et d'en parler à tous les intéressés que nous pouvons joindre.

• (1700)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis particulièrement préoccupée par les dispositions qui demeurent en quelque sorte cachées. Nous n'en parlons pas assez au Canada.

Les défenseurs des accords investisseur-État affirment presque machinalement qu'il s'agit d'un accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers normal. J'aimerais savoir si ma collègue convient avec moi qu'il n'y a rien de normal dans quelque chose d'aussi dévastateur pour la démocratie que de laisser des entreprises étrangères porter des accusations et réclamer, en arbitrage privé, des dommages-intérêts au gouvernement du Canada pour des mesures législatives adoptées par des municipalités ou des provinces.

Initiatives ministérielles

Nous avons un bilan peu reluisant à cet égard. Le Canada a été plus souvent que la plupart des autres pays victime dans des causes relatives aux accords investisseur-État qui relèvent du chapitre 11. La députée nous dirait-elle ce qu'elle pense de cet aspect du Partenariat transpacifique et de l'Accord économique et commercial global?

Mme Tracey Ramsey: Je suis entièrement d'accord avec la députée sur le fait que les dispositions du chapitre 11 de l'ALENA relatives au règlement des différends opposant un investisseur et un État aux termes desquelles le Canada a été le pays le plus poursuivi au monde sont extrêmement préoccupantes pour les Canadiens.

Quand j'ai parcouru le pays avec le comité du commerce international, nous avons donné la parole aux gens pendant une heure. De nombreuses personnes sont venues pour cette période où on leur donnait le micro, pour ainsi dire. Il y en a eu plus de 100, dont beaucoup ont exprimé eux aussi des préoccupations à l'égard des dispositions concernant les relations investisseur-État, qui finiraient par avoir une incidence sur le travail que nous accomplissons à la Chambre et pourraient nous lier les mains. Cela pourrait se répercuter sur les lois et règlements en matière d'environnement au Canada ainsi que sur la santé et la sécurité publiques. Au Canada, l'environnement a été menacé par le règlement de différends entre un investisseur et un État dont les mécanismes sont prévus au chapitre 11 de l'ALENA. Il n'est donc pas étonnant d'entendre les environnementalistes dire que cette disposition ne fonctionne pas pour le Canada.

Quelque 190 millions de dollars ont été versés. J'ai entendu dire que c'était négligeable, que c'était le prix à payer pour faire des affaires. Cependant, il s'agit tout d'abord de l'argent des contribuables, et nous sommes responsables de chaque sou dépensé à ce titre; ensuite, ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est une question de refroidissement réglementaire que nous devrions tous ressentir au moment d'adopter des lois pour améliorer la vie de toutes les personnes qui nous ont élus pour les représenter. Il s'agit d'une disposition très préoccupante et, un peu partout dans le monde, des gens se mobilisent contre elle. L'Inde affirme maintenant qu'elle ne signera pas d'accord de libre-échange s'il contient cette disposition. Le Canada doit jouer un rôle structurant en déclarant que cette disposition ne convient pas aux Canadiens.

• (1705)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'espère pouvoir dire un mot à propos de toutes les interventions des députés qui m'ont précédé, au sujet de la question des échanges commerciaux en général.

Bien que le Canada se conforme déjà à la grande majorité des dispositions contenues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, il va falloir modifier des lois pour lui permettre de se conformer à deux dispositions particulières avant de pouvoir ratifier l'Accord.

Les amendements législatifs nécessaires sont contenus dans le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999, la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et apportant des modifications connexes à une autre loi.

Toutes les modifications aux lois que propose le projet de loi C-13 sont liées aux paragraphes 10.8.1 et 11.8 de l'Accord sur la

facilitation des échanges, qui traitent respectivement des marchandises non conformes et des marchandises en transit.

De mon point de vue et de celui du gouvernement, il s'agit là d'une mesure législative très importante. Si nous estimons que le commerce international est important, voilà le type de mesure qui devrait remporter l'appui des députés.

En écoutant les députés des deux côtés de la Chambre, je constate que le projet de loi C-13 jouit d'un appui unanime, ce qui est positif. Je dis cela parce que, lors de la conférence du G20 à Istanbul, en Turquie, en novembre 2015, le premier ministre a déclaré que le gouvernement ratifierait l'accord de l'OMC, ce qui explique ce que nous sommes en train de faire. Nous avons pris l'engagement de ratifier l'accord, et le gouvernement a l'intention de le faire dans les plus brefs délais.

Pourquoi cet accord est-il important? Nous connaissons tous l'Organisation mondiale du commerce, qui a été formée en 1994. L'OMC se constitue de 162 pays membres, dont nous faisons partie. L'Accord sur la facilitation des échanges est le premier accord complet qu'elle produit. C'est une réalisation notoire. Il a fallu bien des années de négociation, depuis 2001-2002, pour aboutir à sa signature, en décembre 2013.

Voyons comment l'Accord sur la facilitation des échanges serait ratifié. L'OMC compte 162 pays membres. Pour que l'Accord entre en vigueur, les deux tiers de ces pays doivent le ratifier. En ce moment, je crois que 92 l'ont fait. Je sais que, en juin dernier, ce nombre se rapprochait davantage de 80. Il y a donc un élan en ce sens. Nos principaux partenaires commerciaux, qu'il s'agisse de la Chine, de l'Union européenne ou des États-Unis, ont déjà ratifié l'Accord. Le premier ministre s'est engagé à le faire aussi. L'élan est donné. Il est encourageant de constater que la Chambre semble vouloir adopter le projet de loi C-13.

Il n'y a pas si longtemps, le projet de loi C-13 a été adopté à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé au comité. Aujourd'hui, j'ai trouvé encourageant d'entendre parler de la bonne volonté à l'étape du comité, dont tous les membres, tous partis confondus, ont travaillé ensemble pour apporter des modifications au projet de loi. C'est ce dont nous sommes en train de discuter. Je pense que le projet de loi a été amélioré. Le premier ministre était fidèle à lui-même quand il a dit que nous voulions que les comités soient plus productifs et qu'ils cherchent des moyens d'améliorer les projets de loi. C'est exactement ce que ce comité fait. Sur un mode apolitique, il a proposé des amendements et il a invité les intervenants et les députés de l'opposition à collaborer avec les ministériels.

• (1710)

Tout au long du débat, les députés ont insisté sur l'importance, pour notre pays, de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce. L'OMC estime que, lorsque l'Accord aura été pleinement mis en œuvre, c'est-à-dire ratifié et appliqué par les 162 pays membres, les exportations de marchandises stimuleront l'économie mondiale à raison de plus d'un billion de dollars, dont quelque 730 milliards de dollars en débouchés à l'exportation qui reviendraient aux pays en développement. Ce n'est pas peu dire, et c'est pourquoi j'ai mentionné que, si nous croyons à l'importance des échanges, alors tous les députés doivent être favorables à l'Accord.

En outre, on estime que cet Accord permettrait de diminuer de 14 %, en moyenne, les coûts commerciaux des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, dont le Canada, et de 17 % ceux des pays les moins développés. Il aiderait les petites entreprises au Canada à accroître leurs exportations vers les marchés émergents.

Initiatives ministérielles

Il est beaucoup question de l'importance de la petite entreprise. J'entends continuellement le leader du gouvernement à la Chambre dire que les petites entreprises constituent le pilier de l'économie canadienne. J'envisageais de parler d'un événement majeur à l'occasion d'une déclaration de député, mais je pense que je vais le faire maintenant.

Cette année marque le 50^e anniversaire de l'avènement des tracteurs à quatre roues motrices à Winnipeg, au Manitoba. Versatile a été la première entreprise à assurer la fabrication en série de tracteurs articulés à quatre roues motrices et la seule entreprise canadienne à fabriquer des tracteurs agricoles. Peter Pakosh et Roy Robinson l'ont fondée en 1966. L'usine couvre une superficie de près de 700 000 pieds carrés et elle possède des installations complètes de fabrication et d'assemblage ainsi que toutes les installations de recherche et développement nécessaires.

Pourquoi en parler maintenant? Je dirais que les prodigieux tracteurs qui sortent de cette chaîne de montage sont les meilleurs du monde, et c'est grâce aux personnes formidables qui les assemblent. Il existe une foule de marchés pour ces tracteurs dans le monde entier. La vente d'un de ces tracteurs à l'étranger crée des débouchés pour les Canadiens.

Je parle souvent de l'industrie porcine du Manitoba. J'ai eu la chance de suivre l'élevage porcin tant de la perspective du consommateur que de celle du producteur. J'avoue qu'il m'arrive d'en manger un peu.

J'ai visité des fermes porcines. Aujourd'hui, les fermes d'élevage porcin sont bien différentes des fermes familiales que je visitais quand j'étais adolescent et où l'on pouvait voir quelques cochons dans la porcherie. On parle aujourd'hui de production à grande échelle. J'ai d'abord pénétré dans une salle de douche où les gens doivent se désinfecter. Ensuite, je suis entré dans une salle d'ordinateurs, puis dans d'immenses granges remplies de milliers de porcs. À un certain moment, les porcs partiront — ceux que j'ai visités — pour l'usine de transformation des Aliments Maple Leaf, à Brandon. Mon collègue de Brandon—Souris ici présent peut vous confirmer tout cela. Allez visiter les Aliments Maple Leaf et vous verrez des milliers de...

• (1715)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je rappelle au député qu'il est antiparlementaire d'indiquer si des députés sont ou non présents dans cette enceinte. C'est plutôt bizarre, mais je vous laisse poursuivre.

M. Kevin Lamoureux: C'est une erreur de débutant, monsieur le Président.

Mon collègue de Brandon saura confirmer la grande importance de ces emplois à Brandon. Je crois que 1 300 emplois sont directement attribuables à ce secteur. Le Manitoba compte plus de cochons que d'êtres humains, alors ce ne sont pas les Manitobains qui consomment tout ce porc. Néanmoins, c'est une industrie viable et prospère. Pourquoi? Parce qu'elle vend ses produits à l'étranger. Elle exporte. Le Manitoba construit les meilleurs tracteurs du monde et produit le meilleur porc du monde. Je manque peut-être d'objectivité, mais, en fin de compte, ce que je veux dire, c'est que l'élevage de porc crée de bons emplois bien réels.

Si vous vous rendez dans le terrain de stationnement des Aliments Maple Leaf, qu'y verrez-vous? Vous y trouverez beaucoup de voitures qui ont été achetées à Brandon et dans les environs. La création d'emplois indirects est réelle. Ce n'est pas uniquement le cas à Brandon, à Winnipeg ou dans ma province. C'est le cas partout au Canada.

L'Organisation mondiale du commerce incarne l'accès aux marchés et en ouvre concrètement les portes, ce qui permet au Canada d'exporter. Nos exportations nous permettent de créer littéralement des dizaines de milliers d'emplois directs, sans compter les milliers d'emplois indirects.

Voilà pourquoi nous y voyons un enjeu aussi capital. Voter pour le projet de loi C-13 fera la différence pour tous les Canadiens. C'est essentiellement un moyen de reconnaître les nombreux avantages qu'apporte le commerce international, quelque chose que le premier ministre et le gouvernement dont je fais partie se font ouvertement les chantres. Il suffit de voir ce qui se passe depuis neuf mois, tout ce qui a été accompli sous la gouverne de la ministre du Commerce international et de son secrétaire parlementaire. On peut parler de l'ouverture de marchés au porc et au boeuf du Canada. On peut parler du dossier du canola, qui touche ma province, et de la relation avec la Chine. Il est question d'activités d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars. Les problèmes ont été résolus en relativement peu de temps, ce qui se traduira par des retombées qui se calculeront en millions de dollars, voire en dizaines de millions de dollars, pour ma province et pour le pays.

Arrêtons-nous aux accords de commerce officiels. Lorsque j'écoute les députés néo-démocrates, j'ai parfois du mal à saisir leur point de vue. Je sais, par exemple, qu'il a beaucoup été question de l'Accord économique et commercial global et du Partenariat transpacifique à l'étape de la deuxième lecture, et aujourd'hui encore. Il s'agit de deux dossiers déterminants au chapitre de la main-d'œuvre et du commerce. Je serai ravi de poursuivre le débat à leur sujet. Le Partenariat transpacifique fait encore l'objet de consultations. Nous pilotons très résolument le dossier de l'Accord économique et commercial global.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans ce dossier de première importance. On dit que les États ne sont pas des commerçants, car le commerce est le fait des entreprises qui y sont établies. Le gouvernement précédent a signé environ 55 accords commerciaux et a cru avoir fait le travail, sauf que, étant donné que les entreprises n'avaient pas été mobilisées, le déficit commercial du Canada n'a cessé de se creuser.

L'Accord sur la facilitation des échanges a été signé en décembre 2013, puis quelque peu amendé en 2014. Au 9 mars 2015, 54 États membres l'avaient ratifié. En août 2016, c'était 92 États membres. Le Canada se retrouve maintenant seul pays du G20, avec l'Argentine, l'Afrique du Sud et l'Indonésie, à ne pas l'avoir encore ratifié.

J'ai une question pour le député winnipégois. L'Accord sur la facilitation des échanges intensifierait l'activité commerciale en modernisant et en simplifiant les procédures douanières et de courtage du Canada ainsi qu'en allégeant le coût des échanges. Nous avons maintenant fait notre travail au comité. Nous suivons un processus parlementaire efficace et nous menons des consultations fructueuses. C'est ce qui manquait à l'appel sous le dernier gouvernement. Le député croit-il que nous suivrons ce modèle pour tout futur accord commercial?

Initiatives ministérielles

●(1720)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, nous avons établi des normes très élevées pour l'avenir, comme le démontre notamment l'accord commercial avec l'Ukraine. J'ai parlé de la situation en ce qui concerne le boeuf, le porc et le canola. Nous entendons ce que l'on dit à propos de l'AECG. Nous comprenons l'importance du commerce pour l'ensemble des Canadiens, pour la classe moyenne du Canada ainsi que pour ceux qui essaient d'en faire partie. Si nous parvenons à bien gérer le dossier du commerce, nous pourrions créer des dizaines de milliers d'emplois.

Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, auparavant, j'ai vu à la Chambre des personnes qui se plaisaient à présenter mon caucus comme étant contre le commerce. Voilà un excellent exemple du genre de collaboration que nous aimerions voir afin que l'on puisse conclure de bons accords qui facilitent les échanges commerciaux. Évidemment, on est loin du PTP, qui n'est pas un accord commercial, mais un accord sur les droits des investisseurs qui porte atteinte à la démocratie et à certaines de ces dispositions.

En ce qui concerne les avantages de cet accord, le projet de loi C-13 serait avantageux pour les petites et moyennes entreprises si nous pouvons donner plus de ressources à l'Agence des services frontaliers du Canada. J'aimerais, si possible, que le député m'en dise un peu plus sur les avantages pour les petites et moyennes entreprises, car le gouvernement les a déçues auparavant. Il faudrait maintenant que ces avantages se concrétisent.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je vais laisser le NPD défendre sa propre position et expliquer ce que la population pense de sa position sur le commerce.

Il importe de reconnaître qu'avant même que l'accord soit conclu, le NPD s'opposait au PTP. Le premier ministre a été très clair. Il a dit que, même si nous ne pouvons rien changer au fait que les Canadiens n'ont pas pu se prononcer sur le PTP lorsque le gouvernement précédent était en poste, nous pouvons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'ils puissent maintenant donner leur point de vue. C'est exactement ce que le gouvernement fait.

Pour ce qui est des contrôles frontaliers et des mesures que nous pouvons prendre pour les renforcer et faciliter les échanges commerciaux ici, au Canada, en mettant plus particulièrement l'accent sur nos exportations, le gouvernement déploie tous les efforts voulus en ce sens.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, c'est fascinant. Je dois revenir sur le Partenariat transpacifique. Le gouvernement a eu beaucoup de temps, mais il n'a pas encore proposé d'échéancier clair en ce qui concerne cette décision. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, cet accord revêt une grande importance pour le Canada, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan stratégique, car il nous permet de veiller à ce que nos valeurs transparaissent dans nos relations commerciales avec les pays de l'Asie-Pacifique.

Le député ne convient-il pas qu'il est important que les échanges commerciaux soient dans l'intérêt économique du Canada et correspondent à nos valeurs? Ne convient-il pas aussi que, si le gouvernement n'a toujours pas pris de décision après un an et après avoir discuté de la question en long et en large, il devrait à tout le moins nous dire quand il prendra une décision? On dirait qu'il essaie de reporter la décision, qu'il attend que les élections soient terminées aux États-Unis pour se prononcer. On dirait qu'il n'écoute pas

vraiment ce que les Canadiens pensent et qu'il veut tout simplement savoir dans quelle direction le vent souffle à l'échelle internationale.

Le gouvernement va-t-il fixer un échéancier, prendre une décision et commencer à agir dans ce dossier important?

●(1725)

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, sous l'actuel premier ministre, n'a pas de leçons à recevoir de l'ancien gouvernement en matière de commerce. Le gouvernement de Stephen Harper n'a pas vraiment fait ce qu'il fallait à cet égard, et je crois que c'est ce qu'essaie de dire la ministre du Commerce international. C'est le gouvernement libéral qui a signé l'accord commercial avec l'Ukraine. Quant à l'Accord économique et commercial global, ce n'est toujours pas terminé. Des négociations sont toujours en cours parce que le gouvernement précédent n'a pas été en mesure de conclure l'accord.

Pour ce qui est du Partenariat transpacifique, nous avons pris un engagement. Le premier ministre a promis que nous l'examinerions. Même les États-Unis et d'autres pays n'ont pas encore ratifié le Partenariat transpacifique. Il est donc important pour nous de reconnaître que le gouvernement actuel — et je suis d'accord avec le député à cet égard — veillera tout d'abord à servir au mieux les intérêts des Canadiens. Il faudra donc procéder exactement comme l'a précisé le premier ministre. On consultera largement les Canadiens en ce qui concerne le Partenariat transpacifique, puis, à un moment donné, la question sera abordée à la Chambre des communes.

M. Garnett Genuis: Monsieur le Président, il est déplorable d'entendre mon collègue présenter une image si fautive de l'histoire des négociations commerciales dans ce pays et de l'entendre dire que les conservateurs n'ont pas fait ce qu'il fallait lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Sous le gouvernement conservateur — oui, le gouvernement de Stephen Harper —, nous avons signé des accords commerciaux avec des pays qui représentent plus de 60 % du PIB mondial. Le seul accord commercial qui est comparable par la taille et la portée aux accords conclus sous l'ancien gouvernement conservateur, c'est l'accord de libre-échange avec les États-Unis, qui a en fait été signé par un autre ancien gouvernement conservateur. Manifestement, seul le Parti conservateur a été en mesure d'obtenir des résultats appréciables lorsqu'il était au pouvoir.

Pour ce qui est du bilan en matière de commerce dont le député ne cesse de parler, c'est formidable que l'on ait terminé le processus en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Ukraine, mais c'est sans aucun doute un processus qui était déjà bien engagé sous l'ancien gouvernement. Le député pourrait-il reconnaître le bilan positif de l'ancien gouvernement et cesser de déformer les faits?

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, pour être juste envers le député, je vais concéder que c'est le gouvernement Harper qui a conclu les accords avec le Panama et le Honduras. Les conservateurs auraient cependant tort de croire qu'ils ont vraiment réalisé quelque chose dans le cas de l'Accord économique et commercial global, parce que ce n'est pas encore une affaire conclue. La ministre actuelle y travaille énergiquement et elle traverse régulièrement l'Atlantique à la demande de pays européens pour aller y discuter des nombreux enjeux qui ne sont pas encore réglés. Par conséquent, il ne faudrait pas tenter de donner aux Canadiens l'impression que cet accord est une réalisation des conservateurs. Le député a aussi dit que, grâce au gouvernement Harper, nous avons accès à 60 % du commerce mondial, mais c'est tout simplement faux.

Les Canadiens ne devraient toutefois pas s'inquiéter. Nous comprenons que, pour faire aboutir le processus et marquer un but, il faut avoir tous les joueurs sur la glace. Plusieurs joueurs, au sein du présent gouvernement, font des pieds et des mains pour y parvenir. Puisque c'est dans l'intérêt supérieur du Canada, nous espérons tous conclure cet accord que le gouvernement Harper n'a pas réussi à conclure.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député parle d'avoir tous les joueurs sur la glace, mais les libéraux n'ont même pas encore décidé dans quel filet ils voulaient mettre la rondelle. Dans le domaine du commerce, pour obtenir de bons résultats, il faut savoir ce qu'on veut.

Je pose encore une fois la question à mon collègue. S'il ne peut pas nous dire ce que fera le gouvernement dans le cas du Partenariat transpacifique, peut-il au moins nous dire quand une décision sera prise à cet égard? Quand ces interminables consultations seront-elles terminées?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, on peut bien parler du PTP, de l'AECG et de tous les autres accords commerciaux, il reste que, quand le gouvernement Harper est arrivé au pouvoir, les conservateurs pouvaient compter sur un excédent commercial de plusieurs milliards de dollars. Ils en ont fait un déficit de plusieurs milliards de dollars. Les conservateurs ne sont donc pas si habiles dans le domaine des échanges commerciaux.

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, c'est bon de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-13. Je précise tout de suite que je partage mon temps de parole avec le député de Chatham-Kent—Leamington, un bon député et un autre membre efficace du comité. Je vais reparler de lui plus tard.

Étant membre du comité du commerce, je veux féliciter ses membres pour la façon dont ils ont travaillé ensemble afin de boucler le travail sur cet accord. Nous avons vraiment travaillé ensemble et nous en sommes venus à bout.

Je tiens également à souligner le fait que nous avons déjà beaucoup discuté du projet de loi C-13. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de tout répéter. Je pense que nous savons tous de quoi il en retourne, mais je tiens néanmoins à souligner une chose. L'accord ne fait qu'appliquer des mesures que nous mettons déjà en oeuvre à la frontière. Ce sont les autres pays qui devront rehausser leur niveau. Il est très important de signaler le fait que les autres pays du monde se sont tournés vers le Canada — qui, sous le gouvernement conservateur, avait un assez bon système — et ont convenu d'améliorer leur système afin de l'harmoniser avec celui du Canada, tel qu'il était lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Espérons que les libéraux ne gâchent pas tout.

Soixante pour cent de notre PIB dépend du commerce. Le Canada est une nation commerçante. Pour que les Canadiens puissent réussir et prospérer et avoir des familles fortes et la qualité de vie qu'ils méritent, nous devons exporter. Il s'adonne que les gens aiment ce que nous avons à offrir. Le secrétaire parlementaire a parlé des tracteurs venant de Winnipeg. Les Ukrainiens les adorent. Les Américains aussi. Il y a un nombre incroyable de tracteurs Versatile en Australie, tout comme en Ukraine. Je le sais, car j'ai travaillé dans le secteur.

Le député aurait également pu parler de MacDon Industries, à Winnipeg. Cette entreprise vend elle aussi les machines qu'elle fabrique dans le monde entier, et elle excelle tellement dans son domaine que des géants comme John Deere, New Holland, Case et AGCO préfèrent acheter son équipement. Ils savent qu'elle se débrouille si bien qu'il est inutile d'essayer de lui faire concurrence. C'est une autre excellente entreprise de Winnipeg.

En Saskatchewan, il y a les fabricants Bourgault Industries, Morris Industries, Seed Hawk, Conserva Pak et Flexi-Coil, l'entreprise avec laquelle je travaillais et qui fait maintenant partie de New Holland. Ces gens-là vendent leur machinerie dans le monde entier.

Ce qu'il faut savoir à propos de cette machinerie — on en revient à ce que disaient les députés sur la séquestration du carbone —, c'est qu'elle permet de séquestrer le carbone grâce à la culture sans labour depuis une douzaine, si ce n'est une quinzaine d'années déjà. L'adoption de cette technique culturale a permis aux agriculteurs de laisser le gaz carbonique enfoui dans le sol et de réduire l'érosion de même que l'usage d'eau et de produits chimiques. Autrefois, dans les Prairies, il fallait de 12 à 15 pouces de pluie à partir du moment des semis pour qu'un champ arrive à maturité, à défaut de quoi les agriculteurs pouvaient dire adieu à leur récolte. Or, je discutais avec un agriculteur cet été, et il me disait qu'il pouvait espérer récolter à partir de quatre pouces de pluie. Il m'expliquait que les matières organiques dans son sol étaient de si bonne qualité qu'il avait besoin de moins d'engrais et de moins de produits chimiques pour obtenir un rendement supérieur. Tout cela grâce aux produits innovateurs qui sont mis au point en Saskatchewan et dans l'Ouest et que le reste du monde veut désormais acquérir. Reste seulement à faire en sorte que ces acheteurs potentiels y aient accès.

Je présume que le projet de loi C-13 franchira sans opposition toutes les étapes à la Chambre. Il devrait en être ainsi, car la plus grande partie du travail a été accomplie par le comité, avec d'excellents résultats. J'en profite pour remercier le député de Chatham-Kent—Leamington, qui s'est montré des plus coopératifs, en apportant une contribution positive et en faisant avancer le projet de loi. C'est ce genre de collaboration que les Canadiens souhaitent dans des dossiers aussi simples que celui-ci, car l'adoption de ce projet de loi est dans l'intérêt de tout le pays. Il n'y avait pas de place pour la politiquerie et elle n'a pas eu lieu dans ce cas-ci. Le projet de loi est revenu à la Chambre après l'étape de l'étude en comité. Je pense que les choses tourneront rondement ici également.

Je dois toutefois revenir sur l'Accord économique et commercial global et le Partenariat transpacifique. Il serait dommage de laisser le secrétaire parlementaire s'en tirer à bon compte après les observations qu'il a faites.

En ce qui concerne l'Accord économique et commercial global, les conservateurs ont fourni le manuel aux libéraux. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, le dossier était pour ainsi dire réglé. Il suffisait d'y apporter quelques légères modifications et de franchir la ligne d'arrivée. Il est tout simplement admissible qu'ils reprennent les négociations sur l'Accord économique et commercial global.

Initiatives ministérielles

Je crois que nous devons souscrire au Partenariat transpacifique. Grâce à l'Accord économique et commercial global et au Partenariat transpacifique, le Canada pourra faire des échanges commerciaux avec des pays de deux continents. Pensons à tous les consommateurs qui pourront acheter nos produits.

Lorsque j'étais directeur de la mise en marché de matériel de semis pour l'Europe de l'Est et de l'Ouest, notamment en Ukraine, nous avions toujours du mal à obtenir de l'argent comptant pour nos produits. Les marchés de l'Europe de l'Ouest et de l'Asie sont riches. Ils ont suffisamment d'argent pour acheter les produits que nous fabriquons et créons, ainsi que pour acheter notre technologie. Ils les veulent. Nous devons leur y donner accès. Nous avons besoin d'accords commerciaux comme l'Accord économique et commercial global et le Partenariat transpacifique pour que cela soit possible.

Les fabricants, les agriculteurs et les membres d'autres secteurs des services au Canada ont vraiment de la difficulté à comprendre ce qui se passe. Ils croient que le Partenariat transpacifique est une excellente initiative qui va leur donner accès à tout un marché, notamment au Japon, où ils pourront vendre leur boeuf en franchise de droits de douane. Or, au lieu d'aller de l'avant avec cet accord, les libéraux se contentent de répéter qu'ils vont l'étudier de nouveau.

• (1730)

Je trouve cela vraiment intéressant. Les libéraux disent que les conservateurs n'ont pas consulté. J'ai demandé qui a demandé de participer aux consultations et s'est vu refuser. Personne. Tous ceux qui souhaitaient être consultés et faire partie du processus pouvaient le faire. Le processus était là pour cela.

Les témoins qui comparaissent devant le comité au sujet du Partenariat transpacifique, car nous l'étudions depuis près d'un an, disent que cela fait trois ou quatre fois qu'ils présentent leur opinion à ce sujet et demandent pourquoi nous refaisons encore le même processus.

Ce qui est triste, c'est que nous rédigerons le rapport, celui-ci sera présenté à la Chambre, et les libéraux, espérons-le, entendront enfin raison et présenteront un projet de loi, qui à son tour sera renvoyé au comité, et nous recommencerons le processus une cinquième fois.

Est-ce là une utilisation judicieuse des ressources? Je ne le crois pas. Je crois que les Canadiens seraient très contrariés de constater à quel point ces consultations relatives au Partenariat transpacifique sont un véritable cirque.

C'est une chose de parler de l'importance du commerce, mais c'en est une autre que de prétendre être favorable au commerce alors qu'on ne l'est pas. Chez les députés de certains partis, cette position est évidente par leur comportement et les questions qu'ils posent en comité ou à la Chambre.

Certains partis ne comprennent tout simplement pas l'importance du commerce. Ils ne comprennent pas que les Canadiens peuvent concurrencer n'importe qui dans le monde. Les Canadiens n'ont pas peur de la concurrence. Nos petites et moyennes entreprises n'ont pas peur de se mesurer avec qui que ce soit dans le monde. À armes égales, elles seront concurrentielles.

Ce qui les inquiète, c'est de se voir imposer des choses comme une taxe sur le carbone qui fait monter leurs coûts et dont leurs concurrents n'ont pas à se soucier. Prenons l'exemple d'un produit fabriqué grâce à l'hydroélectricité au Manitoba, une source d'énergie très écologiques. Pourtant, l'entreprise qui fabrique ce produit est en concurrence avec des fabricants chinois qui utilisent de l'énergie produite à partir du charbon. Ils constatent qu'ils paient une taxe sur le carbone alors qu'ils utilisent une énergie verte et qu'ils perdent des

parts de marché parce que leurs coûts sont très élevés. Par contraste, le même produit fabriqué en Chine à l'aide d'énergie provenant de centrales au charbon leur prend des parts de marché. Voilà ce qui les inquiète à propos de cette taxe sur le carbone.

C'est pour cela qu'il est très dangereux pour une province, en l'occurrence, de faire cavalier seul lorsqu'il s'agit d'adopter de tels programmes, comme une taxe sur le carbone ou un programme d'énergie verte comme celui adopté par l'Ontario. Pour vraiment nous acquitter de l'engagement de contrer le réchauffement de la planète et de réduire la pollution causée par le carbone, il faut mobiliser l'ensemble de la planète. Pour ce faire, il faut notamment uniformiser les règles du jeu à l'échelle mondiale. Nous ne pouvons nous permettre d'accorder un traitement de faveur à d'autres régions du monde et nous attendre à ce que les Canadiens en subissent les conséquences.

J'aimerais maintenant souligner certaines choses que j'estime importantes au sujet du commerce. Parlons de l'accord avec le Honduras. Avec un peu de chance, cet accord aidera le Honduras, notamment en aidant ses habitants à s'assurer une certaine qualité de vie pour élever leur famille, s'instruire et trouver un bon emploi, ce qui leur permettra de renoncer à la violence et à la criminalité, d'occuper un bon emploi et de rentrer à la maison pour passer du temps avec leur famille et aller à l'église le dimanche. C'est ce qu'ils veulent, essentiellement, mais si on ne leur donne pas l'occasion de vendre leurs produits ou d'accueillir des investisseurs dans leur pays, ce ne sera jamais possible. Ils se tourneront alors vers la criminalité ou d'autres choses.

Je termine là-dessus et j'attends les questions. Le projet de loi C-13 devrait être adopté, c'est un fait. Il devrait franchir toutes les étapes à la Chambre sans rencontrer aucun obstacle. J'ai hâte de voir le Partenariat transpacifique et l'Accord économique et commercial global entrer en vigueur. Je pense que ce dernier fera le bonheur de tout le monde au Canada.

En conclusion, j'ajoute que j'ai parlé à des pêcheurs de homard en Nouvelle-Écosse. Les députés savent-ils quelle quantité de homard est exportée grâce au PTP et à d'autres accords commerciaux? C'est renversant de voir l'impact de ces accords et leur effet sur la qualité de vie des gens. Qui sont ceux qui conduisent un camion tout neuf en Nouvelle-Écosse? Ce sont les pêcheurs de homard. Cela montre bien l'effet bénéfique des accords commerciaux. Ces gens ont une plus grande qualité de vie, et ils s'achètent un nouveau camion. Où ce camion a-t-il été construit? En Ontario. Je ne vois pas comment cela pourrait être néfaste.

• (1735)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Prince Albert, pour qui j'ai beaucoup d'estime. On partage des idées qui ne sont pas trop diamétralement opposées.

Lors de la dernière session parlementaire, j'ai siégé à quelques reprises au Comité permanent du commerce international. On a eu quelques discussions et quelques débats au sujet de ce qui constitue un appui à différents traités ou accords commerciaux. J'ai d'ailleurs assisté à quelques rencontres au cours desquelles nous avons discuté de l'accord de libre-échange avec le Honduras. Un des éléments qui nous préoccupaient particulièrement était le fait que la question des droits de la personne n'était mentionnée d'aucune façon dans l'accord commercial.

Initiatives ministérielles

Mon collègue a parlé du fait que l'on peut toujours espérer que la signature d'une entente et sa mise en oeuvre amélioreront la situation politique et économique du pays concerné; il est fort possible que ce soit le cas, à tout le moins sur le plan économique.

J'aimerais que mon collègue mentionne des situations politiques qui ont été améliorées dans les pays où cela représente un problème, comme au Honduras, par exemple. Y a-t-il des preuves que nos traités commerciaux avec ces pays ont apporté une amélioration quelconque?

• (1740)

[Traduction]

M. Randy Hoback: Madame la Présidente, les néo-démocrates nous reviennent encore avec leurs arguments contre les échanges commerciaux. Pour eux, toutes les excuses sont bonnes pour ne pas conclure d'accord commercial.

Sur le plan des droits de la personne, le député était là quand nous avons entendu l'ambassadrice du Honduras au comité. Elle a dit que, si nous voulions que la situation s'améliore sur ce plan au Honduras, il fallait permettre aux habitants du pays de s'organiser une belle vie, d'avoir un bon emploi et de vendre les produits qu'ils fabriquent, et leur permettre de bénéficier d'investissements de sociétés comme Gildan, un fabricant de t-shirts de Montréal qui a beaucoup d'installations de fabrication. C'est ainsi qu'on peut contribuer au respect des droits de la personne. En permettant le commerce, on favorisera la qualité de vie de tous et la recherche de solutions aux problèmes.

La méthode du NPD consiste à ne rien faire, mais ne rien faire n'améliorerait en rien la situation sur le plan des droits de la personne; c'est la réalité. Le statu quo ne fonctionnait pas, alors qu'est-ce qui nous empêchait de commercer avec les Honduriens? Pourquoi ne pas les amener à viser plus haut en leur faisant part de ce que nous attendons d'eux? Nous savons que le Honduras peut devenir un pays plus fort. Donnons-lui le temps. Dans 10 ans, nous pourrions voir ce que cet accord commercial a fait pour le Honduras.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député du travail qu'il accomplit au cours de cette législature, comme au cours de la précédente, dans le dossier du commerce.

Je veux revenir sur la question du député néo-démocrate sur les droits de la personne dans le contexte des accords commerciaux. En effet, on ne le dit peut-être pas assez, mais le Canada signe souvent des accords connexes en matière de protection de l'environnement ou de coopération dans le domaine du travail. C'est l'occasion de faire des pas de géant à l'égard des droits de la personne. Il faut faire la même chose dans le dossier du Partenariat transpacifique. C'est un accord d'une grande importance stratégique. Il vise à codifier l'activité commerciale en Asie-Pacifique de manière à refléter les valeurs canadiennes ainsi qu'à protéger la propriété intellectuelle, l'environnement et les droits des travailleurs, sans parler d'autres droits de la personne.

Le député a eu raison de dire que nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre passivement dans l'espoir que la situation s'améliore. Il faut prendre les choses en main. Les négociations commerciales sont l'occasion de susciter les changements attendus.

Selon le député, dans quelle mesure la politique commerciale du Canada a-t-elle contribué par le passé à promouvoir les valeurs canadiennes dans le monde?

M. Randy Hoback: Prenons l'exemple du Partenariat transpacifique, madame la Présidente. Il s'agit d'un accord multilatéral.

Lorsqu'il sera en vigueur, il encadrera l'activité commerciale en Asie. Il nous donnera les moyens d'accéder au marché chinois et à celui d'autres pays, comme l'Inde, en faisant valoir les règles qu'il prévoit. Il nous donnerait également le pouvoir de faire appliquer ces règles.

Les accords bilatéraux sont un excellent moyen d'abaisser les barrières tarifaires, mais ils ne sont pas très efficaces en ce qui concerne les barrières non tarifaires. Nous l'avons bien vu, notamment aux États-Unis, avec la question de l'étiquetage du pays d'origine. Depuis combien de temps l'OMC avait-elle tranché que les États-Unis étaient dans le tort? Combien de temps a-t-il fallu avant que nous réussissions à faire appliquer la décision et à obtenir les résultats voulus pour les agriculteurs canadiens?

Si un pays se négociait une entente bilatérale avec la Chine, il y gagnerait possiblement une réduction des barrières tarifaires, mais il n'obtiendrait rien au chapitre de la protection de l'environnement, par exemple, et encore moins des droits de la personne. Or, en s'appuyant sur le Partenariat transpacifique, un accord multilatéral, il pourrait alors faire ajouter des dispositions de cet ordre dans l'accord, qui devront subséquemment être respectées et qui pourront être appliquées.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de Prince Albert de son excellente allocution. Je comprends sa ferveur lorsqu'il aborde le sujet du commerce international, car il s'agit d'une question très chère à tous les députés qui siègent au comité.

Je vais paraphraser Patrick Henry et dire que je regrette de ne disposer que de 10 minutes, car je pourrais parler du sujet très longtemps. Pourquoi le libre-échange est-il profitable? Le slogan du comité des affaires étrangères est excellent: simplifier, modifier, normaliser. Décrivons dans les grandes lignes la situation du Canada et voyons pourquoi réduire les coûts commerciaux de 14 % — 17 % pour les pays les moins développés — aurait un impact important pour le pays.

En 1970, la Corée comptait parmi les pays les plus pauvres du monde. Aujourd'hui, elle fait partie des pays les plus développés, avec une économie avancée. La Corée en est arrivée là en axant ses efforts presque exclusivement sur l'exportation.

Pour sa part, le Canada a beaucoup à offrir, beaucoup à exporter. Commençons par l'exploitation minière. Nous avons de grandes réserves de charbon; le charbon représente 32 % de l'exploitation minière en Colombie-Britannique, le cuivre, 32 %, puis il y a l'argent et l'or. En Alberta, nous avons d'immenses champs de pétrole et de gaz. La Saskatchewan est le deuxième producteur de potasse en importance. On y exploite également l'uranium. Je ne mentionne que quelques-unes des ressources, mais il y en a bien d'autres.

Au Manitoba, on exploite le cuivre, le zinc, l'or, l'argent, le platine et un certain nombre de minéraux issus des terres rares qui sont si importants pour le marché d'aujourd'hui. L'Ontario compte les plus grandes mines d'or, ainsi que des mines de nickel, de cuivre et de platine, sans oublier ces mêmes groupes issus des terres rares. Le Québec offre aussi un tableau impressionnant. Pendant un certain temps, il a mis fin à l'exploitation minière, mais aujourd'hui, 1 % de cette vaste province est exploité et 5 % sont disponibles pour l'exploitation minière. Ce qui en ressort est tout simplement incroyable. Il y a tant de possibilités. Le Québec a rétabli sa réputation en tant que l'un des territoires les plus attrayants au monde pour l'exploitation minière. J'ai mentionné les minerais qu'on y trouve.

Initiatives ministérielles

Poursuivons avec les Maritimes. En Nouvelle-Écosse, on exploite l'or; au Nouveau-Brunswick, on exploite le plomb, le zinc, le cuivre et la potasse; à Terre-Neuve, on exploite le minerai de fer, le nickel, le cuivre, le cobalt et l'or, et on continue d'y découvrir de nombreuses autres ressources.

N'oublions pas l'industrie forestière. Toutes les provinces canadiennes en ont une. Il s'agit d'une industrie majeure en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Mon collègue parlait d'agriculture, et bon nombre d'entre nous ont mentionné son importance. Ma circonscription, Chatham-Kent—Leamington, est la principale productrice de blé, et elle se classe au deuxième rang pour la production de soja.

Parlons maintenant de ce que le reste du pays a à offrir. Nous avons d'énormes industries bovine et porcine. Dans l'Ouest, on produit du canola. Puis, il y a les légumineuses, qui ont connu une évolution remarquable. En effet, il y a 25 ans, on ne cultivait presque aucune légumineuse. Or, de nos jours, les provinces des Prairies, surtout la Saskatchewan, sont en train de devenir les principaux cultivateurs de légumineuses au monde.

Lors de ma dernière intervention, j'ai parlé de l'industrie des cultures de serre, et je veux vanter un peu plus ma circonscription, car on trouve à Leamington la plus forte concentration de serres en Amérique du Nord. Pensons-y. Le nombre de serres augmente à Chatham-Kent aussi. Notre industrie des cultures de serre est plus grande que celle de la Californie.

On cultive des pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard et des bleuets dans les provinces maritimes. La culture des canneberges, quant à elle, commence à prendre de l'importance en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario.

● (1745)

Lors de nos déplacements avec le comité, nous avons pu constater, en parlant avec des gens des provinces maritimes, l'importance du poisson et des fruits de mer. Les États-Unis étaient notre plus gros client, mais aujourd'hui, le marché asiatique offre d'immenses débouchés. Il y a le Japon, avec ses 120 millions d'habitants, la Corée et le Vietnam, avec ses 90 millions d'habitants.

Quand on pense aux produits de la mer, on pense spontanément au poisson, mais il y a aussi le crabe des neiges, la crevette, le homard et les pétoncles qui sont devenues d'importantes industries.

Dans bien des cas, nous renonçons trop facilement au secteur manufacturier que nous croyons avoir perdu. Les députés qui sont de mon coin de pays vous le diront aussi.

Pourtant, nous avons toujours une base solide dans le secteur manufacturier, qui continue de se renforcer. Dans ma région, nous avons une forte présence japonaise dans l'industrie de l'automobile. Les trois grands constructeurs de Detroit, Ford Chrysler et General Motors, sont toujours là.

En fait, Ford va construire à Oakville un véhicule qui sera écoulé dans le monde entier. Pensez donc à toutes les possibilités qu'offrirait l'élargissement de nos accords de libre-échange.

Le modèle Honda CR-V qui est aujourd'hui produit à Alliston — il était produit auparavant aux États-Unis —, sera vendu en Europe.

Nous sommes une nation commerçante et nous en bénéficions tous. Mais nous ne devons jamais oublier que celui qui en profite le plus, c'est le consommateur. Le système de libre marché a créé pour lui quelque chose d'inégalé depuis l'origine des temps.

J'ajouterai que le libre-échange est le moteur du système de libre marché. La main invisible opère. Les entreprises peuvent commencer à grandir, quels que soient les débouchés.

Lors d'un voyage du comité du commerce, j'étais assis dans l'avion à côté d'un entrepreneur qui m'a parlé des débouchés qu'offrirait l'expansion des marchés de l'élevage des huîtres, dont il récupérait la coquille pour fabriquer un nouveau fertilisant. Et cette activité crée de l'emploi.

Et ce n'est qu'une histoire parmi d'autres.

Rappelons-nous que, au début du XX^e siècle, 40 % de la main-d'oeuvre en Amérique du Nord travaillait dans des fermes. Lorsque ces 40 % ont cessé de travailler dans des fermes, des hommes comme Henry Ford ont mis à profit leur ingéniosité et ce qu'ils avaient appris dans le milieu agricole pour inventer une industrie de toutes pièces. Encore là, c'est un mécanicien de par chez moi d'Ann Arbor, aux environs de Detroit, qui a mis sur pied la société Ford. Dans la foulée, d'autres industries ont vu le jour. Les familles Goodyear, Goodrich et Dunlop ont toutes fabriqué des pneus pour l'industrie automobile. Une multitude de sociétés ont commencé à produire de l'essence pour l'industrie. Les transports, l'expédition, les trains, le camionnage, les routes: ce n'est là qu'une infime partie de ce que l'industrie automobile a apporté au marché nord-américain. L'Étatsunien moyen, tout comme le Canadien moyen pouvait être propriétaire d'une voiture.

Une concurrence a vu le jour. Des entreprises ont été lancées. Elles ont innové et amélioré les voitures, et elles ont influencé d'autres secteurs.

Il a été question de l'industrie alimentaire. On parle constamment de nourriture, d'amélioration des méthodes agricoles, d'aliments plus sains et de prix modiques. Aujourd'hui, la famille moyenne consacre environ 10 % de ses revenus à se nourrir.

Je pourrais continuer longtemps. Je pense que nous convenons tous que le libre marché et le libre-échange ont engendré des retombées positives, pour le Canada bien sûr, mais aussi pour le monde entier.

Pour conclure ce débat, avant que nous passions à la mise aux voix, j'incite tous les députés à voter pour le projet de loi C-13. Adoptons-le et poursuivons sur cette lancée qui, nous le savons tous, sera aussi profitable à la planète qu'à tous nos concitoyens.

● (1755)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 17 h 57?

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il est 17 h 57, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR L'ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES CHEZ LES CANDIDATS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 mai, de la motion portant que le projet de loi C-237, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (équité hommes-femmes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Madame la Présidente, prendre la parole sur un sujet aussi important que celui de la parité hommes-femmes dans la vie politique afin de défendre ce droit fondamental devrait être un honneur et un privilège. Cependant, tristement, c'est plutôt avec un peu de gêne que je constate l'ensemble des rendez-vous manqués au cours de l'histoire. J'espère donc que cette fois-ci sera la bonne et que l'ensemble des parlementaires se donneront la chance de passer de la parole aux actes dans chacun de nos partis respectifs.

Évidemment, le simple fait de m'adresser à vous, madame la Présidente, donne l'impression que le problème est pratiquement résolu puisque nous avons même une femme à la présidence. Or, sans vouloir diminuer en rien vos qualités, il n'en est rien et nous devons travailler encore très fort pour que les femmes soient plus nombreuses dans ce Parlement à occuper l'ensemble des responsabilités.

S'il ne se trouve personne pour remettre en cause l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui veut que « tous les êtres humains naissent libres et égaux », il nous faut bien reconnaître que les partis politiques devraient constituer les véhicules par excellence pour concrétiser ce principe fondamental.

Avec l'élection du gouvernement libéral, nous avons vu quelques leurs d'espoir poindre à l'horizon. Entre autres, la formation d'un Cabinet paritaire en était probablement le signe le plus concret. Si notre premier ministre s'est contenté de résumer les faits et de résumer sa pensée en disant qu'on était en 2015 — à l'époque —, j'y ai lu, j'espère sans me tromper, en sous-texte de la part du premier ministre que c'était une évidence et une question que l'on ne devrait même plus se poser. Or, malheureusement, la question se pose encore, et de façon très adéquate et très persistante, puisque, au moment même où nous nous parlons, les femmes ne représentent que 26 % des parlementaires de la Chambre. Nous sommes donc encore très loin de cette parité très recherchée.

Je donnerai peut-être encore un seul chiffre pour illustrer la situation. Le Canada se trouve-t-il au 10^e, au 20^e ou au 30^e rang? Non, il se trouve au 60^e rang dans le monde en ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement. Or, sans nouvelles mesures comme le projet de loi C-237, il est peu probable que nous atteignons la parité avant 2075. Quand on parle de 2075, on parle de projections statistiques. Alors s'il n'y a pas derrière cela des mesures concrètes pour faire en sorte que l'équité advienne, aussi bien dire que même 2075 pourrait être un objectif raté.

Les préjugés ont la peau dure et, chaque fois, je me fais le devoir de déboulonner les mythes comme, par exemple, celui qui voudrait

que les femmes ne soient pas intéressées par une implication active dans les affaires publiques, ou qu'elles soient moins intéressées que les hommes. En bien, rien n'est plus faux. À titre d'exemple, aux dernières élections fédérales de 2011, le taux de participation électorale des femmes était plus élevé que celui des hommes, soit 59,6 % contre 57,3 %. Chez moi, à Trois-Rivières, si la démonstration est encore nécessaire, les femmes constituaient la majeure partie des bénévoles impliqués dans ma dernière campagne électorale. La question n'est donc pas de savoir si les femmes ont un intérêt pour l'implication politique, mais plutôt de nous assurer que les partis politiques ne constituent pas un obstacle, mais plutôt un incitatif à l'implication des femmes dans nos institutions démocratiques.

Il nous faut donc mettre en place des moyens qui encourageront les partis politiques à recruter davantage de femmes candidates. C'est là la base de toute la structure d'une représentation équitable entre hommes et femmes dans ce Parlement.

On peut se demander pourquoi le NPD a toujours su tirer son épingle du jeu en recrutant plus de candidates dans ses rangs que les autres partis et en faisant élire plus de femmes à la Chambre des communes que tous les autres partis. Très simplement, c'est parce que dans nos façons de faire, nous allons au-delà des mots et nous mettons en pratique des politiques qui favorisent l'avènement des femmes comme candidates et l'élection des femmes. En effet, ce n'est pas tout de demander à des femmes de se présenter dans des circonscriptions, encore faut-il faire en sorte que ces femmes puissent se présenter dans des circonscriptions où le taux de réussite et où les chances de gagner sont aussi équitables.

En établissant des politiques proactives en la matière, notre formation politique obtient donc des résultats probants, et elle favorise la participation politique des femmes et l'équilibre entre hommes et femmes à la Chambre.

• (1800)

Par exemple, nous avons instauré notre politique de gel des mises en candidature jusqu'à ce que les associations de circonscription aient fait la preuve que tous les efforts avaient été déployés pour recruter des femmes. Voilà une approche qui a porté ses fruits. En 2015, 43 % des candidats néo-démocrates étaient des femmes. C'est presque 50/50. Ce ne l'est pas encore, mais c'est ce qu'on appelle, en règle générale, dans la zone de parité. Si nous avons présenté 43 % de candidates, nous avons fait élire 41 % de femmes dans notre formation politique. C'est 41 % de femmes néo-démocrates à la Chambre. Voilà le résultat de politiques concrètes chez nous.

Avec le projet de loi C-237, nous allons encore plus loin et nous touchons le nerf de la guerre: intervenir sur le financement des partis politiques afin de les inciter à recruter davantage de femmes candidates. Cela vient consacrer la volonté d'influer sur la représentation à la Chambre au profit de la parité.

En vertu du projet de loi de mon collègue de Burnaby-Sud, les formations politiques s'exposeront à une réduction de leurs subventions publiques si la liste de leurs candidats ne comporte pas au moins 45 % de femmes. Par exemple, si un parti comptait 25 % de candidates et 75 % de candidats, son remboursement postélectoral serait réduit de 10 %. Bien entendu, la mouture de notre projet de loi offre aussi la possibilité aux différents partis politiques de choisir librement les règles et les mesures qui leur conviennent pour atteindre le résultat souhaité.

Initiatives parlementaires

Notre proposition est conçue pour pallier la sous-représentation systémique des femmes dans la vie politique et pour introduire la parité hommes-femmes. Notre démocratie sera plus solide et répondra mieux à nos aspirations si la Chambre des communes reflète davantage la composition de la société québécoise et canadienne.

Quelques expériences à l'échelle internationale tendent à démontrer, on ne peut plus clairement, que le projet de loi de mon collègue va dans la bonne direction. Comparativement à d'autres démocratie, le Canada, on doit le dire, est à la traîne. Onze démocraties ont choisi des lois similaires à notre proposition, où la parité hommes-femmes conditionne le financement public des partis.

En France, les partis perdent une partie de leurs subventions si l'écart entre le pourcentage de candidats hommes et femmes dépasse 2 %. Après le renforcement de cet incitatif en 2008, curieusement, le nombre de femmes élues a augmenté de 46 %. Un autre exemple est celui de l'Irlande. En 2012, l'Irlande a adopté une loi énonçant que le financement annuel public des partis serait diminué de moitié si chacun des deux sexes ne représentait pas 30 % de leurs candidats. En une seule élection, cette loi a mené à une augmentation de 90 % du nombre de candidates et de 40 % du nombre de femmes élues.

Plusieurs études démontrent que l'électorat n'exerce au Canada aucune discrimination à l'endroit des candidates. Au Canada, une femme qui brigue une charge publique possède quasiment autant de chances que ses collègues masculins d'être élue. Il faut donc s'assurer que les femmes prennent place sur la ligne de départ.

Je demande donc à nouveau pourquoi nous n'avons que 26 % de femmes à la Chambre des communes. Nous pourrions aussi réfléchir sur cette question en parallèle avec une toute autre question qui est débattue depuis des semaines, depuis des mois et qui se poursuit, soit la réforme tant attendue de notre mode de scrutin. Évidemment, si nous avons un mode de scrutin proportionnel, les listes des différents partis pourraient faire en sorte de rétablir cet équilibre entre hommes et femmes, et aussi, pourquoi pas, rétablir un équilibre entre les communautés culturelles.

J'aurais aussi aimé vous parler de nos obligations internationales en matière de développement durable, puisque si nous cherchons ces objectifs dans les pays que nous soutenons, il est un peu difficile de penser que chez nous, nous ne cherchons pas à atteindre ces mêmes objectifs.

Comme le temps file, je conclurai en disant que j'espère que l'ensemble des partis de la Chambre adhèrent à l'idée que la sous-représentation des femmes dans nos institutions politiques handicape notre démocratie. Nous avons donc le devoir de faire mieux pour assurer une meilleure représentativité des femmes au sein du Parlement.

Si la priorité de ce Parlement est de garantir la parité hommes-femmes, j'encourage l'ensemble des députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi et à contribuer à sa bonification lors de l'étude en comité.

• (1805)

Mme Anju Dhillon (secrétaire parlementaire pour la Condition féminine, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-237, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, équité hommes-femmes, à l'étape de la deuxième lecture.

Tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue le député de Burnaby-Sud d'avoir préparé ce projet de loi et pour tout le travail qu'il a accompli relativement à cette question.

[Traduction]

Le projet de loi C-237 propose de modifier la Loi électorale du Canada de manière à réduire le remboursement auquel a droit tout parti admissible selon l'écart entre le nombre de candidats de sexe masculin et de sexe féminin se présentant à une élection générale. Aux termes du projet de loi, l'écart maximal toléré entre le nombre des candidats de sexe masculin et de sexe féminin se présentant à une élection générale sous la bannière d'un seul parti serait de 10 %. Au-delà de ce seuil, le remboursement auquel a droit le parti se verrait réduit.

Je suis heureuse que la 42^e législature compte le plus grand nombre de députées dans l'histoire du Canada, 88 candidates ayant été élues. La dernière élection était également celle à laquelle se sont présentés le plus grand nombre de candidats de sexe féminin. Malgré ce record, malheureusement, seulement 26 % des députés élus à la Chambre sont des femmes, plaçant le Canada au 60^e rang dans le monde pour ce qui est de l'égalité des sexes dans une chambre basse.

[Français]

Compte tenu de ces chiffres, je tiens à remercier mon collègue d'en face d'avoir soulevé cette question à la Chambre des communes. Notre gouvernement s'est engagé à respecter l'égalité hommes-femmes dans les institutions canadiennes et dans tous les aspects de la vie civique. Je suis fière que nous ayons ce débat fort pertinent.

L'égalité entre les sexes est une ambition louable et nécessaire que nous appuyons. Toutefois, nous devons choisir le meilleur moyen de la réaliser. Je ne suis pas convaincue que le mécanisme proposé dans ce projet de loi, c'est-à-dire l'imposition d'un ratio autorisé par la loi, soit le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

J'aimerais parler des initiatives actuelles du gouvernement en matière de réforme électorale et discuter d'autres mesures que nous, les députés de la Chambre, pourrions prendre et qui seraient peut-être plus efficaces pour augmenter le nombre de candidates aux élections et de femmes élues députées à la Chambre.

[Traduction]

Comme le savent tous les députés, la Chambre a formé un comité parlementaire spécial omnipartite chargé d'examiner divers changements pouvant être apportés à notre système électorale, comme le scrutin préférentiel et la représentation proportionnelle. Le gouvernement aimerait connaître l'opinion du comité avant de présenter une mesure législative.

J'aimerais faire remarquer que nous ignorons encore selon quel système se dérouleront les prochaines élections au Canada. Il serait prématuré d'imposer, par voie législative, un ratio hommes-femmes conçu dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les ratios hommes-femmes tels que celui qu'on nous propose fonctionnent différemment selon le système électorale. D'ailleurs, aucun des rares pays développés du monde qui persistent à employer un scrutin uninominal majoritaire à un tour n'impose de ratio hommes-femmes aux partis; nous n'avons donc aucun exemple utile et pertinent pouvant illustrer le fonctionnement d'un tel ratio dans notre système électorale actuel.

Initiatives parlementaires

●(1810)

[Français]

Plusieurs raisons expliquent qu'il soit difficile d'imposer un tel ratio dans le cadre d'un scrutin majoritaire uninominal à un tour. Au Canada, l'une de ces raisons est l'incidence d'un tel ratio sur les courses à l'investiture interne des partis. Mis à part les mesures de contrôle relatives au financement politique, les courses à l'investiture sont habituellement traitées comme les affaires internes d'un parti.

Lors de la dernière législature, un long débat a eu lieu en ce sens au sujet de la Loi de 2014 instituant des réformes, qui a modifié la disposition de la Loi électorale du Canada sur le soutien des candidats pour permettre aux partis de choisir les personnes chargées de soutenir des candidats, au lieu que cette tâche revienne exclusivement aux chefs des partis.

Selon les dispositions du projet de loi C-237, les partis pourraient maintenant être tenus d'imposer des candidats dans certaines circonscriptions pour éviter de subir une réduction de leur remboursement s'ils n'atteignent pas les ratios. En dépit des pressions favorisant la tenue de courses à l'investiture ouvertes, cette mesure aurait pour effet d'opposer les intérêts financiers des partis et leur engagement en faveur des courses à l'investiture ouvertes et d'aller à l'encontre de la volonté de leurs associations de circonscription.

J'aimerais bien mieux voir mon parti travailler avec les associations de circonscription pour inviter plus de femmes à se porter candidates qu'inciter les partis à centraliser les candidatures.

[Traduction]

Je suis sûre que nous pouvons tous imaginer une situation où les partis influeraient de plus en plus sur l'accès des candidats à l'investiture pour pouvoir mesurer les progrès vers l'atteinte du ratio imposé. Plus on avance dans le processus d'investiture, plus le problème est aigu.

Nous devons vérifier ce que font, ou ont fait, d'autres pays comparables pour améliorer la parité hommes-femmes au sein de leur législature. Les chiffres montrent, tant au pays qu'à l'étranger, que les mesures prises volontairement par les partis peuvent efficacement faire augmenter le nombre de candidates.

Je veux féliciter le NPD à cet égard. Comme le député d'en face le sait, j'en suis sûre, ce parti s'impose un ratio hommes-femmes de 50 %. Aux dernières élections, de tous les partis à la Chambre, le NPD était celui qui présentait le plus grand pourcentage de femmes, avec 43 % de candidates. Son caucus actuel compte plus de 40 % de femmes. C'est toute une réalisation. Ainsi, le NPD est très près du seuil que le député voudrait imposer avec le projet de loi C-237, qui prévoit qu'un parti devrait présenter entre 45 et 55 % de candidats de sexe féminin pour ne pas être pénalisé. Cela montre bien que ce niveau de représentation paritaire peut être atteint sans qu'on doive adopter une loi.

De la même manière, les États européens ayant le plus haut pourcentage de parlementaires de sexe féminin, comme la Suède, l'Islande et les Pays-Bas, ont généralement opté pour l'imposition volontaire de ratios hommes-femmes au sein des partis, et ce fut fructueux. Dans le monde occidental, ces pays comptent parmi ceux qui ont la plus grande proportion de femmes au sein de leurs assemblées législatives.

[Français]

Cela démontre deux choses. D'abord, puisque le mode de scrutin du Canada en 2019 est toujours inconnu, il serait prématuré d'adopter une mesure législative conçue pour un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Enfin, comme le NPD l'a démontré,

la question de l'inégalité entre les sexes peut être réglée sans recourir à des mécanismes régis par la loi.

L'égalité et la parité homme-femme dans tous les aspects de la vie politique et civile sont des objectifs que nous devrions nous efforcer d'atteindre par tous les moyens possibles.

Je remercie le député d'en face du travail exemplaire qu'il a accompli pour soulever cette question à la Chambre. Néanmoins, j'espère avoir suffisamment expliqué les raisons pour lesquelles je ne pourrai pas appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

●(1815)

[Traduction]

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-237, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (équité hommes-femmes).

Il y a 87 ans aujourd'hui, les femmes ont été reconnues comme des personnes au Canada. La lutte pour l'obtention du droit de vote avait été menée par cinq pionnières de l'Alberta, qui ont changé le cours de l'histoire pour tous les Canadiens et pavé ainsi la voie pour une augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique.

Il y aura un an demain que les électeurs de Lakeland m'ont confié la mission de les représenter au Parlement, et je suis fière de les servir et de lutter à mon tour pour la défense de nos communautés et de nos priorités.

Les libéraux parlent de progrès pour les femmes, de parité hommes-femmes et de chances égales, mais ce ne sont souvent que des discours creux. Ils semblent accorder beaucoup d'importance aux apparences. Ils défendent l'idée de l'imposition de quotas au Cabinet. Le premier ministre disait qu'après tout nous étions en 2015.

Pourtant, ce sont les conservateurs qui ont vraiment le meilleur bilan pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction et de leur donner du pouvoir. C'est une chose dont nous sommes fiers. Les conservateurs traitent les hommes et les femmes sur un pied d'égalité parce qu'ils ont la conviction que, en tant qu'êtres humains, nous avons la même dignité, le même potentiel et autant de capacités. Les femmes peuvent faire face à la compétition. Nous pouvons livrer la marchandise et nous pouvons gagner.

Les quotas ont été inutiles pour l'élection de la première ministre du Canada, une conservatrice. Les quotas ont été inutiles pour mon ancienne patronne et amie de longue date, Deb Grey, qui est devenue la première femme chef de l'opposition officielle de l'histoire canadienne. Elle n'a pas voulu ni eu besoin de quotas. Je suis honorée de représenter la majeure partie de la circonscription où Deb a été élue première députée réformatrice du Parlement.

En tant que conservateurs, nous n'allons pas dire aux femmes ce qu'elles devraient être ou ce qui devrait motiver leurs rêves. Si des femmes souhaitent être des mères, nous allons les appuyer. Si des femmes souhaitent être des entrepreneures, nous allons les appuyer. Si des femmes souhaitent être les deux ou autre chose, nous allons les appuyer.

Initiatives parlementaires

Nous sommes le parti de la première députée ingénieure, de la première femme ministre, de la première ministre des Affaires étrangères et de la première première ministre. En tant que conservateurs, nous croyons que ce qui compte, ce sont les ambitions et les efforts personnels des femmes, et non ce à quoi la société s'attend ou que des quotas collectifs progressistes exigent.

Les conservateurs appuient les femmes de tous les horizons. C'est pourquoi les conservateurs, et plus particulièrement les conservatrices, ont toujours été des avant-gardistes. En fait, c'est sous un premier ministre conservateur que les femmes ont finalement obtenu le droit de vote.

Aujourd'hui, le Parti conservateur est le seul parti officiel à la Chambre des communes qui a une femme pour chef, et elle est la quatrième femme de notre formation politique à occuper ce poste. Il en est ainsi parce que les députés conservateurs savaient que la distinguée députée de Sturgeon River—Parkland était la meilleure personne pour le poste, et non pas parce qu'il y avait un quota à respecter ou pour toute autre raison.

Je participe à la vie politique de diverses façons depuis de nombreuses années. Les hommes, plus jeunes que moi, de mon âge et souvent beaucoup plus vieux, m'ont toujours appuyée sans réserve, lorsque j'étais la plus jeune des bénévoles des membres du personnel, et maintenant. Ils ont frappé aux portes pour moi, vanté mes mérites, contribué financièrement à mes campagnes et donné de leur temps sans compter pour m'aider à obtenir la nomination et à me faire élire aux élections générales.

Mes collègues conservateurs masculins, en place depuis longtemps ou novices, m'ont toujours encouragée et soutenue; ils m'ont appuyée sans relâche. Mes bénévoles se composent à parts égales d'hommes et de femmes, et 20 % sont des jeunes. Mon personnel à temps plein dans mes deux bureaux est composé exclusivement de femmes, et elles sont les meilleures personnes pour occuper leurs postes.

Quand j'entre dans une salle où des conservateurs se trouvent, je sais que je suis évaluée à mon mérite, selon le travail que j'ai accompli, mes compétences, mes connaissances et ma personnalité. Ils me jugent à la lumière de mes capacités et de mes compétences. Ils ne se concentrent pas seulement sur un de mes traits, comme si cela pouvait définir toute mon identité. C'est ce que je préfère. Les conservateurs tiennent compte de l'ardeur au travail des gens. Ils tiennent compte des actions accomplies. Ils donnent la priorité à ce que les gens font, et non à ce qu'ils disent ou promettent de faire.

Je sais que j'ai gagné moi-même ma position dans le parti et le rôle que je joue pour Lakeland, et je vais continuer de travailler pour qu'il en reste ainsi. Je crois que c'est mon travail de faire tout le temps de mon mieux. Voilà ce qui compte.

Ce projet de loi n'est pas démocratique et il est dégradant. Il tient pour acquis que les Canadiens sont trop sexistes pour choisir la bonne personne appelée à les représenter, et que les partis devraient être punis pour permettre des processus locaux de nomination devant servir à déterminer la meilleure personne pour le poste. Cela dévalorise mon travail et mes réalisations en qualité de candidate, de députées et de femme, comme toutes mes formidables collègues du Parti conservateur et toutes les femmes fortes qui siègent ici.

Je ne veux pas être traitée comme une victime qui a besoin d'un quota pour réussir dans la vie. Franchement, la notion voulant que j'aie besoin d'une mesure législative coercitive pour réussir est terriblement condescendante et c'est pourquoi je m'y oppose.

Ma grand-mère a été la première femme élue maire de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Elle a été élue en 1973. Elle était conseillère, journaliste, épouse et mère de huit enfants. On l'a déjà décrite comme étant une femme expressive, passionnée, « volubile et agressive », une fauteuse de troubles. Mes collègues me pardonneront donc de me prononcer de façon aussi franche.

• (1820)

Ma Missy Nan n'a jamais voulu qu'on lui accorde de traitement de faveur parce qu'elle était une femme. Elle m'a dit que la meilleure façon de réussir dans la vie, c'est de travailler plus fort et de mieux se préparer.

Lorsque, tout comme moi maintenant, elle était une nouvelle députée de l'opposition représentant l'Alberta rurale, la députée de Sturgeon River—Parkland a déjà dit que les femmes qui travaillent n'avaient pas besoin que des hommes d'Ottawa leur disent comment vivre leur vie. Aujourd'hui, comme à l'époque, je suis d'accord avec elle. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui traduit l'idéologie voulant que le gouvernement soit le remède à tous les maux. Je serais ravie de voir plus de femmes se lancer en politique, mais l'idée que les partis soient obligés de choisir des femmes plutôt que des hommes sous peine de sanctions financières ne rend pas service aux femmes, où qu'elles soient. Cela veut dire que les Canadiennes ne peuvent pas connaître du succès par leurs propres moyens.

Je souhaite que des gens de tous les horizons, de toutes les origines ethniques et de tous les âges, quel que soit leur sexe, se lancent en politique. Je souhaite que les meilleurs candidats possible soient élus dans chacune des circonscriptions. Par conséquent, nous devons toujours veiller à ce que nos libertés soient respectées et croire en la valeur sacrée et la dignité de chaque être humain. La tâche est monumentale.

Avant que les talibans arrivent au pouvoir en Afghanistan, les filles avaient le droit d'aller à l'école; ensuite, les choses ont changé. Avant la révolution iranienne, les femmes pouvaient porter ce qu'elles voulaient; par la suite, elles ont été forcées de couvrir leurs cheveux. Il arrive que certaines sociétés fassent un pas en arrière et privent les femmes de certains droits, et c'est pour cette raison que nous, les citoyens des démocraties libres, devons favoriser l'égalité et la liberté de tous les êtres humains, partout dans le monde. Cela montre à quel point nous sommes privilégiés de vivre ici.

Alors que, ailleurs dans le monde, des femmes sont victimes d'atrocités et de préjudices inconcevables, le NPD estime que le plus urgent, c'est de garantir la parité hommes-femmes chez les candidats politiques. Au Niger, 76 % des femmes de 20 à 24 ans se sont mariées avant d'avoir 18 ans, et 28 % d'entre elles se sont mariées avant d'avoir 15 ans. Dans certains pays d'Afrique, les femmes et les filles subissent la mutilation de leurs organes génitaux, une pratique rituelle. En Tanzanie, 50 % des femmes tombent enceintes avant d'avoir 18 ans. De nombreuses femmes qui vivent dans les pays en développement meurent pendant l'accouchement ou perdent leur bébé. C'est pour cette raison que l'ancien premier ministre et le gouvernement conservateur avaient axé l'aide humanitaire offerte par le Canada sur la santé des mères dans les pays en développement. Les libéraux disent qu'ils appuient les femmes, mais les conservateurs, eux, agissent.

Je suis incroyablement fière de la chef de l'opposition. J'ai fait sa connaissance à l'université. J'ai immédiatement vu en elle une intelligence, une éthique de travail et une intégrité qui m'ont inspirée. J'ai été bénévole pour sa première campagne à l'investiture. Depuis le jour où je l'ai rencontrée pour la première fois, je l'ai vue travailler plus fort que tout le monde. Elle incite par l'exemple ceux qui l'entourent à faire comme elle. C'est sa manière d'être notre chef. Elle défend constamment les droits des femmes de tous les âges et elle lutte contre la violence et la persécution au Canada et ailleurs dans le monde. Elle a réussi, avec Plan international, à établir la Journée internationale de la fille.

Il y a tout juste deux semaines, elle prenait la parole devant un auditoire de 11 000 conservateurs au Royaume-Uni pour leur parler des problèmes graves affligeant les femmes, jeunes et moins jeunes, dans le monde. Voilà ce que l'on attend d'un véritable chef. Elle met en valeur les femmes, souligne leurs points forts et fait la promotion de leurs talents.

Lorsqu'elle a été nommée ministre, en 2006, c'était, de tout temps, la plus jeune femme à accéder à un tel poste. Son record a plus tard été battu par une autre députée conservatrice, celle de Calgary Nose Hill. Elle a détenu 10 portefeuilles ministériels de premier plan au cours des mandats du gouvernement précédent. Elle a su garder la confiance d'un chef exigeant et elle a bien mérité la place très respectée qu'elle occupe présentement aux Communes et au Canada. Au cours de son intérim, elle aura renforcé la position de notre parti et elle lui aura laissé un legs admirable. Je la vois comme un modèle exceptionnel à suivre pour les Canadiens, en particulier pour les femmes. C'est une personne remarquable.

Je suis une conservatrice. Je crois que la démocratie, la responsabilité personnelle, la liberté et l'égalité sont les valeurs fondamentales de la civilisation. Ce projet de loi vise simplement à utiliser l'argent des contribuables pour s'ingérer dans les mécanismes démocratiques locaux. Alors, je donne aux femmes le même conseil tout aussi valable aujourd'hui que Nellie McClung nous a donné un jour et que ma mentore Deb Grey m'a souvent rappelé lorsque je travaillais pour elle : « Il ne faut jamais se rétracter, s'expliquer ou s'excuser. Il faut agir et les laisser hurler. »

• (1825)

Mme Sheri Benson (Saskatoon-Ouest, NPD): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-237, parrainé par mon collègue de Burnaby-Sud. C'est un projet de loi qui arrive à point nommé, et j'invite tous mes collègues à appuyer son renvoi à un comité.

L'étude de ce projet de loi par un comité montrera de façon éloquente aux électeurs que, au cours de la présente session parlementaire, nous avons le courage et la détermination de chercher pourquoi, en 2016, le Parlement n'est pas représentatif de l'électorat et de remédier à la situation. Elle leur fera comprendre que nous avons enfin cessé d'accuser les femmes de ne pas briguer les suffrages et elle permettra de voir en quoi les structures, les systèmes et les institutions actuels empêchent les femmes de chercher à se faire élire à la Chambre.

Le projet de loi C-237 permettrait à un plus grand nombre de candidates de se présenter aux élections et, par conséquent, il en aiderait davantage à se faire élire. Comme on dit, on ne peut pas gagner si on ne joue pas. Il en va de même en politique : on ne peut pas se faire élire si on ne peut pas se présenter aux élections.

Les recherches ont révélé que ce ne sont pas les électeurs qui ne votent pas pour les candidates aux élections. Les femmes remportent

Initiatives parlementaires

tout autant leurs élections que les hommes. Ce sont plutôt les partis politiques qui ne présentent pas aux électeurs une liste de candidats représentative.

Des recherches démontrent également que les candidates doivent travailler plus fort et dépenser 10 % plus d'argent que les candidats pour être élues.

Bon nombre de mes collègues ont un mouvement de recul en entendant des expressions comme « égalité entre les sexes pour les candidatures » et « incitatif financier » dans la même phrase. Ils craignent que l'uniformisation des règles du jeu ne bouleverse le système, et ce sera le cas. Le système sera plus juste pour tous les candidats. Personnellement, j'ai hâte à ce genre de bouleversement.

Ce projet de loi ne vise pas à limiter le nombre de candidats masculins. Je répète ce que le député de Burnaby-Sud a dit plus tôt, et je précise que le seuil de 45 % de candidates a été retenu pour permettre de disposer de la souplesse nécessaire pour choisir les candidats les plus qualifiés.

Ce projet de loi ne vise pas à marginaliser d'autres groupes minoritaires qui cherchent à être représentés. Je crois qu'il pourrait contribuer à régler un aspect d'une situation où plusieurs éléments se croisent et même inciter des partis politiques à proposer davantage de candidates autochtones et de couleur.

Enfin, ce projet de loi ne cherche pas à minimiser tous les efforts qu'a dû consentir chacune des députées de la Chambre pour être élue. L'équité hommes-femmes entre les candidats vise plutôt à reconnaître que les femmes doivent, au sein des partis politiques, franchir des obstacles que leurs collègues masculins n'ont pas à franchir.

Avec le projet de loi à l'étude, le Parlement a l'occasion de reconnaître la discrimination systémique qu'entretient le processus de sélection existant et d'y remédier. Sans abattre les barrières qui empêchent les femmes de se présenter en politique, il est impossible d'encourager véritablement les femmes à la faire ou de s'attendre à ce que des candidates qualifiées contribuent à notre démocratie à la pleine mesure de leurs capacités.

Être élue à la Chambre des communes a été une victoire durement gagnée pour chacune des députées, depuis les toutes premières étapes du processus d'investiture dans leur parti respectif et au cours des multiples étapes d'une longue campagne. Soulignons toutefois que beaucoup de femmes suffisamment courageuses pour se lancer dans le processus se sont butées à toute une série d'obstacles qui font de la course à l'investiture une dure bataille.

Dans un billet intitulé « Où sont les femmes (candidates)? », Kate McInturff du Centre canadien de politiques alternatives mentionne quelques-uns des obstacles que les femmes rencontrent.

Elle traite de l'équilibre travail-famille ainsi que des longues heures et de l'horaire irrégulier que comporte une charge publique. Elle explique que cela complique véritablement les choses pour les femmes avec de jeunes enfants et des parents à charge. Je la cite :

Encore aujourd'hui, les femmes font deux fois plus d'heures de travail non rémunérées que les hommes pour prendre soin des enfants, elles sont trois fois plus susceptibles de s'absenter du travail pour des raisons familiales, et elles sont dix fois plus susceptibles d'invoquer la garde des enfants comme motif pour ne pas travailler à temps plein. Même si une femme arrive à travailler à temps plein et à trouver une place en garderie, elle devra quand même se demander quoi faire si une réunion du conseil se prolonge jusqu'à 23 heures ou si elle doit assister à une consultation publique qui a lieu un dimanche.

Le deuxième obstacle, c'est que les femmes se font dire de ne pas être trop autoritaires. Mme McInturff dit ceci :

Initiatives parlementaires

De nombreuses études démontrent que la société ne se montre pas toujours favorable à ce que les femmes assument un rôle de direction dans la sphère publique. Dans le domaine politique, par exemple, les femmes sont souvent dépeintes comme trop agressives [...]. Par ailleurs, on pose souvent aux femmes politiques des questions sur leur coiffure et sur leurs vêtements que leurs collègues masculins ne se font pas poser en entrevue, ou alors on leur accorde ce [qu'on] appelle le « traitement réservé aux princesses » en discutant de coiffure plutôt que de politique.

Enfin, elle dit ceci au sujet de la violence:

Dès leur adolescence, les filles se font harceler en public. C'est la leçon que les jeunes femmes retiennent sur les risques de l'engagement public.

Et elles ont raison.

• (1830)

Encore une fois, la course à la présidence des États-Unis démontre de façon convaincante et alarmante que les femmes sont traitées comme des objets, qu'elles sont ridiculisées, qu'elles ne sont pas prises au sérieux et qu'elles sont traitées de façon inéquitable et irrespectueuse. Avant de trop nous vanter dans notre propre pays, soulignons que la première ministre de l'Alberta a fait l'objet de menaces de mort, d'insultes misogynes et d'autres menaces violentes. Il faut y mettre un terme.

Nous sommes tous au fait des statistiques à cet égard. Même si, en 2016, elles sont plus nombreuses que jamais à la Chambre des communes, les femmes n'occupent encore que 26 % des sièges. Il est évident que nous devons faire mieux.

Lors de la Journée internationale de la femme, j'ai eu le privilège de participer au programme Femmes à la Chambre des communes. J'ai été ravie d'avoir deux étudiantes à mes côtés, soit une étudiante de l'Université McGill et une autre de l'Université de Toronto qui sont venues les 8 et 10 mars respectivement.

Les jeunes femmes qui étaient à mes côtés en mars étaient intelligentes et capables. Elles ont beaucoup à offrir au service de leur collectivité et de ce grand pays. Je veux faire tout en mon pouvoir pour uniformiser les règles du jeu afin que ces jeunes femmes puissent un jour siéger à la Chambre des communes. Toutefois, au rythme où les femmes sont actuellement élues à la Chambre des communes, on prévoit que la parité ne sera pas atteinte avant 2075. Je suis sûre qu'aucun de mes collègues ne considère une telle situation comme souhaitable ou acceptable.

Bien sûr, l'inégalité du processus de sélection des candidats n'est pas la seule forme de discrimination systémique dont les Canadiennes sont victimes. À titre de vice-présidente du Comité spécial sur l'équité salariale, je suis extrêmement déçue que ce gouvernement qui se dit féministe ait décidé de faire attendre les travailleuses deux ans de plus pour obtenir un droit fondamental de la personne. C'est tout à fait inacceptable. Il n'y a aucune raison pour retarder l'adoption d'une mesure qui assurerait l'équité. Cela fait des décennies que les Canadiennes attendent de recevoir un salaire égal pour un travail d'égale valeur, et il est grand temps que le gouvernement corrige cette injustice.

Voilà un autre exemple de la façon dont les femmes font l'objet d'une discrimination systématique. Ce sont des réalités comme l'écart salarial qui font en sorte que des projets de loi comme le projet de loi C-237 sont nécessaires. Il est tout à fait logique de supposer qu'un nombre plus élevé de candidates donnerait lieu à une plus grande représentation féminine, et une plus grande représentation féminine pourrait faire en sorte que le Parlement s'empresse de régler certaines questions de longue date qui sont liées au sexe, notamment la question de l'écart salarial. Le temps est venu pour le gouvernement de cesser de parler de ses valeurs féministes et de commencer à agir comme un gouvernement féministe. C'est ce qu'il ferait en appuyant le projet de loi C-237.

Le projet de loi C-237 ne vise pas à garantir qu'il y ait 50 % de femmes à la Chambre. Il ne vise pas à garantir un siège pour quiconque à la Chambre des communes. Le projet de loi vise à offrir à l'électorat la possibilité d'élire une personne qui représente davantage ses intérêts à la Chambre des communes. Les Canadiens n'empêchent pas les femmes de se faire élire. Ce sont les systèmes et les structures de nos partis politiques qui le font.

Il est naïf de croire que des institutions et des systèmes comme les partis politiques vont, comme par magie, évoluer et, au bout du compte, être libres d'obstacles de nature sexiste et raciste. Il y a des limites aux mesures volontaires et aux bonnes intentions.

Comme l'a souligné ma collègue d'Ottawa-Ouest—Nepean dans son allocution à la Chambre sur le projet de loi C-237:

Presque tous les pays qui ont atteint la parité hommes-femmes au Parlement y sont parvenus parce qu'ils ont mis en oeuvre des mesures obligatoires qui sont prévues dans la loi, et ce, quel que soit leur système électoral. Au rythme où vont les choses en ce moment au Canada, même si les chefs de parti se disent déterminés à faire élire plus de femmes, nous n'atteindrons l'équité que dans 90 ans, à moins que nous apportions des changements. À mon avis, nous ne pouvons pas uniquement en appeler à la bonne volonté des partis politiques pour mettre en oeuvre ces changements.

Je suis fière d'affirmer que le NPD a toujours eu le pourcentage le plus élevé de candidates, et c'est parce que nous avons travaillé d'arrache-pied pour éliminer les obstacles à la participation des femmes. Nous pouvons et nous devons toutefois faire mieux.

J'espère que mes collègues appuieront le renvoi de cette mesure législative au comité, de sorte qu'avant longtemps, nous élisions un Parlement véritablement représentatif.

• (1835)

[Français]

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de me lever pour parler de ce projet de loi présenté par mon collègue de Burnaby-Sud. C'est vraiment quelque chose d'important pour moi, parce que je crois qu'on doit avoir plus de femmes en politique.

Je vais faire un petit résumé de la situation en Abitibi—Témiscamingue. C'est seulement à la 28^e élection canadienne, en 1968, que nous avons eu notre première candidate en Abitibi—Témiscamingue, soit Aurore Charron-Labrie.

En 2011, j'ai été la première femme élue députée fédérale pour la circonscription d'Abitibi—Témiscamingue. Malheureusement, nous avons eu aussi une seule femme députée provinciale, c'était Johanne Morasse. Nous n'avons donc pas un large historique de femmes députées dans ma région. Je suis contente d'avoir pu changer cela.

Examinons maintenant les élections tenues depuis qu'il y a eu un changement assez important apporté à la carte électorale, soit depuis 2004. En 2004, il n'y avait aucune femme candidate. Après cela, à l'élection de 2006, soit lors de ma première campagne électorale, nous étions deux femmes, et cela a fait, grosso modo, à peu près 30 % du vote. Puis, en 2008, il y a eu une seule femme, soit 10 % du vote environ. Ensuite, en 2011, pour la première fois, les femmes obtenaient plus de 50 % du vote avec deux candidates. Je dois avouer que j'y ai largement contribué, parce qu'à moi seule j'ai eu plus de 50 % du vote, soit 51,22 %. Pour la première fois, nous obtenions 50 % du vote. Enfin, en 2015, les femmes ont eu un peu plus de 70 % du vote. C'était la première élection paritaire où on avait autant de femmes candidates que d'hommes candidats. On voit donc que cela a quand même pris du temps avant que tout cela se passe.

J'aimerais revenir maintenant sur des propos qui ont été tenus dans différents discours et qui m'ont fait sursauter.

Initiatives parlementaires

On a d'abord parlé de quotas, alors que mon collègue a choisi justement une approche complètement différente. Comme il savait que les quotas avaient peut-être tendance à polariser l'opinion, il a décidé de présenter une approche selon laquelle les partis qui présentent plus de 40 % de femmes candidates sont récompensés. Cependant, cela n'empêche pas un parti de ne pas présenter de femmes candidates. Ce n'est pas un quota en vertu duquel le parti qui n'a pas de femmes candidates ne peut pas présenter un candidat dans un comté. L'approche impose une pénalité financière, et l'aspect financier peut inciter à l'action. Toutefois, ce n'est pas un interdit. Ce n'est pas complètement impossible qu'un parti le fasse. C'est malheureusement arrivé en France où on avait une mesure similaire et où l'UMP a décidé de simplement payer l'amende et de ne pas se préoccuper de cela.

On ne parle pas ici d'un système de quotas, mais vraiment d'un système qui vise à donner une récompense pour motiver les gens, sans nécessairement faire en sorte qu'ils soient obligés de le faire. On a encore une marge de manoeuvre pour agir comme on le veut. Si on préfère ne pas se soucier de l'aspect financier, on peut encore faire ce qu'on veut. Je trouve bien qu'on ait décidé d'adopter cette approche à la place d'une approche liée aux quotas, ce qui aurait pu polariser davantage le débat.

J'ai aussi entendu des collègues parler du fait qu'il y aura une réforme électorale, une réforme du mode de scrutin, et que le projet de loi serait prématuré. Dans tous les modes de scrutin potentiels, les partis ont encore un candidat par parti. Dans tous les modes de scrutin qui semblent être les plus intéressants lors des discussions sur la réforme électorale, on parle d'un système où les partis ont des candidats et candidates pour pourvoir des postes. Par conséquent, peu importe le mode de scrutin, le projet de loi de mon collègue s'applique toujours.

J'aimerais maintenant parler d'un cas intéressant, parce que je pense qu'il vaut vraiment la peine d'être mentionné. Je suis la vice-présidente de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Nous recevons régulièrement des gens d'autres pays qui viennent nous parler. J'aimerais donc parler de la situation au Rwanda, parce que c'est le premier pays à avoir plus de 50 % de femmes députées.

● (1840)

Lors de l'élection de 2013, elles ont obtenu 64 % des sièges au Parlement rwandais. C'est donc important de le mentionner. Voici un article sur le sujet:

[Traduction]

Kigali (Rwanda) — Les élections parlementaires rwandaises de 2013 auront permis de fracasser un record, puisque pas moins de 64 % des sièges seront occupés par des femmes. Le gouvernement du Rwanda, en partenariat avec les Nations unies, fait de l'équité hommes-femmes une priorité depuis 1994. La participation des Rwandaises à la vie politique a été facilitée par un mandat constitutionnel et le travail de plusieurs institutions clés, comme le ministère du Genre et de la Promotion de la famille, le Forum des parlementaires rwandaises, le Conseil national de la femme et le Bureau de surveillance de l'égalité entre les sexes. En à peine 20 ans, les Rwandaises ont réussi à se tailler une place remarquable sur la scène politique du pays.

[Français]

Il faut prendre le temps de comprendre la situation. Ces femmes ont probablement beaucoup d'autres soucis. Elles sont parfois victimes de violence et vivent peut-être dans la pauvreté. Effectivement, la vie quotidienne d'une femme au Rwanda n'est probablement pas facile.

Pourtant, les Rwandais ont quand même décidé qu'il était important de travailler sur l'égalité des genres au sein de leur

Parlement. Ils ont quand même décidé que, pour accorder plus d'importance aux enjeux des femmes au sein de leur Parlement, ils devaient mettre en place des mesures concrètes. Cela a fonctionné, puisque les femmes ont réussi à obtenir 64 % des sièges, et ce, dans un pays comme le Rwanda.

Toutefois, il y a des gens qui essaient de me faire croire que ce n'est pas important, que nous ne devrions pas agir à cet égard et que nous ne devrions pas nous en préoccuper, alors que nous sommes au Canada et que nous avons la possibilité de le faire. C'est un non-sens; même le Rwanda est capable de le faire.

Il faut absolument agir à cet égard. Il y a des exemples concrets où cela a fonctionné. Le Parlement rwandais a changé sa façon de débattre. Chaque fois que je parle à mes collègues rwandais, qui me rendent parfois visite au Canada par l'entremise de l'Association parlementaire du Commonwealth, je suis impressionnée. Après tout ce qui s'est passé dans l'histoire du Rwanda, on venait de loin. Malgré tout, on a réussi.

En 2015, seulement un tiers des candidats aux élections étaient des femmes. Dans 98 circonscriptions, il n'y avait aucune candidate parmi les trois principaux partis. Pourtant, le NPD a décidé de prendre une approche concrète pour obtenir des candidates. Il y avait quand même 43 % de nos candidats qui étaient des femmes, versus 31 % au Parti libéral et 20 % au Parti conservateur.

Si je mentionne cela, c'est parce qu'au rythme actuel, si on ne prend pas des mesures plus concrètes en vue d'atteindre la parité, on risque de ne pas l'atteindre avant 2075, dans 60 ans, et même cela n'est pas certain.

Pouvons-nous nous permettre d'attendre encore 60 ans pour atteindre la parité, alors qu'un pays comme le Rwanda, qui a fourni les efforts nécessaires, a été capable de le faire en 20 ans? C'est complètement ridicule.

Mon collègue a présenté un projet de loi très intéressant. Il a choisi une approche différente, c'est-à-dire sans quotas, afin de laisser une marge de manoeuvre aux partis politiques. Il vaut la peine de renvoyer ce projet de loi en comité. Je suis certaine que mon collègue est ouvert à toute suggestion d'amélioration, comme il l'a toujours été. C'est tellement facile de discuter avec lui. Si n'importe lequel de nos collègues a des questions, il peut aller lui parler.

Si on veut éviter d'attendre 60 ans, on doit renvoyer ce projet de loi en comité. Les femmes ont assez attendu, et on a la preuve concrète qu'on peut agir.

● (1845)

[Traduction]

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui. Ce fut également un plaisir d'écouter le débat — ou en tout cas la majeure partie du débat — sur mon projet de loi.

Je demanderais aux députés de regarder autour d'eux. De nombreuses pages d'histoires se sont écrites ici. C'est dans cette assemblée que nous avons jugé que les femmes devaient avoir le droit de voter. C'est ici que nous avons jugé que les femmes étaient des personnes à part entière aux yeux de la loi. C'est entre ces murs que nous avons jugé que les membres des Premières Nations devaient avoir le droit de voter. De nombreuses pages d'histoires se sont écrites ici, et il s'en écrit une autre en ce moment même. Le projet de loi dont j'ai saisi la Chambre, qui porte le numéro C-237, vise à déloger le Canada de la 64^e place qu'il occupe dans le classement mondial de la proportion de femmes parlementaires.

Initiatives parlementaires

Le débat a donné lieu à des situations extraordinaires. Par exemple, la ministre des Institutions démocratiques et la secrétaire parlementaire pour la Condition féminine ont pris la parole à la Chambre pour affirmer qu'elles ne sont pas féministes. Des députées de l'autre côté de la Chambre ont elles aussi révélé qu'elles ne sont pas féministes. Se sont des partisans du conservatisme social qui prévaut de ce côté-là de la Chambre. C'est plutôt étrange compte tenu du fait que les féministes à la Chambre sont sur le point de voter pour le projet de loi. Le projet de loi sera mis aux voix demain; peut-être qu'il sera adopté, peut-être pas, mais il demeure que c'est un moment important.

Demain marquera le premier anniversaire de l'élection; nous y sommes donc depuis un an. Il nous reste seulement 36 mois. Je me demande combien de projets de loi de ce genre seront présentés à la Chambre. Combien d'occasions les députés auront-ils de prendre la parole à la Chambre pour dire: « Je suis féministe et je suis d'accord pour dire qu'il devrait y avoir plus de femmes à la Chambre des communes »? Quand est-ce qu'une telle occasion de présentera à nouveau? Jamais.

Les ministériels, en particulier, présentent toutes sortes d'arguments contre l'adoption du projet de loi. Ils disent qu'il s'agit d'un quota, mais ce n'est pas le cas. C'est un régime d'incitation tel qu'on en utilise dans d'autres pays avec de très bons résultats. Les ministériels ont dit que le projet de loi serait invalidé par les tribunaux pour des raisons constitutionnelles. Bien entendu, ils ont rapidement retiré cet argument parce qu'ils n'avaient pas d'avis juridique contredisant les faits mêmes de mon projet de loi. D'ailleurs, j'ai un avis juridique de l'équipe juridique de la Chambre des communes qui dit que non seulement le projet de loi respecte toutes les exigences de la Charte, il nous aiderait aussi à atteindre nos objectifs établis dans la Charte.

Les ministériels ne suggèrent aucune solution pour améliorer le taux de femmes élues à la Chambre, qui est de 26 %. Le premier ministre se proclame féministe partout où il va dans le monde, mais il ne prend aucune mesure concrète. Les ministériels tiennent de beaux discours. Nous avons un certain symbolisme; nous pouvons être fiers d'avoir un Cabinet équilibré hommes-femmes. Toutefois, ce que nous n'avons pas, c'est la prise de mesures concrètes.

Plus de 100 pays ont des lois garantissant la présence d'un plus grand nombre de femmes dans leur assemblée législative, mais le Canada n'en a pas. Par conséquent, lorsque le premier ministre a été élu, nous étions 60^{es} au monde pour ce qui est du pourcentage de femmes au Parlement, et nous avons déjà reculé jusqu'à la 64^e place. Dans quatre ans, lorsque se tiendront les prochaines élections fédérales, je parie que nous ne serons plus qu'à la 70^e ou 75^e place. Nous sommes en chute libre dans ce classement, et c'est déconcertant.

Il y a une chance que le projet de loi soit adopté demain. Je sais que les conservateurs voteront contre, car ils s'y opposent. Ils ne veulent pas prendre parti ouvertement pour la cause féministe. Mais les libéraux, eux, l'ont fait.

Mme Kelly Block: Ce n'est pas à vous de définir le féminisme.

M. Kennedy Stewart: Les conservateurs me chahutent.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je voudrais rappeler à la députée que, lorsqu'un autre député à la parole, personne ne doit l'interrompre sauf pour invoquer le Règlement. J'ai entendu des députés des deux côtés de la Chambre interrompre la personne qui parle.

Je rappelle à ceux qui ont eu l'occasion de s'exprimer ou de poser des questions sur le sujet qu'ils devraient respecter les députés qui ont la parole et qui devraient pouvoir terminer leur discours.

M. Kennedy Stewart: Madame la Présidente, je comprends qu'il s'agit d'un enjeu qui soulève les passions, mais il est temps de jouer franc jeu, et c'est ce que nous allons faire demain soir.

Quand les députés seront appelés à se prononcer sur mon projet de loi, demain soir, chacun d'eux sera appelé à dire s'il est féministe ou non. Les députés qui voteront pour le projet de loi sont des féministes. Ceux qui voteront contre ne le sont pas.

De nombreux députés de ce côté-là de la Chambre, parmi les conservateurs, se targuent de ne pas être féministes. C'est très bien, et je dois même dire que je les respecte, parce qu'au moins ils disent la vérité. De ce côté-ci de la Chambre, par contre, le premier ministre et ses ministres n'arrêtent pas de dire qu'ils sont féministes, mais cela n'a pas empêché la ministre des Institutions démocratiques d'annoncer qu'elle entendait voter contre mon projet de loi.

Les députés auront sans doute peine à le croire, mais même la secrétaire parlementaire pour la Condition féminine est allée dire qu'elle entendait voter contre le projet de loi, sans proposer d'autres moyens pour que plus de 26 % des sièges dans cette salle soient occupés par des femmes. C'est éminemment décevant, selon moi.

Ce projet de loi a pourtant l'appui de nombreux groupes de la société civile, comme Leadnow, Samara, divers grands syndicats et tout plein de citoyens ordinaires. Je suis extrêmement déçu de ce que j'entends dans la bouche des députés de l'autre côté de la Chambre. Espérons maintenant que les députés d'arrière-ban oseront se tenir debout et aideront leurs ministres à prendre leurs responsabilités.

● (1850)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 19 octobre 2016, juste avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

Motion d'ajournement

● (1855)

[Français]

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPD): Madame la Présidente, j'imagine que je peux poursuivre mon intervention antérieure, car ce débat d'ajournement porte sur le débat avec la secrétaire parlementaire pour la Condition féminine.

Le débat a été amorcé quand la ministre des Institutions démocratiques et la secrétaire parlementaire ont déclaré avoir une espèce de jugement selon lequel mon projet de loi d'initiative parlementaire serait inconstitutionnel. J'ai en main une note du légiste et conseiller parlementaire de la Chambre indiquant que mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-237, la loi sur l'équité hommes-femmes chez les candidats, non seulement est constitutionnel, mais améliorerait en fait la Charte et nous rapprocherait de notre objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le projet de loi C-237 constitue un important progrès dans la lutte pour la parité hommes-femmes à la Chambre des communes. Nous sommes loin de cette parité quand seulement 26 % des députés sont des femmes. En fait, à ce chapitre, nous nous classons au 64^e rang au monde.

C'est extrêmement décevant. À la Chambre des communes, j'ai demandé à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Condition féminine de m'expliquer pourquoi les députés d'en face s'opposent à mon projet de loi. Ils n'ont aucune idée sur la façon de faire augmenter le nombre de femmes à la Chambre. Ils n'ont fait que détourner l'attention pour empêcher que mon projet de loi d'initiative parlementaire soit adopté. C'est extrêmement décevant.

Il est urgent que la Chambre apporte des changements par voie législative. Le projet de loi que j'ai présenté propose une mesure incitative. Il ne s'agit pas d'imposer un quota, mais de se servir des fonds qu'Élections Canada verse déjà aux partis pour inciter ceux-ci à proposer plus de candidatures féminines.

Les recherches démontrent qu'il faut proposer plus de candidatures féminines pour avoir plus de femmes députées. Cette conclusion va de soi.

Il n'y a pas plus de candidatures féminines tout simplement parce que les partis politiques empêchent les femmes de se porter candidates pour les représenter. J'étudie cette question depuis 20 ans. J'ai fait ma thèse de doctorat à la London School of Economics sur ce sujet. Selon une étude sur les législateurs canadiens, lorsqu'elles sont en compétition pour une nomination, les femmes ont six fois moins de chances de l'emporter que les hommes simplement à cause des préjugés qui subsistent au sein des partis.

Je tenais tout simplement à dire que le projet de loi que j'ai présenté est constitutionnel. J'ai en main des documents, que je déposerai ou présenterai avec plaisir à toute personne intéressée à en prendre connaissance.

J'aimerais aussi que la secrétaire parlementaire me dise pourquoi ils ont dit qu'ils avaient obtenu un avis juridique, alors que ce n'était pas le cas.

Mme Anju Dhillon (secrétaire parlementaire pour la Condition féminine, Lib.): Madame la Présidente, je remercie l'honorable député d'avoir soulevé cette question ce soir.

Nous sommes engagés à promouvoir l'égalité des sexes dans nos institutions publiques et dans tous les aspects de la vie civile, et je suis très heureuse de parler sur ce sujet.

Notre gouvernement s'est fermement engagé à promouvoir la parité entre les sexes dans la vie publique. Cet engagement est reflété dans la parité qu'on voit dans notre Cabinet et dans les lettres de mandat données aux ministres qui les chargent de promouvoir cette parité au sein du gouvernement fédéral.

La parité entre les sexes est bien notre but, mais la proposition de mon collègue qui consiste à légiférer des quotas n'est pas le chemin par lequel on doit passer pour atteindre ce but. Je dis cela pour trois raisons.

Premièrement, bien que le gouvernement appuie l'objectif d'atteindre l'égalité des sexes dans la politique canadienne, le quota obligatoire proposé par ce projet de loi présente de nombreux problèmes en ce qui a trait à la Charte canadienne des droits et libertés. Le plus grand de ceux-ci concerne les plus petits de nos partis politiques.

En vertu de ce projet de loi, un parti qui n'a qu'un seul candidat ou une seule candidate aurait obligatoirement une disparité de 100 % entre les sexes, ce qui mènerait à une réduction de remboursement de 22,5 %. Les grands partis politiques ont les ressources pour s'ajuster à ce plan, mais les partis qui n'ont que quelques candidats et qui seraient admissibles à un remboursement se retrouveraient désavantagés.

De plus, ce projet de loi crée des raisons politiques et financières de refuser la nomination de candidats qualifiés à cause de leur sexe. Conséquemment, le projet de loi limite, dans un premier temps, les candidats indépendants, et dans un deuxième temps, les partis indépendants.

Il y a donc des limites non seulement quant à leur choix de candidats, mais aussi quant à leur position sur l'égalité des sexes. Par exemple, si un parti composé uniquement de femmes était créé afin d'augmenter la participation des femmes dans notre système démocratique, ces femmes seraient pénalisées par ce projet de loi.

[Traduction]

Il y a aussi une autre chose qui me préoccupe en ce qui concerne ce projet de loi, et c'est la question des candidats transgenres. En effet, le projet de loi ne fait aucune mention des candidats non binaires. Le gouvernement a adopté une position très ferme en ce qui concerne l'identité et l'expression de genre, et il a présenté une mesure législative qui protégerait explicitement les droits des Canadiens non binaires. Dans cet ordre d'idées, il serait illogique d'appuyer un projet de loi qui ne tient pas compte des personnes transgenres. En effet, une telle mesure législative réaffirmerait l'identité de genre binaire et exclurait les personnes transgenres. Il ne tiendrait pas du tout compte de ces dernières, et ce n'est pas ce que nous voulons pour le Canada.

Motion d'ajournement

En terminant, en plus d'entretenir ces préoccupations, je pense qu'il est tout simplement trop tôt pour adopter une mesure visant à garantir la parité hommes-femmes, qui est conçue en fonction du système uninominal majoritaire à un tour. Notre gouvernement s'est engagé à réformer le système électoral. Puisque nous ne savons pas encore quel système sera en place lors des prochaines élections, il n'est pas logique d'imposer, par voie législative, un quota hommes-femmes établi pour le système uninominal majoritaire à un tour. Dans un tel système, la parité hommes-femmes chez les candidats ne permet pas d'assurer la parité hommes-femmes à la Chambre des communes si les candidates se présentent dans des circonscriptions où elles ont peu de chances de remporter l'élection.

M. Kennedy Stewart: Madame la Présidente, je suis sûr que la secrétaire parlementaire se verra félicitée à la réunion du Cabinet de demain pour avoir encore une fois jeté de la poudre aux yeux à propos de mon projet de loi. La députée sait pertinemment qu'il ne s'agit pas d'un quota, mais d'un système d'encouragement. Elle sait pertinemment que le seuil de 10 % concerne expressément les candidats non binaires. Je n'en reviens pas qu'elle n'appuie pas le projet de loi en sa qualité de secrétaire parlementaire pour la Condition féminine. Cela me dépasse. En plus, il est surprenant qu'elle n'ait aucune proposition à faire pour que la représentation des femmes à la Chambre dépasse les 26 %. C'est vraiment stupéfiant de voir la députée renoncer au féminisme par partisanerie.

C'est dommage, parce que nous aurons un vote demain soir et puis une autre élection dans 36 mois. En repensant à sa carrière, elle se dira: « Qu'ai-je fait? Ai-je défendu le féminisme à la Chambre? Eh bien non. » Je pense que c'est une honte.

Nous faisons tous des choix à la Chambre et je suis désolé du choix qu'a fait la députée.

● (1900)

Mme Anju Dhillon: Madame la Présidente, j'estime que les observations de mon collègue sont tout à fait inacceptables et antidémocratiques, mais il a droit à son opinion.

L'équité entre les sexes constitue un objectif louable et nécessaire, et nous l'appuyons de tout coeur. Il faut toutefois choisir le moyen le plus efficace d'y parvenir. C'est ainsi que cet objectif se concrétisera. Comme le savent tous les députés, le gouvernement collaborera sous peu avec les autres partis au sein d'un comité spécial multipartite, qui sera chargé d'examiner divers changements pouvant être apportés au système électoral, y compris l'adoption d'un autre système, comme le scrutin préférentiel ou la représentation proportionnelle. Les préoccupations de mon collègue seront prises en compte à ce moment-là.

Autrement dit, on ne sait toujours pas selon quel système électoral se dérouleront les prochaines élections au Canada. Je crois que, dans une telle situation, il est prématuré d'imposer un ratio prescrit par la loi.

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Madame la Présidente, j'aurais volontiers annulé ce débat d'ajournement si, entre le moment où j'ai posé la question et aujourd'hui, j'avais vu quelque action ou quelque prémice qui semble démontrer que l'on s'en va dans la bonne direction. Or il n'en est rien.

Pour ceux qui s'intéressent à la question de la nomination d'un ombudsman qui serait responsable de surveiller l'activité de nos industries minières dans les pays étrangers et de mener des enquêtes en cas de besoin, je ferai un petit rappel des faits.

En 2009, j'ai pris connaissance de ce dossier, alors que le gouvernement conservateur lançait sa première stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, une initiative à la sauce conservatrice, c'est-à-dire sur une base volontaire, non engageante et sans mordant, qui ressemble davantage à un baroud d'honneur qu'à une réelle mesure.

À cette époque, le NPD et les libéraux étaient d'accord pour exprimer de sérieuses réserves, que nous avons d'ailleurs réitérées en 2014, lors d'une révision de cette même stratégie.

Lors de la 41^e législature, la législature précédente, le NPD a déposé un solide projet de loi, par l'entremise de mon ancienne collègue Ève Pécelet, que je peux maintenant nommer avec plaisir, sur la mise en place d'un véritable ombudsman qui détiendrait de véritables pouvoirs d'enquête.

Je rappelle qu'à ce moment-là, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, qui est toujours présent à la Chambre, avait dit ceci:

Je tiens à répéter qu'il s'agit d'un projet de loi très bien intentionné. Les libéraux en sont conscients, et c'est pourquoi ils vont l'appuyer.

Après l'élection des libéraux en 2015, il y a aussi eu une soirée de lobbying avec nos principaux partenaires qui oeuvrent en matière de développement international. Encore une fois, on laissait planer l'idée que la création d'un poste d'ombudsman en matière de responsabilité sociale des entreprises minières était imminente. Toutefois, force est de constater que, aujourd'hui, il n'y a même pas l'amorce d'un projet de loi.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, j'ai eu le plaisir de discuter avec la ministre du Développement international, qui a répondu à l'une de mes questions ainsi: « Nous ne sommes pas rendus à ce point, mais je ne voudrais pas que nous reculions. ». Depuis, c'est toujours le silence radio.

Alors, ma question est fort simple: où en sommes-nous rendus, aujourd'hui, en ce qui concerne la nomination d'un ombudsman en matière de responsabilité sociale des entreprises?

M. David Lametti (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de sa question et de son intérêt pour un dossier très important et qui le va devenir de plus lors de nos mandats.

La croissance économique inclusive qui bénéficie à toutes et à tous est une priorité du Canada, et nous nous attendons à ce que nos entreprises qui opèrent à l'extérieur du pays le fassent d'une manière responsable, en respectant les droits de la personne et toutes les lois qui s'appliquent, et qu'elles le fassent aussi d'une manière qui respecte l'environnement et qui soit socialement responsable. Le Canada s'est engagé, il y a longtemps, envers la responsabilité sociale des entreprises, notamment par ses efforts pour développer et faire avancer des standards internationaux et reconnus pour la tenue d'affaires responsable. Cela inclut nos efforts auprès de l'OCDE.

Nous comprenons que la manière dont nos entreprises font affaire à l'étranger influence profondément la réputation du Canada. Les entreprises canadiennes qui opèrent à l'étranger devront fournir du leadership en matière de développement des pratiques commerciales responsables à l'échelle internationale pour le bien-être des personnes de la planète. À cette fin, l'industrie extractive canadienne joue un rôle capital. La présence internationale répandue des entreprises minières canadiennes crée un potentiel considérable pour démontrer des pratiques responsables. Ces pratiques pourraient aller loin afin d'améliorer la vie des personnes et des communautés.

Nous avons été clairs quant au fait que toutes les entreprises doivent refléter les valeurs canadiennes dans leurs agissements à l'étranger. Néanmoins, nous reconnaissons que parfois les entreprises et les communautés ont besoin d'aide afin de s'assurer que les projets sont bénéfiques pour l'entreprise ainsi que pour la population. Ce gouvernement évalue activement le rôle du conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive pour identifier des manières de le renforcer. Nous réfléchissons considérablement aux mécanismes visant à soutenir le leadership mondial, pratique et démontrable du Canada en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Nous devons nous rappeler que le cadre actuel du Canada en matière de responsabilité sociale d'entreprise est fondé: sur l'avancement de normes internationales reconnues; sur le développement de réseaux et partenariats avec les parties prenantes; et sur la facilitation de la résolution de différends entre les entreprises canadiennes du secteur de l'extraction et ceux qui sont affectés par leurs opérations à l'étranger.

Sur ce dernier point, nous devons considérer les deux mécanismes de résolution de différends actuellement en place. Le premier relève du Point de contact national du Canada, établi en 2000 dans le cadre de notre engagement envers les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et s'applique à tous les secteurs. Le deuxième est le conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive, établi dans le cadre de la stratégie canadienne en matière de responsabilité sociale des entreprises pour le secteur de l'extraction à l'étranger.

Sachant cela, le gouvernement revoit activement son approche en matière de responsabilité sociale d'entreprise dans un contexte international, tout en écoutant activement la société civile et les entreprises qui sont actives à l'étranger.

Nous sommes toujours engagés à démontrer un réel leadership international en la matière.

• (1905)

M. Robert Aubin: Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de cette réponse, malheureusement un peu évasive. Il me semble rempli de bonnes intentions et de vœux pieux, mais ceux-ci marquent très clairement un recul dans l'approche.

Si j'entends bien les propos de mon collègue, on est en train de voir comment on pourrait peut-être bonifier l'approche conservatrice en discutant. Pourtant, durant la 41^e législature, libéraux et néo-démocrates parlaient d'une seule voix pour réclamer la présence d'un ombudsman qui aurait des pouvoirs d'enquête et le pouvoir d'influencer.

Or il faut bien voir que l'ensemble des industries canadiennes, qui portent haut et fort les valeurs canadiennes à l'étranger, ne constituent évidemment pas le problème. Il s'agit donc d'avoir un mécanisme important et influent, qui permet d'agir sur les quelques entreprises qui non seulement font mal paraître le Canada à l'étranger, mais causent aussi des dommages importants dans les pays où elles exploitent les ressources naturelles.

Je m'arrête ici et espère obtenir une réponse concrète.

M. David Lametti: Madame la Présidente, il n'y a pas de recul.

Nous sommes en train d'évaluer toutes les options. Alors que nous analysons la façon de renforcer l'approche du Canada en matière de responsabilité sociale d'entreprise, nous avons beaucoup d'outils à notre disposition.

Nous pensons notamment aux 150 bureaux commerciaux canadiens à l'étranger, à la facilitation de dialogues permettant la

résolution de conflits, au renforcement de l'environnement touchant les pratiques d'affaires responsables et à la promotion de politiques de responsabilité sociale d'entreprises reconnues, incluant les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Nous avons en place un cadre en matière de responsabilité sociale d'entreprise ainsi que deux mécanismes de résolution de différends offerts à travers le Point de contact national du Canada et le conseiller en responsabilité sociale des entreprises pour le secteur.

Le Canada agit. Nous allons continuer à évaluer la situation et nous allons continuer à l'améliorer.

• (1910)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. François Choquette (Drummond, NPD): Madame la Présidente, j'espère que je vais avoir de meilleures réponses lors de mon débat d'ajournement que celles que mon collègue de Trois-Rivières a obtenues.

Je voudrais parler du fait que des dossiers du projet Énergie Est de TransCanada n'ont été déposés qu'en anglais. Le 19 mai dernier, j'ai interpellé la ministre du Patrimoine canadien à propos de nombreux manquements à la Loi sur les langues officielles dans le dossier du projet de pipeline Énergie Est de TransCanada.

D'ailleurs, mon intervention coïncidait avec la publication d'un rapport du commissaire aux langues officielles, qui mentionnait qu'il y avait effectivement de graves manquements quant au respect de la Loi sur les langues officielles et qu'un travail important devait être fait pour améliorer la situation.

La demande du projet Énergie Est à l'Office national de l'énergie a tout d'abord été déposée en anglais seulement, ce qui est bien sûr totalement inacceptable. En vertu de la Loi sur les langues officielles et du bilinguisme, les deux langues, soit le français et l'anglais, sont à égalité. Il n'y a en pas une supérieure à l'autre. Par conséquent, les documents doivent être déposés en même temps dans les deux langues officielles.

C'est pourquoi, le 19 mai dernier, j'ai demandé à la ministre du Patrimoine canadien — qui est aussi la ministre responsable des langues officielles, devons-nous le rappeler — comment elle pouvait justifier le fait que les francophones devraient attendre un mois de plus pour avoir accès au document dans leur langue. Après tous les mois qui se sont écoulés, le dossier n'est pas encore clos.

Cette situation ne date pas d'hier. Le 15 décembre 2014, il y avait déjà eu des problèmes au Centre québécois du droit de l'environnement, le CQDE. Ce centre fait un excellent travail non seulement dans ce dossier, afin de s'assurer de faire respecter les langues officielles, mais également en environnement, notamment dans le dossier de la rainette faux-grillon, que j'ai suivi avec beaucoup d'attention. Ce centre a réussi à protéger la rainette faux-grillon au Québec, et on doit bien sûr le féliciter pour son travail brillant à cet égard.

Le CQDE a fait une demande à l'Office national de l'énergie concernant le fait que ce dernier avait publié sur le site Internet des documents en français de TransCanada. Au lieu de publier tous les documents qui correspondaient à 39 000 pages en français, on en n'a fait qu'un résumé de six pages.

Motion d'ajournement

Je ne sais pas si on peut s'imaginer cela: un francophone préoccupé par le passage d'un pipeline de TransCanada ne reçoit qu'un résumé de six pages, alors que les anglophones ont un plein accès à 39 000 pages de document pour pouvoir se préparer et participer éventuellement à des consultations publiques.

C'est totalement inacceptable. Le gouvernement libéral avait dit qu'il allait réévaluer les processus d'évaluation environnementale et qu'il allait enlever cela de l'Office national de l'énergie afin d'avoir un processus d'évaluation plus sain, plus sérieux et plus rigoureux; et malheureusement, ce n'est pas encore fait.

J'aimerais donc que mon collègue me fasse part de ses commentaires à cet égard.

• (1915)

M. Randy Boissonnault (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Drummond de sa question. Il ne fait aucun doute pour le gouvernement du Canada, comme pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, que l'accès aux services fédéraux dans la langue officielle de leur choix est un enjeu fondamental.

Nous sommes clairement d'avis que les Canadiens qui veulent avoir accès à des informations publiques émanant des institutions fédérales doivent pouvoir le faire dans la langue de leur choix. Nous sommes tous conscients que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont le droit de communiquer avec le gouvernement et les institutions fédérales dans la langue de leur choix, et que les institutions fédérales sont tenues d'offrir des services en tous points conformes à la Loi sur les langues officielles. Nous croyons également que les deux langues officielles sont sur le même pied d'égalité.

En ce qui concerne ce dossier, l'Office national de l'énergie avait demandé à TransCanada de produire une version consolidée de sa demande dans les deux langues officielles, ce que TransCanada a accepté de faire. La version française du document est accessible.

En mai dernier, à la Chambre, le ministre des Ressources naturelles avait répondu aux questions, pendant la période des questions, à ce sujet. Il avait dit regretter le délai demandé par TransCanada pour faire parvenir la version française de ces documents.

Comme l'a déjà indiqué à la Chambre la ministre du Patrimoine canadien, notre gouvernement continue de travailler sur les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les Canadiens ont accès à ces documents dans la langue officielle de leur choix. Comme l'honorable député le sait, étant donné qu'il siège au Comité permanent des langues officielles, notre gouvernement croit en

l'importance d'encourager et de favoriser l'utilisation des langues officielles partout au sein de la société canadienne et dans tous les secteurs d'activités.

Dans cette perspective, nous coordonnons nos efforts pour améliorer constamment les services offerts aux Canadiens. Nous travaillons activement avec le président du Conseil du Trésor pour nous assurer que tous les services fédéraux sont offerts en conformité totale avec la Loi sur les langues officielles.

M. François Choquette: Madame la Présidente, les documents sont effectivement en français, mais un mois plus tard. Ce n'est donc pas une égalité.

De plus, le texte en français n'est pas sur le même pied d'égalité que le texte en anglais, c'est-à-dire que le texte en anglais est le texte valide et le texte en français n'est qu'une référence, parce qu'on ne peut même pas s'y fier, alors que les deux documents, quand ils sont déposés, doivent avoir la même valeur.

Le Centre québécois du droit de l'environnement est encore devant les tribunaux à ce sujet, car il veut que les deux documents, celui en anglais et celui en français, soient autorisés à être utilisés avec la même valeur, que les deux aient la même force de loi à l'occasion des séances de témoignages qui se tiendront. Présentement, il y en a un qui est supérieur à l'autre, et cela ne respecte pas l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

M. Randy Boissonnault: Madame la Présidente, notre gouvernement est déterminé à promouvoir et à favoriser l'utilisation des deux langues officielles partout au Canada, particulièrement en matière de communications et de services au public.

La ministre du Patrimoine canadien a le mandat de travailler avec le président du Conseil du Trésor pour s'assurer que tous les services fédéraux sont offerts en conformité totale avec la Loi sur les langues officielles. Nous sommes pleinement engagés à atteindre cet objectif partout au gouvernement.

J'aimerais à nouveau rappeler que l'Office national de l'énergie a déjà pris l'initiative de demander des versions françaises des documents et que TransCanada a accepté cette demande.

Nous veillerons à ce que les Canadiennes et les Canadiens aient un accès équitable à ces documents, et ce, dans la langue de leur choix.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 19.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 18 octobre 2016

AFFAIRES COURANTES

La Loi sur l'Agence Parcs Canada

M. Brown	5749
Projet de loi C-315. Présentation et première lecture.....	5749
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5749

Pétitions

Le 150^e anniversaire de la Confédération

M. Van Loan	5749
-------------------	------

La stratégie nationale pour les aînés

Mme Wong.....	5749
---------------	------

L'équité entre les sexes

M. Stewart	5749
------------------	------

La stratégie nationale pour les aînés

Mme Wagantall.....	5749
--------------------	------

Questions au Feuilleton

M. Lamoureux.....	5749
-------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi canadienne sur les droits de la personne

Mme Wilson-Raybould.....	5750
Projet de loi C-16. Deuxième lecture.....	5750
Mme Gladu.....	5752
M. Garrison.....	5752
M. Lamoureux.....	5753
M. Albrecht.....	5753
M. Cooper.....	5753
M. Lamoureux.....	5754
M. Garrison.....	5754
M. Albrecht.....	5755
M. Stewart.....	5756
Mme Gladu.....	5757
M. Garrison.....	5757
M. Garrison.....	5757
M. Levitt.....	5759
Mme Gladu.....	5759
M. Stewart.....	5759
Mme Moore.....	5759
Mme Boutin-Sweet.....	5760
M. Lamoureux.....	5761
Mme Gladu.....	5761
Mme Sansoucy.....	5761
Mme Hajdu.....	5762
Mme Gladu.....	5763
Mme Sansoucy.....	5763
M. Lamoureux.....	5764
M. Trost.....	5764
M. Boissonnault.....	5764
M. Angus.....	5765
M. Lamoureux.....	5766
Mme Boucher.....	5766
M. Boissonnault.....	5767
Mme Sansoucy.....	5767
M. Kent.....	5767
M. Boissonnault.....	5768

M. Garrison.....	5768
Mme Caesar-Chavannes.....	5769
Mme Gladu.....	5770
M. Angus.....	5770
M. Jowhari.....	5771
M. Stewart.....	5772
Mme Caesar-Chavannes.....	5772
Mme Wagantall.....	5772
M. Lamoureux.....	5774
M. Angus.....	5774
Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo).....	5775
M. Lamoureux.....	5776
M. Garrison.....	5776
M. Trost.....	5776
M. Lamoureux.....	5777
M. Albrecht.....	5779
M. Garrison.....	5779
Mme Dabrusin.....	5779
M. Trost.....	5780
Report du vote.....	5781

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Parti québécois

M. Fortin.....	5781
----------------	------

Farley Mowat

Mme Rudd.....	5781
---------------	------

L'aide médicale à mourir

M. Genuis.....	5781
----------------	------

Kathleen Gagnon

M. Robillard.....	5781
-------------------	------

La condition féminine

Mme Malcolmson.....	5781
---------------------	------

L'affaire «personne»

M. Miller (Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Soeurs)	5782
---	------

Shirley Ryan

M. Waugh.....	5782
---------------	------

Les pharmaciens

M. Saini.....	5782
---------------	------

La condition féminine

M. Jowhari.....	5782
-----------------	------

La santé

M. Carrie.....	5782
----------------	------

Shefford sur le Colline

M. Breton.....	5783
----------------	------

La Journée mondiale de l'alimentation

Mme Dabrusin.....	5783
-------------------	------

La fiscalité

M. Maguire.....	5783
-----------------	------

La Journée mondiale de la santé mentale

M. Lefebvre.....	5783
------------------	------

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	
M. Saganash	5784
Jim Prentice	
M. Webber	5784
La Journée de l'affaire «personne»	
Mme Dhillon	5784

QUESTIONS ORALES

La fiscalité	
Mme Ambrose	5784
M. Morneau	5784
La petite entreprise	
Mme Ambrose	5784
M. Morneau	5785
La fiscalité	
Mme Ambrose	5785
M. Morneau	5785
La santé	
M. Lebel	5785
Mme Bennett	5785
M. Lebel	5785
Mme Bennett	5785
M. Mulcair	5785
Mme Bennett	5785
M. Mulcair	5786
Mme Bennett	5786
M. Mulcair	5786
Mme Bennett	5786
M. Mulcair	5786
Mme Bennett	5786
Les petites entreprises	
Mme Wong	5786
M. Morneau	5786
Mme Wong	5786
Mme Chagger	5787
M. Deltell	5787
M. Morneau	5787
M. Deltell	5787
M. Morneau	5787
M. Poilievre	5787
Mme McKenna	5787
La pauvreté	
M. Poilievre	5787
Mme McKenna	5788
Le commerce international	
Mme Brosseau	5788
Mme Freeland	5788
Mme Ramsey	5788
Mme Freeland	5788
La fiscalité	
Mme Stubbs	5788
M. Morneau	5788
Mme Stubbs	5788
M. Bains	5789
L'emploi	
M. Jeneroux	5789

M. Morneau	5789
M. Jeneroux	5789
M. Sohi	5789
Les affaires étrangères	
Mme Laverdière	5789
M. Dion	5789
M. Garrison	5789
M. Sajjan	5789
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Kang	5790
M. MacAulay	5790
La défense nationale	
M. Bezan	5790
M. Sajjan	5790
M. Bezan	5790
M. Sajjan	5790
M. Paul-Hus	5790
M. Sajjan	5790
M. Paul-Hus	5790
M. Sajjan	5791
La condition féminine	
Mme Boutin-Sweet	5791
Mme Monsef	5791
M. Stewart	5791
Mme Monsef	5791
Les affaires étrangères	
M. Kent	5791
M. Dion	5791
M. Kent	5791
M. Dion	5791
M. Kmiec	5792
M. Dion	5792
L'aide aux sinistrés	
M. Fillmore	5792
M. Goodale	5792
Les transports	
Mme Block	5792
M. Gameau	5792
L'environnement	
M. Saganash	5792
Mme McKenna	5792
Le transport ferroviaire	
M. Paradis	5792
M. Gameau	5792
La santé	
M. Webber	5793
Mme Khera	5793
M. Fortin	5793
Mme Khera	5793
M. Ste-Marie	5793
Mme Khera	5793
Présence à la tribune	
Le Président	5793

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code canadien du travail

Projet de loi C-4. Troisième lecture.....	5793
Rejet de l'amendement.....	5794

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — L'accord sur le bois d'oeuvre

Motion.....	5794
Rejet de la motion.....	5796

La Loi canadienne sur les droits de la personne

Projet de loi C-16. Deuxième lecture.....	5796
Adoption de la motion.....	5797
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	5797

Privilège

Les amendements à l'étape du rapport — Décision de la présidence

Le Président.....	5797
-------------------	------

La Loi sur les aliments et drogues

Projet de loi C-13. Étape du rapport.....	5798
Mme Mihychuk (au nom de la ministre du Commerce international).....	5798
Motion d'adoption.....	5798
Adoption de la motion.....	5798
Projet de loi C-13. Troisième lecture.....	5798
M. Lametti.....	5799
Mme Gladu.....	5800
M. Aubin.....	5800
M. Peterson.....	5800
Mme Ramsey.....	5800
M. Hardie.....	5801
M. Blair.....	5801
Mme Gladu.....	5801
M. Genuis.....	5801
M. Peterson.....	5804
Mme Ramsey.....	5804
M. Hardie.....	5805

Mme Ramsey.....	5806
M. Peterson.....	5808
M. Caron.....	5809
Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	5809
M. Lamoureux.....	5810
M. Longfield.....	5811
Mme Hardcastle.....	5812
M. Genuis.....	5812
M. Hoback.....	5813
M. Caron.....	5814
M. Genuis.....	5815
M. Van Kesteren.....	5815
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	5816

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'équité hommes-femmes chez les candidats

Projet de loi C-237. Deuxième lecture.....	5817
M. Aubin.....	5817
Mme Dhillon.....	5818
Mme Stubbs.....	5819
Mme Benson.....	5821
Mme Moore.....	5822
M. Stewart.....	5823
Report du vote sur la motion.....	5825

MOTION D'AJOURNEMENT

La condition féminine

M. Stewart.....	5825
Mme Dhillon.....	5825

L'industrie minière

M. Aubin.....	5826
M. Lametti.....	5826

Les langues officielles

M. Choquette.....	5827
M. Boissonnault.....	5828

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>